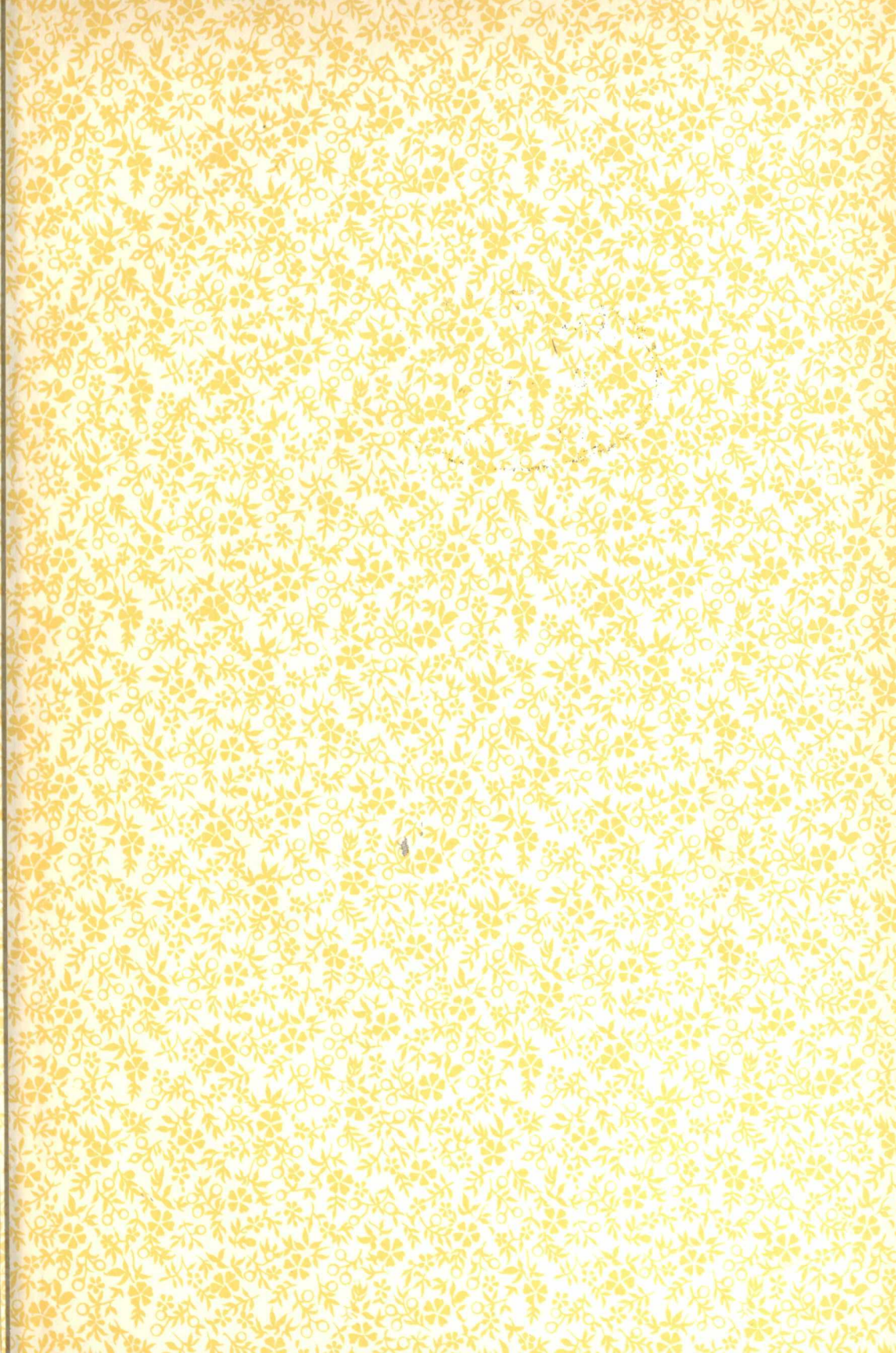
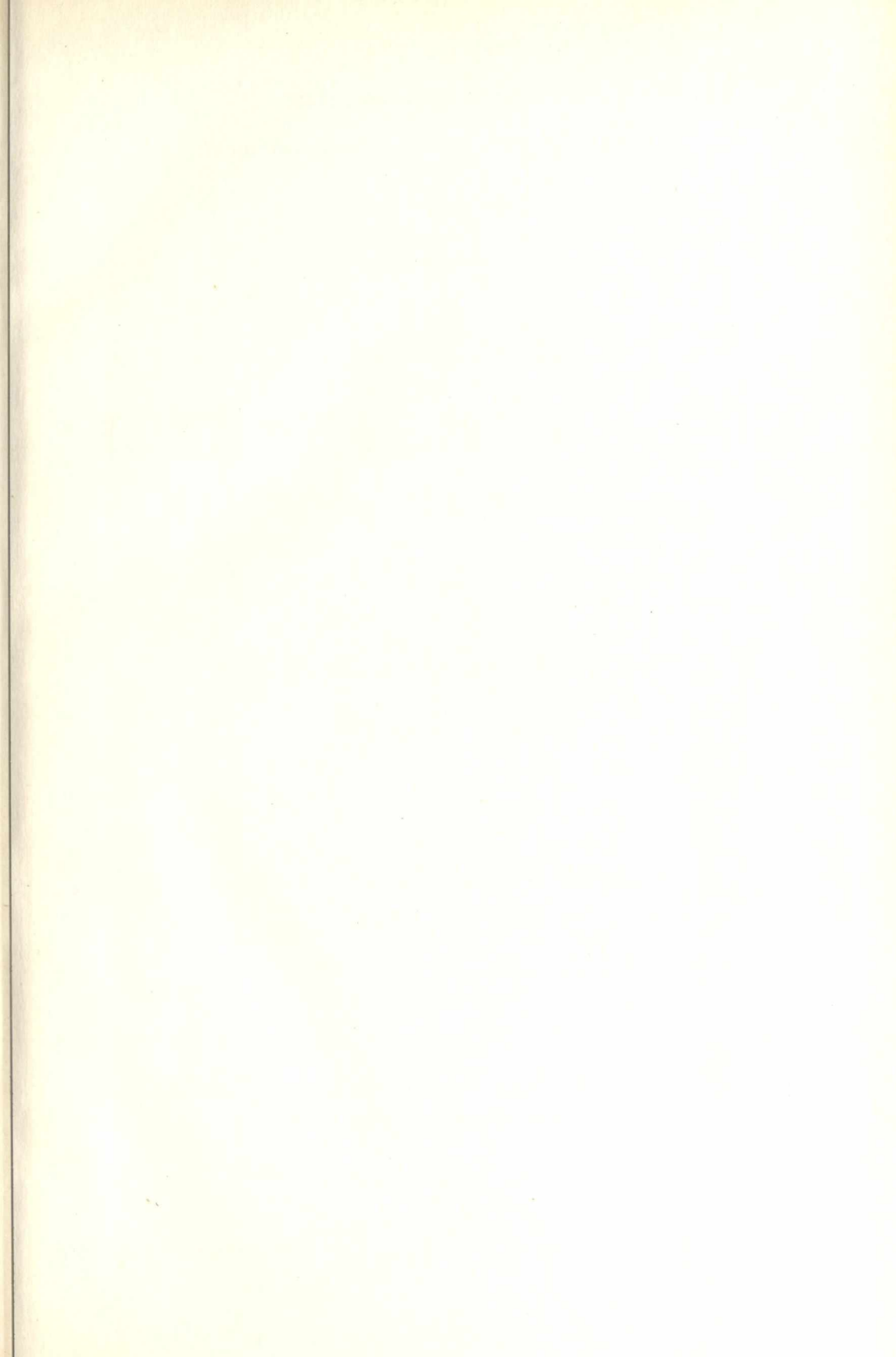




J	CANADA. PARL. C. DES C.
103	COM. SPEC. DES DEPENSES
H72	AUX FINS DE LA DEFENSE.
1951(2e)	
D4	Procès-verbaux et tém.
A4	NAME - NOM





CHAMBRE DES COMMUNES

Cinquième session — Vingt-et-unième législature
1951

(Seconde session)

COMITÉ SPÉCIAL

DES DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. D. A. CROLL

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule no 1

**SÉANCES DU JEUDI 29 NOVEMBRE
ET DU MARDI 4 DÉCEMBRE 1951**

**TÉMOIN: M. C. M. Drury, C.B.E., D.S.O., E.D., sous-ministre,
ministère de la Défense nationale.**

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ SPÉCIAL

des

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. D. A. CROLL

Vice-président : M. PIERRE GAUTHIER

et MM.

Adamson
Balcom
Blanchette
Campney
Cavers
Churchill
Drew
Fulton
George
Harkness
Henderson
Hunter

James
Jones
Macdonnell (*Greenwood*)
MacDougall
McCusker
McIlraith
Pinard
Power
Quelch
Stick
Weaver
Wright

Secrétaire : ANTONIO PLOUFFE

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

LE MARDI, 13 NOVEMBRE 1951.

Résolu, — Qu'un comité soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites ; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins ; et que, par dérogation à l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-six membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

LE MERCREDI, 21 NOVEMBRE 1951.

Il est ordonné, — Que les membres énumérés ci-après composent le comité spécial des dépenses aux fins de la défense, conformément à la résolution adoptée par la Chambre le mardi 13 novembre 1951 : MM. Balcom, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Croll, Drew, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), George, Harkness, Henderson, Hunter, James, Jones, Macdonnell (*Greenwood*), MacDougall, McCusker, McIlraith, Pearkes, Pinard, Power, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick, Thomas et Weaver.

LE MERCREDI, 28 NOVEMBRE 1951.

Il est ordonné, — Que le nom de M. Adamson remplace celui de M. Pearkes sur la liste des membres dudit Comité.

LE JEUDI, 29 NOVEMBRE 1951.

Il est ordonné, — Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné, — Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour autant d'exemplaires, en anglais et en français, de ses procès-verbaux et témoignages qu'il jugera bon et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet égard.

LE LUNDI, 3 DÉCEMBRE 1951.

Il est ordonné, — Que le nom de M. Quelch remplace celui de M. Thomas ; et

Il est ordonné, — Que le nom de M. Wright remplace celui de M. Stewart (*Winnipeg-Nord*) sur la liste des membres dudit comité.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

LE JEUDI, 29 NOVEMBRE 1951.

Le comité spécial des dépenses aux fins de la défense demande à déposer son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé

1. A siéger pendant les séances de la Chambre.
2. A faire imprimer au jour le jour autant d'exemplaires, en anglais et en français, de ces procès-verbaux et témoignages qu'il jugera bon.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
D. A. CROLL.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI, 29 NOVEMBRE 1951.

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 10 heures du matin en vue de son organisation.

Présents : MM. Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Croll, Gauthier (*Portneuf*), George, Harkness, Henderson, Hunter, Jones Macdonnell (*Greenwood*), MacDougall, McCusker, McIlraith, Pinard, Power, Stick, Thomas, Weaver — 20.

Sur la proposition de M. Cavers, appuyée par M. Stick,

Il est résolu, — Que M. Croll soit nommé président du Comité.

M. Croll prend le fauteuil et demande d'élire un vice-président.

Sur la proposition de M. McCusker,

Il est résolu, — Que M. Gauthier (*Portneuf*) soit nommé vice-président.

M. le président donne lecture de l'ordre de renvoi.

Sur la proposition de M. McCusker,

Il est résolu, — Que le Comité demande à siéger pendant les séances de la Chambre.

Après discussion, et sur la proposition de M. Macdonnell,

Il est résolu, — Que le Comité demande à faire imprimer, au jour le jour, autant d'exemplaires, en anglais et en français, de ses procès-verbaux et témoignages, qu'il jugera nécessaire.

Sur la proposition de M. MacDougall,

Il est décidé, — Qu'un sous-comité du programme soit constitué et que le président soit chargé de nommer les neuf membres qui le composent.

Après une brève discussion sur la procédure à suivre, le président nomme sur-le-champ MM. Blanchette, Campney, Gauthier (*Portneuf*), Harkness, Jones, McIlraith, Macdonnell et Thomas, membres du sous-comité du programme qui restent pour la première réunion.

Le Comité s'ajourne à 10 heures et quart du matin, jusqu'à nouvelle convocation par le président.

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Croll.

Présents : MM. Balcom, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Croll, Gauthier (*Portneuf*), George, Henderson, Hunter, James, Jones Macdonnell (*Greenwood*), MacDougall, McCusker, McIlbraith, Pinard, Power, Stick, Quelch, Weaver, Wright — 22.

Aussi présents :

Du ministère de la Défense nationale : MM. C. M. Drury, sous-ministre ; E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances) ; R. S. Sutherland, chef

des documents parlementaires ; A. S. Duncan, chef de secrétariat au bureau du sous-ministre ; R. C. Playfair, délégué en chef du Trésor.

Du ministère de la Production de défense : MM. M. W. MacKenzie, sous-ministre ; T.-N. Beaupré, adjoint spécial.

Du ministère des Finances : MM. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, et B. G. McIntyre, contrôleur du Trésor.

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme qui est adopté sur la proposition de M. MacDougall :

PREMIER RAPPORT

Votre sous-comité du programme s'est réuni le jeudi 29 novembre ; il se compose, en plus du président, de MM. Blanchette, Campney, Gauthier (*Port-neuf*), Harkness, Jones, Macdonnell, McIlbraith et Thomas.

Votre sous-comité du programme recommande :

1. D'entendre, dans l'ordre qui suit, les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale (MM. C. M. Drury, sous-ministre ; E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances)) ; du ministère de la Production de défense (M. M. W. MacKenzie) ; du Conseil de recherches pour la défense (M. O. M. Solandt) ; du ministère des Finances (MM. R. B. Bryce et B. G. McIntyre), sur les sujets suivants :
 - (a) La méthode générale présidant aux dépenses et aux engagements de dépenses ;
 - (b) La méthode d'achat ;
 - (c) Le contrôle des dépenses.
2. De faire déposer les états de dépenses se rapportant aux rubriques suivantes : équipement, instruction, publicité dans les journaux, etc., frais d'administration, employés, et tous autres états dont le Comité pourra demander le dépôt.

Votre sous-comité du programme note que l'ordre de renvoi tel que l'a établi la Chambre fait mention des dépenses de défense et des engagements de dépenses, à compter du 31 mars 1950.

Relativement aux impressions, sur la proposition de M. Stick,

Il est résolu, — Que le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Le président annonce que MM. Quelch et Wright remplacent MM. Thomas et Stewart (*Winnipeg-Nord*) au Comité.

M. C. M. Drury est appelé. Le témoin donne lecture d'un document préparé, puis répond aux questions.

Il débute en parlant de deux reproductions au "photostat" de graphiques désignés de la façon suivante :

Graphique No 1 : Organisation du programme de défense au Canada.

Graphique No 2 : Organisation du ministère de la Défense nationale.

Le dépôt de renseignements a été demandé par MM. Stick, Churchill, Wright, Jones, Croll et Macdonnell.

Le témoin est invité à fournir les renseignements demandés.

Au sujet du graphique No 2, M. Drury est prié de dresser un tableau donnant le nom des titulaires des postes énumérés.

A midi 45 minutes, la déposition de M. Drury n'étant pas encore terminée, sur la proposition de M. Stick le Comité, s'ajourne jusqu'à jeudi, à 11 heures du matin, alors qu'on entendra M. N. W. MacKenzie.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

COMPTE RENDU *IN EXTENSO* DES DÉLIBÉRATIONS
(*Séance d'organisation*)

LE 29 NOVEMBRE 1951.

10 H. 30 DU MATIN.

LE PRÉSIDENT : Il y a un peu de travail préliminaire à exécuter. Il y a aurait lieu, je crois, de nommer un vice-président.

M. McCUSKER : Je propose le docteur Pierre Gauthier.

LE PRÉSIDENT : Sur la proposition de M. McCusker, appuyée par M. Cavers.
(Adopté.)

L'ordre de renvoi est ainsi libellé :

Qu'un comité soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites ; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins ; et que, par dérogation à l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-six membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Que le Comité me pardonne si je recommande à chacun de ses membres de relire, dans le hansard du 13 novembre, les discours qu'ont prononcés le premier ministre et les chefs des autres partis lors de la présentation de la motion portant l'institution du présent Comité. Vous en retirerez des conclusions qui vous deviendront utiles au cours de nos délibérations. La conclusion que j'ai moi-même tirée de la lecture attentive de ces discours c'est que le Comité joue le rôle de chien de garde pour le compte du contribuable.

Il est certain que les contribuables affectent des deniers considérables aux fins de la défense nationale. Ils veulent savoir si ces dépenses leur rapportent la pleine valeur. L'ordre de renvoi nous invite, messieurs, non seulement à étudier à fond le sujet, mais à fournir sans crainte au contribuable tous les renseignements et toute la protection qu'il mérite. C'est lui qui paye la note. Espérons que les membres de notre très important comité laisseront au vestiaire leurs attaches politiques avant de pénétrer dans cette enceinte, quitte à les reprendre de nouveau à leur sortie. Le Comité revêt, aux yeux du contribuable et de chacun de nous, une très grande importance. Je compte que nos délibérations seront à l'abri total de tout souci politique.

Certaines résolutions sont maintenant dans l'ordre. Désirons-nous nous réunir pendant les séances de la Chambre ?

M. CAVERS : Oui.

LE PRÉSIDENT : Soyons prudents, monsieur Cavers. Chacun des membres devrait exprimer son avis là-dessus, car plusieurs comités fonctionnent, celui des coalitions, celui de la radiodiffusion, le nôtre, et d'autres encore.

M. HARKNESS : Nous devrions, monsieur le président, tenir le plus possible nos séances pendant que la Chambre ne siège pas. Si la chose devient nécessaire parce qu'il serait peu sage de remettre l'audition d'un témoin à un autre jour, c'est très bien ; mais, en règle générale, le Comité devrait essayer de tenir ses séances pendant que la Chambre ne siège pas.

M. JONES : Je suis du même avis.

M. STICK : J'hésite devant une règle trop rigide ; une résolution nous lierait.

M. HARKNESS : Aucune résolution n'est présentée.

LE PRÉSIDENT : Si nous voulons nous réunir pendant les séances de la Chambre, une autorisation est nécessaire. Une proposition en vue de cette autorisation est dans l'ordre.

M. McILRAITH : Pardon, un instant, s'il vous plaît. Si j'ai bien saisi la pensée de M. Harkness, ce n'est pas votre intention de faire valoir cette autorisation dès maintenant. Préférez-vous l'obtenir tout de suite ?

M. HARKNESS : Il faudrait sans doute l'obtenir, mais il conviendrait de ne l'utiliser que si c'était nécessaire.

M. McCUSKER : Je propose que le Comité soit revêtu du pouvoir de siéger pendant les séances de la Chambre, à la discrétion du président.

LE PRÉSIDENT : Que le Comité soit revêtu du pouvoir de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McILRAITH : C'est la Chambre qui donne cette autorisation.

(La proposition est adoptée.)

LE PRÉSIDENT : Au sujet des impressions, je n'ai pas la moindre idée, et personne ne peut me renseigner sur ce point, de ce qu'il nous faudra. Je demande donc que votre président soit muni d'une sorte de blanc-seing ; lorsque j'aurai consulté le secrétaire, je vous ferai rapport. Nous ferons imprimer ce dont nous aurons besoin.

M. MACDONNELL : Je fais une proposition dans ce sens.

LE PRÉSIDENT : Que le Comité soit autorisé à faire imprimer tant d'exemplaires en anglais et tant en français, et que l'article 4 du Règlement soit suspendu à cet égard.

M. MACDONNELL : C'est l'expression que vous employez, "tant" d'exemplaires ?

LE PRÉSIDENT : Jusqu'à ce que le nombre soit arrêté.

M. McILRAITH : Il existe une autre façon de s'y prendre : le nombre d'exemplaires que les membres du Comité arrêteront de temps à autre. C'est

plus prudent, car l'impression d'un nombre fixe d'exemplaires peut prêter flanc au gaspillage.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Disons : le nombre d'exemplaires que les membres du Comité arrêteront de temps à autre.

(La proposition est adoptée.)

Nous avons encore besoin d'un sous-comité du programme et d'un sous-comité de la procédure. Combien de membres comprendront-ils ? Instituons d'abord le sous-comité de la procédure, et j'inviterai ensuite les différents groupes à y désigner leurs représentants. J'établirai le sous-comité en conséquence. Auriez-vous l'obligeance de me remettre les noms au cours de l'après-midi, car j'ai l'intention de les réunir à très brève échéance.

M. McILRAITH : Avant de passer à autre chose, ne serait-il pas utile que le sous-comité de la procédure se réunisse dans le plus bref délai, afin que le Comité puisse le plus tôt possible entendre ses premiers témoins ?

LE PRÉSIDENT : Le sous-comité de la procédure pourrait se réunir à six heures, dès ce soir. Quinze ou vingt minutes peut-être suffiraient à la préparation d'un programme.

M. McILRAITH : L'heure est mal choisie.

LE PRÉSIDENT : Alors, remettons à demain.

M. McILRAITH : Pourquoi pas 5 heures et demie ?

LE PRÉSIDENT : Est-ce mieux ?

M. McILRAITH : Oui, beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Le secrétaire vous indiquera l'endroit.

Messieurs, notre travail d'organisation est terminé. Il ne nous reste, semble-t-il, qu'à attendre les décisions du sous-comité de la procédure.

M. CAMPNEY : N'avons-nous pas à établir le quorum ?

LE PRÉSIDENT : A mon jugement, dans un comité comme celui-ci, le nombre des membres devrait constituer le quorum. Il ne conviendrait pas, à mon avis, que le nombre fût moindre. Tous les membres devraient être présents. Nous n'avons besoin, pour constituer le quorum, que de quatorze membres. Nous comptons vingt-six membres ; quatorze constituent donc une majorité. Ce nombre convient-il au Comité ?

(La proposition est adoptée.)

M. McCUSKER : Attendu que la présente réunion n'a duré que quinze minutes, le sous-comité de la procédure ne pourrait-il pas se réunir ce matin ?

LE PRÉSIDENT : Immédiatement ?

M. McCUSKER : Oui.

LE PRÉSIDENT : L'idée est excellente.

(Le Comité s'ajourne.)

TÉMOIGNAGES

LE 4 DÉCEMBRE, 1951

11 heures du matin.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, je constate que le quorum est atteint. En premier lieu, le Comité a subi deux changements : M. Quelch remplace M. Thomas, et M. Wright remplace M. Stewart. Ensuite, nous avons reçu le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, dont voici le texte : (voir les procès-verbaux).

M. MACDONNELL : Monsieur le président, est-ce à dire qu'à la courte séance de l'autre jour nous avons décidé que les hauts fonctionnaires mentionnés seraient appelés dans l'ordre indiqué ?

LE PRÉSIDENT : Oui, il avait été entendu que nous les appellerions dans cet ordre. C'est au sous-comité du programme et de la procédure qu'il en a été décidé ainsi. C'est ce que j'ai compris. J'ai établi l'ordre en conséquence.

M. MacDougall propose l'adoption du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

(La proposition est adoptée.)

A notre dernière réunion, nous n'avons pas établi le nombre d'exemplaires de nos délibérations à faire imprimer. On propose d'en faire imprimer 500 en anglais et 200 en français.

M. STICK : Je fais une proposition dans ce sens.

LE PRÉSIDENT : Il est proposé par M. Stick...

(La proposition est adoptée.)

M. Drury est présent, ce matin.

M. MACDOUGALL : Avant d'aborder autre chose, ne conviendrait-il pas de donner lecture de l'ordre de renvoi ?

LE PRÉSIDENT : En voici le texte :

Qu'un comité soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites ; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins ; et que, par dérogation à l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-six membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Nous avons l'intention, ce matin, d'entendre la déclaration de M. Drury. Il a établi un texte. Je regrette de n'avoir pu vous le faire tenir plus tôt. Je n'ai reçu mon exemplaire que ce matin. Je propose, messieurs, que nous entendions la lecture de la déclaration, et que nous interrogeons ensuite le

témoin. Tout en prenant tout le temps nécessaire, laissons aux autres la chance de lui poser des questions. Écoutons ce que le témoin a à nous dire. On voudra bien noter au passage les détails à relever.

M. C. M. Drury, K.C., C.B.E., D.S.O., E.D., sous-ministre de la Défense nationale, est appelé :

LE TÉMOIN : Monsieur le président, j'ai quelques graphiques à l'autre extrémité de la salle, ainsi que des reproductions qu'on pourrait distribuer aux membres du Comité. La série comprend deux graphiques.

L'exposé et les graphiques visent à donner une idée au moins sommaire de l'organisation du ministère de la Défense nationale, ainsi que des méthodes que nous suivons. Les membres du Comité auront ainsi un tableau d'ensemble où situer les données précises qui viendront plus tard. Un graphique reproduit l'organisation de la commission et l'autre, celle de la direction. Je parlerai d'abord de celui à la tête duquel se trouve le ministre et qui porte, à la droite, les noms des adjoints parlementaires. La direction du ministère de la Défense nationale fait l'objet du premier graphique. Sous le ministre sont distribués les fonctionnaires supérieurs et les employés de commande ayant charge administrative. Le ministre est assisté de deux adjoints parlementaires, en conformité des dispositions de la loi sur la défense nationale. Sous sa direction sont placés trois chefs de service : le chef de l'état-major de la marine, le chef d'état-major général de l'armée, et le chef de l'état-major de l'Air, lesquels, aux termes de la loi sur la défense nationale, sont respectivement chargés du contrôle et de l'administration de la Marine, de l'Armée et du Corps d'aviation. Relève aussi du ministre un autre fonctionnaire supérieur dont la nomination est prévue par la loi sur la défense nationale : le président du Conseil de recherches pour la défense, qui est chargé de diriger les recherches pour la défense. La loi prévoit encore la nomination d'un sous-ministre, comptable au ministre. Les trois services sont assez semblablement organisés. Le chef de l'état-major de la marine a le grade de vice-amiral. Le chef de l'état-major de la marine a pour principal assistant le chef adjoint de l'état-major de la marine, qui a le grade de contre-amiral. Le chef d'état-major général de l'armée a pour principal assistant le chef d'état-major général adjoint de l'armée, qui a le grade de major-général. Le chef de l'état-major de l'Air a pour principal assistant le chef adjoint de l'état-major de l'Air, qui a le grade de vice-maréchal de l'air. Ces trois officiers supérieurs ont pour mission d'étudier les programmes tactiques, les opérations, la formation militaire et les services de renseignements, et de conseiller, sur ces sujets, les chefs d'état-major. En langage militaire, c'est ce qu'on appelle l'état-major général, et, en langage de la marine et de l'aviation, le personnel des opérations.

Vient ensuite le principal officier préposé au personnel dans chaque service. Dans la marine, c'est le chef du personnel de la marine qui, comme le chef d'état-major adjoint de la marine, a le grade de contre-amiral ; dans l'armée, c'est l'adjudant général, qui a le grade de major-général ; dans l'armée de l'air, c'est le chef du personnel de l'armée de l'air, qui a le grade de vice-maréchal de l'air. Ces trois officiers voient, dans leurs services respectifs, à tout ce qui a trait au personnel, aux nominations, aux avancements, et le reste.

Puis, viennent les officiers préposés à l'équipement ou au matériel. Dans la marine, c'est le chef des services techniques de la marine qui, lui aussi, a le grade de contre-amiral ; dans l'armée, c'est le quartier-maître général, qui a le grade de major-général ; dans l'aviation, c'est le chef des services

techniques, qui a le grade de vice-maréchal de l'Air. Les fonctions des trois officiers sont sensiblement les mêmes ; elles embrassent tout le domaine des approvisionnements, du matériel et du ravitaillement.

Le Conseil de recherches pour la défense a une organisation presque semblable. Le président du conseil a sous ses ordres immédiats trois fonctionnaires principaux de commandement, l'un à la direction de la division A, le deuxième à celle de la division B et l'autre à celle de la division C. Ces divisions se rattachent aux différents domaines de recherches, et les titulaires n'ont aucun grade militaire, attendu qu'ils sont des civils. A noter pourtant que le président du Conseil de recherches pour la défense, même s'il est civil, a le rang, le statut et la préséance d'un chef d'état-major.

Du côté administration, nous avons le sous-ministre, qui conseille le ministre sur les questions de finance. Son département est organisé selon les fonctions à remplir sans qu'il soit réparti par services avec assistants et spécialistes pour chacun. Du côté surveillance, on a le choix d'assurer une surveillance étroite ou par services ou par fonctions. Par services, j'entends les services armés. Nous pouvons confier à tel fonctionnaire le soin de s'occuper de toutes les fonctions de l'aviation, à tel autre le soin de s'occuper de toutes les fonctions de l'armée, et à un troisième, le soin de s'occuper de toutes les fonctions de la marine ; nous pouvons aussi confier au même fonctionnaire le même domaine d'activité dans les trois services armés. Nous avons opté pour cette dernière méthode, celle de l'organisation selon les fonctions, et un sous-ministre adjoint voit aux problèmes d'ordre financier qui se posent dans les trois services, ou dans les trois armes. Nous espérons par là uniformiser le plus possible la politique financière dans chaque service et, par contre-vérifications et contre-épreuves, pousser l'économie au maximum. Nous avons aussi un sous-ministre adjoint préposé aux approvisionnements. Ses fonctions consistent à examiner et peser les données relatives au ravitaillement et aux approvisionnements, pour les différentes armes. Ces données portent sur les stocks d'équipement, les barèmes de distribution de l'équipement, l'introduction de nouveaux modèles, la nouvelle construction, la réfection des bâtiments, et ainsi de suite. Nous avons aussi un sous-ministre adjoint préposé à l'administration et au personnel, dont les fonctions se résument généralement à des problèmes intéressant le personnel et l'administration.

Le graphique que nous venons d'étudier donne les ramifications de l'autorité exécutive. Chacun des officiers que j'ai mentionnés a sous ses ordres, pour l'assister, une foule d'officiers supérieurs et subalternes disséminés de la façon ordinaire dans toutes les sections de l'organisation. Pour l'étude en commun des problèmes, des commissions se réunissent à intervalles réguliers ; elles analysent les données et formulent des avis lorsqu'il s'agit de questions générales. Le second graphique que voici donne un aperçu du fonctionnement de la méthode des commissions comme moyen de réaliser la coordination. A la tête, bien entendu, se trouve le conseil des ministres, le cabinet. Renseigne le cabinet sur les questions de défense, une commission ministérielle de la défense ; renseigne le ministre de la Défense nationale, entre autres, la commission ministérielle de la défense sur les questions relatives à la défense nationale ; les nombreuses commissions indiquées ci-après renseignent le ministre. La première se nomme le Conseil de recherches pour la défense ; établi aux termes de la loi sur la défense nationale, le conseil se compose d'un président, d'un vice-président, des trois chefs d'état-major, du sous-ministre, du président du Conseil national de recherches, et de certains représentants des universités, de l'industrie et des sciences, nommés par le gouverneur en

conseil. Le conseil, par son président, renseigne le ministre sur tout ce qui se rattache aux recherches pour la défense. Du côté des opérations, un comité composée des chefs d'état-major est placée sous la direction du président du comité des chefs d'état-major, nommé lui aussi en conformité des dispositions de la loi sur la défense nationale. Le comité des chefs d'état-major comprend un président, les trois chefs des forces armées, et le président du Conseil de recherches pour la défense. Toutefois, pour que la commission puisse donner les meilleurs avis possibles sur tel sujet particulier, elle admet à ses réunions, en plus de ses membres réguliers, le sous-ministre de la Défense nationale, le secrétaire du cabinet, ainsi que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On assure ainsi l'examen continu de tous les problèmes qui se rattachent aux opérations.

Du côté administration, une commission appelée conseil pour la défense, renseigne le ministre sur les questions d'ordre administratif. Le conseil pour la défense est un organisme de ministère placé sous la direction du ministre et composé ainsi qu'il suit : les adjoints parlementaires du ministre, le sous-ministre de la Défense nationale, les trois chefs d'état-major des armes et le président du Conseil de recherches pour la défense. Le conseil pour la défense reçoit des rapports de deux commissions principales : la commission des membres du personnel, et la commission des principaux préposés aux approvisionnements. La commission des membres du personnel examine et étudie les problèmes qui se rapportent au personnel ; elle comprend le chef du personnel de la marine, l'adjudant général de l'armée, le chef du personnel du Corps d'aviation, un représentant du sous-ministre, et elle admet à ses réunions un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. La commission des principaux préposés aux approvisionnements, qui s'occupe des questions qui se rattachent au ravitaillement et aux approvisionnements, comprend le chef des services techniques de la marine, le quartier-maître général, le chef des services techniques du Corps d'aviation, un représentant du sous-ministre, et elle admet à ses réunions, pour l'assister, un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. La présidence de ces deux commissions est dévolue à l'un des officiers principaux des approvisionnements dans les trois armes, à tour de rôle. Chaque arme occupe la présidence pendant un an.

Tel est, dans ses grandes lignes, le rouage qui assure la coordination dans l'examen de nos problèmes. Il n'est guère besoin d'ajouter que de chacune de ces grandes commissions relèvent un grand nombre de sous-comités chargés d'examiner en détail les données de chaque problème qui se pose.

Monsieur le président, s'il m'est permis de continuer la lecture de mon exposé, je vais indiquer quelques-unes des méthodes au moyen desquelles nous surveillons les dépenses. Je désire commencer par la rubrique "budget des dépenses", qui débute à la page 4.

Budget des dépenses

Le budget des dépenses, une fois approuvé par le Parlement, permet au ministère de disposer ses finances de l'année. Le budget comprend les dépenses autorisées de l'année financière et les engagements autorisés que comportent les adjudications dont les paiements sont reportés à une année future. Le budget se fonde sur l'estimation du coût de nos besoins en hommes et en matériel requis pour exécuter le programme de défense. Ces dépenses sont d'abord établies pour chaque service par son préposé au budget sur les données que lui fournissent les différentes divisions du service chargées de l'exécution

des diverses parties du programme. Chaque chef d'état-major les examine, puis le sous-ministre, et enfin le ministre avec le concours de ces derniers. A ces différents stades, elles sont soumises à l'examen des fonctionnaires supérieurs relevant du sous-ministre ainsi que de délégués de la Trésorerie. On consulte aussi, au sujet des approvisionnements, les fonctionnaires supérieurs du ministère de la Production de défense. Les dépenses ainsi établies vont à la commission ministérielle de défense, et au cabinet lorsqu'il s'agit d'arrêter d'importantes questions de politique administrative. Enfin, le Conseil du Trésor les examine en détail. Tous les changements qui s'imposent, durant l'année, dans les dépenses déjà approuvées, doivent franchir les mêmes étapes. Le budget des dépenses ainsi établi sert à fixer le crédit de la Trésorerie. La vérification et les paiements sont régis par les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification.

Soldes et indemnités

Sous l'empire des dispositions de la loi sur la défense nationale, c'est le gouverneur en conseil qui autorise les soldes et indemnités des diverses armes. Une commission a revisé en 1946 les soldes et indemnités des trois services ; on lui avait demandé d'indiquer au Conseil du Trésor les moyens de simplifier ces versements, d'uniformiser les soldes et indemnités des trois armes et d'établir pour les membres des services des taux de rémunération qui soutiendraient assez bien la comparaison avec ceux des emplois civils correspondants. Le rapport qu'elle a présenté a conduit à l'établissement, pour les membres des services, de rémunérations fondées sur les facteurs suivants : solde de grade, solde de spécialité si l'homme est spécialisé dans un métier, indemnité de subsistance si le logement et la nourriture ne sont pas fournis par le service, allocation familiale, et indemnité de séparation si le service oblige l'homme à se séparer de sa famille.

Aux fins de comparaison avec la rémunération civile, on a utilisé le revenu comprenant la solde de spécialité, l'indemnité de subsistance et la valeur estimative des vêtements personnels et des services médicaux et d'hospitalisation. L'indemnité matrimoniale est considérée comme un supplément qui compense les déboursés et les inconvénients qu'occasionnent à l'homme marié et à sa famille les déplacements inhérents à la vie militaire.

Depuis 1946, les barèmes sont révisés périodiquement, et ils ont été relevés en 1947, en 1948 et en 1949, dans la mesure où les rémunérations civiles avaient augmenté.

Il existe en outre des barèmes spéciaux de soldes et indemnités, dont la solde de risque pour les équipages aériens, le service en sous-marin et le saut en parachute, et l'indemnité de service à l'étranger pour les officiers et les hommes qui servent en pays étranger.

Ces barèmes, constamment révisés par les préposés de chaque service, sont coordonnés par la commission des chefs de personnel. Sous la direction de cette commission, des sous-comités travaillent à la coordination des soldes de spécialité et des règlements régissant les soldes, et s'occupent des différentes autres questions qui intéressent le personnel.

La solde est versée deux fois par mois, et toute modification de solde est autorisée dans les ordonnances journalières émises par chaque service et inscrite aux comptes de solde. Chaque service a son compte de solde. Le maintien d'un registre indépendant de contrôle permet la comparaison avec les comptes tenus sur place. De plus, les registres sont vérifiés par les services eux-mêmes et par le bureau du sous-ministre.

Lorsqu'ils voyagent officiellement, les militaires touchent une indemnité de déplacement de tant par jour, excepté, ce qui arrive rarement, lorsque les fonctions sont telles que cette indemnité ne convient guère; alors, on paye les dépenses réelles. Le barème des indemnités de déplacement est autorisé par le gouverneur, en conseil; lorsque les dépenses réelles sont payés, il faut obtenir l'autorisation du gouverneur en conseil. L'article 351 de la loi des chemins de fer pourvoit à l'autorisation par le gouverneur en conseil de tarifs spéciaux en faveur des militaires qui voyagent sur les chemins de fer au Canada. Des règlements approuvés par le gouverneur en conseil autorisent le remboursement des dépenses qu'occasionne le transport des personnes à charge d'un endroit à un autre, ainsi que du mobilier et des articles de ménage. Ces déplacements donnent aussi droit à une indemnité de tant par jour.

Effectifs

Dans la limite des effectifs totaux prévus par le programme autorisé de défense, le ministre, subordonnement à l'approbation du ministre des Finances, détermine le nombre d'officiers et de subalternes dans chaque grade et chaque spécialité. On revise chaque année, à cette fin, les besoins en effectifs. Dans les limites des cadres approuvés, chaque service répartit son personnel entre ses différentes unités. Chaque service possède une commission des effectifs qui examine et approuve, dans les cadres autorisés, les effectifs des unités. Les fonctionnaires supérieurs du bureau du sous-ministre participent à cet examen, de même que les dirigeants de la Commission du service civil, s'il s'agit d'emplois civils.

Emplois civils

Les employés à titre civil sont, en règle générale, répartis en trois groupes: les fonctionnaires, les employés rémunérés aux taux courants, et la main-d'oeuvre occasionnelle. Ceux du premier groupe sont embauchés en conformité des dispositions de la loi du service civil et des règlements promulgués sous son empire. Les postes et les traitements sont approuvés par le Conseil du Trésor. Les employés rémunérés aux taux courants et la main-d'oeuvre occasionnelle touchent la rémunération établie par le Conseil du Trésor sur la recommandation du ministère du Travail. Les conditions d'embauchage des employés rémunérés aux taux courants sont régies par règlements généraux établis par le gouverneur en conseil.

Besoins en matériel

Le service ou l'arme intéressée doit fournir les détails relatifs aux genres d'articles qui répondent à ses besoins. Dans la plupart des cas, on a pu établir des normes standards pour les trois services, lorsqu'il s'agissait d'articles d'usage commun. Des officiers du service déterminent la sorte et la quantité de matériel requis, le tout est soumis à l'approbation du sous-ministre et du ministre, et inscrit aux tableaux d'équipement et aux barèmes de distribution. La commission des principaux préposés à l'équipement étudie les articles d'usage commun, aux fins d'uniformité et d'économie.

Chaque arme a l'initiative de s'approvisionner et de s'équiper. Le sous-ministre vise toute proposition dans ce sens. Si le coût estimatif des articles à obtenir excède \$50,000, il faut la permission spécifique du ministre. Lorsque la demande d'approvisionnement est approuvée, les commandes sont passées au ministre de la Production de défense. Toute réquisition doit être autorisée

par un délégué du contrôleur du Trésor afin de s'assurer de la disponibilité des fonds requis. Les certificats à cette fin délivrés sont inscrits au compte des engagements autorisés par le crédit relatif à la défense, et si la somme globale des montants visés peut dépasser la limite des espèces affectées à l'année financière, elle ne peut excéder celle des engagements qui ont été autorisés. Dans les limites financières autorisées par le sous-ministre, les officiers supérieurs, dans les diverses régions, peuvent s'adresser au représentant local du ministère de la Production de défense en vue de répondre aux besoins locaux de matériel. Dans les cas d'urgence, les officiers supérieurs des diverses régions peuvent s'adresser directement au commerce, mais dans les limites établies par le sous-ministre et avec l'approbation du ministère de la Production de défense.

Lorsque le ministre de la Production de défense a pris les dispositions, par achat, fabrication ou autrement, en vue d'obtenir les articles demandés, copie de l'acceptation par l'adjudicataire en cause est envoyée au délégué en chef de la Trésorerie du ministère de la Défense nationale, au directeur général des services d'inspection, et au ministère lui-même, pour leurs archives. Si le contrat comporte des versements provisoires, les comptes provisoires sont vérifiés avant paiement par le délégué de la Trésorerie. Le ministère n'accepte aucun effet, aucun approvisionnement, aucun article d'équipement qui, à l'inspection, n'a pas été jugé satisfaisant.

Lorsque du matériel, des articles d'approvisionnement ou d'équipement, parviennent aux services, les préposés du service en cause en prennent immédiatement charge, et les factures sont visées par l'officier gestionnaire, qui certifie que les marchandises sont conformes au contrat et ont été consignées aux comptes. S'il s'agit de services qu'on a obtenus, le certificat doit attester qu'ils représentent parfaitement les montants réclamés. Les factures visées sont enfin transmises au délégué de la Trésorerie, qui s'assure qu'elles sont en règle et effectue le versement.

Construction et acquisition de propriété

Comme pour le matériel et l'équipement, ce sont les services intéressés qui fournissent les plans et devis de construction. Les travaux de dessin et de génie sont exécutés soit par les services eux-mêmes soit par adjudication. Le matériel d'usage commun est examiné par la commission conjointe d'adaptation des services, en vue de l'uniformisation et de l'économie. Avant d'être approuvés, les programmes de construction sont minutieusement examinés par le bureau du sous-ministre, de même que par le Conseil du Trésor. La façon de procéder qui s'applique à l'obtention du matériel et de l'équipement vaut aussi pour les réquisitions, les demandes de contrats et les charges financières. Les contrats sont accordés par la Defence Production Limited, pour le compte du ministre de la Production de défense. Le droit d'inspection de tous les ouvrages arrêtés par la Defence Production Limited appartient aux ingénieurs du service, mais la surveillance relève de la Defence Production Limited.

C'est selon les mêmes lignes qu'on établit des contrats d'érection de logements pour militaires mariés ; il y a cependant une exception : ces contrats sont conclus directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, sur la demande du ministère de la Défense nationale. Les constructions d'importance secondaire peuvent être élevées directement par les ingénieurs militaires ou encore grâce à des contrats consentis par le ministère de la Production de défense. Les chefs de corps ont le droit de donner leur approbation

à des entreprises urgentes d'entretien, d'intérêt local, pourvu qu'elles n'aient pas trop d'ampleur et qu'elles s'inscrivent dans le cadre officiel des projets d'entretien.

En ce qui concerne l'aménagement d'aérodromes, le ministère des Transports se charge d'accorder des contrats pour tous les travaux de ce genre et d'en surveiller l'exécution pour le compte du ministère de la Défense nationale, après que les fonds nécessaires ont été prélevés à cette fin sur les crédits de la défense.

Quand il s'agit d'acquérir des propriétés, on laisse à des services indépendants le soin d'établir une évaluation fondée sur une expertise, afin de s'assurer que le prix proposé est juste et raisonnable. Le ministère des Transports assume souvent le rôle de représentant du ministère de la Défense nationale, en ce qui concerne l'acquisition de terrains. Dans certains cas, des terrains de petite superficie sont achetés par l'intermédiaire du directeur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; celui-ci obtient des options ou soumet des évaluations au ministère de la Défense nationale. Les propriétés situées dans les municipalités urbaines sont achetées par l'intermédiaire du ministère des Travaux Publics agissant en qualité de représentant du ministère de la Défense nationale, ou encore acquises directement par ce dernier ministère après évaluation par des agents immobiliers compétents. Si l'on a recours à des agents immobiliers privés pour se procurer des évaluations ou pour mener à bien les négociations à l'égard d'options d'achat, on leur verse la commission coutumière pour services de ce genre. Dans tous les cas, on se procure l'approbation du gouverneur en conseil et on négocie l'accord final par le truchement d'un représentant nommé par le ministère de la Justice.

Plomberie, tuyauterie, chauffage, etc.

On se procure tous les articles de cette catégorie en insérant à cet effet une clause dans le contrat de construction établi pour l'immeuble qui en a besoin, ou encore en faisant appel aux sociétés de service public municipales ou privées. Le ministère paye aux entreprises municipales ou commerciales les tarifs habituels, à moins qu'on ne se mette d'accord sur un tarif spécial.

Impressions et papeterie

Tout le matériel d'impression et toute la papeterie que le ministère de la Défense nationale requiert lui sont fournis par l'intermédiaire de l'Imprimeur du Roi. C'est à l'Imprimeur du Roi qu'on adresse les réquisitions, approuvées par le sous-ministre ou par un haut-fonctionnaire qu'il autorise à agir en son nom; c'est le délégué en chef de la trésorerie qui vise les réquisitions quant aux fonds disponibles. Elles sont envoyées ensuite au directeur général du service du contrôle des dépenses de bureau, au ministère des Finances, qui doit les approuver avant qu'on les adresse à l'Imprimeur du Roi; celui-ci livre les articles aux intéressés. L'Imprimeur du Roi vérifie les factures puis les soumet au délégué en chef de la trésorerie du ministère de la Défense nationale.

Autres dépenses

Il faudrait un temps considérable pour englober dans un exposé d'ordre général les dépenses diverses de la Défense nationale. Bon nombre de dépenses, — telles que frais d'études, dommages et intérêts, honoraires professionnels, subventions aux associations militaires, — sont prévues aux crédits sur la base des constatations antérieures et adaptées aux besoins prévus. Les dépenses

sont contrôlées au moyen de règlements établis par le gouverneur en conseil ou de l'approbation expresse du gouverneur en conseil.

Il conviendrait peut-être de faire mention ici d'une autre catégorie de dépenses ; celles afférentes à l'approvisionnement des forces canadiennes d'outre-mer par les services de mouvements, de ravitaillements et d'évacuations des autres pays. Toutes les fois qu'on peut en arriver à un accord satisfaisant, on s'acquitte des frais de cet approvisionnement sur la base des frais par tête. C'était la méthode employée au cours de la dernière guerre. En pareil cas, on évalue les frais par homme et par jour ; les deux gouvernements intéressés s'étant mis d'accord, le paiement des marchandises reçues s'effectue sur cette base. Cette façon de procéder dispense les unités de manoeuvre de tenir la comptabilité détaillée que nécessiterait le règlement établi sur les dépenses effectivement encourues.

Dépenses au titre des marchandises et services fournis aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

La loi de 1950 sur les crédits de défense prévoit des fonds destinés à fournir aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord du matériel, des approvisionnements et des services. Ces transactions s'inscrivent dans une des trois catégories suivantes :

- (a) Transfert de matériel de stocks déjà existants ;
- (b) Formation de pilotes et de navigateurs pour les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ;
- (c) Transfert de matériel nouveau fabriqué au Canada.

C'est sur recommandation du groupe permanent qu'on a effectué tous les transferts de matériel et qu'on a réparti les invitations d'entraînement. En ce qui concerne le transfert de matériel prélevé sur les réserves existantes, la loi des subsides porte qu'on imputera sur les crédits un montant correspondant à la valeur actuelle estimative du matériel ou des approvisionnements et qu'on versera un montant équivalent à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé, compte où l'on pourra puiser à volonté, avec l'approbation du gouverneur en conseil, afin d'acquérir le matériel et les approvisionnements nécessaires aux armées canadiennes de mer, de terre ou de l'air. L'équipement transféré a été évalué en calculant le montant estimatif d'un équipement identique de remplacement. Les évaluations établies pour un article donné sont employées pour tous les transferts ultérieurs.

Une fois qu'on aura recueilli les observations des représentants des autres ministères intéressés, j'espère que l'exposé que je viens de faire des grandes lignes de l'organisation générale de la Défense nationale permettra au Comité d'avoir une vue d'ensemble des rouages mis en place relativement aux dépenses de la défense.

M. MACDONNELL : Une question.

LE PRÉSIDENT : Un moment, monsieur Macdonnell.

LE TÉMOIN : Je regrette d'avoir à dire que j'ai oublié un service très important lors de mon exposé sur le premier graphique. Sous la rubrique "Sous-ministre", sur le côté droit des petits cadres, on peut voir les services d'inspection dirigés par un contrôleur général de ces services. C'est un groupement qui vérifie (quant à la qualité et à sa conformité avec les caractéristiques requises) tout le matériel obtenu par le ministère ; il ne peut y avoir ni acceptation ni paiement sans son approbation préalable.

M. MACDONNELL : Monsieur le président, une question se pose ici. Sans doute en surgira-t-il bien d'autres, mais celle qui me vient actuellement à l'esprit m'a été inspirée par la page 7 de l'exposé écrit du témoin. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point on suit la coutume des contrats d'adjudication. Je sais qu'une législation spéciale règle le problème et je n'ignore pas que, dans certains cas, il ne serait pas approprié de recourir aux adjudications. Cependant, j'aimerais savoir comment on procède dans ce domaine. Puisque je suis sur ce chapitre, permettez-moi de soulever une autre question. Au début de cet alinéa (de l'exposé écrit), on lit : "si on estime que le montant des approvisionnements ou du matériel à obtenir dépasse \$50,000, il faut demander l'autorisation du ministre".

Je me demande si l'armée (qu'il faut prendre comme elle est) ne trouverait pas le moyen de rester, à cet égard juste en deçà de \$50,000 pour ensuite ajouter une autre tranche de \$50,000 puis une autre encore. Je voudrais connaître les montants exacts, savoir dans combien de cas les chiffres sont au-dessous de \$50,000 et quels sont les montants qu'approuve le ministre ? L'autre question, qui revêt à mes yeux plus d'importance, est celle des adjudications ; Si j'interprète correctement cette page, nous nous écartons toujours davantage des garanties salutaires des soumissions.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Macdonnell, ayez la bonté de remettre vos commentaires à plus tard. Permettez au témoin de répondre à la question sur-le-champ.

LE TÉMOIN : Monsieur le président, en ce qui concerne la première question, il me semble que le ministère de la Production de défense pourrait y répondre mieux que moi. Nous n'accordons pas de contrats et nous n'invitons pas de soumissions.

M. Macdonnell :

D. Je n'insiste pas, si M. Drury ne veut pas répondre. — R. Il me semble qu'il serait quelque peu hors de propos de commenter cette section.

D. Pourrions obtenir une réponse des fonctionnaires du ministère de la Production de Défense ?

LE PRÉSIDENT : Cette question en fera naître d'autres ; vous pourriez peut-être la réserver pour plus tard.

M. MACDONNELL : Mais j'aurais pensé que M. Drury connaîtrait intimement la question des \$50,000.

LE PRÉSIDENT : Et vous donc, qui êtes un officier chevronné de l'armée ?

M. MACDONNELL : Je n'étais qu'un petit gradé obscur.

LE TÉMOIN : En ce qui concerne la limite de \$50,000, on peut toujours s'attendre à ce que ceux qui requièrent des marchandises ou des services, transforment un poste unique en plusieurs petits postes distincts. C'est justement ce que s'efforcent d'éviter le quartier-maître général, le chef des services navals techniques et le directeur des services techniques au Conseil de l'Air.

M. Macdonnell :

D. Vous avez mis le doigt sur le coeur même du problème. Que faut-il entendre par poste ? C'est justement ce que je ne conçois pas clairement. — R. Pour nous, un poste est une chose qui forme un bloc indivisible. Ainsi, les chaussures vont par paires et il ne serait pas possible d'acheter une chaus-

sure seulement, afin de rester en deçà de la somme fixée. De même, on ne pourrait acquérir la moitié d'un tank.

Ce genre de morcellement se produit peut-être plus facilement dans le secteur de l'entretien ou des réparations. La chambre où nous sommes, par exemple, pourrait être divisée en postes séparés, aux fins d'ameublement ou de peinture. Mais le personnel chargé de la vérification considérerait la remise à neuf de la chambre comme un poste unique ; pour lui, l'achat de chaises ne représenterait pas un poste distinct de l'acquisition de fauteuils ou du remplacement des lambris. La retouche de la chambre constituerait un poste unique et une entreprise inséparable.

D. M. Drury pourrait-il nous donner une idée des achats de matériel et d'approvisionnements qui restent en deçà des \$50,000 et de ceux qui dépassent cette somme ? — R. Je craindrais de citer des chiffres au hasard, mais la proportion est bien faible.

D. Pour quel poste ? — R. Pour le total des dépenses.

LE PRÉSIDENT : Au-dessous ou au-dessus de \$50,000 ?

M. Macdonnell :

D. Au-dessous de \$50,000 ? — R. Le volume est minime au-dessous de \$50,000.

En outre, il peut arriver qu'un article demandé coûte environ \$50,000. On peut être tenté d'en estimer le prix à \$45,000 plutôt qu'à \$50,000, afin d'éviter les formalités d'une approbation obtenue en haut lieu. Toutefois, si l'estimation est de \$45,000, si on obtient le visa d'achat et qu'on transmette la commande au ministère de la Production de défense (ou à toute autre autorité compétente) et que l'estimation révisée ou la soumission se montent à plus de \$50,000, il faut alors obtenir l'accord du ministre avant de franchir le dernier pas.

D. Une question encore ; j'espère que je ne vous fais pas perdre trop de temps. J'ai trouvé que le sous-ministre nous a donné une description intéressante de l'espèce de haut comité du personnel ; si je ne m'abuse, ce comité se compose de membres de l'armée, du chef de la marine et de celui de l'aviation. Je me demande de quelle classe de personnel militaire le comité s'occupe. Je me rends compte que vous avez quelqu'un qui s'occupe de l'armée ; mais je voudrais savoir quelle catégorie de personnes le comité choisit. Se charge-t-il de la nomination des officiers supérieurs ? — R. Aucun des comités en question ne peut assumer la responsabilité d'une action quelconque. Ils ne constituent que des organismes consultatifs. La responsabilité pour toute décision d'ordre pratique ou administratif ne peut reposer que sur une tête unique. Les fonctions du comité consistent tout simplement à procéder à une revue et à une discussion d'ordre général des problèmes courants, dans l'espoir de les aborder avec un front commun. Mais ces problèmes doivent être résolus par l'officier se trouvant à la tête de chaque service.

Quant aux questions ayant trait au personnel militaire, elles sont soumises à l'adjudant général, qui relève du chef d'état-major général. Toutes les nominations, dans l'armée, sont effectuées par le chef d'état-major général sur la recommandation de l'adjudant général ; dans certains cas, l'approbation du ministre est requise. De fait, les nominations des chefs d'état-major sont décidées par un décret du conseil.

M. Stick :

D. Monsieur le président, je voudrais me reporter aux pages 4 et 5 (du mémoire écrit) se rapportant à la solde et aux allocations. Serait-il possible, monsieur Drury, de se procurer un tableau indiquant le montant des soldes pour les divers grades dans tous les services ? Nous aurions ainsi une échelle facile à consulter. — R. Je peux me le procurer.

D. Vous avez la solde et les allocations pour les différents grades. Nous aurons peut-être à nous y reporter à un moment donné et cela nous faciliterait la tâche, de pouvoir consulter à volonté le document. — R. Nous allons l'obtenir pour vous.

M. Churchill :

D. Restant sur ce chapitre, pourriez-vous vous procurer également les montants supplémentaires des soldes, portés ou mentionnés à la page 5, à l'endroit où vous parlez d'allocations de risque pour l'équipage des avions, des sous-marins et pour les parachutistes ? — R. Le tableau comprendra les allocations de risque pour équipages d'avions et de sous-marins et pour les parachutistes, dans tous les cas où elles peuvent être accordées.

D. Relativement au deuxième alinéa (de la page 5 de l'exposé écrit), pourriez-vous aussi nous dire ce que vous entendez par allocations de service à l'étranger ? — R. Il existe deux catégories d'allocations de service à l'étranger, versées aux officiers et aux soldats servant en dehors de nos frontières. L'une d'elles est allouée aux soldats servant à l'étranger dans des unités organisées. L'autre allocation se rattache aux allocations accordées aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce et autres servant à l'étranger ; cette allocation est versée aux officiers et aux soldats qui servent à l'étranger sans toutefois appartenir à des unités reconnues. Les allocations de cette deuxième catégorie sont quelque peu complexes et varient d'un endroit à l'autre.

M. MACDONNELL : A nous autres, de l'artillerie, on affirmait que c'est l'infanterie qui est la plus exposée. Faut-il croire que les risques auxquels l'infanterie s'exposait ont été pour ainsi dire abolis ? Les fantassins ne touchent point d'allocations de risque ?

LE TÉMOIN : Pour le moment, l'infanterie ne touche aucune allocation de risque, sauf dans le cas des parachutistes, qui font généralement partie de l'infanterie de ligne.

M. STICK : Une autre question encore ; à la page 10, il s'agit d' "autres dépenses" : versements faits à des gouvernements étrangers pour couvrir les frais des troupes canadiennes établies outre-mer.

Sauf erreur, il y a là-bas des fonds gelés que certains de ces gouvernements nous doivent. Au lieu d'envoyer des dollars canadiens dans ces pays, serait-il possible de faire usage d'une partie de ces fonds immobilisés ?

LE PRÉSIDENT : M. Stick, peut-être auriez-vous l'amabilité d'attendre la venue du représentant du Conseil du trésor à qui vous pourriez poser votre question.

M. STICK : Un haut fonctionnaire des Affaires extérieures le saurait probablement tout aussi bien.

LE PRÉSIDENT : M. Bryce sera au courant.

M. Stick :

D. Je me borne à poser des questions ; si on ne peut me donner de réponses, fort bien. — R. Il me semble que le Trésor est mieux qualifié ici que la Défense nationale.

D. Nous les aborderons, quand ils seront ici.

M. Henderson :

D. Pour nous reporter à la page 9 (mémoire préparé) y a-t-il une municipalité quelconque au Canada qui partage avec le ministère les frais de construction ? — R. Il y en a quelques-unes.

D. Quelles sont-elles ? — R. Je ne puis vous répondre pour le moment.

M. JAMES : Monsieur le président, ne croyez-vous pas qu'on aboutirait à des débats mieux organisés, en commençant par le commencement et en avançant systématiquement ? Je n'ai pas l'intention de restreindre la discussion mais je pense qu'on pourrait ainsi se montrer plus méthodique.

LE PRÉSIDENT : Ma foi, nous attendons que les membres posent des questions. Nous avons eu deux questions jusqu'à présent ; ceux qui en auraient d'autres à poser peuvent commencer où il leur convient le mieux.

M. Wright :

D. A la page 8 (mémoire préparé) vous dites : "Les plans et les devis de construction, ainsi qu'à l'égard de l'équipement et des marchandises, sont fournies par les services qui en profitent. Les travaux de tracé et la besogne des ingénieurs peuvent être exécutés par les services eux-mêmes ou accordés par contrat".

M. Drury peut-il nous dire approximativement quel est le pourcentage de la besogne dont se chargent les services armés, et celui qui est attribué à des entrepreneurs ? — R. Le pourcentage varie de temps à autre. Si le programme de construction est vaste et si on ne peut trouver qu'un petit nombre d'ingénieurs militaires pour les tracés, le pourcentage des travaux faits par contrats sera plus important. Cependant à mesure que les tracés de plans s'achèveront et que le nombre des ingénieurs militaires augmentera avec leur compétence, le volume de la besogne accomplie par ces ingénieurs tendra à s'accroître.

D. J'imagine que dans ce secteur, on pourrait réaliser des économies en renonçant à accorder trop de contrats et en ayant recours aux services armés eux-mêmes pour s'assurer de certains ouvrages. Je ne sais pas dans quelle mesure la chose est possible ; mais le profane est tenté de croire qu'on pourrait économiser de cette manière-là. — R. Nous confions le plus possible de plans aux ingénieurs militaires et les chargeons d'un fardeau au-delà duquel on ne saurait aller. Toutefois, à l'heure actuelle, nous manquons au Canada d'ingénieurs dont nous pourrions employer les services. L'armée s'évertue de son mieux à en attirer davantage. Aux effectifs maximums qu'elle parvient à attirer, nous confions tous les tracés possibles.

D. Plus loin, page 8 (mémoire préparé) je lis : "Tous les travaux accomplis sous l'égide de la Defence Production Limited peuvent être inspectés par les ingénieurs militaires, mais la surveillance en est confiée à la Defence Production Limited".

Dans quelle mesure y a-t-il double emploi des services d'inspection de la Defence Production Limited et de ceux de l'armée ? J'ai entendu dire qu'il y avait bien double emploi, mais je ne puis citer d'exemples précis. Existe-t-il vraiment un double emploi ? — R. les fonctions sont bien distinctes. Sauf erreur, la surveillance des travaux accomplis par suite de contrats, consiste à s'assurer que la besogne est faite avec célérité et économie. L'inspection, elle, est une vérification de la qualité. Laissons le secteur de la construction et abordons celui de la fabrication : voici une maison qui a obtenu un contrat aux termes duquel elle doit livrer des chaussures. La surveillance de leur fabrication est confiée à l'adjudicataire lui-même, à celui qui fabrique les chaussures. Mais le ministère de la Défense nationale à qui ces chaussures seront livrées envoie sur place des inspecteurs à lui, qui ne sont pas des surveillants. Les inspecteurs doivent s'assurer de normes qualitatives et veiller à ce que toutes les chaussures sorties de l'usine soient d'une qualité de fabrication répondant aux conditions spécifiées. Il en va de même dans le domaine de la construction. C'est la Defence Production Limited qui est chargée de la surveillance générale des travaux et qui s'assure que l'adjudicataire fait bien la besogne qu'il s'est engagée à faire ; mais l'inspection de la qualité proprement dite est confiée à la Défense nationale.

M. Wright :

D. Pour nous en tenir aux chaussures : vos inspecteurs inspecteraient-ils le cuir avant qu'on le convertisse en chaussures, ou bien votre ministère se bornerait-il à vérifier les chaussures à la sortie de l'usine ? Dans une opération de ce genre, à quel moment votre inspection intervient-elle ? Et pour la construction ? Votre ministère vérifie-t-il les matériaux servant à la construction ou seulement le bâtiment fini ? — R. Cela varie suivant les cas. Quand il s'agit de construction, l'inspection englobe une certaine vérification des matériaux bruts.

D. En est-il toujours ainsi ? — R. Il devrait toujours en être ainsi.

M. BALCOM : Ce service d'inspection correspond à ce qu'était au cours de la dernière guerre la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada ?

LE TÉMOIN : Le service d'inspection a succédé à la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

M. Stick :

D. Mais tout cela n'est-il pas prévu par les contrats ? Lors de la signature du contrat, vous déterminez la qualité voulue ? Si l'adjudicataire ne s'en tient pas aux termes spécifiés dans le contrat, c'est tant pis pour lui. Vous n'avez que faire d'une inspection tout au début. Une fois que l'article fini vous a été livré, vous êtes capable de voir si on a employé la qualité voulue de cuir. Car quand vous accordez un contrat de chaussure, vous exigez bien qu'on emploie tel ou tel cuir et c'est bien au fournisseur à vous le fournir ? — R. Ma foi, cette méthode est bonne en ce qui concerne les dehors, les éléments apparents ; mais cela marche moins bien dans tous les cas où il s'agit de produits finis où les éléments constitutifs ou les matières ne se voient pas. Il faudrait alors sacrifier nombre d'articles, pour se convaincre que rien ne cloche, à l'intérieur des chaussures par exemple. Supposons que le fabricant ait à employer un cambrillon d'acier d'une qualité donnée, on ne pourrait s'en assurer qu'il l'a fait qu'en mettant la chaussure en pièces. Pour que l'expérience soit concluante, nous devrions ainsi détruire une nombre considérable de chaussures, qu'on ne pourrait ensuite que jeter au rebut. Ne vaut-il pas mieux vérifier les cambrillons d'acier avant qu'ils soient incorporés aux chaussures ?

M. GEORGE : J'aimerais poser une ou deux questions. A l'heure actuelle, on signe bon nombre de contrats et il est dit que ce sont les adjudicataires qui doivent établir les frais. J'ai entendu certains entrepreneurs se plaindre d'avoir à dépenser des sommes considérables pour établir ces frais estimatifs. Sans doute, cela regarde-t-il la Production de défense ; mais ce que je me demande est ceci : pourquoi les devis estimatifs ne sont-ils pas établis par les ingénieurs de l'armée plutôt que par les entrepreneurs ? Surtout dans le cas des hangars d'aviation et des camps désaffectés, qu'on doit reconstruire ou réparer.

LE TÉMOIN : Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons malheureusement aujourd'hui qu'un nombre restreint d'ingénieurs à notre disposition pour ce genre de travail ; nous nous efforçons d'alléger notre fardeau en ayant recours dans la mesure du possible aux industries du dehors.

M. STICK : Afin de diminuer vos frais ?

LE TÉMOIN : Pour diminuer nos frais.

M. McCUSKER : En réalité cela ne se réduit-il pas au fait suivant : quand vous mettez un contrat en adjudication, vous n'êtes pas en mesure de dire aux candidats ce que devraient coûter les travaux ; c'est à eux de vous le dire.

M. GEORGE : Mais ce n'est pas là ma question.

LE PRÉSIDENT : Non ; mais ça ne fait rien, continuez M. Drury.

LE TÉMOIN : En outre, cette méthode permet en règle générale d'obtenir une estimation plus précise que celle que pourrait vraisemblablement nous soumettre un ingénieur militaire. Celui qui a exécuté ce genre de travail est en mesure de fournir une estimation plus satisfaisante que l'ingénieur militaire qui ne l'a pas effectivement exécuté.

M. McCUSKER : Puis-je faire quelques observations au sujet de la question soulevée il y a un instant par M. Wright ? Il me semble que nous passons à côté de la question en réclamant l'emploi d'ingénieurs militaires pour les travaux de construction. Si nous enrôlons ces ingénieurs dans l'armée, n'est-ce pas pour profiter de leurs services en temps de guerre ? Nous devons en envoyer en Corée et en Angleterre et nous devons leur donner une instruction militaire, comme à tous les autres. Ils doivent mener à bien leurs travaux de démolition et ainsi de suite, toutes les tâches qui reviennent aux ingénieurs pendant la guerre. Par conséquent, nous ne pouvons avoir recours à eux dans ce cas-ci ; pourquoi en ferions-nous un corps de constructeurs ?

LE PRÉSIDENT : Voulez-vous je vous prie vous limiter à une seule question. Je ne mets pas en question l'à-propos de votre exposé et vous parlez d'expérience.

M. Quelch :

D. Monsieur le président, à la page 5, alinéa 2 (du mémoire préparé), je lis : On établit un parallèle avec les salaires civils, en y comparant la solde militaire — y compris les soldes de spécialité, les allocations de subsistance, la valeur estimative des effets personnels, et les services médicaux et d'hôpital.

Établit-on cette comparaison en partant d'une date donnée ou procède-t-on de temps à autre à des ajustements permettant de ne pas se laisser distancer par l'accroissement des salaires civils ? — R. Dans toutes les revisions de soldes et d'allocations nous nous procurons les chiffres des salaires civils correspondants les plus récents.

D. En général, il y aurait un écart ? — R. Oui, il y en aurait un généralement parlant.

M. STICK : J'espère que nous n'allons pas aborder la question du coût de la vie.

LE PRÉSIDENT : M. Wright.

M. Wright :

D. Page 10 (mémoire préparé) vous dites :

Dépenses pour équipement et services fournis aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Et, à (b)

Instruction de pilotes et de navigateurs pour les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le sous-ministre peut-il nous donner quelque idée des frais qu'entraîne l'instruction des autres membres de l'OTAN au Canada, ou a-t-on procédé à une ventilation ? A. combien leur revient leur instruction au Canada ? — R. Les autres membres du Traité de l'Atlantique-Nord ne nous remboursent ni nos débours ni nos dépenses.

D. L'instruction est donc accordée gratuitement aux autres membres de l'OTAN ? — R. C'est bien cela.

D. Avez-vous un tableau de la ventilation des frais d'instruction ? — R. Je n'en ai pas avec moi mais je puis m'en procurer un.

D. J'aimerais avoir une ventilation.

M. MACDOUGALL : A la page 6 (mémoire préparé) au deuxième alinéa, le mémoire dit :

Quand ils voyagent pour les besoins du service, les militaires touchent des allocations de déplacement sur une base quotidienne, sauf dans de rares cas où le service est de tel ordre que celles-ci ne seraient pas indiquées...

Qui ou quoi n'est pas indiqué ? — R. Je m'excuse pour la grammaire, c'est "les allocations ne sont pas indiquées" qu'il faut lire.

M. Cavers :

D. Dans quels cas ne serait-il pas indiqué de faire cela ? — R. Il ne serait pas tout à fait convenable de verser une allocation sur une base quotidienne calculée en fonction des frais moyens de déplacement au Canada à ceux qui voyagent dans des pays étrangers où les frais sont parfois extrêmement élevés. Les frais ne correspondent pas à notre tarif journalier et dans tous ces cas-là nous payons les dépenses effectives.

D. Dans ces cas, comment pouvez-vous vérifier si les notes de frais qui vous sont soumises correspondent bien aux prix de tel ou tel pays donné ? — R. C'est qu'un homme qui réclame le remboursement de dépenses effectives, doit produire un état détaillé. La majorité des voyages ont lieu dans les pays où nous avons une mission, qui communique au ministère des Affaires extérieures et au Trésor des indications d'ordre général sur la gamme des prix ; les états détaillés seront vérifiés au regard de cette gamme générale des prix.

M. MacDougall :

D. Dans l'avant-dernier alinéa (mémoire préparé) à la page 7, quatrième ligne en bas de la page, je lis les lignes suivantes :

En cas d'urgence, les officiers commandants supérieurs sont également autorisés à s'approvisionner directement par les voies commerciales ordinaires à l'intérieur des limites tracées par le sous-ministre et approuvées par le ministère de la Production de défense.

Dites-moi ce qu'il faut entendre exactement par mot : "limites" ? S'agit-il ici d'une étendue grande ou restreinte ? — R. Restreinte.

M. Jones :

D. Sous-titre (a) (page 10 du mémoire préparé) — "Transfert d'équipement prélevé sur les stocks déjà existants" — pourrait-on nous en donner le détail et nous dire s'il s'agit de cadeaux, de vente ou de prêt et à quels pays ils ont été consentis ? — R. Je ne l'ai pas ici, mais je puis facilement obtenir l'information sur le transfert d'équipement prélevé sur les stocks existants. Ils s'agit de transferts effectués de temps à autre et annoncés par le ministre : armes et munitions pour une division aux Pays-Bas, pour une division à la Belgique et une division à l'Italie ; quelques canons de 25 livres à destination du Luxembourg, quelques canons anti-avions — voilà les principaux articles.

D. Pourrions-nous obtenir ces renseignements ? — R. Je les ferai venir pour vous.

M. MACDONNELL : Pourriez-vous nous donner le renseignement selon le nombre de divisions en cause ? Quel volume d'équipement avons-nous envoyé ? Combien de divisions avons-nous équipées en Europe ?

LE TÉMOIN : Nous avons fourni des armes et des munitions pour trois divisions.

M. WRIGHT : Quand vous dites munitions, quelle période avez-vous en vue ou quelle quantité de munitions ?

LE TÉMOIN : Ce qu'on entend par première et deuxième ligne à l'armée, il s'agit des munitions transportées normalement par les transports de première et de deuxième ligne des formations faisant usage d'un certain modèle de canons. La quantité de munitions varie selon l'équipement.

Le Président :

D. Voudriez-vous avant de finir, fournir une fois encore quelques détails supplémentaires pour répondre à la question de M. Macdonnell ? Vous lui avez dit que le Canada a fourni l'équipement de trois divisions en Europe. C'est bien exact ? — R. Oui, en armes et en munitions.

D. De quels pays s'agit-il ? — R. De la Hollande, de la Belgique et de l'Italie.

M. MACDONNELL : *Grosso modo*, ces divisions sont-elles plus ou moins importantes que les nôtres ?

LE TÉMOIN : Je ne puis le dire au pied levé.

M. STICK : Prenez-vous comme base la division Canadienne ou la division des pays nommés ?

LE TÉMOIN : Nous nous fondons sur les effectifs de guerre d'une division britannique.

M. Macdonnell :

D. Par "armes", voulez-vous dire en réalité tout, à l'exception des uniformes et des logements et ainsi de suite ? — R. Non, monsieur, cela ne comprend pas les voitures de transport automobile. Cela n'inclut pas l'équipement médical. Cela laisse de côté la T.S.F. Dans les grandes lignes, "armes" signifie armes de combat.

D. Du fantassin ? — R. De l'infanterie, de l'artillerie, toutes les armes à feu.

M. WRIGHT : Faut-il y inclure les chars de combat ?

LE TÉMOIN : Une division britannique n'a pas de chars de combat, par conséquent ceux-ci ne sont pas compris.

LE PRÉSIDENT : Désirez-vous poser une question, M. Hunter ?

M. HUNTER : On a déjà répondu à ma question.

M. Quelch :

D. Sur le chapitre de nos troupes en Europe, sous le régime de l'OTAN : effectuons-nous des paiements directs en échange de biens, ou ces paiements sont-ils faits par l'OTAN ? — R. Comme M. Claxton l'a souligné hier, nous n'avons encore passé aucun accord quant à la jouissance de propriétés, ni quant au mode d'acquisitions des propriétés nécessaires.

D. Entre temps, payons-nous pour les logements que nous occupons ? — R. A l'heure actuelle nous occupons en Allemagne les casernes situées à Hanovre et dont le Royaume-Uni nous a consenti l'usage.

M. CHURCHILL : En ce qui concerne cet article de la page 10 que nous étudions et qui traite des livraisons à l'OTAN, pourrions-nous obtenir quelques renseignements là-dessus ? Pourrait-on nous communiquer le montant global des fonds affectés et leur ventilation en ces trois catégories qui sont énumérées ?

LE TÉMOIN : Je me procurerai cela.

M. WRIGHT : Pourrait-on nous présenter une liste des membres du Conseil des recherches pour la défense, où nous verrions à quelles universités ou organismes ils appartiennent ?

LE TÉMOIN : Malheureusement je n'ai pas cela ici, mais je demanderai qu'on vous soumette la composition du Conseil des recherches pour la défense.

LE PRÉSIDENT : Au cours de la déposition de M. Drury, j'ai pensé qu'il aurait été bon d'avoir en même temps quelques noms sur le tableau. Cela aurait pu nous être très utile. J'ignore si le Comité y a songé ou non. Le vice-chef de l'état-major naval par exemple, je connais son nom ; mais je ne sais pas qui est le sous-chef de l'état-major naval. Un renseignement de cet ordre serait peut-être utile ; si le Comité le désire, nous pourrions l'avoir au compte-rendu.

M. McILRAITH : Je pense qu'il serait fort utile de l'avoir au compte-rendu. Plusieurs, parmi eux, pourraient être appelés à titre de témoins et au stade où nous en sommes, ces renseignements nous seraient très utiles.

M. MACDONNELL : J'imagine qu'il m'est interdit de demander le nom des membres du comité de défense du cabinet.

LE PRÉSIDENT : M. Drury nous donnera alors les noms requis, classés sous les diverses rubriques dans les deux tableaux, le tableau portant en tête le nom du ministre et le tableau No 2.

M. MACDONNELL : N'allez-vous pas donner les noms des membres du comité de défense du cabinet ?

LE PRÉSIDENT : Moi aussi, j'aimerais bien les connaître.

M. MACDONNELL : Est-ce un secret imposé pour des besoins de sûreté ?

M. McCUSKER : Ne pourrions-nous renvoyer ces tableaux et demander que les noms soient inscrits en regard des postes ? Les noms pourraient être tracés en blanc sur ces tableaux avant notre prochaine réunion.

LE TÉMOIN : Je ne sais comment on procède à cet égard.

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous vous procurer un tableau que nous pourrions faire porter au compte-rendu et qui indiquerait leurs titres et leurs noms ?

LE TÉMOIN : Si cela vous agréé, je peux vous apporter une liste dactylographiée indiquant le nom du chef d'état-major, de ses officiers supérieurs, etc...

M. MacDougall :

D. En ce qui concerne le tableau intitulé : Organisation du ministère de la Défense nationale, vous êtes allés en descendant jusqu'à la position de sous-ministre, puis vous avez passé en revue les divers titres subordonnés au sous-ministre ; je puis m'être trompé, mais il me semble que vous avez sauté le garçon qui est conseiller en immeubles. C'est bien un civil, n'est-ce pas ? — R. C'est un civil.

D. Vous pouvez avoir, dans votre ministère, de nombreux personnages de ce genre, d'un bout du Canada à l'autre, chargés d'évaluer sur place la valeur des propriétés immobilières. — R. Le ministère de la Défense nationale n'emploie en dehors d'Ottawa et à titre permanent personne qui soit chargé de faire rapport au conseiller en immeubles.

D. Mais si par exemple vous aviez l'intention d'acheter une propriété à Vancouver, je n'imagine pas que votre conseiller en immeubles d'Ottawa soit très au courant des valeurs de Vancouver ; pour obtenir une évaluation portant sur des biens immeubles à Vancouver, vous feriez appel à un homme de Vancouver ? R. C'est exact. Il peut s'agir de courtiers en immeubles de Vancouver ou de fonctionnaires de quelque autre ministère. Les ministères des Affaires des anciens combattants, des Transports et des Travaux publics ont à leur emploi, dans la région de Vancouver, des spécialistes en valeurs immobilières. Normalement, si les circonstances s'y prêtent, nous nous adressons à un service de l'État.

M. Macdonnell :

D. Ces services achètent-ils en votre nom ou se contentent-ils de vous conseiller ? — R. La plupart du temps, ils se portent acquéreurs à titre d'agents de notre ministère.

D. Cette méthode ne tend-elle pas à faire monter les prix ? Je m'explique. Dès qu'on sait qu'il s'agit d'un mandataire du gouvernement, les choses ne se compliquent-elles pas ? — R. Dans certains cas, nous avons pensé qu'il en était ainsi ; nous nous sommes alors adressé à de courtiers en immeubles, qui tenaient caché le nom du mandant.

D. En est-il toujours ainsi ? — R. On me dit que ça n'est pas toujours ainsi.

M. CAMPNEY : La crainte de l'expropriation n'agit-elle pas parfois comme un frein ?

LE TÉMOIN : Nous n'avons jamais jugé dangereux, généralement parlant, qu'on nous sache disposés à verser un prix juste et équitable. Qu'un particulier ou un groupe quelconque cherche à réaliser un bénéfice exorbitant, il y a toujours moyen, comme l'a mentionné M. Campney, de recourir à l'expropriation, si on ne peut en venir à une entente. Nous pouvons déférer le cas à la cour d'Echiquier.

M. MACDONNELL : Vous disposez là d'un avantage précieux.

LE TÉMOIN : Ce sont plutôt les contribuables qui en bénéficient.

L'hon. M. Power :

D. Qu'est-ce qui remplace maintenant ce qu'on appelait autrefois le Conseil de l'Air, le Conseil de la milice et le Conseil de la marine ? — R. Le Conseil de la marine existe encore. Placé sous la présidence du chef de l'état-major de la marine, il n'a plus toutefois de pouvoirs officiels. La nouvelle loi de la Défense nationale a confié au chef de l'état-major de la marine toutes les responsabilités qui étaient autrefois celles du Conseil. Le chef de l'état-major de la marine bénéficie toujours cependant des avis du Conseil de la marine. L'aviation militaire compte également un Conseil de l'Air dont font partie les directeurs de divers services de l'aviation.

D. On appelait cet organisme le Conseil des directeurs de l'Air. — R. Je ne crois pas que cette appellation ait été maintenue. Le Conseil de l'Air étudie collectivement les questions aériennes.

D. Présente-t-il ses conclusions au chef de l'état-major ? — R. Comme le chef de l'état-major est membre du Conseil, point n'est nécessaire de formuler des vœux formels.

D. Existe-t-il un organisme correspondant au Conseil de la milice ? — R. Il n'en existe pas de façon officielle. Cependant, chaque semaine ou plus souvent, le chef d'état-major général réunit ses principaux adjoints en une conférence analogue à celles que tiennent les chefs de l'état-major de l'air et de l'état-major de la marine avec les membres du conseil de la Marine et les directeurs des services aériens, respectivement.

D. Je suppose que c'est afin de mieux coordonner l'activité des trois armes qu'on a abandonné l'ancienne organisation. Le nouveau régime a-t-il amené une meilleure coordination ? — R. Je n'ai pas eu l'occasion d'observer personnellement le fonctionnement des anciens organismes, mais j'ai constaté que, sous le nouveau mode d'administration, nous bénéficions d'une coordination marquée.

M. Wright :

D. Nos attributions nous permettent d'enquêter sur n'importe quelle dépense effectuée à compter de mars 1950, sauf erreur. Je suppose qu'on a construit des casernes pour nos marins, nos soldats et nos aviateurs. Nous diriez-vous combien il en a coûté pour aménager des casernes depuis mars 1950 ? Vous fondant sur le prix versé pour les casernes construites pour nos marins, nos soldats et nos aviateurs pendant la période que nous sommes chargés d'étudier, pouvez-vous nous dire approximativement à combien revient

l'espace consacré à chaque militaire ainsi abrité ? — R. Je vais fournir ces chiffres. On devra les examiner en tenant compte de ce que la marine a toujours trouvé préférable de grouper dans un seul immeuble les logements proprement dits, les salles à manger et les salles de récréation, tandis que l'armée et l'aviation, ayant affaire à des unités plus considérables, ont préféré séparer les dortoirs des salles à manger et des salles de récréation.

D. Ma question ne porte pas sur le problème de l'habitation, mais plus précisément sur la construction de casernes. — R. Les chiffres que je vais fournir indiqueront, ou du moins donneront l'impression, qu'il en coûte plus par tête pour loger les marins que pour loger les soldats ou les aviateurs, parce que les immeubles qui servent de dortoirs aux marins contiennent également les cuisines et les réfectoires. Il est difficile de déterminer quelle fraction du coût total de l'aménagement chaque service représente.

D. Dans votre exposé, vous sera-t-il possible d'indiquer ce que coûtent, dans l'armée et l'aviation, les installations requises pour l'alimentation et la récréation ? — R. Je vais m'efforcer de présenter les chiffres de façon à faciliter la comparaison.

M. JONES : Nous donnerait-on également la liste des biens-fonds acquis, depuis mars 1950, dans les diverses parties du pays ?

LE TÉMOIN : Volontiers.

M. Stick :

D. Auriez-vous l'obligeance d'indiquer où se trouvent ces biens-fonds, d'en dresser la liste par province ? — R. Les propriétés achetées, par provinces ?

D. Dans les différentes provinces où il existe des effectifs militaires. Pouvez-vous nous fournir les renseignements de cette façon, autrement dit, la liste par province ? — R. Je ne sais pas exactement quel renseignement vous voulez obtenir par province.

D. Je vais ajouter quelques détails à la question de M. Wright. Il veut savoir où nous avons dépensé l'argent.

LE PRÉSIDENT : Sauf erreur, M. Jones vous a demandé quels terrains vous avez acquis. M. Stick aimerait savoir où se trouvent ces terrains. Voilà les éléments de la question, les casernes mises à part.

M. CHURCHILL : Ne conviendrait-il pas de brosser un tableau d'ensemble et d'indiquer aussi les terrains qui sont loués ?

M. McILRAITH : C'est le mot "acquis" qu'il a employé.

LE PRÉSIDENT : J'ai employé le mot "acquis", mais je ne songeais pas aux terrains loués. Lorsque vous avez dit "acquis", aviez-vous à l'idée les terrains loués ?

LE TÉMOIN : Non. Je ne songeais qu'aux achats, mais nous fournirons également le détail des baux que nous avons signés depuis le 1er avril 1950.

LE PRÉSIDENT : Le Comité comprend, je suppose, qu'on ne pourra pas recueillir ces renseignements du jour au lendemain. Ce sont des questions d'envergure, mais nous y répondrons de façon complète.

M. George :

D. M. Drury ne parle que des baux signés depuis mars 1950. Pourquoi ne pas inclure aussi tous les autres baux actuellement en vigueur ?

LE PRÉSIDENT : M. Drury nous donnera la liste de tous les baux signés du 31 mars 1950 à aujourd'hui.

M. GEORGE : Puisque c'est une vue d'ensemble que nous souhaitons obtenir, qu'on nous fournisse une vue d'ensemble. Il y a des immeubles bâtis sur des propriétés louées avant la date mentionnée dans la question. Qu'on nous donne tous ces renseignements.

LE PRÉSIDENT : Nos attributions sont très vastes. Nous ne pouvons remonter que jusqu'à une certaine date. Les baux existants sont ceux qui sont en vigueur depuis le 31 mars 1950.

M. GEORGE : Oui, mais pas nécessairement signés depuis.

M. MCILRAITH : Pas nécessairement conclus.

LE PRÉSIDENT : C'est exact, depuis le 31 mars 1950. Je n'avais pas bien saisi votre point. Comprenez-vous la question, monsieur Drury ?

LE TÉMOIN : Je comprends, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. MACDONNELL : Ce serait épargner du temps à l'avenir que de donner une idée des renseignements généraux que nous désirons. Tout d'abord, le budget de l'année écoulée entre le 31 mars 1950 et le 31 mars 1951, l'exposé des dépenses prévues et des dépenses effectuées ; ensuite, du 31 mars 1951 à aujourd'hui, mois par mois, le budget des dépenses et le montant global des dépenses.

LE TÉMOIN : Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Macdonnell, mais c'est simplement pour bien saisir, point par point, ce que vous demandez. On peut difficilement dire qu'on établit, pour l'année courante, de mois en mois un budget des dépenses.

M. MACDONNELL : Vous nous donnez peut-être là une partie de la réponse. Je m'imaginai que, mettons le 31 mars 1951, vous aviez un budget, un programme de dépenses pour six mois ou pour une période plus courte peut-être. A vrai dire, je veux savoir si vos réalisations vont au rythme que vous pensiez atteindre. Il serait intéressant de le savoir. Ou vous avez réalisé votre programme ou vous ne l'avez pas réalisé. Dans le dernier cas, vous pourrez nous dire pourquoi il vous a fallu le modifier.

Autre question d'ordre général. Nous cherchons à nous renseigner sur l'ensemble du matériel militaire : quantités en magasins, importance des commandes données, montants déjà versés, commandes données mais non encore remplies, etc.

LE PRÉSIDENT : Il conviendrait de poser vos questions de façon expresse, afin qu'on puisse vous fournir la réponse.

M. MACDONNELL : Tout d'abord, combien la guerre de Corée nous a-t-elle coûté jusqu'à présent ? Nous supposons que nos militaires en Corée disposent de tout le matériel requis. Combien coûtent le matériel, l'entretien, le pont aérien de Corée, le transport par mer et par air à ce théâtre de guerre ?

A combien revient la formation militaire des troupes destinées à la Corée, y compris le séjour à Fort-Lewis ? Nous voulons également les mêmes chiffres relativement aux effectifs destinés à l'Europe. Je ne répéterai pas les détails. Nous voulons aussi les données de même ordre en ce qui a trait à l'armée active et à l'armée de réserve. Bien entendu, certains rajustements seront indispensables.

On nous a déjà donné une idée des obligations que nous avons assumées à l'égard de l'envoi d'armes et de matériel en Europe. Nous voulons savoir ce que nous avons déjà envoyé, et à quel prix, de même que ce qu'il nous reste à envoyer, et cela à quel prix. Je préfère donner immédiatement la liste des armes, même si chacun sait quelles sont ces armes. Tout d'abord, pistolet, fusil mitrailleur, fusil, mitrailleuse légère, mitrailleuse de calibre moyen, Piat, bajooka, mortier de 2 pouces, mortier de 3 pouces. Passant ensuite à l'artillerie : canons à obus de 25 livres, 105mm., à obus de 17 livres (anti-chars), à obus de 5 livres, 40mm. (Bofors) ; munition pour toutes ces variétés d'armes. Matériel pour divisions blindées : chars de combat Sherman ou Centurion (Europe). Pour la marine : navires en service, en voie de construction, désaffectés mais en réserve. Quant à l'aviation, qu'on nous renseigne sur les types d'appareils : bombardiers, chasseurs, chasseurs de nuit, avions de transport et sur l'armement des chasseurs de nuit. De plus, qu'on nous fournisse les chiffres relatifs aux armes non incluses dans la liste que je viens de donner mais formant partie intégrante du matériel de n'importe quel des trois services. Dans chaque cas, nous voulons obtenir les renseignements suivants : quantité en magasins, quantités commandées, montants dépensés jusqu'à présent, montants qu'on s'est engagé à dépenser.

Nous avons donné la liste des diverses armes utilisées dans l'infanterie et l'artillerie. Telle est, dans son ensemble, la question que nous posons. Je transmettrai ma liste au sténographe, pour qu'il l'ajoute à ma question.

M. MACDOUGALL : La seule chose que M. Macdonnell ne demande pas, c'est le prix des auxiliaires féminines de l'armée.

M. MACDONNELL : Je vous laisse ce domaine.

LE TÉMOIN : Je me dois de signaler à M. Macdonnell qu'il nous sera fort difficile de ventiler le coût de la formation des effectifs envoyés en Corée. Nous n'établissons pas nos comptes de cette façon.

M. MACDONNELL : J'espère que vous nous trouvez raisonnables.

LE TÉMOIN : Nous pouvons établir ces chiffres ; mais, en plus de prendre du temps, il nous faudra nous fonder sur des estimations et des approximations.

M. MACDONNELL : Nous pourrions peut-être examiner le problème ensemble, afin de déterminer ce qu'il est raisonnable de demander. Je ne veux pas demander des renseignements pour le simple plaisir de la chose.

LE PRÉSIDENT : Il semble que ce soit là une série de renseignements très utiles pour le Comité. Je suis certain qu'ils seront fournis. D'autres membres du Comité aimeraient-ils obtenir d'autres renseignements : il convient de donner au sous-ministre une idée des questions qu'on peut lui poser.

M. WRIGHT : Me dirait-on l'importance de l'aide accordée, sous forme de capital ou d'outillage, à divers fabricants de matériel de guerre, telle la société Canadair ?

LE PRÉSIDENT : A vrai dire, la question n'est vraiment pas de la compétence de M. Drury.

M. WRIGHT : Elle relève plutôt de la Production de défense.

LE PRÉSIDENT : Oui, de la Production de défense. D'autres questions qui sont de la compétence de M. Drury ?

M. CHURCHILL : Lorsqu'il sera question du matériel expédié aux pays alliés de l'Europe, nous dira-t-on ce que nous conservons au pays dans le même domaine ?

M. GEORGE : Pourrions-nous obtenir un exemplaire des règlements de sécurité ?

LE PRÉSIDENT : Monsieur Churchill, je regrette que vous ayez posé cette question. Vous consentirez, je l'espère, à ce qu'elle soit réservée.

Je m'aperçois que nous n'aurons besoin ni des services de M. Armstrong ni de ceux de M. Solandt, car M. Drury a couvert à peu près tous les points importants. Nous nous proposons, à la réunion de jeudi, d'interroger MM. Mackenzie et Bryce. M. Mackenzie devra peut-être s'adjoindre M. Lowe, qui pourra fournir au Comité les détails relatifs aux contrats. M. Bryce nous renseignera au sujet du contrôle financier. Cela fait, nous aurons obtenu une partie au moins des renseignements que le Comité a demandés précédemment.

M. MACDONNELL : Qui fournira les renseignements du genre de ceux que j'ai demandés, M. Mackenzie ou M. Bryce ?

LE PRÉSIDENT : On préparera une déclaration coordonnée. Quelqu'un sera désigné pour répondre aux questions auxquelles elle donnera lieu.

M. MACDONNELL : Aurons-nous ces renseignements jeudi prochain ?

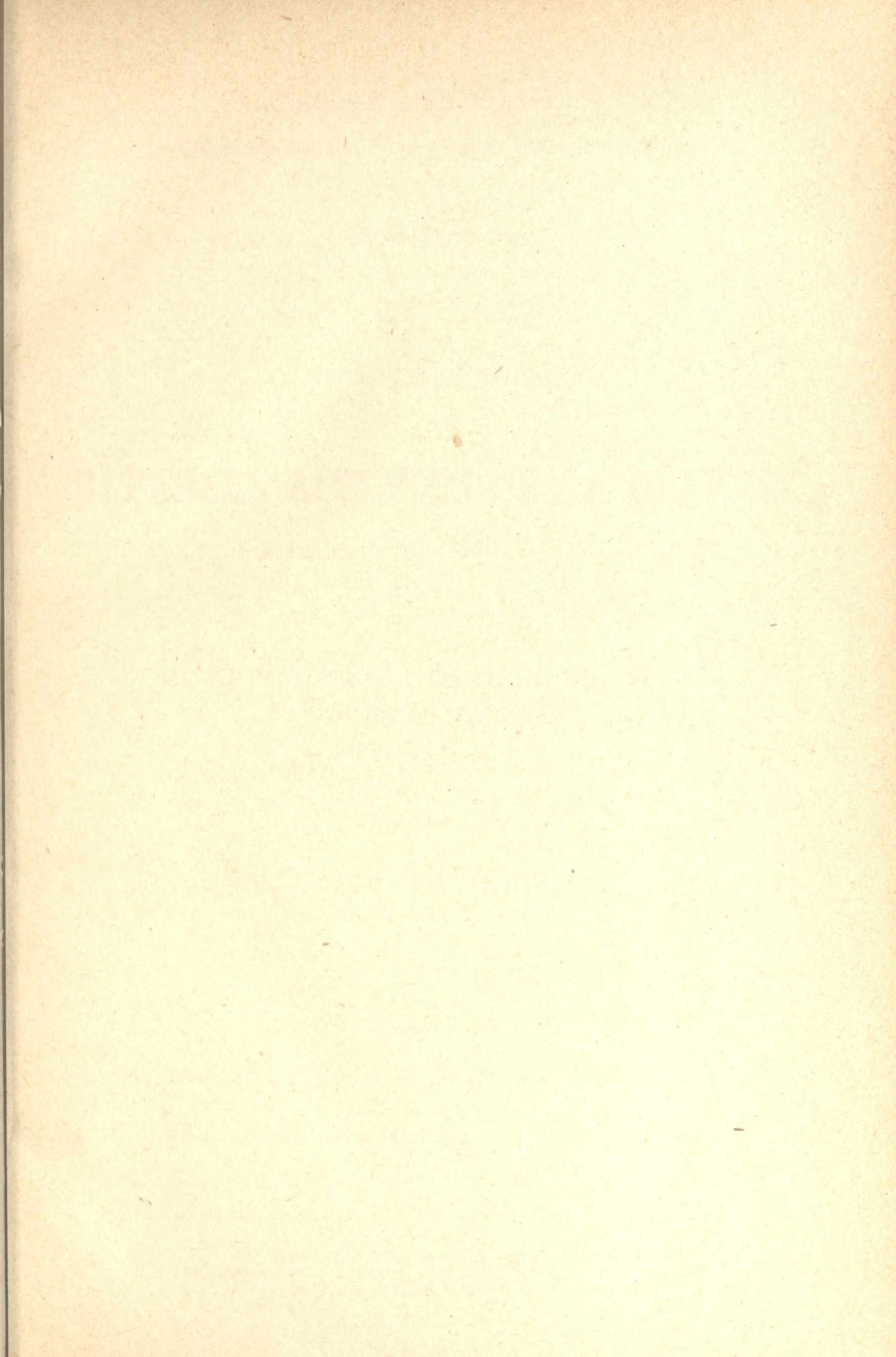
LE PRÉSIDENT : Ils ne seront prêts ni ce jeudi-ci, ni le jeudi suivant.

M. MACDONNELL : J'espère que le président fera preuve d'autant de collaboration que nous-mêmes.

M. STICK : Je propose l'ajournement de la séance.

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons tous dire, je crois, que nous avons obtenu ce matin des renseignements fort utiles. Nous nous réunirons de nouveau jeudi, à la même heure.

Le Comité s'ajourne.



CHAMBRE DES COMMUNES

Cinquième session de la vingt et unième législature

1951

(Seconde session)

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. David A. Croll

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 2

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 1951

TÉMOINS:

M. M. W. Mackenzie, C.M.G., sous-ministre, ministère de la Production de
défense

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 6 décembre 1951.

Le comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. David A. Croll.

Présents: MM. Balcom, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Croll, Drew, Gauthier (*Portneuf*), George, Henderson, James, Jones, Macdonnell (*Greenwood*), Macdougall, McCusker, McIlraith, Pinard, Power, Quelch, Stick et Wright—(21).

Aussi présents:

Ministère de la Production de défense: MM. M. W. Mackenzie, sous-ministre; T. N. Beaupré, adjoint spécial; G. W. Hunter, adjoint à la direction; et M^{lle} Ruth E. Addison, adjointe à l'administration.

Ministère des Finances: M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint.

Ministère de la Défense nationale: M. C. M. Drury, sous-ministre; M. A. S. Duncan, du secrétariat du sous-ministre.

Le contrôleur du trésor, M. B. G. McIntyre.

Comme il a été entendu à la dernière réunion, on a convoqué M. W. M. Mackenzie. Il a donné lecture d'une déclaration et a été interrogé.

Distribution a été faite de son mémoire et du schéma de l'organisation du ministère.

M. Mackenzie a transmis au secrétaire, pour que le comité puisse les consulter, deux ouvrages préparés par le ministère:

1. Instructions au personnel du ministère de la Production de défense pour le guider en matière d'administration (colligées au 1^{er} décembre 1951).
2. Recueil des formules-types de contrats.

Un débat s'engage au sujet du dépôt de documents. Le comité décide d'adopter la méthode approuvée lors de la première réunion.

M. R. B. Bryce est ensuite appelé. Il formule une brève déclaration sur le rôle du Conseil du trésor et sur la vérification des dépenses. Il s'engage à faire parvenir au comité pour distribution le texte de sa déclaration.

M. Bryce s'engage également à fournir le nom des membres du Conseil du trésor.

On discute ensuite de la date de la prochaine réunion.

Le débat se poursuivant, M. Drew propose "que le Comité, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au vendredi 7 décembre à 11 heures du matin".

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le président assure à M. Drew que le sous-comité du programme étudiera sa proposition de réunir prochainement le comité.

A une heure vingt minutes de l'après-midi, le comité s'ajourne jusqu'à ce que le Président le convoque de nouveau.

Le secrétaire du comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

Le 6 décembre 1951

Onze heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. MM. Mackenzie et Bryce sont déjà arrivés. Si vous le voulez bien, M. Mackenzie présentera son exposé d'abord. Vous pourrez ensuite poser vos questions.

M. M. W. Mackenzie, sous-ministre, ministère de la Production de défense, est appelé:

LE TÉMOIN: Monsieur le Président, Messieurs,

Le ministère de la Production de défense a été créé lorsque, peu avant la dernière guerre, le gouvernement a décidé de s'adresser à l'entreprise privée pour fournir aux trois armes le matériel dont elles avaient besoin. C'est le principe que l'on a toujours respecté depuis et c'est pour l'appliquer qu'on a créé le ministère de la Production de défense. Il convient cependant de décrire brièvement l'évolution des organismes chargés de réaliser le programme en question, afin de supprimer tout malentendu au sujet du rapport qui existe entre le nouveau ministère et la Corporation commerciale canadienne.

On se souvient que le ministère des Munitions et des Approvisionnementnements était chargé de remplir non seulement les commandes militaires du Canada mais aussi celles que le Royaume-Uni, les États-Unis et les autres alliés plaçaient au Canada. En plus, le ministère des Munitions et des Approvisionnementnements était chargé de la surveillance du programme d'aide mutuelle. Le ministère des Munitions et des Approvisionnementnements tirait son autorité de la loi spécialement adoptée pour le créer et de la loi des mesures de guerre. Il importe de noter qu'il fonctionnait sous le couvert de lois spéciales d'urgence et pouvait recourir à des pouvoirs extraordinairement étendus, notamment ceux d'exiger telle ou telle production, d'établir certaines priorités ou de débattre à nouveau les termes de contrats précédemment conclus. Au début, ce que les autres pays demandaient au Canada, c'était essentiellement des approvisionnementnements militaires à peu près semblables à ceux que le ministère des Munitions et des Approvisionnementnements achetait pour le compte des effectifs militaires du Canada. Cependant, avec les années, les achats étrangers au pays ont compris de plus en plus des produits de consommation civile. On a donc décidé qu'il ne convenait plus d'employer les méthodes spéciales mises au point pour l'achat de munitions et d'autres approvisionnementnements militaires maintenant qu'il s'agissait de transactions normalement effectuées par l'entremise de commerçants, le prix et les obligations contractuelles étant déterminés par l'état du marché. On a donc décidé en janvier 1944 d'établir un nouvel organisme, l'Office canadien d'exportation, qui serait chargé de remplir les commandes de caractère non militaire placés par les gouvernements étrangers. Comme ces transactions avaient quelque rapport avec le commerce ordinaire d'exportation de notre pays, on a rattaché cet organisme au ministère du Commerce. Après la mise en activité de l'Office canadien d'exportation, on s'est aperçu que les relations contractuelles entre acquéreurs et fournisseurs se simplifieraient de beaucoup si l'organisme chargé d'établir les contrats devenait une corporation d'État, autorisée à conclure des contrats en son propre nom, sans que les transactions

fussent négociées directement avec la Couronne. En mai 1946, on a donc créé, au moyen d'une loi du Parlement, la Corporation commerciale canadienne, qui a ainsi remplacé l'Office canadien d'exportation.

Pendant que le nouvel organisme chargé des approvisionnements de caractère civil prenait de l'importance, le ministère des Munitions et des Approvisionnements fournissait de moins en moins de façon directe les produits sur lesquels il avait autorité. La guerre étant finie, il ne convenait plus que les achats se fissent sous l'autorité d'urgence qu'il avait fallu imposer pendant le conflit. A ce moment déjà, la Corporation commerciale canadienne achetait plus pour le compte de pays étrangers que pour le ministère de la Défense nationale. On avait même fait passer bon nombre de fonctionnaires du ministère des Munitions et des Approvisionnements à la Corporation commerciale canadienne et il était manifestement inutile de maintenir deux services d'achats. En février 1947, les autorités compétentes ont libéré le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements (qui avait remplacé le ministère des Munitions et des Approvisionnements) du soin de fournir les approvisionnements requis par le ministère de la Défense nationale et ont confié cette charge au ministre du Commerce, des mesures étant prises pour qu'il ait pour agent en ce domaine la Corporation commerciale canadienne. Il convient de noter que si la Corporation commerciale canadienne pouvait agir en son propre nom lorsqu'elle faisait affaires avec les gouvernements étrangers, elle n'était que l'agent du ministre en ce qui avait trait aux besoins des forces armées du pays. A titre de représentant du ministre, elle rendait aux trois armes les mêmes services que leur avait rendus le ministère des Munitions et des Approvisionnements, entre autres: recevoir des services militaires la liste de leurs besoins, étudier l'état du marché afin de trouver les meilleurs fournisseurs, adjudger les contrats et s'assurer des livraisons. Elle ne se chargeait ni de l'inspection ni de la rémunération des fournisseurs, fonctions qui revenaient au ministère de la Défense nationale. Le bilan de l'année terminée le 31 mars 1948, la première année complète de fonctionnement de la Corporation commerciale canadienne, donne une idée de l'ampleur de la tâche. Cette année-là, la Corporation a adjudgé 45,000 contrats pour le compte du ministère de la Défense nationale, d'une valeur de 82 millions, comparativement à environ 88 millions d'achats pour le compte de Gouvernements étrangers. Par la suite, les achats au nom de la Défense nationale ont constamment augmenté: 65,000 contrats, 145 millions de dollars; pour 1949; 84,000 contrats, 221 millions de dollars, pour 1950; et 112,000 contrats, 676 millions de dollars, pour l'année terminée le 31 mars 1951. Pendant le même temps, les transactions effectuées pour le compte de Gouvernements étrangers et pour d'autres organismes ont continuellement diminué.

Le 1^{er} avril, cette année, est entrée en vigueur, la loi concernant la production de défense portant création du ministère de la Production de défense. Un mois ou deux avant le 1^{er} avril, le ministère du Commerce avait pris diverses mesures en prévision de la mise en vigueur de la loi concernant la production de défense et de la création du ministère de la Production de défense, entre autres le transfert de la majorité du personnel de la Corporation commerciale canadienne au nouveau ministère dès qu'il serait formé. On a décidé de maintenir en existence la Corporation commerciale canadienne et de la charger de la fonction pour laquelle elle avait été créée, celle de faciliter les transactions avec les autres pays. Telle était à vrai dire la fonction de *War Supplies Limited* pendant l'existence du ministère des Munitions et des Approvisionnements. On n'a eu qu'à se louer de cette décision. Puisque on créait un ministère spécial, il n'était plus nécessaire qu'une société de la Couronne agit pour le compte du ministre de la Production de défense de la même façon qu'une société de la Couronne représentait le ministre du Commerce lorsqu'il s'agissait de trouver au Canada du matériel requis pour la défense. De fait,

maintenant, qu'il s'agisse de commandes émanant du gouvernement canadien ou de commandes placées par l'étranger, c'est le ministère de Production de défense qui se charge du travail. Toutefois, pour faciliter la négociation des contrats, c'est avec la Corporation commerciale canadienne que les pays étrangers transigent. Le service de l'artillerie de la marine américaine a, par exemple, conclu avec la Corporation commerciale canadienne un contrat portant sur la livraison de canons de marine. La Corporation s'adresse au ministère de Production de défense afin d'obtenir ces canons. Le ministère s'entend avec le fournisseur canadien pour obtenir à la fois tous les canons de ce genre dont les États-Unis et le Canada ont besoin.

Nature du programme

Avant d'exposer dans ses grandes lignes le mode d'organisation du ministère, il convient de donner une idée générale du programme assigné au ministère lorsqu'on l'a créé. Lorsqu'il a présenté à la Chambre le bill concernant la production de défense, le très honorable M. Howe a signalé que le gouvernement s'engageait dans la réalisation d'un programme de défense comportant la dépense de cinq milliards de dollars, échelonnée sur trois ans. On ne voulait pas dire par là que le nouveau ministère achèterait du matériel pour ce montant, loin de là! Une forte proportion de ce montant devait plutôt être consacrée aux soldes et allocations militaires, à l'administration du ministère de la Défense nationale, à la location ou à l'achat de terrains, et à divers autres services qui ne relèvent pas du ministère de la Production de défense. On estimait que pendant ces trois ans, les dépenses de cette nature dépasseraient le milliard et demi, de sorte qu'il ne resterait que trois milliards et demi pour l'achat d'approvisionnements par le ministère de Production de défense. A ce chiffre viendrait s'ajouter le montant des achats de produits canadiens par l'entremise du ministère pour le compte d'autres gouvernements.

Nous donnons ces chiffres comme indication approximative de la fraction du budget total de défense,—elle s'établit à 60 ou 70 p. 100,—qui sera attribuée vraisemblablement au ministère de la Production de défense. Il ne serait guère utile de présenter une analyse détaillée des trois milliards et demi dont il a été question puisque le programme est modifié à mesure qu'on le réalise et puisque, d'autre part, l'établissement du programme n'est pas du ressort du ministère de Production de défense. Cependant, le comité trouvera sans doute opportun,—et d'ailleurs il aura ainsi une meilleure idée de la situation,—que je donne certains détails sur les contrats accordés par notre ministère pendant le premier semestre de l'année financière en cours. Il ne sera peut-être pas facile de comparer les chiffres que je vais fournir à ceux qui paraissent dans le programme officiel du ministère de la Défense nationale puisque nous ne nous préoccupons que de l'ensemble des besoins des trois armes, pour ce qui est des textiles par exemple, et non des besoins distincts de la marine, de l'armée et de l'aviation. Il en est de même de l'électronique: nous ne nous occupons que de l'ensemble de l'équipement requis sans faire de distinction entre le matériel qui entre dans une installation fixe, comme un poste de radar, et le reste des armements, canons, navires ou avions. Autre réserve que je formule avant d'inscrire mes chiffres au compte rendu: la complexité de chaque programme particulier ne se juge pas nécessairement au montant requis pour le réaliser. De même, on ne peut se faire une idée exacte de la situation en se fondant uniquement sur le nombre de contrats adjugés. Cependant, à titre d'exposé sommaire du programme qui est le nôtre, pour fournir un arrière-plan à la description générale de l'organisation du ministère, je me permets de signaler que durant le premier semestre de l'année financière courante, le ministère a adjugé des contrats pour une valeur d'environ un milliard cent millions de dollars. Environ 430 millions, soit le tiers, étaient consacrés aux avions. Venait ensuite l'électronique, avec environ

120 millions. La construction d'immeubles et la construction de navires ont chacune exigé plus de cent millions. On a consacré quelque 80 millions au transport mécanisé. Les textiles, les uniformes, y compris les chaussures, ont exigé plus de 50 millions; les munitions et explosifs, 60 millions; les canons et autres armes, environ 50 millions. Des chiffres ronds que je viens de donner, donnant au total environ un milliard de dollars, on voit tout de suite que le programme porte surtout sur les domaines déjà mentionnés. Le reste des crédits est affecté à l'achat de combustible, d'aliment, d'équipement pour casernes, de matériaux de construction et d'approvisionnements généraux.

Il convient de signaler maintenant que le programme comporte un certain élément dit "d'assurance". Le programme ne vise pas seulement à la production rapide de grandes quantités de matériel. Tel était le but visé lors de la création du ministère des Munitions et Approvisionnement. Nous cherchons maintenant à nous assurer une capacité de production supérieure à celle qui s'impose pour réaliser le programme actuel d'approvisionnement. S'il nous faut par exemple créer certains moyens spéciaux de production, nous faisons en sorte non seulement d'obtenir la quantité prévue mais aussi de rendre possible, avec le minimum de dépenses supplémentaires, une production plus considérable. Le ministère s'attache donc à accroître la capacité de production dans le cas d'équipement spécialisé directement utilisé par le ministère de la Défense nationale, et à assurer la production des matériaux de base qui entrent dans cet équipement spécialisé.

Organisation fondamentale du ministère

C'est la loi concernant la production de défense qui prévoit les pouvoirs et responsabilités du ministère. Cette loi, dont les dispositions ressemblent à celles de la loi concernant les Munitions et Approvisionnements, a été rédigée en tenant compte de l'expérience acquise dans l'application de cette mesure. Comme le programme actuel est différent et comme on a eu le grand avantage de bénéficier de l'expérience acquise pendant la dernière guerre, on a pu organiser le ministère de la Production de défense de façon beaucoup moins compliquée que ce n'était le cas durant l'activité fébrile des années 1939 et 1940, période qui a vu naître le ministère des Munitions et Approvisionnements.

J'ai apporté le schéma d'organisation du ministère. Vous aurez profité à le consulter pendant mes explications.

Le ministère est divisé en trois sections principales. On a d'abord la section de la production, qui est généralement chargée des programmes principaux de production spécialisée. Vient ensuite la section des achats généraux, qui s'occupe surtout des produits faciles à obtenir. Il y a en dernier lieu la section des matériaux, chargée des problèmes que posent les produits dont l'approvisionnement est critique et dont on a besoin soit exclusivement pour la défense, soit pour la défense et pour la consommation civile. J'ai simplifié à l'extrême la division des responsabilités entre les trois sections principales. Voici par exemple une exception importante aux principes généraux que je viens d'énoncer: tout l'approvisionnement en textiles, qui à vrai dire se rattache à la production, se trouve en fait sous l'autorité de la section des achats généraux. On peut dire cependant que, dans l'ensemble, la section des achats généraux, dont l'autorité s'étend sur le combustible, les aliments, les uniformes, l'équipement pour casernes et les approvisionnements en général, achète des produits communément offerts en vente ou du moins ordinairement fabriqués au pays, par opposition aux produits hautement spécialisés, avions, navires, munitions, canons, etc.

Notez que le schéma n'indique pas pour le service "section des achats généraux" des divisions aussi nettes. On trouve "Achats généraux n° 1" et

"Achats généraux n° 2". Cette répartition en deux sections est simple affaire de commodité administrative car il n'existe pas de distinction réelle entre les deux.

La troisième des principales divisions que j'ai mentionnées est celle du matériel. A de rares exceptions près, son activité ne comporte pas la dépense de fonds publics, le rôle de la division étant surtout celui d'un régulateur en ce sens qu'elle établit des restrictions à l'égard de la distribution et de l'emploi de produits raréfiés. Cette division a quand même effectué certaines dépenses. La mise en état d'exploitation de la mine Emerald de tungstène et la remise sur pied de la fabrique d'explosifs de la *Canadian Arsenal*s à Valleyfield en sont deux exemples. Mais les organismes qui intéressent le plus le comité sont, je suppose, la division générale des achats et la division de la production. Si on veut bien me le permettre, je propose que, dans l'examen de ces dépenses, on s'arrête, d'une part aux achats généraux qui, dans une très large mesure, se font sous le régime des soumissions et de la concurrence et, d'autre part, aux programmes spécialisés qui comportent en premier lieu le choix des moyens et en second lieu des ententes contractuelles établies par voie de négociations. Ici également, la ligne de démarcation n'est pas très nette entre la division de la production et la division générale des achats quant aux méthodes d'achat et aux programmes car, dans tous les cas où c'est possible, la division de la production demande des soumissions et accorde ses contrats par voie de concurrence. Par contre, il arrive parfois que la division générale des achats répartisse elle-même les commandes ou prenne part à la négociation d'ententes contractuelles. Mais il n'en reste pas moins que, dans son cas, il est plus facile de s'en tenir à l'excellente méthode d'achat par voie de soumissions. Dans la mesure où la division du matériel est concernée, ses problèmes ressemblent évidemment de plus près à ceux de la division de la production qu'à ceux de la division générale des achats.

Les autres divisions du ministère sont celles dont les fonctions peuvent être qualifiées d'horizontales plutôt que de verticales. Il y a une division de l'administration de qui relèvent toutes les questions intéressant le personnel, l'administration générale et la sécurité industrielle. Elle est également chargée d'une autre fonction importante, la réception et l'examen des soumissions. La division du contrôleur s'occupe de toutes les questions de comptabilité, de la préparation des relevés financiers et de la mise à jour de ce qu'on appelle les archives centrales d'inventaire, c'est-à-dire le relevé de tous les biens durables achetés par le ministère et mis à la disposition des entrepreneurs. Le contrôleur a charge également de la caisse renouvelable qui permet au ministère de grouper ses commandes de matériel, de pièces et de parties composantes qu'on joint ainsi aux autres produits qui doivent être effectivement livrés au ministère de la Défense nationale. En outre, il est responsable de la surveillance générale de l'entreposage à l'égard des approvisionnements achetés à même la caisse renouvelable. La division juridique, aidée d'un conseiller général à temps partiel, a charge évidemment de toutes les questions de droit, y compris la préparation de contrats formels. Le nom même de la division de l'économique et de la statistique indique quelles sont les fonctions de ce service.

Le conseiller financier, qui dirige la division de l'acceptation des contrats et dont le poste figure dans le coin supérieur gauche du tableau, remplit une fonction particulièrement importante. C'est de lui que relève le côté financier de l'activité de toutes les divisions, notamment la marge de bénéfices accordée aux entrepreneurs, les conditions auxquelles l'équipement de la Couronne est mis à la disposition des entrepreneurs, le paiement de droits de brevets et de redevances et, au besoin, la négociation de nouveaux contrats. La division de l'acceptation des contrats équivaut en quelque sorte à un service interne de vérification, indépendant des services d'achats et de négociations. Elle examine tous les contrats de plus de \$10,000 avant que les commandes soient effective-

ment passées. Les dirigeants de cette division sont tenus de s'assurer, par la consultation des dossiers, que le ministère s'est conformé à la procédure établie pour la demande de soumissions et l'adjudication de contrats et que les conditions des contrats qui doivent être adjugés sont conformes au programme général. Les achats n'intéressant pas un montant supérieur aux limites fixées par la loi sur le ministère de la Production de défense (soit \$25,000 et \$50,000 dans le cas où des soumissions ont été demandées et où le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire) sont retournés, par la division de l'acceptation des contrats, au fonctionnaire approprié qui exerce son autorisation de signer au nom du ministre. Les achats qui sortent des cadres établis par la loi sont déferés au bureau du sous-ministre pour approbation et sont ensuite soumis au ministre puis au gouverneur en conseil. Il convient de noter que, conformément aux dispositions spéciales de la loi concernant la production de défense, le ministre, ou le sous-ministre au nom du ministre, peut autoriser et autorise effectivement, à l'occasion, l'acceptation de contrats fermes avant même qu'ils aient été soumis au cabinet. Par la suite cependant, on fait part de ces transactions au conseil des ministres.

Dans le tableau, le bureau de Washington figure à part des autres bureaux régionaux parce que nos fonctionnaires supérieurs, à Washington, sont chargés de devoirs spéciaux. Beaucoup de services et de divisions doivent avoir un représentant à Washington. Tous ces représentants sont sous la surveillance du directeur du bureau de Washington qui détient aussi le rang de ministre à l'ambassade canadienne. La Corporation commerciale canadienne a un petit personnel à Washington, en plus d'un représentant spécial et aussi d'un vice-président de la Corporation dont le rôle consiste en particulier à renseigner les services d'État américains sur les moyens dont dispose le Canada pour la production de matériel de défense.

On notera que deux corporations de la Couronne figurent au cœur du tableau, la Corporation commerciale canadienne dont il a déjà été fait mention et dont le nom apparaît au bas de celui de la division générale des achats et de la construction de la défense (1951) Limitée, autre corporation de la Couronne chargée de l'exécution du programme de construction de la défense. Ces deux organismes font partie intégrante du ministère. Cinq autres sociétés de la Couronne sont rattachées au ministère et figurent comme telles sur le tableau, dans le carré du coin supérieur gauche. Quatre d'entre elles ne sont pas directement liées au programme de production de la défense bien qu'elles fassent rapport de leur activité au ministre de la Production de défense. Ce sont: la Corporation de liquidation des biens de la Couronne, l'Eldorado Mining and Refining (1944) Limited, et sa filiale la Northern Transportation (1947) Limited, et la Polymer Corporation Limited. L'autre société de la Couronne rattachée au ministère est la Canadian Arsenals Limited. On indique sur le tableau qu'elle est rattachée au ministère parce que ses rapports avec les divers services sont, en somme, les mêmes que ceux de n'importe quel des entrepreneurs du ministère. Outre, évidemment, ses rapports habituels avec le ministre et le sous-ministre, elle n'est, par exemple, que l'un des entrepreneurs chargés de la fabrication de canons.

Vous pouvez constater qu'une division du service de production, la division des canons, est seule responsable de l'exécution du programme de fabrication de canons, dont une part est fabriquée par l'État à la Canadian Arsenals et le reste dans d'autres usines. C'est pourquoi la Canadian Arsenals figure dans une catégorie un peu à part.

Pareillement, dans le cas des munitions, le ministère adjuge des commandes à divers entrepreneurs pour la fabrication de pièces détachées, conformément au programme de production de munitions, bien que la Canadian Arsenals soit, bien entendu, le principal fabricant. Les services figurant du côté droit forment

deux blocs, dont l'Office de production de la Défense rattaché à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Le représentant du gouvernement canadien auprès de cet organisme est M. H. R. McMillan, dont le suppléant, M. R. G. C. Smith, fonctionnaire permanent du ministère du Commerce, a été prêté au ministère de la Production de défense. Il y a d'autre part la Canadian Industrial Preparedness Association qui joue uniquement le rôle de conseiller et n'assume aucune responsabilité administrative.

Personnel du ministère

Le 31 octobre 1951, l'effectif global du ministère, à l'exclusion des corporations de la Couronne, était de 1,563 employés, dont 1,223 à Ottawa et 340 ailleurs. En tout, 205 personnes ont été recrutées sous le régime des dispositions spéciales de la loi sur le ministère de la Production de défense. Les autres, soit 1,358 employés, ont été embauchées suivant la méthode habituelle, par la Commission du service civil, où sont venues, par permutation, d'autres services ou ministères. Le 31 mars 1951, immédiatement avant l'établissement du nouveau ministère, l'effectif global de la Corporation commerciale canadienne était de 665 employés. Il n'y en a plus maintenant que 38 de sorte que, dès le début, plus de 600 personnes sont passées de la Corporation commerciale canadienne au ministère de la Production de défense. En outre, 174 employés sont venus du ministère du Commerce de sorte que le chiffre net du recrutement, depuis le 1^{er} avril dernier, s'établit, à 755. Les 205 employés affectés à des fonctions spéciales ont tous été recrutés avec l'approbation du Conseil du Trésor. Quatre-vingt-douze touchent un traitement fixe, 99 n'ont pas de traitement et 14 touchent tantôt un traitement tantôt des honoraires. Dans le cas de ces deux dernières catégories, on paie les frais de subsistance de ces employés pendant qu'ils sont à Ottawa de même, évidemment, que tous leurs frais de déplacement quand ils voyagent pour le compte de l'État.

On a établi un barème d'allocations spéciales de subsistance pour les membres du personnel en service hors du Canada, à l'exception des employés recrutés sur place. Ce barème ne s'écarte guère de celui qu'on a établi pour le personnel des services diplomatiques; il se peut même qu'il soit un peu moins élevé.

Méthodes du ministère

Les méthodes générales du ministère, pour ce qui est de l'exécution des demandes de contrats reçues du ministère de la Défense nationale et de la mise en œuvre du programme d'achats, ont toutes été codifiées et se trouvent maintenant réunies dans un manuel très détaillé. J'ai ici un exemplaire de ce document très élaboré et très complet. Comme il est évidemment très volumineux, j'imagine que le comité ne tient pas à l'examiner en détail. Cependant, il est important, pour un organisme d'achat aussi vaste que le ministère de la Production de défense, que la procédure soit soigneusement établie. Si le comité le désire, je puis mettre à la disposition de son secrétaire un exemplaire de ce manuel dont l'usage est réservé aux fonctionnaires afin que tous les membres du Comité puissent le consulter.

Je ne voudrais pas cependant que ce manuel circule librement. Il faut le modifier constamment afin de le tenir à jour.

Avant que le comité passe à l'examen détaillé des méthodes d'adjudication des contrats et afin de lui faciliter cet examen, il serait peut-être bon d'exposer dans ses grandes lignes le programme général du ministère. Plus tard, au moment de l'étude de certains détails de procédure, le comité voudra peut-être convoquer des témoins qui sont plus au courant que moi du travail quotidien. Pour ce qui est des achats sous le régime des soumissions, M. W. D. Low, qui agit comme coordonnateur de la division générale des achats, pourra beaucoup

plus facilement que moi citer divers exemples d'application des méthodes auxquelles le comité s'intéresse. Avec la permission du comité, je me propose donc de passer maintenant à un exposé du programme général du ministère.

Questions concernant le programme général

Types de contrats d'achat

1. *Contrat à forfait, avec choix de l'entrepreneur par voie de mise en adjudication.*

C'est toujours la première méthode qui s'offre à nous et c'est celle que nous adoptons pour la plupart des contrats que nous adjugeons. En règle générale, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire mais il y a des exceptions, par exemple quand la date de livraison indiquée n'est pas satisfaisante pour le ministère de la Défense nationale, quand des contrats précédents avec le même soumissionnaire ont donné lieu à des difficultés ou encore quand on a des doutes quant à la solvabilité ou à la capacité de production de l'intéressé. Très souvent, lorsque ces raisons ne valent que dans une faible mesure, on adjuge une part du contrat au plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire la part qu'on le juge capable d'exécuter. En pareil cas, on engage des pourparlers avec le plus bas soumissionnaire suivant pour tenter de lui faire abaisser son prix au niveau du prix soumis par le plus bas soumissionnaire. Ces négociations ne donnent pas toujours le même résultat.

2. *Contrat à forfait négocié, avec choix de l'entrepreneur d'après les estimations soumises par ceux qu'on juge capables d'exécuter le contrat ou, dans certains cas, avec choix de l'entrepreneur uniquement parmi les fournisseurs que le ministère sait capables de satisfaire aux conditions.*

Le programme d'achats de la défense comporte l'acquisition de plusieurs articles qu'on ne peut, de toute évidence, se procurer que d'une seule source.

Dans bien des cas, pour une raison ou pour une autre, le ministère de la Défense nationale prescrit que le matériel doit provenir d'un établissement en particulier ou porter telle marque donnée. Souvent, c'est à cause du problème que posent les pièces de rechange en vue de l'entretien, soit pour l'équipement qu'il possède déjà, soit pour de nouveaux articles d'équipement qu'il ajoute à ses réserves. Il se peut aussi que le ministère veuille mettre à l'essai de nouveaux articles d'équipement spécialisés ou qu'il se guide sur son expérience en matière d'équipement breveté ou technique.

Malheureusement, le programme est tellement complexe qu'il a fallu souvent recourir à ces moyens. Néanmoins, la ligne de conduite générale reste incontestablement la même et il ne fait aucun doute qu'on scrute minutieusement les demandes de contrats afin de déterminer, en premier lieu, s'il est possible et approprié de demander des soumissions.

3. *Contrat à prix maximum, sous réserve de sa réduction au prix de revient plus un pourcentage fixe.*

Dans les cas où les résultats d'une production massive ne peuvent être déterminés d'avance avec précision, cette forme de contrat comporte certains avantages.

Souvent, le produit à fabriquer est à peu près le même que l'article de consommation civile mais l'entrepreneur à qui le contrat est adjugé établit ses frais d'après son expérience commerciale. Il se peut qu'il ne soit pas en mesure de calculer avec précision quels seront, à la longue, ses bénéfices. C'est pourquoi, le ministère adjuge fréquemment des contrats comportant un prix maximum qui ne peut être dépassé. Dans certains cas, si le coût est moindre que le prix maximum, le ministère obtient un remboursement.

4. *Contrat estimatif avec supplément, c'est-à-dire paiement à l'entrepreneur du coût réel éventuellement déterminé par la vérification, avec supplé-*

ment d'honoraires fixes, soit un pourcentage du prix estimatif plus un boni représentant une proportion définie de l'écart entre le coût éventuellement établi par la vérification et le coût estimatif initial.

Cette forme de contrat conserve l'avantage de pousser l'entrepreneur à réduire ses frais mais il n'est possible que si le coût estimatif peut être déterminé avec une précision raisonnable ou s'il existe quelque autre critère acceptable sur lequel on puisse se fonder, par exemple quand il s'agit d'articles dont on entreprend la fabrication au Canada et dont on connaît le prix fixe d'importation parce que jusqu'ici on importait cet article des États-Unis.

C'est ainsi qu'on peut établir un prix estimatif pour la fabrication au Canada de cellules d'avion. On sait sans doute ce que coûte l'importation de ces cellules des États-Unis mais on ignore quel en sera le coût de fabrication au Canada. L'entrepreneur ne peut donc pas établir de prix ferme mais, pour des motifs d'importance stratégique ou pour d'autres raisons, il se peut qu'on ait décidé d'en produire au pays. On entre donc en pourparlers avec l'entrepreneur et on s'entend avec lui sur un prix estimatif. Nous savons si ce prix estimatif est raisonnable puisque nous sommes au courant du prix de ce même article à l'importation. Nous pouvons donc dire à l'entrepreneur que nous sommes disposés à payer tel prix donné établi estimativement et à lui assurer en plus un taux convenu de bénéfices mais que si, grâce à une administration efficace, il parvient à abaisser ce prix, il en profitera lui-même puisqu'une part des bénéfices obtenus par cette réduction du coût lui reviendra.

5. *Contrat fondé sur le prix de revient auquel on ajoute des honoraires fixes.*

Cette forme de contrat est préférable à celle du contrat dit de régie intéressée parce qu'une hausse du coût de revient n'entraîne pas une augmentation des bénéfices ou des honoraires de l'entrepreneur.

6. *Contrat en régie intéressée.*

Ces contrats, en vertu desquels l'entrepreneur touche un pourcentage fixe du coût de revient quel qu'il soit, sont, règle générale, les moins acceptables mais, dans certaines circonstances, il faut y recourir, notamment quand il est impossible de dresser une estimation assez exacte de l'envergure ou de la complexité d'une tâche.

Il se peut, par exemple, qu'un contrat estimatif comporte en même temps un prix maximum.

Telles sont donc les principales formes de contrats. Parfois, à la suite de pourparlers avec l'entrepreneur, on en vient à un contrat qui est une combinaison de deux ou de plusieurs de ces formes, autres que la première qui ne peut être combinée avec d'autres puisque c'est celle des contrats à prix ferme fondés sur des soumissions. La statistique compilée jusqu'ici ne répartit les contrats qu'en deux catégories: ceux qui sont adjugés par voie de soumissions et les autres. Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos méthodes et notre classification statistiques. Je puis fournir au comité certaines données touchant le dernier semestre de l'année financière 1950-1951. Au cours de cette période, la Corporation commerciale canadienne, qui jouait le rôle d'organisme d'achat, a adjugé, au nom du ministère de la Défense nationale, 53,704 contrats, dont 42,632, soit environ 80 p. 100, par voie de soumissions, et 11,072 sous d'autres formes.

Je n'ai pas indiqué, dans le présent mémoire, la valeur de ces contrats. J'ai les chiffres sous la main et je puis les communiquer au comité mais je tiens d'abord à signaler qu'il est très difficile de se faire une juste idée de la situation en se fondant sur les chiffres globaux. Les 42,632 contrats représentent une somme de 94 millions et les 11,072 autres une valeur de 429 millions. A pre-

mière vue, il semble qu'une explication s'impose. Parmi les commandes accordées sans adjudication figure un contrat qui, à lui seul, représente 30 millions de dollars. C'était une commande d'appareils de radar confiée à la Canadian Arsenal Limited. Ce seul contrat représentait, je crois, une somme de 35 millions. Qu'on me permette de donner un autre exemple. Les chiffres que j'ai ici portent sur une autre période. Pendant les sept premiers mois de l'année financière en cours, la division du transport mécanisé a accordé 901 contrats, dont 892 par voie d'adjudication. Mais ces 892 contrats représentaient 2 millions seulement tandis que les neuf contrats accordés autrement représentaient 42 millions. La raison en est évidente, naturellement. Une très large part de l'équipement de transport mécanisé ne pouvait être obtenu que d'une source: le gouvernement des États-Unis. Un contrat très important a donc porté sur l'achat de modèles américains d'équipement et il est impossible de demander des soumissions quand on achète du gouvernement américain. En outre, nous avons décidé de fabriquer au pays trois types de véhicules et seules nos trois grosses fabriques d'automobiles pouvaient réellement offrir leurs services. On n'aurait donc rien gagné à demander des soumissions. On ne demande pas de soumissions pour la fabrication d'un véhicule de marque Chrysler; il faut nécessairement s'adresser à la société Chrysler. Je mentionne ce fait car, en consultant les chiffres de la colonne des valeurs, on a l'impression qu'une très large part des travaux ont été accordés sans soumission. Si l'on se fonde cependant sur le nombre des contrats, véritable norme sur laquelle il faut se baser pour déterminer si nous suivons réellement la ligne de conduite tracée, on constate que sur les 901 contrats accordés par la division du transport mécanisé, 892 l'ont été par voie de soumissions.

M. MACDONNELL: Et ils représentaient \$2,000 chacun?

Le TÉMOIN: Au cours de cette période de sept mois, 82,000 contrats en tout ont été accordés, dont plus de 60,000 par voie de soumissions.

Conditions générales de tous les contrats

Le ministère a établi une série de conditions générales qu'il a publiées et qui, soit dit en passant, figurent dans tous les contrats. La liste principale de ces conditions qui s'appliquent à tous les contrats quelle qu'en soit la nature, a reçu le nom de Formule DDP-26 et porte sur des points comme les négociations en vue d'accorder une part du contrat à un sous-traitant, sur l'exécution des travaux, l'inspection, l'acceptation et la livraison, la garantie, le matériel de l'État, la ferraille, l'assurance, la comptabilité, le secret et la protection des travaux, les réclamations à l'égard de brevets et de redevances, l'utilisation de main-d'œuvre et de matériaux canadiens, le titre de propriété, le défaut de paiement, la résiliation et autres questions analogues. En plus des conditions énumérées sur cette formule, il y a d'autres conditions spéciales à l'égard de la réfection des avions, de la construction et de la réparation de navires, des dépenses de capital, des contrats à prix ferme, des contrats en régie intéressée, des contrats de construction, et ainsi de suite.

De fait, monsieur le président, il existe une série complète de ces formules régulières que nous pouvons mettre à la disposition du Comité, si ces renseignements l'intéressent. Ce sont des documents juridiques très volumineux. Ces formules avaient d'abord été préparées par le ministère des Munitions et des Approvisionnements mais notre division juridique et notre conseiller général les ont toutes soigneusement révisées et leur ont donné leur forme actuelle.

M. DREW: J'imagine qu'il vaudrait mieux en venir avec ce point dès maintenant. On pourrait déposer au dossier le document dont il a été question plus tôt, celui qui a trait au règlement général, afin que les membres du comité puissent le consulter.

M. McILRAITH: Vous voulez parler du manuel administratif, celui dont il a été question plus tôt?

M. DREW: Oui.

M. McILRAITH: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est convenu.

Le TÉMOIN: Une des séries de conditions générales qui présente un intérêt particulier est celle qu'on désigne sous le nom de Mémoire sur les frais DDP-31. On y indique les catégories de dépenses que le ministère reconnaît comme des éléments de frais. Évidemment, cette formule a trait en particulier à tout contrat fondé sur le coût de revient plus des bénéfices fixes ou un pourcentage déterminé. Elle peut se rapporter également à un contrat à prix négocié par lequel le ministère a accepté un prix fixe convenu, à condition qu'il soit fondé sur le coût de revient calculé d'après les données du Mémoire sur les frais DDP-31, plus un pourcentage déterminé de bénéfices.

Très souvent quand il est impossible de demander des soumissions parce qu'il n'existe qu'une source possible d'approvisionnement, nous demandons au fournisseur d'après quelles données il établit son prix. Très souvent également, nous obtenons de lui l'assurance que son prix de vente se fonde exclusivement sur les éléments énumérés dans le mémoire sur les frais et qu'il n'exige qu'un certain pourcentage de bénéfices. S'il nous fournit cette assurance et que plus tard il nous devienne nécessaire de vérifier ses livres, les conditions posées dans le mémoire servent de base aux négociations. Le mémoire mentionne diverses dépenses qui ne peuvent être incluses dans le coût de revient. Les deux principales sont sans doute l'intérêt sur les sommes empruntées et les frais de vente. Ce point est important car il faut se rappeler que le barème de bénéfices établi par le ministère à l'égard de certains contrats ne porte pas sur les bénéfices nets de l'entrepreneur. Si le ministère fait exclusion de ces deux éléments de dépenses, c'est-à-dire l'intérêt sur les sommes empruntées et les frais de vente, c'est qu'il ne veut pas avoir à se prononcer quant à la somme qu'il est raisonnable ou approprié d'affecter à ces fins. Il est incontestable que l'intérêt sur les sommes empruntées compte parmi les frais d'exploitation mais le ministère ne pouvait établir de point de comparaison à cet égard entre les divers entrepreneurs puisque les emprunts représentaient le principal moyen de financement de certains d'entre eux dont les frais généraux se trouvaient ainsi accrus tandis que, dans l'autres cas, cet élément de frais ne figurait pas au bilan, l'entrepreneur fournissant lui-même tout le capital nécessaire. En somme, l'attitude du ministère revient à dire que les bénéfices, qu'elle juge légitimes, représentent le loyer qu'il est prêt à payer à l'égard de tous les capitaux, y compris le fonds de roulement, nécessaires à l'exécution du contrat.

A l'égard de la réclame, le ministère veut éviter d'avoir à se prononcer sur une question très délicate et très contentieuse, celle de déterminer quelle somme les entreprises peuvent convenablement affecter à la réclame et à la vente. Il ne nie ni ne confirme la nécessité de ces dépenses que l'établissement porte à son compte de frais généraux; il déclare simplement qu'il entend établir un barème de bénéfices à même lesquels l'entrepreneur, suivant son bon jugement, peut affecter le montant qu'il voudra à la réclame et à la vente. J'ai mentionné ces deux points en particulier parce que très souvent les entrepreneurs nous demandent des renseignements à ce sujet. Il se peut qu'il subsiste encore certains malentendus quant aux motifs pour lesquels nous n'acceptons pas ces deux chefs de dépenses.

Bénéfices alloués

Quand le ministère réussit à obtenir des soumissions de plusieurs fournisseurs, il suppose, règle générale, qu'il n'est pas nécessaire de faire une enquête spéciale sur la marge de bénéfices de l'entrepreneur choisi, puisque ce régime

de concurrence permet de tirer le meilleur parti possible des deniers du contribuable. Dans tous les cas où le ministère doit faire enquête sur les frais et les marges de bénéfices, on adopte comme norme générale une marge représentant de 5 à 10 p. 100 du coût de revient. Le taux réel varie suivant la nature de l'industrie et suivant l'importance et la catégorie du contrat. Je répète que ce barème ne représente pas les bénéfices nets puisque certains éléments de frais ne sont pas acceptés. Cependant, même en ne tenant pas compte des dépenses rejetées, la marge de bénéfices est inférieure à celle des fabriques exploitées aux fins commerciales habituelles, ainsi que l'atteste la statistique publiée par la division de l'impôt du ministère du Revenu national.

Un mot à propos de l'aménagement de moyens spéciaux de production

Comme on l'a dit déjà, le programme général de défense comporte un élément important auquel on a donné le nom d'"assurance". Il a trait à l'aménagement d'installations nouvelles capables d'assurer une production supérieure aux besoins actuels. Il faut donc, à cette fin, agrandir les usines ou en créer de nouvelles sur un plan dépassant les besoins commerciaux. C'est l'État, naturellement, qui doit fournir ces moyens de production, soit la plupart du temps des machines-outils spécialisées qu'on installe dans des usines appartenant à des particuliers, soit encore, parfois, l'aménagement de nouveaux immeubles. Quand il y a lieu de fournir tout un équipement nouveau, c'est-à-dire et les immeubles et la machinerie, on prend des dispositions pour que l'administration en soit confiée à des établissements particuliers qui disposent de la main-d'œuvre spécialisée et sont au courant des méthodes d'exploitation. Dans quelques cas, on a amené l'entrepreneur à fournir lui-même une partie des capitaux. C'est ainsi que parfois l'entrepreneur fournit l'usine tandis que l'État fournit les machines-outils, qu'on peut déplacer. La plupart du temps, cependant, on juge préférable que la Couronne soit seule propriétaire des immeubles, des machines-outils ou des uns et des autres, suivant le cas, parce qu'elle a ainsi les mains libres quand vient le temps de la liquidation. Le programme général du ministère consiste à conserver l'entière propriété des biens immobiliers à la Couronne, sans aucune réserve, lorsque c'est elle qui doit les fournir. Parfois, surtout quand une usine est créée de toutes pièces, l'entente comporte, pour l'entrepreneur qui occupe et dirige l'établissement, la première option d'achat, aucun prix n'étant cependant déterminé.

Quand un entrepreneur accepte de fournir lui-même les capitaux nécessaires à l'aménagement ou à la réfection des immeubles ou à l'acquisition de l'outillage spécial requis pour l'exécution des commandes du ministère, on consent généralement à conclure avec lui des arrangements particuliers en vue d'une dépréciation accélérée. Qu'on note bien, cependant, qu'il ne s'agit là que d'un arrangement en vertu duquel il peut, aux fins de l'impôt sur le revenu, affecter à l'amortissement de son capital les bénéfices qu'il a effectivement gagnés. Il ne peut pas ajouter la dépréciation supplémentaire à son coût de revient en établissant le prix auquel il vendra son produit à la Couronne.

Dans quelques cas où la Couronne a dû fournir des fonds pour la transformation d'usines, il lui a été impossible d'acquérir le droit de propriété des biens ainsi créés. Dans ces cas-là, on cherche à en venir à une entente par laquelle l'entrepreneur accepte la plus-value résultant de cette transformation comme sa part de rémunération ou de bénéfices à laquelle lui donne droit le contrat.

L'assistance, au chapitre du capital, consiste la plupart du temps dans le prêt de machines-outils spécialisées qui, comme je l'ai dit, demeurent incontestablement la propriété de la Couronne. Dans la majorité des cas, ces outils ne peuvent servir qu'à la production des articles commandés par la Couronne de sorte que la question du loyer ou de l'usage de ces outils à des fins commerciales ne se pose pas. Cependant, quand il est possible à l'entrepreneur de se

servir, à des fins commerciales, des outils spéciaux que la Couronne lui a fournis, on s'entend pour fixer un loyer convenable de façon que la Couronne touche un montant correspondant à l'usage que l'entrepreneur fait de ces outils à des fins de commerce.

Commandes en commun

Il est parfois commode et économique de s'entendre pour grouper les commandes de matériel et de pièces dont plusieurs entrepreneurs ont besoin. L'exemple le plus frappant est celui des tissus qui serviront éventuellement à la confection d'uniformes. A cet égard, le ministère a l'habitude de consulter les services armés afin de déterminer leurs besoins globaux pour une longue période et de prendre les mesures nécessaires pour que les tissus soient fabriqués de façon qu'ils répondent aux exigences. L'étoffe est ensuite entreposée puis vendue à un prix uniforme à tous les fabricants de vêtements auxquels on a accordé des commandes, le prix étant calculé de façon que le ministère couvre entièrement ses frais de production et d'entreposage. Ces transactions sont financées à même la caisse renouvelable du ministère, le prix initial de l'étoffe étant imputé sur cette caisse et le produit de la vente aux fabricants étant porté au crédit. De cette façon, les comptes du ministère de la Défense nationale ne figurent qu'une fois au bilan, c'est-à-dire au moment où s'effectue le paiement des uniformes complétés. Le principal avantage que comporte cette méthode c'est que le ministère profite de l'achat du tissu par grandes quantités et qu'en même temps le fabricant d'uniformes a quand même tout intérêt à économiser le matériel. Il en serait autrement si l'étoffe lui était fournie gratuitement au lieu de lui être vendue.

On s'en tient à ce même principe de la mise en commun des commandes,— qui ne comporte pas toujours la revente à l'entrepreneur,—à l'égard, par exemple, des pièces de navires. On construit des destroyers d'escorte dans beaucoup de chantiers mais le ministère confie à un seul entrepreneur la fabrication de toute la machinerie. C'est généralement sur les coutumes commerciales courantes qu'on se fonde pour décider si les articles achetés de cet entrepreneur doivent être fournis gratuitement ou vendus aux entrepreneurs. Règle générale, le matériel est vendu et les pièces sont fournies gratuitement.

Je crois, monsieur le président, que cet exposé de notre programme fondamental est suffisant.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Mackenzie nous a parlé d'un manuel d'administration départementale dont l'usage est réservé aux fonctionnaires intéressés. On a suggéré d'en remettre un exemplaire au secrétaire afin que les membres du comité puissent le consulter. Il y a un autre document, celui des formules-types du ministère de la Production de défense. Celui-là n'a rien de secret. On en remettra aussi un exemplaire au secrétaire.

A-t-on des questions à poser?

M. Drew:

D. Oui. Je commence par une question qui a trait à l'arme principale, celle sur laquelle doit reposer, il me semble, tout programme pratique de défense. Quels fusils a-t-on achetés au Canada pour nos forces armées?— R. Je n'ai pas de chiffres détaillés sur les achats d'armes de cette catégorie. Je puis fournir des chiffres d'un caractère général mais ils portent sur l'importance relative des divers programmes.

D. Non. Je crois que la meilleure façon de procéder consiste à nous renseigner d'abord sur ce que le ministère achète pour les forces armées. Vous pourrez nous fournir les explications nécessaires au fur et à mesure

que nous passerons aux principales catégories d'équipement. Il me semble qu'il serait bon de commencer par les fusils. Quelles sortes de fusils le ministère a-t-il commandés?

Le PRÉSIDENT: Un moment, M. Drew. A une réunion antérieure, on a proposé que M. Macdonnell prépare une liste des points au sujet desquels il désire des renseignements. Il a préparé cette liste et il l'a communiquée au ministère afin qu'on obtienne les renseignements demandés.

Notre réunion d'aujourd'hui devait être consacrée à l'exposé et à l'interrogatoire de M. Mackenzie et, ensuite, de M. Bryce. On devait aussi déposer un tableau des dépenses aux chapitres de l'équipement, de la formation, du coût d'administration et ainsi de suite, de façon que les membres du comité puissent se renseigner sur ces points et interroger le témoin à une séance ultérieure dès que les renseignements demandés auront été obtenus.

M. DREW: M. Mackenzie, qui vient de nous soumettre son mémoire, est précisément le fonctionnaire qui serait en mesure de répondre immédiatement à certaines questions. Nous n'entendons pas nous attarder sur ces questions et je suis convaincu qu'il n'aurait aucune difficulté à répondre. Comme première question, je demande simplement quelle sorte de fusils le ministère a commandés.

Le PRÉSIDENT: Pour ma part, je ne vois pas pourquoi le témoin ne nous dirait pas quelle sorte de fusils on a commandés.

Le TÉMOIN: C'est qu'en ce moment on ne fabrique aucun fusil pour le compte du Canada.

Le PRÉSIDENT: Non, mais on vous demande quelle sorte de fusils on a choisi. Vous dites...

Le TÉMOIN: On n'en fabrique pas en ce moment pour le compte du Canada.

M. DREW: On n'en fabrique pas en ce moment pour le compte du Canada?

Le PRÉSIDENT: Ne nous engageons pas sur ce terrain pour le moment. Peut-être nous renseignera-t-on sur ce point à la prochaine réunion, en réponse aux questions qui ont été posées. Il sera possible alors de poursuivre l'interrogatoire sur ce point.

M. DREW: J'imagine que le comité se réunira demain?

Le PRÉSIDENT: Non, nous ne nous réunirons que mardi.

M. DREW: Je ne voudrais pas, au point où nous en sommes, tenter de déroger à l'examen méthodique des questions qui nous occupent. Tout le monde sait cependant que nous devons tenir compte du temps que nous avons à notre disposition. Si nous ne nous réunissons de nouveau que mardi prochain, nous ne pourrions obtenir pour ainsi dire aucun renseignement précis sur les dépenses relatives à la défense. M. Mackenzie nous a communiqué un exposé très utile et très intéressant sur l'organisation et les fonctions du ministère de la Production de défense. On aurait pu, cependant, nous présenter cet exposé par écrit car il nous aurait été très commode de nous en servir comme base de nos délibérations. Comme on a passablement retardé l'établissement de notre comité, il nous faut nous efforcer d'obtenir, avant la fin de la session, certains renseignements sur les progrès effectivement réalisés jusqu'ici en matière d'approvisionnements pour la défense. Tout intéressantes qu'elles sont, les informations qu'on nous a fournies sur les types de contrats et sur d'autres points analogues sont beaucoup moins importantes que celles qui ont trait aux fusils, aux canons de campagne et aux autres articles d'équipement qu'on achète en ce moment pour nos forces armées. En somme, personne ici ne sait mieux que vous, monsieur le président, que c'est sur ces armes que

repose notre défense. J'avais l'impression que le témoin serait en mesure de nous communiquer sans difficulté des renseignements d'ordre général sur le programme du gouvernement en ce qui touche l'achat de canons, de mitrailleuses, de bazookas, de lance-fusées et ainsi de suite. Nous aurions pu passer ensuite à l'artillerie moyenne, aux howitzers légers et lourds, aux canons sans recul, aux canons anti-aériens, etc. J'imagine que M. Mackenzie pourrait répondre à nos questions en quelques minutes, probablement en moins d'une demi-heure.

M. MACDONNELL: Je tiens à signaler, monsieur le président, que j'ai demandé qu'on me communique le plus tôt possible ces renseignements. Franchement, je ne comprends pas pourquoi on a invité M. Mackenzie à nous fournir l'exposé que nous venons d'entendre. Je croyais plutôt que les renseignements que j'ai demandés seraient prêts.

Le PRÉSIDENT: Je comprends très bien quels sont les renseignements que vous désirez obtenir, M. Drew. M. Macdonnell nous a dit de quelles informations il s'agit et il a reçu l'appui unanime des membres du comité. On a donc déferé sa demande au ministère approprié. M. Drury a fait préparer les réponses et il se peut qu'il soit en mesure de nous les communiquer à notre prochaine réunion. Je crois savoir qu'on peut se procurer ces renseignements en peu de temps et je puis vous assurer qu'on les fournira sous la forme demandée. Une partie au moins en sera prête pour notre prochaine réunion, mardi.

M. DREW: Décidons plutôt de nous réunir demain.

Le PRÉSIDENT: C'est impossible, M. Drew, parce que certains membres de notre comité font en même temps partie d'autres comités. Quelques-uns sont membres du comité chargé d'étudier la législation relative aux coalition, dont la réunion de demain sera vraisemblablement la dernière. Il faudra donc que nous soyons présents.

M. DREW: Je sais que cette réunion est importante mais rien n'est plus important à mon avis que les renseignements essentiels sur les progrès de notre programme de défense.

C'est au moyen de chacun des contrats que le ministère accorde pour la construction d'immeubles et à diverses autres fins que nous nous procurons le matériel qui assure à nos armées de terre, de mer et de l'air une plus grande puissance offensive. Je suppose donc que, pour nous, le renseignement le plus important, celui qu'on devrait nous communiquer le plus tôt possible, porte sur les articles que nous achetons effectivement, sur le prix que nous payons ces articles et sur le nom des établissements qui nous les fournissent.

A ce propos, M. Mackenzie ne nous a pas dit qu'il ne serait pas en mesure de nous renseigner sur les armes que le ministère achète. J'imagine donc que nous pourrions, sans difficulté, régler très rapidement ces quelques points si on voulait bien nous dire quelles sont les armes que le ministère se procure, c'est-à-dire quel type d'armes il fournit à nos forces de défense. D'après les renseignements généraux que M. Mackenzie nous a fournis, il me semble évident que c'est son service qui s'occupe de l'achat de ce matériel.

Il va sans dire qu'il devrait y avoir consultation avec le ministère de la Défense nationale pour ce qui est des besoins d'ordre militaire, mais c'est M. Mackenzie qui informait M. Drury du matériel commandé. Pour ma part, j'aimerais avoir l'occasion de l'interroger à ce sujet.

M. McIRATH: Il conviendrait, je pense, de relire le rapport du sous-comité du programme dont on a donné lecture au début de la première réunion. Le compte rendu des délibérations de la dernière séance ne sont pas encore imprimés; on ne semble pas comprendre tout à fait la méthode acceptée par le comité.

Je pense que tous les membres souhaitent avancer les travaux le plus rapidement possible. C'est un problème important et épineux, mais le comité a adopté une façon de procéder pour l'examiner. A mon avis, nous devrions nous efforcer de nous en tenir à cette méthode. Il convient, je crois, de rappeler aux membres le résultat de la réunion du sous-comité du programme, et ce qui s'est passé au cours des deux premières réunions.

Le PRÉSIDENT: A notre première réunion, nous avons demandé certains renseignements qui répondront sans doute aux questions que pose M. Drew et que d'autres membres voudront sans doute poser. Il s'agit de décider maintenant quand aura lieu la réunion, demain ou au début de la semaine.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, ce serait peut-être très bien de procéder ainsi, si nous étions à trois ou quatre semaines de la fin de la session. Soyons francs les uns avec les autres. Nous n'avons guère le temps d'approfondir la question d'ici l'ajournement ou la prorogation.

Si les membres le désirent vraiment, ne pourrions-nous pas nous réunir demain? Comme l'a signalé M. Mackenzie, il s'agit sûrement de chiffres qu'on peut normalement obtenir; je ne vois pas pourquoi on ne peut les fournir immédiatement, au pied levé. J'ai posé ma question mardi, afin qu'elle ne prenne personne au dépourvu.

Le PRÉSIDENT: Elle ne prend personne au dépourvu. Tous les renseignements disponibles à la suite du rapport du sous-comité du programme seront mis à la disposition du comité. On fournira aux membres tous les renseignements qu'ils demanderont. Il s'agissait simplement d'une question d'ordre. Nous avons cru bon d'obtenir une vue d'ensemble. Nous devons entendre encore un témoin. Nous pourrions terminer son interrogatoire aujourd'hui si les questions sont courtes. A notre prochaine réunion, nous pourrions fournir immédiatement les renseignements que M. Drew et d'autres demandent.

M. DREW: Monsieur le président, quelques mots au sujet de deux points qu'on a soulevés. Je ne crois pas que nous devions nous laisser trop impressionner par les questions de formalités et autres. Si le Comité a réellement pour but de se renseigner sur les dépenses aux fins de la défense,—et cela signifie dépenses en vue de la défense,—alors ce qui nous intéresse le plus c'est de savoir quelles sommes on affecte à la défense et à quelles fins on les utilise, même s'il est intéressant de nous renseigner sur l'organisation en général. Il ne faut pas oublier que nous disposons de très peu de temps. Étant donné que M. Mackenzie nous a fourni ces renseignements, j'aurais cru, par exemple, à l'égard du chiffre de 50 millions qu'il a mentionné au sujet des armes, que nous pourrions lui demander la ventilation de ce poste. Je pense que la plupart des gens... Sauf erreur, j'ai lu quelque part qu'à votre avis les armes jouent un rôle prépondérant dans les organisations de défense. Nous devrions profiter de la présence de M. Mackenzie pour l'interroger sur ce qu'il nous a dit. Il lui faudrait peu de temps, je pense, pour répondre à nos questions.

Je laisse les choses là. Pour ce qui est de la réunion de l'autre comité, je sais de quel comité vous voulez parler et à quelle réunion vous assisterez demain. Monsieur le président, vu le peu de temps à notre disposition, reconnaissant vos aptitudes particulières à remplir le poste de président du comité, il me semble que nous aurions pu poursuivre les travaux demain sous la direction d'un vice-président, si vous n'êtes pas en mesure d'assister.

Le PRÉSIDENT: Je signale que plusieurs autres membres du comité sont également occupés demain.

M. DREW: Qu'en savez-vous? Peut-être appuieront-ils votre motion à l'autre comité.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'espère, messieurs, mais je me rends compte qu'il y a beaucoup de vrai dans vos paroles, monsieur Drew. Nous nous efforçons d'avancer les travaux. La session sera prorogée bientôt. Nous cherchons à obtenir le plus de renseignements possible avant la fin de la session.

M. DREW: En tenant compte de ce point de vue, monsieur le président, si vous m'accordiez vingt minutes pour poser des questions, nous pourrions obtenir bon nombre de renseignements sur la façon dont on assure nos besoins de défense.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drew, votre nom figure en tête de la liste pour la prochaine réunion. Vous pourrez prendre tout le temps que vous voudrez. Laissez-moi en finir avec M. Mackenzie. M. Bryce vous fournira aussi des renseignements. A la prochaine réunion nous nous occuperons des détails. Désire-t-on interroger M. Mackenzie?

M. Stick:

D. J'aimerais poser une question. Ce n'est pas le ministère de la Production de défense qui décide du genre d'arme que vous achèterez, mais le ministère de la Défense nationale?—R. Le ministère ne prend aucune décision quant au genre de matériel à acheter; nous recevons tout simplement les réquisitions du ministère de la Défense nationale.

D. C'est ce ministère qui décide quel genre d'armes vous achèterez?—R. C'est exact.

D. Je voulais m'en assurer.

M. Drew:

D. Pour ce qui est de la façon de procéder et de l'organisation que vous nous avez exposée, pourriez-vous nous indiquer, à l'égard des deux avions Comets de DeHavilland, de quelle manière vous avez procédé à l'acquisition de ces appareils?—R. La première étape du procédé d'acquisition à l'égard de tous les services consiste en un document officiel,—une demande de contrat,—qui nous est adressé par le ministère de la Défense nationale. Le ministère de la Production de défense reçoit la requête, puis voit à acheter le matériel demandé.

Pour ce qui est des Comets de DeHavilland, il est évident qu'on ne pouvait demander de soumissions. Il s'agissait uniquement d'entamer des négociations relatives au prix, à la livraison et le reste avec la société DeHavilland. Nous n'entreprenons les démarches que sur réception d'une demande de contrat.

J'ajoute que certains articles ne nous sont pas demandés par le ministère de la Défense nationale ni par d'autres ministères du gouvernement, mais plutôt par le ministre de la Production de défense, qui désire accumuler des approvisionnements, qui serviront à la fabrication de matériel pour le ministère de la Défense nationale. C'est dire que le ministre de la Production de défense décide lui-même qu'il convient d'acheter certaines quantités d'étoffe, par exemple, et nous transmet lui-même la demande à cette fin. Je dois dire qu'il agit ainsi après avoir consulté les services intéressés, mais la demande de contrat à l'égard de ce genre de commande nous vient directement du ministre de la Production de défense. Toutes les autres requêtes proviennent de l'organisme auquel l'article commandé est destiné.

D. Pour ce qui est des deux Comets commandés en Angleterre à la société DeHavilland, de qui émanait la demande de contrat?—R. Ce devait être du ministre de la Défense nationale. Je n'ai pas le document sous les yeux, mais il en fut sans doute ainsi à cause du montant de la commande.

D. Je me demande si vous pourriez vérifier. Il serait utile, je pense, que nous examinions une copie de la demande de contrat dans ce cas en particulier.

Je cite tout simplement la chose comme exemple d'une façon de procéder qui nous aiderait. La demande de contrat viendrait-elle du ministre de la Défense nationale ou du chef de l'état-major de l'Air?—R. Nous n'en savons rien, monsieur Drew. Le document que nous recevons est la demande officielle de contrat qui doit porter la signature du ministre, si elle dépasse un certain montant. Je suis certain que la commande de *Comets* dont vous parlez dépassait ce montant.

D. Pourriez-vous nous fournir une copie de cette demande de contrat?—

R. Je ne sais s'il convient ou non de déposer copie de ce document, monsieur le président.

Le président:

D. Le document existe-t-il?—R. Probablement.

D. L'avez-vous en votre possession?—R. Pas en ce moment. Je suppose qu'il est au ministère.

M. DREW: Il ne peut y avoir rien de secret au sujet d'une commande d'avions vendus partout dans le monde aux fins ordinaires du commerce.

Le président:

D. Je ne suis pas suffisamment au courant de la nature du contrat. Essayons de savoir qui en a une copie. Le ministre peut-être?—R. Non, ce serait le ministère. Les dossiers du ministère renferment des centaines de milliers de contrats.

D. Eh bien, M. Drew demande qu'on dépose le contrat. Je ne vois aucune raison de ne pas accéder à sa requête. Y a-t-il quelque chose de secret à ce sujet?—R. Je ne le pense pas.

M. Drew:

D. En préparant le document, il serait aussi utile, je pense, monsieur Mackenzie, que vous indiquiez qui a été chargé des pourparlers avec la DeHavilland Company et que vous signaliez si l'on a procédé par voie de concurrence, de soumission, ou si l'on a tout simplement passé la commande sans se préoccuper d'autres genres d'appareils?

M. BALCOM: Il pourrait être important de savoir qui a négocié le contrat, un membre du personnel ou quelqu'un d'autre.

Le PRÉSIDENT: Cela peut avoir une certaine importance.

M. DREW: Si je ne me suis pas exprimé de cette façon, j'en avais l'intention. Qui a entamé au début les négociations avec la société DeHavilland à l'égard de ces appareils et à quel moment?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, je voudrais poser une question.

Le PRÉSIDENT: Les sténographes signalent qu'ils ne vous entendent pas clairement. Auriez-vous l'obligeance d'élever la voix, monsieur Macdonnell?

M. Macdonnell:

D. A peu près au milieu de la page 4 il est question du ministère de la Production de défense qui reçoit des trois armes des détails au sujet de leurs besoins. Comment le ministère exerce-t-il un contrôle quelconque à cet égard? Demande-t-il des renseignements sur certains des montants requis. Après tout, certains d'entre nous connaissent quelque chose de l'armée et nous savons bien que quelque vertu qu'on puisse reconnaître à ses officiers,—et ils n'en manquent pas,—on ne saurait attendre d'eux que les questions d'argent les préoccupent autant que nous. J'aimerais maintenant qu'on me dise s'il y a un contrôle quelconque ou s'il faut accepter sans réserve la déclaration suivante: "Reçu

des trois armes tous les détails au sujet de leurs besoins." Je songe en ce moment non seulement aux canons, aux fusils, et à tout ce que vous voudrez, mais encore aux approvisionnements civils ordinaires. Il n'y a pas longtemps j'ai eu sous les yeux un devis dont certains chiffres m'ont paru excessifs. Peut-être étaient-ils exacts, mais ils me semblaient vraiment très élevés pour des marchandises ordinaires. Y a-t-il un contrôle quelconque en ce qui concerne ces dépenses? Sont-ce les militaires qui assument ici la première et dernière responsabilité?—R. Le ministère de la Production de défense met parfois en doute le bien-fondé de certains chiffres, mais cela tient non seulement au coût ou aux exigences de l'arme en question, mais aux approvisionnements. Nous en avons eu un excellent exemple il y a quelque temps. Le ministère de la Défense nationale avait relevé le chiffre d'une commande de couvertures, chiffre déjà assez important. J'ai oublié ce qu'il était précisément, mais il était assez important. Eu égard aux approvisionnements disponibles à cette époque, nous avons cru qu'il ne serait pas sage de placer une commande aussi considérable, vu les conséquences que cela pouvait avoir sur les approvisionnements civils. Nous avons donc discuté la chose avec l'arme intéressée et résolu, au lieu de placer une commande d'une telle importance, de la répartir sur une période de temps plus longue de façon à assurer une meilleure source d'approvisionnements.

D. Je comprends qu'on veuille ainsi faire des achats rationnels. Mais, si j'ai bien compris, vous n'avez pas mis en doute le montant demandé. Vous vous contentez simplement du chiffre qu'on vous fournit, estimant qu'il n'y a pas d'autorité extérieure qui mette en doute le bien-fondé des dépenses militaires?—R. Je ne saurais dire s'il existe une autorité de ce genre. Je ne puis parler que du ministère de la Production de défense. En ce qui concerne ce ministère, seul compte le chiffre prévu dans le contrat; il accepte les demandes qu'il reçoit du ministère de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs?

M. Drew:

D. Afin d'être certain que M. Mackenzie puisse répondre aux questions de détail que j'entends poser, en marge des renseignements généraux qu'on vient de nous donner, peut-être pourriez-vous répondre maintenant à une question? Sinon, pourriez-vous en prendre note de façon à y répondre lorsque vous aurez obtenu les autres renseignements?

Étant donné que le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire de ses agences, a consacré beaucoup d'argent à la mise au point d'avions commerciaux à réaction, à l'avionnerie Avro de Toronto, j'aimerais qu'on me dise si on a songé par ailleurs à l'avantage que présenterait l'achat de l'avion commercial mis au point à même les deniers publics. Comment en est-on arrivé à choisir un autre type d'appareil destiné au même usage que le premier? Pouvez-vous répondre tout de suite?—R. Je puis vous dire immédiatement que les deux appareils pouvaient être destinés à des usages très différents.

D. Comment cela?—R. Il s'agirait, entre autres, du rayon d'action des avions. Ils sont très différents. Je ne peux approfondir ici les aspects techniques de la question mais je suis certain que ces deux avions ne peuvent se remplacer l'un l'autre; leur construction les destine à des fins différentes.

D. Je n'ai nulle envie de vous poser une question à laquelle vous ne pourriez répondre, mais les rapports de la presse que j'ai vus m'ont donné l'impression que les objectifs qui avaient inspiré l'achat des appareils DeHavilland Comets étaient le travail d'instruction et d'interception. Je me trompe peut-être. Si c'était le cas, je serais curieux de savoir pourquoi le rayon d'action de l'avion à une telle importance, parce que j'ai dû comprendre

qu'un des avions à réaction construits par l'Avro servait à des fins analogues à celles de la DeHavilland Comet.—R. Monsieur le président, je ne crois pas avoir la compétence nécessaire pour me lancer dans une discussion sur l'à-propos de l'emploi des différents types d'avions.

Le PRÉSIDENT: Je vous conseillerais d'ailleurs de vous en abstenir.

M. STICK: S'agirait-il d'une question d'administration, monsieur le président?

M. DREW: Il me semble que je suis en mesure d'écarter la supposition qu'il s'agit là d'une telle question. Lorsqu'on achète quelque chose, on essaye de payer le moins cher possible, ce qui ne constitue pas une question d'administration. Je suis curieux de savoir pourquoi l'on a considéré un aéronef payé à même les fonds publics n'a pas été jugé convenable, alors qu'on a fait l'acquisition d'un autre type d'avion pour un service analogue. J'imagine qu'on pourrait facilement y répondre de cette façon sans le moindrement s'engager dans une question d'administration.

M. McILRAITH: Une partie des renseignements a été donnée dernièrement à la Chambre, à l'appel de l'ordre du jour. On devrait fournir au Comité des détails complets sur les raisons qui ont motivé l'achat des avions Comet de la Société DeHavilland. Je ne saurais dire si l'un ou l'autre des deux sous-ministres fédéraux qui sont ici aujourd'hui pourrait nous fournir ces renseignements, mais le ministère les possède et pourrait les produire. Les deux aéronefs, à savoir la Comet DeHavilland et l'aérobuse à réaction Avro ne sont pas comparables, mais pour des raisons d'une nature plus ou moins technique. A mon sens, les raisons pour lesquelles l'achat a été effectué, peuvent être divulguées et le Comité devrait les connaître.

Le PRÉSIDENT: A ce propos, il me semble que certaines difficultés ont surgi l'autre jour au cours d'une discussion technique à la Chambre.

M. McILRAITH: Je ne savais pas jusqu'à quel point il fallait pousser la discussion et, d'autre part, je ne possédais pas tous les renseignements techniques nécessaires.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici M. Bryce, qui prendra dix ou quinze minutes; s'il répond aujourd'hui à toutes les questions nous pourrions reporter les autres renseignements à la prochaine réunion.

M. Macdonnell:

D. Vous devez avoir des dizaines de mille de ces contrats dont plusieurs dépassent deux mille dollars, alors que beaucoup ont trait à des montants insignifiants; je soulève simplement la question de savoir s'il y a moyen d'en réduire le nombre. Vous devez avoir des centaines et des centaines de ces contrats et si mes calculs sont exacts, chacun ne représente que quelques dollars.—R. Il existe, en effet, un grand nombre de contrats dont les montants sont très faibles.

D. Cela n'exige-t-il pas beaucoup de travail juridique? Peut-être n'y a-t-il pas moyen de l'éviter...—R. Puis-je vous dire, monsieur Macdonnell, que les contrats dont vous parlez ne sont pas toujours de longs documents juridiques. Il s'agit de contrats désignés ainsi pour des raisons de statistique. Dans la plupart des cas, c'est la simple acceptation d'une commande qui constitue le contrat.

D. Vous voulez dire une lettre?—R. Nous avons par exemple une formule "d'acceptation de commande", rédigée simplement en ces termes: "Nous acceptons votre offre, l'achat sera effectué aux conditions générales indiquées ci-dessus", etc. Il ne s'agit pas, chaque fois, d'un contrat volumineux.

M. Churchill:

D. Voici ma question: Le ministère tient-il compte de l'élément temps en ce qui concerne les manufactures du pays? Mon attention a été appelée il y a quelque temps sur un cas particulier. Il s'agissait alors de fournitures destinées à la division féminine de l'Armée canadienne, les soumissions devaient être ouvertes, je crois me rappeler, vers la fin août et la livraison était fixée au 1^{er} octobre. Et bien, certains industriels de Winnipeg ont jugé que leurs offres souffraient d'un des avantages sérieux à cause du délai prévu; ils estimaient en effet, que l'acheminement du matériel vers Winnipeg, la fabrication et l'expédition en retour sous pression leur demanderaient environ trente jours, ce qui jouerait très nettement à leur désavantage par rapport au fabricant dont les usines étaient plus proches du point de livraison, qui était Montréal ou ici même. Quelles mesures le ministère prend-il dans de tels cas?—R. Eh bien, monsieur le président, je ne connais évidemment pas dans ses détails la transaction dont vous parlez. Le principe qu'on suit généralement consiste à demander des offres compte tenu du délai fixé par le ministère de la Défense nationale pour livraison, mais d'accorder une période aussi longue que possible afin de donner la même occasion aux fabricants de tout le pays. C'est sans doute ce que nous nous efforçons de faire. Il existait peut-être en ce qui concerne cette commande, des circonstances spéciales qui exigeaient une réduction du délai. Je serais heureux de procéder à une enquête sur chaque cas que vous voudrez bien m'indiquer. Mais il va sans dire que notre attitude générale consiste à nous efforcer de donner aux fournisseurs par tout le pays le temps de nous soumettre leurs offres.

Vous avez mentionné la question des frais de transport des matières. Je vous répondrai là-dessus, qu'à l'heure actuelle c'est nous qui en payons le transport depuis les centres d'entreposage jusqu'aux usines des entrepreneurs.

D. Il ne s'agissait pas d'obtenir les offres à temps, il s'agissait de recevoir le produit fini assez tôt pour répondre au délai fixé par le ministère. Dans ce cas particulier, il m'a semblé que le délai était extrêmement court. Il y avait peut-être pour cela une raison particulière.—R. Le problème est courant. Le ministère a besoin d'une fourniture spéciale au plus tard à une certaine date. Nous nous efforçons toujours de faire connaître nos besoins le plus tôt possible, mais le problème se pose de temps à autre; nous divisons la commande afin de répondre au délai fixé par le ministère de la Défense nationale. Un seul fournisseur ne peut exécuter toute la commande, il faut la diviser.

M. Wright:

D. A la page 10 du mémoire polycopié, on trouve le texte suivant:

Il y aurait lieu de noter qu'en conformité des dispositions spéciales de la Loi sur la Production de Défense, le ministre, ou le sous-ministre au nom du ministre, peut autoriser et autorise de temps à autre la conclusion de contrats fermes sans les soumettre auparavant au Conseil. Ces transactions sont toutefois rapportées par la suite à celui-ci.

De quel genre sont ces contrats, et de quels principes s'inspire-t-on en les accordant? Quelles sont, de plus, les raisons qui permettent d'accorder ce genre de contrat sans le soumettre auparavant au Conseil?—R. Je peux vous en donner très rapidement un exemple. Un cas très fréquent (je ne devrais pas employer l'expression "très fréquent" parce qu'il n'y en a pas un nombre considérable bien qu'il y en ait plusieurs) se produit dans le cadre du programme des textiles. Nous avons commencé à acheter de la laine. Nous l'avons fait parce que l'industrie estimait ne pas pouvoir s'occuper de l'achat même de ce produit. Je parle d'une période qui courait il y a six ou huit mois au moment où l'on a décidé, de concert avec l'industrie, de confier les achats de laine au ministère. Quand on se met à acheter de la laine et qu'on reçoit des

offres, il faut les accepter dans un délai de quelques heures; sinon, l'offre devient caduque. Dans les cas de ce genre, le ministre ou le sous-ministre passe le contrat et rapporte ensuite le fait au Conseil.

D. Il s'agit de ce genre de contrat?—R. C'est de ce genre de choses qu'il s'agit. A l'occasion, deux ou trois articles doivent être pris en considération à la dernière minute, avant que n'expirent les délais prévus. C'est ce qui est arrivé je crois, juste avant l'envoi de troupes en Corée. A la dernière minute, on s'est rappelé quelque chose qu'on avait oublié et il a fallu passer les contrats très rapidement afin de ne pas manquer le départ d'un bateau. C'est ce qui se produit parfois également lors de la réparation d'un navire. Il y a également d'autres cas où il faut se décider très vite. Le ministre ou le sous-ministre est alors autorisé à agir; et le Conseil est mis au courant de tous ces cas.

M. Stick:

D. Et le bureau de Washington? Vous avez un bureau à Washington aussi bien qu'un conseiller à l'ambassade? Pourquoi y a-t-il à Washington un bureau de la Corporation Commerciale Canadienne, en plus d'un conseiller à l'ambassade? Je ne comprends pas très bien. Notre représentant de C.C.C. de Washington accorde-t-il des contrats ou est-ce qu'il vous consulte avant de le faire? Jusqu'où peut-il aller et où doit-il s'arrêter?—R. Le bureau de Washington fonctionne évidemment en tant que partie de l'organisation du ministère. Mais en ce qui concerne les achats que le Canada effectue auprès des services américains ainsi que dans celui des ventes du Canada aux États-Unis, les États-Unis préfèrent traiter (je parle des services) avec un organisme de l'État au Canada. Chaque fois qu'ils désirent donc acheter un produit canadien, ils passent la commande à Washington, à la C.C.C., qui la transmet à Ottawa. En réalité, les dispositions contractuelles sont établies ici, à Ottawa.

D. Ces négociations ont toutefois lieu à Washington?—R. Oui, les négociations préliminaires. Et j'ai vu des transactions nous arriver à partir de \$1.50. Il se peut qu'au cours de ces petites opérations, le règlement définitif se fasse à Washington, mais cela dépend du degré d'autorité que possèdent les fonctionnaires en poste dans cette ville. Divers fonctionnaires du ministère sont autorisés à engager des dépenses jusqu'à une certaine limite. Il nous semble donc qu'il devrait y avoir au bureau de Washington certaines personnes ainsi autorisées.

D. Est-ce qu'il faut agir par l'intermédiaire du bureau de Washington?—R. Oui, mais en ce qui concerne les autres tâches du ministère, telles que les négociations avec les autorités américaines au sujet des attributions d'acier ainsi que les dispositions de la Conférence internationale des matières relatives aux métaux vils (il existe des comités internationaux qui s'occupent du cuivre, du plomb, du zinc, etc.) c'est le bureau de Washington qui s'en occupe.

D. Cela signifie que les besoins de l'OTAN en métaux vils sont coordonnés à Washington, puis discutés et les attributions sont faites aux différents pays?—R. Il existe la Conférence internationale des matières à laquelle sont représentés plusieurs pays. Le Canada est membre de quelques-uns de ces comités. Ceux-ci se réunissent afin de formuler des vœux aux gouvernements en cause. Leur travail n'est pas absolument officiel, mais le groupe international formule des vœux aux gouvernements qui peuvent les accepter ou non.

D. Le siège de ce groupe se trouve à Washington?—R. Oui, le siège de la Conférence internationale des matières se trouve à Washington et nous avons avec cette institution des rapports très suivis.

M. Macdonnell:

D. J'allais interroger le témoin au sujet de la Corporation Commerciale Canadienne, parce qu'on a déclaré que son but primitif avait perdu de son importance à l'heure actuelle. Mais j'imagine que le désir des États-Unis de

traiter avec une société constituée en corporation explique le maintien de la C.C.C., bien que nous ayons également le ministère de la Production de défense. —R. C'est en effet l'une des raisons. La C.C.C. est un organisme très commode pour négocier les contrats avec le gouvernement américain.

D. Et vous n'avez que cette compagnie de la Couronne pour effectuer cette tâche? Elle n'a pas grand chose à faire en dehors de ce travail, n'est-ce pas? —R. Elle traite avec d'autres pays encore, mais principalement avec les États-Unis. La corporation a quelques relations avec le Royaume-Uni, mais elle s'emploie également à l'achat de matières que le ministère acquiert afin de constituer des réserves de produits de première importance. A titre d'exemple elle a acheté l'étain importé il y a quelque temps.

M. Henderson:

D. Supposons qu'un entrepreneur canadien désire acheter de l'outillage aux États-Unis. Quelle serait en résumé la procédure à suivre?—R. Je crois que quiconque a essayé d'acheter de l'outillage aux États-Unis dernièrement vous dirait qu'il est impossible de la décrire d'une façon succincte. La procédure est, en effet, très compliquée surtout dans le domaine des machines-outils. Dans cette branche, la situation est aussi difficile que complexe, étant donné la pénurie qui y règne. Notre bureau de Washington faciliterait l'achat des machines-outils, mais il s'agit là d'une procédure extrêmement compliquée. Il faut d'abord "mettre de côté" 70 p. 100 pour les services américains; il n'en reste ensuite que 30 p. 100 de disponibles pour les civils. C'est une procédure très embrouillée. Je parle naturellement de la procédure aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Henderson tâchait d'apprendre dans quel bureau il devrait se rendre en premier lieu, dans combien d'autres ensuite, et duquel il allait recevoir une confirmation définitive.

Le TÉMOIN: Je n'essayerai pas de vous donner une réponse. Je dirai que si un Canadien désire recevoir certaines machines-outils des États-Unis, il serait bien avisé de se mettre en rapports avec nos gens avant d'entreprendre l'affaire. Il devrait s'adresser à la division des machines-outils de notre ministère.

M. DREW: J'aimerais soulever une certaine question, monsieur le président, de façon qu'il ne subsiste aucune incertitude sur ce point. A la première réunion publique, M. Macdonnell a soumis une liste d'armes sur lesquelles on désirait obtenir des renseignements. Son examen révèle qu'on avait l'intention d'en obtenir au sujet de toute arme considérée comme nécessaire aux forces de terre, de mer et de l'air. S'il existe, en plus de celles déjà mentionnées, des armes dont on aurait décidé l'adoption et qui auraient été uniformisées, je demanderais que M. Mackenzie ou quiconque est en mesure de le faire répondent aux questions posées à ce sujet. Je songe tout particulièrement à ce que des questions pourront surgir au sujet de bouches à feu d'un certain calibre ou de certaines armes de nature particulière; il se pourrait, qu'on ait décidé d'adopter d'autres types d'armes utiles aux mêmes fins générales. Je demanderai donc de ne pas oublier cette idée lors de la préparation du rapport nécessaire, c'est-à-dire que nous désirons beaucoup savoir quelles sont les armes que l'on achète à l'usage des diverses troupes terrestres, ainsi que des forces navales et de l'aviation?

Le PRÉSIDENT: Il me semble que nous le comprenons, monsieur Drew.

M. DREW: Je tâchais seulement d'éviter tout malentendu, monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas qu'il existe de malentendu sur ce point. Merci, monsieur Mackenzie.

(Le témoin se retire.)

La parole est à M. Bryce.

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint des Finances, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, sauf erreur, vous désirez que je vous décrive le rôle du Conseil du Trésor et celui du ministère des Finances en ce qui concerne les dépenses aux fins de la défense, afin que le Comité soit parfaitement renseigné sur les fonctions des divers organismes et agences. Je m'étais proposé de m'inspirer de quelques notes pour présenter mon exposé; mais, étant donné l'heure avancée, je crois que je pourrais épargner du temps en me bornant à donner lecture de quatre ou cinq paragraphes que j'ai rédigés. Je ne prendrai que quelques minutes.

M. DREW: Si cet exposé se présente sous la même forme que celui de M. Mackenzie, il nous serait peut-être utile de l'avoir sous les yeux.

Le TÉMOIN: Je regrette, mais je n'en ai pas d'exemplaires.

M. MACDONNELL: Le témoin voudrait-il nous le faire communiquer plus tard?

Le TÉMOIN: Oui. Je le ferai miméographier et le donnerai au secrétaire.

Les obligations du Conseil du Trésor et les règles qu'il suit en ce qui concerne les dépenses aux fins de la défense et les questions connexes sont à peu près les mêmes qu'à l'égard des questions semblables relatives aux autres ministères, si l'on excepte quelques modifications de détail au égard à la plus grande importance et au plus grand nombre des transactions, ainsi qu'aux éléments du programme et des effectifs. Les principales décisions relatives au programme, au budget et aux effectifs de défense revêtent cependant une telle importance qu'elles sont tout d'abord prises par le cabinet ou par le Comité de défense du cabinet, et le Conseil du Trésor accomplit son travail dans le cadre du programme ainsi arrêté. Le ministère des Finances prépare les documents dont le ministre des Finances a besoin au cabinet ou au Comité de défense du cabinet pour étudier les questions concernant les dépenses aux fins de la défense. A cette fin, les fonctionnaires du ministère consultent souvent les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et les officiers des trois armes et, au besoin, pourrais-je ajouter, les fonctionnaires du ministère de la Production de défense. Ces consultations ne se déroulent pas suivant un plan défini ou déterminé, mais elles dépendent des circonstances dans chaque cas.

Le Conseil du Trésor étudie et tranche les questions ci-après mentionnées en ce qui concerne les dépenses aux fins de la défense, ou il formule des vœux à leur sujet au gouverneur en conseil:

- a) Les détails des crédits affectés à la défense conformément au programme général et au budget approuvés par le cabinet;
- b) Les modifications dans les détails des crédits qui sont recommandées par le ministre ou le ministère de la Défense nationale durant l'année et qui exigent des transferts entre les affectations établies dans les crédits de la défense;
Vous vous rappelez que la seconde partie du budget des dépenses renferme les détails des affectations qui lient le ministère, à moins que le Conseil du Trésor n'approuve un transfert d'une affectation à l'autre.
- c) L'autorisation d'entreprises de construction bien déterminées en conformité du programme de défense, dont beaucoup ne peuvent être réglées définitivement au moment de l'approbation des crédits;
- d) Les changements dans l'échelle de la solde et des allocations et les modifications des divers règlements régissant la solde, les allocations et les conditions de service dans les forces;

- e) Les cas et les problèmes spéciaux relatifs à la pension. Autrefois, le Conseil autorisait tous les versements de pension, mais les cas ordinaires sont maintenant réglés au sein de l'armée et du ministère de la Défense nationale aux termes des modifications récemment apportées à la loi;
- f) Certaines autres transactions d'une nature spéciale, dont quelques-unes sont peu importantes mais embarrassantes, comme le règlement de réclamations de dommages-intérêts; les versements à titre gracieux; les réclamations spéciales de frais de voyage et de déménagement qui ne sont pas prévues par les règlements ordinaires; les versements de cotisations établies par tête, effectués à d'autres pays à l'égard de matériaux et de service fournis aux forces canadiennes; l'achat de matériel de bureau;
- g) L'affectation de fonds attribués à titre d'aide financière en vue de la réalisation d'entreprises mises sur pied par le ministère de la Production de défense en vertu de la loi sur la production de défense et des crédits pertinents, comme les crédits n^{os} 77 et 681.

Il y a lieu de faire observer que le Conseil du Trésor n'examine pas ni ne s'occupe des contrats d'approvisionnements pour le ministère de la Défense nationale; ces derniers relèvent directement du gouverneur en conseil, en conformité des dispositions de la loi sur la production de défense.

Outre les questions susmentionnées, qui sont réglées par le Conseil du Trésor et le Comité de défense du cabinet, le ministère des Finances

- a) Aide le ministre des Finances à en arriver à une entente avec le ministre de la Défense nationale sur l'établissement des cadres des forces canadiennes, par rapport au nombre total d'effectifs autorisé par le gouverneur en conseil; autrement dit, à fixer le nombre des colonels, des brigadiers, des sergents, des simples soldats et le reste.

L'établissement de ces cadres incombe conjointement aux deux ministres.

- b) Collabore avec le ministère de la Défense nationale et l'armée, avec le président des chefs d'état-major, avec le ministère des Affaires extérieures et d'autres intéressés à l'élaboration d'ententes avec d'autres pays parties au traité de l'Atlantique-Nord, à la préparation de messages, de directives et de rapports à l'intention des représentants du Canada qui prennent part aux réunions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et

- c) Met au point, de concert avec d'autres ministères et organismes, les diverses mesures financières et économiques nécessaires en vue d'exécuter le programme de défense et de neutraliser les répercussions défavorables que les dépenses aux fins de la défense pourraient avoir sur l'économie.

Ces points se rapportent en réalité à diverses questions économiques qui, j'imagine, n'intéressent pas directement le Comité.

Enfin, je dois évidemment mentionner le contrôleur du Trésor et ses services de trésorerie et de comptabilité. Ils jouent un rôle très important dans la gestion des dépenses aux fins de la défense. Mais, sauf erreur, vous vous proposez plus tard, si c'est nécessaire, d'entendre M. McIntyre vous faire directement une déclaration à ce sujet. Je n'ai donc pas cherché à traiter le sujet sous tous ses angles, mais j'ai résumé succinctement le rôle du ministère des Finances et celui du Conseil du Trésor en ce qui nous concerne.

Évidemment, une foule de questions que nous réglons sont essentiellement des questions d'orientation politique, mais le Comité apprendrait avec intérêt, je crois, comment on aboutit à ces décisions.

Le PRÉSIDENT: Le mémoire que vous déposerez, comme vous l'avez dit, comprendra-t-il plus de renseignements que vous nous en avez déjà donnés?

Le TÉMOIN: J'avais l'intention de ne déposer que ce bref mémoire, mais je puis fournir plus de détails sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Les renseignements que vous nous avez donnés suffisent, je crois. Si je vous ai posé cette question, c'est pour m'assurer que le compte rendu renferme tout ce que vous vouliez dire. J'estime que les renseignements que nous avons obtenus de M. Drury, de M. Mackenzie et de vous-même seront utiles aux comités ultérieurs. Nous voulons nous assurer que nous avons au compte rendu ce que vous jugez suffisant pour nous permettre d'atteindre notre objectif.

Le TÉMOIN: Oui.

M. STICK: J'allais poser une question, monsieur le président. Pourrions-nous, par la suite, questionner M. Bryce à ce sujet? Je voulais poser une question au sujet du capital gelé que nous avons là-bas; toutefois, j'imagine que le sujet viendra sur le tapis plus tard et que ce n'est pas le moment de poser des questions là-dessus.

Le TÉMOIN: En effet.

M. Drew:

D. Comme je le disais précédemment, monsieur Bryce, dans le cas d'une décision ou lorsqu'il s'agit d'étudier l'à-propos d'acheter, au prix d'une somme considérable, mettons, deux avions de transport à réaction (peut-être y a-t-il avantage à prendre le même exemple, puisqu'il ne s'agit que d'illustrer la méthode) l'octroi de la commande, ou plutôt le désir manifesté par le ministère de la Défense nationale ou par celui de la Production de défense d'acheter un certain modèle d'avion, constituerait-il un facteur déterminant, ou le Conseil du Trésor se demanderait-il s'il n'aurait pas lieu de tenir compte de la dépense de 8 ou 9 millions de dollars faite par le gouvernement canadien pour appuyer la fabrication d'un avion canadien? En d'autres termes, la décision prise par le ministère de la Production de défense serait-elle considérée comme un motif suffisant pour entériner la dépense, ou le Conseil du Trésor en déciderait-il comme il l'entend?—R. Les crédits et le budget des dépenses du ministère renferment un poste visant l'acquisition d'avions et, si un tel achat entre dans le cadre du budget, le choix, l'acquisition et le prix de l'avion ne sont pas normalement soumis au Conseil du Trésor. En temps et lieu, le ministre de la Production de défense fera parvenir au gouverneur en conseil le contrat d'acquisition; toutefois, l'affaire ne nous intéresse pas davantage puisqu'elle cadre, en fin de compte, avec le budget et le programme. En d'autres termes, le choix de tel avion en particulier ainsi que le prix sont envisagés avant tout comme des problèmes d'ordre administratif ressortissant à un ministre en particulier plutôt qu'à l'ensemble des ministres, à moins qu'il ne s'agisse d'une question assez importante pour mériter l'examen du cabinet lui-même.

D. D'où je conclus que la question de savoir si l'abandon d'un modèle peut conduire à l'impossibilité de récolter les fruits de certaines dépenses est d'ordre administratif et que vous n'avez rien à y voir?—R. Elle nous intéresse ordinairement, monsieur, lorsque nous établissons le budget du ministère, au début de l'année. Nous étudions en détail le programme du ministère en matière d'aéronefs et le Conseil du Trésor ainsi que le ministre des Finances s'intéressent aux modèles d'avion dont on projette l'achat ainsi qu'aux raisons données à l'appui de ce programme; toutefois, toute modification, tout détail qui survient au cours de l'acquisition et qui reste dans le cadre du budget général est

censé relever du ministre directement intéressé, à moins que cela ne soulève d'importantes questions d'ordre administratif que le cabinet juge à propos d'examiner.

D. La question étant actuellement d'intérêt général, sauriez-vous nous dire, à titre de renseignement, si, dans le cas qui nous occupe, l'achat de ces avions a été autorisé ou si l'on a soumis au Conseil du Trésor un mémoire exposant les raisons pour lesquelles on ne jugeait pas à propos d'entreprendre la fabrication des avions à réaction au sujet desquels le gouvernement a poursuivi des travaux d'expérimentation et de mise au point qui ont entraîné des dépenses?—R. Si j'ai bonne mémoire, la transaction en cause entrait dans le cadre du budget général du ministère et l'on n'avait pas à nous la soumettre quant au choix d'un modèle particulier d'avion.

D. D'après vous, la décision n'était pas de celles qui font l'objet d'un examen de la part du Conseil du Trésor?—R. Non, monsieur.

M. Quelch:

D. M. Bryce veut-il nous donner les noms de ceux qui composent aujourd'hui le Conseil du Trésor?—R. Je le ferai volontiers. Il y a un décret du conseil établissant le Conseil et je ferai dresser la liste.

D. En toute déférence pour vous et les autres fonctionnaires ici présents, je tiens à protester contre la parole de M. Bryce d'après laquelle l'armée ne serait composée que de brigadiers, de colonels et de sergents.

M. DREW: Avant d'ajourner, il reste encore à décider à quelle date nous nous réunirons de nouveau et, pour ce qui est du temps dont nous disposons et de l'opportunité d'obtenir le renseignement à temps (il suffit de jeter un coup d'œil sur le calendrier pour constater que Noël approche), nous devrions, je le répète, nous réunir demain. Tout en reconnaissant la compétence du président ainsi que l'avantage de sa présence au fauteuil, j'estime qu'il y a lieu de nommer un suppléant au président pour la séance de demain, s'il ne peut lui-même y assister, vu la discussion qui doit avoir lieu sur l'activité générale du ministère en cause par suite de la nature des témoignages entendus.

Le PRÉSIDENT: A cause de la période où nous sommes, je ne veux pas croiser le fer avec vous.

M. DREW: Siégerons-nous demain?

Le PRÉSIDENT: Non, la prochaine séance aura lieu mardi. Il nous faut du temps pour obtenir les renseignements.

M. DREW: Nous avons poursuivi nos délibérations d'une façon très amicale ce matin, monsieur le président; toutefois, ne nous le cachons pas, si on ne convoque pas le Comité avant mardi, ce ne peut être que dans l'intention de le rendre inutile, pour ce qui est de la présente session. Il est parfaitement clair que nous ne saurions, au mieux, avoir assez de réunions pour obtenir tous les renseignements que le Comité doit posséder pour être parfaitement renseigné sur les dépenses relatives à la défense. Il n'y a aucune raison qui empêche le Comité de siéger demain.

M. BLANCHETTE: J'allais précisément signaler que bon nombre de comités sont sur le point de clore leurs délibérations. Hier, aux fortes instances de M. Fleming, le comité des comptes publics, auquel appartiennent des membres de notre Comité, a été convoqué pour demain. Il y a un chevauchement considérable des séances de ces comités. Je ne vois pas comment nous pourrions poursuivre les délibérations des comités, dont certains prennent fin d'ici deux jours.

M. MACDONNELL: Pourquoi pas lundi?

M. DREW: J'estime que...

Le PRÉSIDENT: J'avais commencé à dire, monsieur Drew, qu'au sujet des renseignements que nous avons demandés j'ai invité les fonctionnaires du ministère à nous fournir toutes les précisions possibles. Ils s'emploient de leur mieux à recueillir les données disponibles. Ils ne voudraient pas nous présenter des données incomplètes, ou mal préparées, pour s'entendre dire ensuite: "Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir telle précision aujourd'hui même et pourquoi n'apporte-t-on pas une réponse complète?". La session durera encore une autre semaine, je crois.

M. DREW: J'espère que vous ne considérez pas comme une motion de défiance la motion modifiée dont la Chambre est saisie?

Le PRÉSIDENT: D'un commun accord, nous admettons que nous siégeons une autre semaine. Nous essaierons, au cours de la semaine, d'obtenir une partie des renseignements en cause. Je m'assurerai auprès des fonctionnaires du ministère si les renseignements sont prêts. S'ils le sont, je ne vois aucun inconvénient à convoquer une réunion lundi. Je ne vois aucune raison de ne pas le faire, si tel est le désir du Comité.

M. STICK: Monsieur le président, le comité a un sous-comité du programme. La proposition de M. Drew est raisonnable; toutefois, j'estime que nous devons nous en remettre au sous-comité du programme...

M. DREW: Pour demain, ou pour lundi?

M. STICK: Monsieur le président, je crois que nous devons laisser au sous-comité du programme le soin d'étudier la proposition formulée par M. Drew. Peut-être trouvera-t-il moyen de l'accommoder. Puisque nous avons un sous-comité du programme, laissons-le remplir sa fonction?

M. DREW: Monsieur le président, pourquoi déléguer notre responsabilité au sous-comité du programme? C'est à nous de décider ce que nous voulons faire. Je crois que nous devrions nous réunir demain ou, au plus tard, lundi. Je renouvelle ma demande de siéger demain. Le Comité ne pourra pas s'acquitter de sa tâche, même si elle est très restreinte, au cours de la présente session. Il ne me reste, je crois, qu'un moyen, c'est celui de sonder l'opinion du Comité. Je propose donc qu'après s'être ajourné aujourd'hui, le Comité se réunisse demain, à onze heures du matin.

Le PRÉSIDENT: M. Drew propose que le Comité se réunisse demain, à onze heures du matin.

M. DREW: Si le président s'engage à nous convoquer lundi, à onze heures, je suis disposé à retirer ma motion; autrement, je ne puis voir dans son attitude qu'un désir de retarder les délibérations du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il vaut mieux ne pas laisser passer l'accusation selon laquelle je voudrais juguler le Comité. Je puis assurer au Comité que je n'ai aucune idée de ce genre. Je désire autant que tout autre poursuivre notre travail. Ce sont mes deniers autant que ceux des autres qui sont en jeu. Nous sommes tous intéressés à l'affaire. Les dépenses s'élèvent à plusieurs milliards et je veux me renseigner autant que tout autre sur ces dépenses. Je signale cependant que nous sommes en face d'un double problème. Il ne suffit pas de presser un bouton pour recueillir et présenter les renseignements demandés; ces renseignements doivent être fournis sous une forme intelligible et facile à comprendre. En outre, certains de nos membres doivent siéger au sein d'autres comités. Il est fort possible cependant que nous nous réunissions lundi.

M. DREW: Très bien alors, réunissons-nous lundi.

Le PRÉSIDENT: M. Stick a raison de proposer que nous laissions au sous-comité du programme le soin de rendre une décision. Remettons-nous en au sous-comité du programme. Je crois qu'il saura résoudre le problème.

M. MACDONNELL: Il pourrait trouver moyen de nous faire siéger lundi.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACDONNELL: Nous devrions trouver moyen de tenir une séance lundi, car, même si les fonctionnaires n'ont pas réussi à réunir toutes les données, nous en aurons suffisamment pour pouvoir continuer notre travail lundi. Si c'est possible, très bien; on pourra présenter à la séance suivante les détails qu'on n'aura pas pu nous soumettre à la séance de lundi. Personne ne croit sans doute à l'impossibilité de nous fournir une foule de renseignements dès lundi.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrions convoquer le Comité lundi, mais, pour faire suite aux paroles de M. Stick, nous devrions, je crois tenir une réunion du sous-comité du programme. J'ai exprimé mon opinion; je ne crois pas qu'il soit très difficile d'organiser une réunion pour lundi matin.

M. DREW: Je n'ai qu'un autre point à signaler et c'est le suivant: il est fort possible d'arranger les choses cet après-midi par une motion de la Chambre. Il y a d'autres renseignements d'un caractère général qui devraient, a-t-on dit, nous être fournis et qu'on peut nous communiquer sans que nous ayons à nous demander si les spécialistes auront recueilli le reste des données. Je réitère ma motion: que le Comité, une fois ajourné, se réunisse de nouveau demain à onze heures du matin.

Le PRÉSIDENT: M. Drew propose que le Comité, lorsqu'il se sera ajourné aujourd'hui, se réunisse de nouveau demain, à onze heures du matin. Ceux qui appuient la motion? Ceux qui s'y opposent?

Je déclare que la motion est rejetée.

Je convoquerai une réunion du sous-comité du programme en vue d'étudier de nouveau la question.

Le Comité s'ajourne jusqu'à ce que le président le convoque de nouveau.

APPENDICE I

OTTAWA, le 6 décembre 1951.

LE RÔLE DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DU MINISTÈRE DES
FINANCES À L'ÉGARD DES DÉPENSES RELATIVES
À LA DÉFENSE(Exposé présenté aujourd'hui par M. R. B. Bryce,
du ministère des Finances)

1. Les fonctions et responsabilités officielles du Conseil du Trésor à l'égard des dépenses relatives à la défense et d'autres questions connexes sont à peu près les mêmes qu'à l'égard de sujets analogues concernant d'autres ministères, sauf certaines réserves de détail destinées à tenir compte de l'importance et du nombre beaucoup plus considérable des transactions et des éléments du programme ainsi que des établissements. Les décisions capitales au sujet du programme, du budget et des établissements de la défense sont d'une telle importance, cependant, qu'elles sont prises, en premier lieu, par le cabinet, ou par le comité de défense du cabinet, et c'est dans le cadre de la ligne de conduite ainsi établie que le Conseil du Trésor accomplit son travail. Le ministère des Finances prépare les données dont le ministre des Finances doit se servir au cabinet, ou au comité de défense du cabinet, lors de l'examen de dépenses intéressant la défense. A cet effet, les fonctionnaires du ministère confèrent souvent et étroitement avec ceux du ministère de la Défense nationale, avec l'Armée et, au besoin, avec les fonctionnaires du ministère de la Production de défense. La forme et la nature de ces conférences ne sont pas figées, mais dépendent des circonstances propres à chaque cas.

2. Après examen, le Conseil du Trésor rend des décisions ou soumet des vœux au gouverneur en conseil sur les catégories suivantes de questions intéressant les dépenses relatives à la défense:

- a) détail des crédits de la défense dans le cadre du programme général et du budget approuvés par le cabinet;
- b) modifications au détail des prévisions soumises par le ministre ou le ministère de la Défense nationale durant l'année, modifications qui exigent le virement de sommes prévues dans les crédits de la Défense;
- c) autorisation de projets déterminés de construction en conformité du programme de défense, dont un bon nombre ne peuvent être arrêtés définitivement au moment de l'approbation des crédits;
- d) modifications de l'échelle de la solde et des allocations et des divers règlements relatifs à la solde et aux allocations, ainsi que des conditions du service militaire;
- e) cas et problèmes particuliers de pension. Autrefois, le Conseil autorisait tous les versements au titre de la pension; aujourd'hui cependant, les cas ordinaires sont réglés directement au sein de l'Armée et du ministère de la Défense nationale, en vertu des modifications récemment apportées à la loi;
- f) certains autres genres particuliers de transactions, quelques-uns de caractère plutôt secondaire mais ennuyeux, comme le règlement des réclamations en dommages, les gratifications, les indemnités de voyage

et de déplacement débordant le cadre des règlements ordinaires, les allocations par tête à verser à l'étranger à l'égard des fournitures et services assurés aux militaires canadiens, et l'achat de fournitures de bureau;

- g) attribution de fonds à l'égard des projets d'aide financière entrepris par le ministère de la Production de défense en vertu de la loi sur la Production de défense et les crédits qui s'y rapportent, tels les crédits 77 et 681.

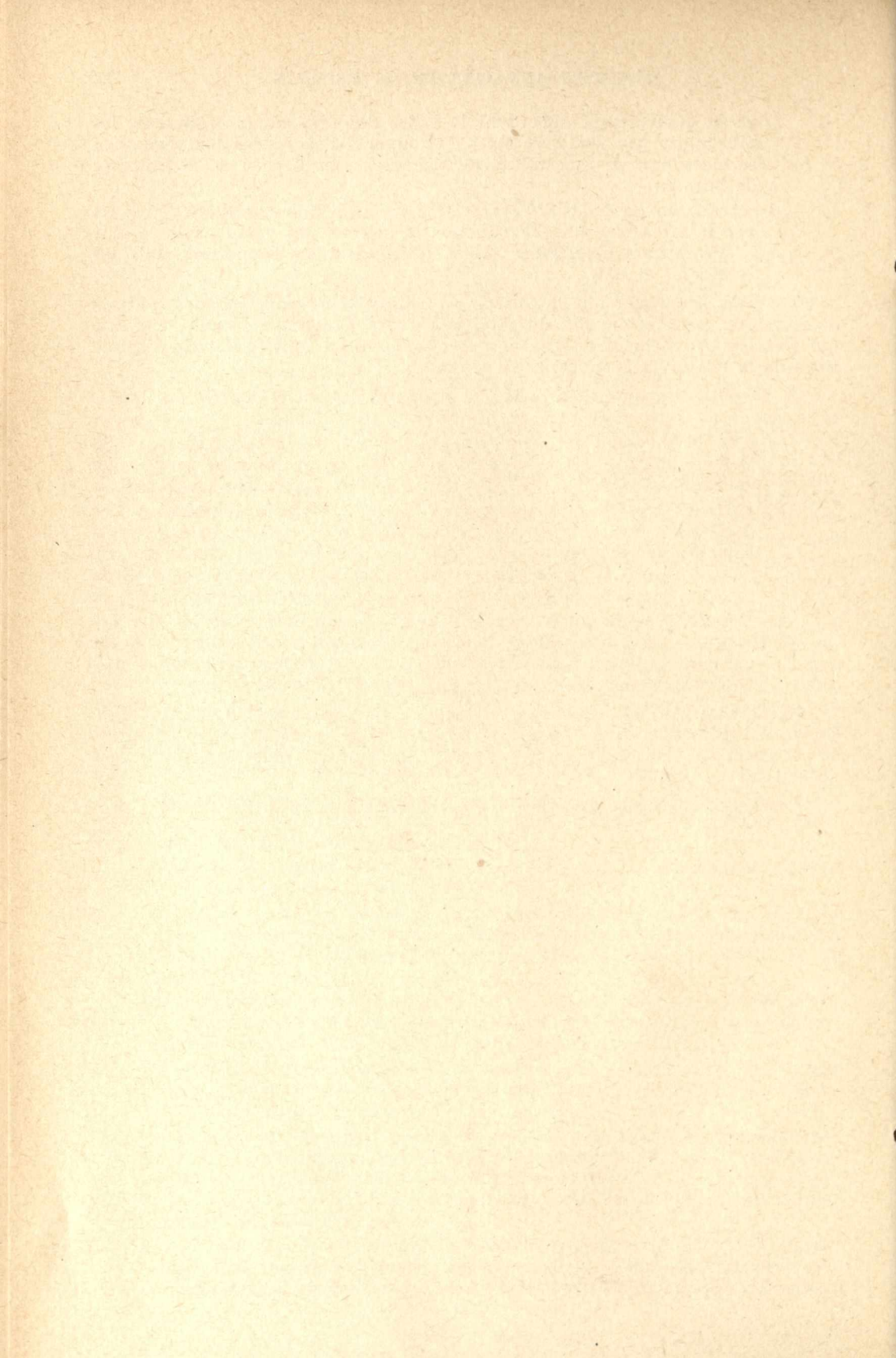
On peut remarquer que le Conseil du Trésor ne s'occupe pas des contrats d'acquisition pour le compte du ministère de la Défense nationale, contrats qui relèvent directement du gouverneur en conseil en conformité des dispositions de la loi sur la Production de défense.

3. En plus des questions précitées, dont s'occupent le Conseil du Trésor et le comité de défense du cabinet, le ministère des Finances

- a) aide le ministre des Finances à s'entendre avec le ministre de la Défense nationale sur la fixation des cadres de l'Armée canadienne en fonction de l'effectif total autorisé par le gouverneur en conseil;
- b) participe, avec le ministère de la Défense et l'Armée, le président des chefs d'état-major, le ministère des Affaires extérieures et d'autres, à l'élaboration d'ententes avec d'autres pays en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, à la préparation de messages, d'instructions et de rapports pour les représentants canadiens aux séances de l'OTAN; et
- c) élabore, avec les autres ministères et organismes intéressés, les diverses mesures financières et économiques requises pour réaliser le programme de défense et contre-balancer toute conséquence économique défavorable des dépenses engagées pour la défense.

4. Le contrôleur du Trésor et ses bureaux de paiement et de comptabilité jouent un grand rôle dans l'administration des dépenses relatives à la défense. Il est entendu, cependant, que le Comité doit obtenir plus tard un exposé spécial sur le sujet.

NOTE: Le présent exposé a été distribué aux membres du Comité.



CHAMBRE DES COMMUNES

Cinquièm session—Vingt et unièm législature

1951

(Seconde session)

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. DAVID A. CROLL

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 3

SÉANCE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 1951

TÉMOINS:

M. M. W. MacKenzie, C.M.G., sous-ministre, ministère de la Production de défense;

M. C. M. Drury, C.B.E., D.S.O., E.D., sous-ministre, ministère de la Défense nationale.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 10 décembre 1951.

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. David A. Croll.

Présents: MM. Adamson, Balcom, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Drew, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), George, Harkness, Henderson, Jones, Macdonnell (*Greenwood*), MacDougall, McCusker, McIlraith, Power, Quelch, Stick, Weaver et Wright (23).

Aussi présents:

Ministère de la Production de défense: MM. M. W. Mackenzie, T.-N. Beaupré, G. W. Hunter et M^{lle} Ruth E. Addison.

Ministère de la Défense nationale: MM. C. M. Drury, E. B. Armstrong et A. S. Duncan.

Ministère des Finances: M. R. B. Bryce.

Le président dépose les documents suivants:

1. C.P. 6171—Composition du Conseil du Trésor.
(*Voir Appendice A*),
2. Exemplaire polycopié de la déclaration que M. Bryce a faite le 6 décembre et dont des exemplaires ont été envoyés par la poste aux membres du Comité (*Voir Appendice I aux témoignages du 6 décembre, fasc. n° 2*).
3. Une rectification de la déclaration de M. MacKenzie faite le 6 décembre, dont des exemplaires ont également été envoyés par la poste aux membres du Comité.

Le Comité reprend l'étude des dépenses et engagements aux fins de la défense.

M. Mackenzie est appelé; il donne des renseignements complets, en réponse à la demande formulée par M. Drew, sur l'achat de deux aéronefs du type Comet de la Société De Havilland, et cite des copies authentiques du bulletin de demande, de la correspondance, du contrat, de la commande, etc. Le témoin est interrogé à ce sujet et fournit les renseignements supplémentaires demandés.

Le témoin remet au secrétaire copie authentique des documents ci-dessus.

M. Drury est appelé et dépose les documents suivants en réponse aux questions posées les 4 et 6 décembre:

Appendice B—Nominations aux postes supérieurs du quartier général de la Défense nationale. (*En supplément au tableau n° 2 distribué lors de la séance du 4 décembre.*)

Appendice C—Composition du Conseil de recherches pour la défense.

Appendice D—Soldes et indemnités mensuelles, tous grades, des services armés (30 novembre 1951).

Appendice E—Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, programme d'aide mutuelle (1950-1951 et 1951-1952).

Appendice F—Relevé des prévisions budgétaires, attributions et dépenses des services armés (année financière 1950-1951).

Appendice G—Relevé cumulatif des dépenses (prévues et effectives) des services armés (année financière 1950-1951).

Appendice H—Analyse, par organisme d'approvisionnement, des demandes d'adjudication de contrats à l'intention des services armés (année financière 1951-1952).

Appendice I—Sommaire des dépenses des services armés (1950-1951) et (1951-1952—1^{er} avril au 31 octobre 1951), ainsi que du Conseil de recherches pour la défense et de l'administration générale du ministère.

Appendice J—Relevé montrant:

1. Le coût de l'instruction, de l'équipement et de l'entretien de la 25^e brigade servant maintenant en Corée;
2. Le coût de la participation du C.A.R.C. au pont aérien de Corée;
3. Le coût des opérations navales dans les eaux coréennes.

Appendice K—Rapport montrant le coût de l'instruction, de l'équipement et de l'entretien de la 27^e brigade d'infanterie canadienne.

M. Wright dépose alors huit questions concernant les contrats de défense (*Voir les témoignages pour les détails*).

M. Drury donne des précisions au sujet des documents qu'il vient de déposer et on l'interroge.

Au cours de l'interrogatoire, il explique que le Groupe permanent de l'OTAN est un comité militaire, puis il en donne la composition.

En réponse à des questions, le témoin produit des chiffres concernant le compte spécial du programme d'aide mutuelle de l'OTAN, en ce qui concerne la fourniture des munitions et l'envoi d'armements.

M. Drew se montre surpris qu'on n'ait pas donné à la séance de ce jour les réponses aux questions posées relativement aux divers types d'armes pour les combats de terre, de mer et dans les airs. Le président précise que ces renseignements seront communiqués ainsi que d'autres réponses, dès qu'ils auront été recueillis par les ministères en cause et que leur divulgation aura été autorisée.

On discute ensuite la possibilité de tenir une séance avant jeudi prochain.

M. Drew propose que "lorsque le Comité s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 11 décembre, à 11 heures du matin".

La question ayant été mise aux voix, le Comité se prononce contre.

A 1 h. 10 de l'après-midi, pendant que M. Drury est interrogé, le Comité, sur proposition de M. Stick, s'ajourne au jeudi 13 décembre, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 10 décembre 1951.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous formons quorum.

Il y a quelques affaires que d'après moi, nous devrions terminer. M. Bryce a été interrogé au sujet de la composition du Conseil du Trésor. Il a soumis un rapport que j'ajoute au dossier. Je ne crois pas qu'il ait une grande importance pour le moment.

M. GEORGE: Monsieur le président, cela paraîtra-t-il dans le compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui.

(Appendice A: Composition du Conseil du Trésor)

De plus vous avez tous reçu le texte de l'exposé de M. Bryce. A mon avis, ce document devrait également être versé au compte rendu, afin de nous assurer qu'il s'y trouvera avec la déclaration déjà faite. Cela règle, je crois, le cas de M. Bryce.

(Voir appendice I—Témoignages du 6 décembre, fascicule n° 2: Fonctions du Conseil du Trésor en ce qui concerne les dépenses aux fins de la défense.)

Les membres ont aussi reçu le texte d'une rectification de l'exposé de M. Mackenzie, supprimant les six premières lignes de la page 12 de son mémoire photocopie et les remplaçant par une correction qu'il désire faire. Ce sera fait.

A notre dernière séance, M. Drew a demandé une copie authentique des documents se rapportant à l'achat de deux aéronefs du type Comet de la Société De Havilland. Je vais appeler M. Mackenzie.

M. M. W. Mackenzie, sous-ministre, ministère de la production de défense, est appelé.

M. WRIGHT: Avant que vous appeliez M. Mackenzie, monsieur le président, je désire signaler que j'ai demandé des renseignements sur les personnes qui composent le Conseil de recherches pour la défense. Ces renseignements ont-ils été déposés?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Wright, nous verrons à cela dès que M. Drew aura fini son interrogatoire. Nous nous reporterons alors aux questions posées par les autres membres (Voir appendice C).

Le TÉMOIN: Monsieur le président, l'achat de deux avions Comets de Havilland débute par une demande reçue du ministère de la Défense nationale par le ministre du Commerce. Cette demande portait le numéro 93, en date du 26 février 1951; elle comportait un certain nombre de types d'aéronefs, mais l'item en question portait le n° 9. J'en ai une copie sur moi, et je vais vous en donner lecture:

DEMANDE

Le Ministre du Commerce,

a/s Corporation commerciale canadienne.

Le CARC a besoin des articles décrits ci-après:

Numéro de l'article	Numéro originel	Nature de l'objet ou du travail
9	62	4 quadrimoteurs de transport à long rayon d'action.

Les prévisions préliminaires de 1951-1952 comprenaient un montant pour l'achat de ces avions. Veuillez avoir l'obligeance de prendre les

mesures nécessaires, en conformité des dispositions détaillées énoncées dans le contrat, en vue de faire livrer les articles décrits ci-dessus à la Corporation commerciale canadienne sous la signature du sous-ministre ou d'autres fonctionnaires autorisés du ministère de la Défense nationale."

Cette demande était recommandée par D. M. Smith et signée par C. M. Drury et par le ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. DREW: Est-ce là le rapport complet sur ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Nous y venons.

Le TÉMOIN: Ce fut la première formalité. Le 19 septembre 1951, le très hon. C. D. Howe, ministre de la Production de défense, accompagné de fonctionnaires ministériels, dont M. A. C. MacDonald, coordonateur adjoint du Service de la production, a visité l'avionnerie De Havilland à Londres, Angleterre; il a inspecté le Comet 1A à réaction et y est même monté dans un vol d'essai. Après cette visite, M. Howe a chargé M. MacDonald de s'informer s'il serait possible d'obtenir l'un ou l'autre de ces avions. M. MacDonald a appris de M. Thom, de la Société De Havilland, qu'il était impossible d'obtenir aucun de ces avions à même la production courante; que cependant une compagnie d'aviation française détenait une option sur deux avions, mais qu'il était improbable qu'elle exerçât son droit d'option. Dans ces circonstances, M. Thom offrit gratuitement au gouvernement canadien une option non exclusive pour les avions en question si le Canada désirait une telle option. Croyant que ces avions pourraient intéresser le ministère de la Défense nationale, M. Howe prit une option non exclusive et gratuite expirant le 7 octobre, au nom du Canada. L'offre et l'acceptation de l'option ont été confirmées dans un échange de lettres entre le très hon. C. D. Howe et M. C. S. Thom, directeur commercial de *De Havilland Aircraft Company Ltd.* J'ai ces deux lettres en ma possession, et je puis vous les lire si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Faites donc, je vous prie.

Le TÉMOIN: En voici une:

20 septembre 1951.

Le très hon. C. D. Howe, C.P.,
a/s Mlle Rooney,
Bureau du Haut-commissaire canadien,
Canada House, Trafalgar Square, London, S.W.1.

Monsieur,

La présente confirme notre conversation téléphonique d'hier soir avec M. A. MacDonald. Nous avons l'honneur d'offrir au gouvernement canadien une première option, pour le monde entier à l'exclusion de la France, sur deux avions Comet série IA, n^{os} 17 et 18, qui doivent être livrés en décembre 1952 et janvier 1953. Le prix est £450,000 par avion, à l'usine, complètement équipé selon les spécifications de la B.O.A.C., moins la T.S.F., qui serait installée pour convenir aux exigences du gouvernement canadien.

Nous consentons à ce que ladite option entre en vigueur aujourd'hui même et expire le 7 octobre 1951.

La France détient déjà une option sur ces deux avions, mais cette option exclut spécifiquement le continent nord-américain, où nous nous sommes réservé le droit de vendre les deux appareils en question.

Dans l'espoir que le gouvernement agréera cet arrangement et qu'il nous honorerait d'une commande,

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos dévoués serviteurs,

(p.) *The de Havilland Aircraft Company Limited,*

Le directeur commercial,

(s.) C. S. THOM.

M. Howe répondit ce qui suit, de Londres, Angleterre, le 20 septembre 1951:

Je désire vous remercier de votre lettre du 20 septembre. La question de l'achat possible de deux avions Comets série IA nos 17 et 18, sera étudiée sans retard par mon gouvernement.

Par la suite, l'option a été prolongée jusqu'au 14 octobre par un échange de dépêches entre M. A. C. MacDonald et M. Thom. Le 5 octobre, M. A. C. MacDonald, du Service de la production de défense, télégraphia ce qui suit à M. Thom:

Reçu votre lettre au très hon. C. D. Howe accordant option sur deux Comets jusqu'au sept octobre avec réserve concernant France. Nos officiers d'aviation étudient recommandation qui paraît présentement favorable et désireraient vivement obtenir extension d'option jusqu'au dix octobre dix-neuf cent cinquante et un. Prière de câbler au soussigné.

M. Thom répondit à M. MacDonald le 6 octobre par la dépêche suivante:

Reçu votre dépêche très heureux prolonger option une semaine.

Respects.

Comme M. Howe projetait de demeurer au Royaume-Uni jusqu'à la fin de septembre, il chargea M. MacDonald qui rentrait au Canada de faire part du ministère de la Défense nationale de l'existence de cette option. Le 25 septembre, M. A. C. MacDonald mit le maréchal de l'Air W. A. Curtis, chef de l'état-major de l'Air, au courant de ladite option.

Le ministère de la Défense nationale décida que l'acquisition des deux avions Comet offerts en vertu de cette option répondrait de façon satisfaisante au besoin de quadrimoteurs de transport à long rayon d'action, pour remplacer les aéronefs de ce genre mis hors de service par l'usure normale. La Défense nationale qui a pris cette décision m'informe que ce sont ces considérations qui lui ont inspiré cette conclusion. Deux autres raisons militaient en faveur de l'acquisition des deux Comets. D'une part, il était nécessaire de familiariser le personnel du commandement du transport aérien avec la conduite et l'entretien des gros avions de transport à réaction modernes très rapides et à plusieurs moteurs, et, d'autre part, il fallait absolument obtenir un aéronef capable de simuler les conditions de vol d'un bombardier moderne. Il nous faut des avions de ce genre pour organiser un système de défense aérien dans notre pays sur des bases réalistes et efficaces.

Il a été question d'utiliser un aérobus à réaction du type Avro à la place des Comets, mais cette idée a été abandonnée pour les raisons suivantes:

L'aérobus n'en est encore qu'au stage prototypique et il faudrait l'améliorer davantage. Or, étant donné la faible demande de la part du C.A.R.C., il serait excessivement coûteux d'améliorer encore et de produire ce genre d'avions, car ces frais seraient nécessairement répartis sur un très petit nombre d'appareils. De plus, il faudrait beaucoup de temps, probablement plus de deux ans, avant que d'autres aéronefs de ce type puissent être mis en service.

Tout autre effort consacré à l'amélioration de l'aérobus à réaction aurait un effet direct sur la production du type CF-100.

Le type Comet de De Havilland a fait ses preuves, il se produit couramment et, par conséquent, il coûtera moins cher.

Le type Comet de De Havilland sera d'un emploi plus général que l'aérobus Avro pour le C.A.R.C., car son rayon de croisière est beaucoup plus long et sa charge utile plus grande.

Je désire ajouter que juste avant l'expiration de l'option, M. Claxton téléphona à M. Howe pour l'informer que le C.A.R.C. projetait d'acheter ces Comets, et la Société De Havilland fut informée officieusement.

L'autre document que j'emprunte aux archives est une demande formelle de contrat datée du 9 octobre. Peut-être devrais-je dire, monsieur le président,

que dans mon témoignage de l'autre jour, j'ai parlé d'une demande de contrat signée par le ministre de la Défense nationale. Je me suis mal exprimé. Le document originel que le ministre a signé est une réquisition; la demande de contrat lui est postérieure. J'ai tenu à faire cette mise au point pour que la correction soit faite dans le compte rendu.

Le document en question est ainsi rédigé:

D. H. De HAVILLAND COMET TRANSPORT

Réf. de service n°	Pièce ou n° de catalogue	Description détaillée. (Les détails complets faciliteront l'achat)	N° de section Divers.	Quantité demandée	Montant engagé
		D.C. 511673 couvrant l'achat d'un quadrimoteur de transport Comet De Havilland (4 turbomoteurs à essence D. H. Ghost) et la fourniture de pièces de fuselage, de moteurs de rechange, d'accessoires des moteurs et de manuels.			
	A	Quadrimoteur de transport Comet De Havilland (muni de 4 turbo-moteurs à essence D. H. Ghost).....		2	
	B	Turbo-moteurs à essence de rechange "Ghost".....		8	
	C	Les pièces de rechange doivent être fournies selon le pourcentage de valeur indiqué ci-dessous, les modalités de livraison et la quantité devant être déterminées plus tard— (i) Pièces de fuselage (15 p. 100 du coût de l'unité)..... (ii) Pièces de moteur (à déterminer plus tard)..... (iii) Accessoires de moteurs et d'aéronefs (à déterminer plus tard)..... (iv) Matériel électronique et pièces de rechange (à déterminer plus tard)..... (v) Autres pièces de rechange (à déterminer).....			
	D	Outils spéciaux et matériel de manœuvre terrestre (à déterminer plus tard).....			
	D	Manuels (à déterminer).....			
Note	1	Livraison des appareils: 1 avant 31 mars 1952 et 1 après 1 ^{er} avril durant l'année financière 1952-1953.			
	2	Inspection à être effectuée par l'officier gén. d'av., commandement du matériel aérien.			
	3	Livraison organisée par l'off. gén. d'av., commandement du matériel aérien.			
	4	Certificats d'inspection à être établis par le consignataire désigné.			
	5	Le prix mentionné dans la DC n'est qu'approximatif; toute majoration demandée devra être référée au moyen de DDP-16 à l'officier de liaison du CARC, bureau B251, Imm. Temp. n° 2.			
	6	Toutes expéditions en exécution de cette DC devront être accompagnées des documents d'expédition indiquant le prix pour fins de douane.			
	7	Tous dédouanements et paiement de taxes de vente relatifs à la présente DC devront être effectués par le consignataire.			
	8	Des copies de l'acceptation de la soumission devant être envoyées à: Délégué en chef du Trésor/DN..... 1 copie Directeur de la comptabilité et de la finance... 2 copies Commandant du matériel aérien..... 5 copies Consignataire..... 3 copies Coût global estimatif..... \$3,500,000 Comptant..... \$1,750,000 *A.S..... \$1,750,000			
		9 octobre 1951. * Engagements d'années subséquentes.			

Ce document porte six ou sept signatures:

A. E. McNight; G. J. Lanigan; T. L. Doolittle; V. S. J. Millard; et il est attesté que des mesures ont été prises pour inclure ce montant dans le budget et que ledit achat a été mentionné dans le budget. Et cela porte la signature de O. J. Gillin. Le délégué en chef du Trésor a attesté que le solde non engagé est inclus dans le budget des dépenses de l'année financière courante; et c'est signé C. A. Morrow; et le tout est signé par A. B. Coulter pour le ministère de la Défense nationale.

Le 16 novembre, le ministre de la Production de défense soumettait au Conseil une recommandation visant l'achat des deux avions de transport Comet.

M. DREW: Le 16 novembre?

Le TÉMOIN: Oui.

"Le soussigné a l'honneur de représenter:

Qu'une réquisition du ministère de la Défense nationale, demande au soussigné de prendre les dispositions voulues pour acquérir deux (2) aéronefs Comet (Mk. I) De Havilland, complets, plus 8 moteurs de rechange pour lesdits avions, et une certaine quantité d'équipement auxiliaire comprenant des pièces de rechange, accessoires, outils spéciaux et équipement de manœuvre terrestre, ainsi que les manuels et directives nécessaires pour l'entretien desdits avions Comet, en conformité des besoins du Corps d'aviation royal canadien;

Que des négociations ont été entamées avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*, Toronto (Ontario), qui est la filiale canadienne de la *De Havilland Aircraft Company*, Hatfield, Angleterre, qui fabrique les avions requis; les fabricants ont convenu de fournir lesdits avions Comet à un prix de £ 450,000 chacun, à l'usine d'Hatfield, Angleterre, et de fournir lesdits moteurs de rechange et équipement auxiliaire à un "prix à débattre", lequel prix est présentement estimé à \$812,672;

Que le soussigné propose, sous réserve de l'approbation de Votre Excellence en conseil, de passer un contrat avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited* pour la fourniture des 2 avions Comet (Mk. I) en question, des moteurs de rechange et de l'équipement auxiliaire, aux conditions énoncées ci-dessus;

Que ledit contrat stipulera les modalités suivantes de paiement à l'entrepreneur:

1. Vingt-cinq pour cent de la somme globale des prix mentionnés ci-dessus par avion et du coût estimatif des moteurs et de l'équipement auxiliaire au moment de la signature dudit contrat;
2. Vingt-cinq pour cent du prix de chaque avion lorsque ledit avion sera complété dans une proportion de 60 p. 100;
3. Trente pour cent du prix de chaque avion lorsque ledit avion sera complété dans une proportion de 90 p. 100;
4. Le solde du prix de chaque avion sur livraison dudit avion;

Que le coût global desdits avions, présentement fixé à \$3,512,672, est imputable sur la charge n° 47412 du ministère de la Défense nationale;

Que le contrat projeté est dans l'intérêt du public.

Le soussigné a donc l'honneur de recommander que l'autorisation soit accordée de passer un contrat en conséquence avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*.

Respectueusement soumis,

Le ministre de la Production de défense,

C. D. HOWE."

Et puis il y a le décret du conseil C.P. 6213 rendu le 20^e jour de novembre 1951. La présente est une copie conforme du procès verbal d'une séance du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 20 novembre 1951.

“Le Comité du Conseil privé a été saisi d’un rapport daté du 16 novembre 1951 émanant du ministre de la Production de défense, exposant:

Qu’une réquisition lui est parvenue du ministère de la Défense nationale, demandant que le ministre prenne les dispositions nécessaires pour l’acquisition de deux (2) aéronefs Comet (Mk. I) De Havilland, complets, plus 8 moteurs de rechange pour lesdits avions, et une certaine quantité d’équipement auxiliaire consistant en pièces de rechange, accessoires, outils spéciaux et équipement de manœuvre terrestre, ainsi que des manuels pour l’entretien desdits avions Comet, le tout en conformité des besoins du Corps d’aviation royal canadien;

Que des négociations ont été entamées avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*, Toronto (Ontario), filiale de la *De Havilland Aircraft Company*, Hatfield, Angleterre, qui fabrique lesdits avions requis, à la suite desquelles négociations ledit fabricant s’est engagé à fournir lesdits avions Comet à un prix de £ 450,000 chacun, à l’usine d’Hatfield, Angleterre, et de fournir lesdits moteurs de rechange et ledit équipement auxiliaire à un “prix à débattre”, lequel prix est présentement estimé à \$812,672;

Qu’il est proposé, subordonnement à l’approbation du gouverneur en conseil, qu’un marché soit passé avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*, pour la fourniture des deux aéronefs Comet (Mk. I) en question, moteurs de rechange et équipement auxiliaire en question, aux conditions énoncées ci-dessus;

Que ledit contrat comportera les modalités suivantes de paiement à l’entrepreneur:

1. Vingt-cinq pour cent de la somme globale des prix susmentionnés par avion et du coût estimatif des moteurs et de l’équipement de rechange au moment où le contrat est passé;
2. Vingt-cinq pour cent du prix par avion lorsque ledit avion sera complété dans une proportion de 60 p. 100;
3. Trente pour cent du prix par avion lorsque ledit avion sera complété dans une proportion de 90 p. 100;
4. Le solde du prix par avion à être payé sur livraison dudit avion;

Que le coût global prévu, qui est présentement fixé à \$3,312,672, est imputable sur la charge financière n° 47412 du ministère de la Défense nationale;

Que le contrat projeté est dans l’intérêt du public.

A ces causes, le Comité, sur la recommandation du ministre de la Production de défense, demande que l’autorisation soit accordée de passer un marché avec la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*, conformément à ce qui précède.”

Le 28 novembre, le ministère de la Production de défense envoya à la *De Havilland Aircraft of Canada Limited* une commande pour deux quadri-moteurs De Havilland du type Comet, et pour huit turbo-moteurs à essence du type Ghost, et des pièces de rechange appropriées. Cette commande a été confirmée par C. H. Dickens le 4 décembre 1951, pour le compte de la *De Havilland Aircraft of Canada Limited*.

Le 27 novembre, le ministère de la Défense nationale annonça l’achat de deux aéronefs de transport du type Comet.

Monsieur le président, j’ai en ma possession la commande même en question. Elle reproduit tous ces détails techniques. Désirez-vous la verser au compte rendu?

M. DREW: Monsieur le président, je ne crois pas qu’il soit nécessaire de consigner ce document dans les délibérations.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions le verser au compte rendu, mais vous pourriez vous dispenser de nous en donner lecture s’il ne fait que répéter les mêmes détails.

Le TÉMOIN: Toutes les modalités du paiement y sont indiquées.

Le PRÉSIDENT: Ces modalités sont indiquées dans le décret du conseil?

Le TÉMOIN: Oui, mais elles sont probablement plus détaillées dans la commande.

Le PRÉSIDENT: Si c'est une pièce que le Comité doit connaître, c'est le temps de l'étudier. Vous feriez mieux de la lire.

Le TÉMOIN:

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Ottawa, le 28 novembre 1951.

The De Havilland Aircraft of Canada,
Station "L",
Toronto (Ont.)
Compétence de M. C. H. Dickens.

Les factures, connaissements, bordereaux d'expédition, bordereaux d'emballage et colis doivent chacun porter tous les numéros de commande suivants:

B. 18-38-217/AIR/C. D. 511673/FE 47412 P. C. 6213
2-B-1-714-CDEF-101

Numéro d'ordre

COMMANDE

Veillez vendre et (ou) fournir à Sa Majesté le Roi, du chef du Canada, aux conditions exprimées dans la présente commande et au verso de la présente feuille, les fournitures et (ou) services énumérés ci-dessous et sur toutes feuilles ou listes y annexées, et aux prix y indiqués.

La livraison doit être faite—Voir ci-dessous

Consignez le chargement à—A déterminer

Franco à bord—Voir ci-dessous

Taxe de vente—Voir ci-dessous

Conditions: sans déduction et payable au comptant.

Quantité	Article, pièce de rechange ou numéro de catalogue	Description des articles	Prix
2 seulement		Quadrimoteurs de transport "Comet" De Havilland (4 moteurs D. H. Ghost à turbine à essence), aménagés selon les devis réglementaires, moins la T.S.F.	L'équivalent en dollars canadiens de £450,000 chacun
8 seulement		Moteurs Ghost à turbine à essence.....	A déterminer
		Les pièces de rechange suivantes doivent être fournies. Les détails seront donnés plus tard.....	A déterminer
		1. Pièces de fuselage d'une valeur de 15 p. 100 du coût de l'unité.....	
		2. Pièces de moteur.....	
		3. Accessoires pour moteurs et aéronefs.....	
		4. Outillage électronique et pièces de rechange.....	
		5. Outils spéciaux et matériel pour la manœuvre au sol.	
		6. Manuels.....	

Les factures tiennent compte des paiements préalables.

FACTURES: Elles doivent être adressées au ministère de la Défense nationale, qui les acquitte. Envoyez l'original et deux (2) copies au consignataire; une (1) copie au délégué en chef du Trésor, ministère de la Défense nationale, Édifice "A", Ottawa (Ont.); et une (1) copie au ministère de la Production de défense, Ottawa (Ont.).

Crédit: 600-62-73-575 HQ. Dossier: Misc. 511673

Coût estimatif
\$3,512,672

LIVRAISON

L'un des avions doit être livré le ou avant le 1^{er} décembre 1952 et le second doit l'être le ou avant le 1^{er} janvier 1953. La date de livraison des pièces de rechange reste à fixer.

PAIEMENT

Sur réception de la présente commande, il vous sera dû et payable l'équivalent en dollars canadiens de 254,930 livres sterling représentant 25 p. 100 du prix de l'avion et 25 p. 100 du prix estimatif des huit moteurs de rechange en livres sterling au Royaume-Uni. De plus il vous sera dû et payable un montant de \$100,000 représentant 25 p. 100 du coût estimatif des pièces de rechange.

Sur réception de la preuve documentaire établissant que la construction de chaque avion est terminée dans une proportion de 60 p. 100, un autre paiement en dollars canadiens équivalant à 112,500 livres sterling par avion sera dû et payable et, sur réception de la preuve documentaire établissant que la construction de chaque avion est terminée dans une proportion de 90 p. 100, un autre paiement en dollars canadiens équivalant à 135,000 livres sterling par avion sera dû et payable.

Un certificat signé par l'inspecteur du C.A.R.C. ou par le représentant de l'organisme d'inspection dûment autorisé du Corps d'aviation sera accepté comme preuve de pourcentage d'achèvement.

Le solde du prix de chaque avion sera payé lors de l'acceptation de l'avion. Le solde du prix des moteurs de rechange et des pièces de rechange sera acquitté lors de la livraison et de l'acceptation de ces articles par le C.A.R.C.

L'inspection doit être à la satisfaction de l'officier général d'aviation du Commandement du matériel aérien, Corps d'aviation royal canadien, Ottawa, ou de son représentant autorisé. L'un ou l'autre fera les arrangements voulus pour l'inspection au lieu de la production ou au lieu de la livraison et on leur soumettra toutes les questions concernant l'inspection ou l'acceptation. C'est à l'un ou à l'autre que l'entrepreneur devra s'adresser pour tout renseignement technique concernant les articles ou les services fournis en vertu du présent contrat, à moins que d'autres directives n'aient été expressément émises.

Pour répondre aux exigences de la douane, tous les envois effectués en vertu de la présente commande doivent être accompagnés des documents d'expédition indiquant les prix des marchandises.

Le prix ci-haut mentionné comprendra la livraison de l'avion franco à Hatfield, Angleterre. Les moteurs de rechange et les pièces de rechange seront livrés par vous franco wagons à Toronto (Ont.).

La *taxe de vente* sur l'avion sera à la charge du C.A.R.C., vu que ce Corps prend possession de l'avion dans le Royaume-Uni. La taxe de vente sur les moteurs de rechange et les pièces de rechange doit être payée par vous et comprise dans le prix final convenu.

La fourniture et l'installation de T.S.F. si la chose est requise, feront l'objet d'arrangements séparés lorsque les besoins du C.A.R.C. seront connus.

La Condition générale (Secret et protection du travail) contenue dans la formule CCC-314A sera applicable à la présente commande et en fera partie.

Acceptée par la De Havilland Aircraft of Canada Limited.

C. H. DICKENS, Directeur.

(Retournée le 4 décembre 1951)

Le MINISTRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Par W. F. Murphy

M. Drew:

D. Est-ce que cela complète l'exposé?—R. Je le crois, monsieur le président.

D. Eh bien! voici le point qui m'intéresse. Le 3 décembre 1947, en vertu du décret C.P. 4436, le gouvernement canadien décidait d'encourager la construction d'un avion connu sous le nom d'avion de transport à réaction C-102. Vous connaissez ce décret, monsieur Mackenzie. En vertu de ce décret différentes sommes furent avancées pour la construction de ce genre d'avion. Connaissez-vous le montant total qui a été avancé pour la production de ce genre d'aéronef?—R. Le montant total avancé par le gouvernement canadien s'établissait à \$6,568,363 au 31 octobre 1951.

D. Y a-t-il encore des paiements à faire en vertu de ce décret?—R. Il y a un poste dans les prévisions budgétaires du ministère de la Production de défense pour la présente année et si ma mémoire ne me trompe pas, le montant en jeu est d'un million de dollars. Pendant les sept premiers mois de l'année financière 1951-1952 on a dépensé \$275,000 sur ce million. Il peut y avoir d'autres dépenses, mais je puis affirmer qu'elles seront minimales car le travail a été suspendu en grande partie afin de hâter la production des autres articles dans l'usine.

D. Vous dites que le travail a été suspendu?—R. Suspendu en grande partie.

D. Qu'est-ce qui se fait encore à ce sujet?—R. Tout d'abord, on n'a construit qu'un seul prototype. Il est là, mais sa mise au point n'avance pas très vite en ce moment. On l'a mis de côté pour hâter la production d'un appareil plus important, l'avion de combat. Je ne veux pas dire que le travail a été complètement arrêté, mais le gros de l'effort de la Compagnie A. V. Roe a porté sur la production des avions de combat.

D. La chose ne m'intéresse qu'au point de vue suivant. Parmi ceux qui ont suivi le développement de l'avion à réaction, il n'y a personne qui ne sache à quoi s'en tenir au sujet de l'avion "Comet" de la compagnie De Havilland. Je me rappelle la démonstration qu'on en a fait ici le 12 mars 1950, et dont furent témoins, sans doute, plusieurs de ceux qui sont ici en ce moment. J'avais l'impression, en cette circonstance, qu'on nous exhibait un modèle en voie de fabrication. On nous expliqua sa vitesse et ses divers usages. Cela indique, je le crois, et c'est là une chose qui intéresse le Comité, que le ministère de la Défense nationale, par les explications données et par la manière dont la démonstration fut dirigée, donna l'impression qu'il présentait au public un type d'avion éprouvé. Il laissa entendre clairement que cet avion était destiné au transport, mais qu'il pourrait aussi servir, entre autres choses, au transport militaire.

Vous ne nous avez pas dit exactement ce qui se fait en ce qui concerne la production de cet avion; mais, d'après ce que dites, cette production a été arrêtée dans une très grande mesure.

Une nouvelle parue le 10 décembre dans le *Newsweek*, publication très sérieuse des États-Unis, m'a grandement intéressé. Je cite cette nouvelle, page 69:

...Une ligne aérienne importante des États-Unis a différé indéfiniment ses plans d'employer l'aérobuse à réaction Avro. La compagnie Avro du Canada a cessé de fabriquer ces avions pour produire des avions de combat à réaction.

Êtes-vous au courant du fait qu'un arrangement aurait été conclu avec une ligne aérienne importante des États-Unis pour l'emploi des aérobuses à réaction Avro?—R. Non.

D. Naturellement ce fait ne viendrait pas à votre connaissance. La raison pour laquelle je vous pose la question, c'est que les fonctionnaires de votre ministère suivent de très près la production de la Compagnie A. V. Roe grâce aux relations qui existent entre cette firme et votre ministère. Cela est bien exact, n'est-ce pas?—R. Absolument.

D. Plusieurs faits ont contribué à créer l'impression que c'était là un avion de transport commode. Ainsi, le 7 juin de l'an dernier, on pouvait lire la dépêche suivante de la *British United Press* venant de Sydney, Australie, et datée du 7:

... "Les directeurs de lignes aériennes ont déclaré aujourd'hui que l'aérobus à réaction Avro du Canada effectuera des envolées régulières de transport à travers le continent australien avant la fin de 1950."

Je note, en passant, qu'il y avait quelque raison de croire que la production de cet avion à réaction était assez avancée.

Je crois qu'une des choses qui empêchèrent la livraison commerciale de cet avion fut le moteur Orenda dont il devait être équipé. Est-ce exact?—R. Non, monsieur.

D. Est-ce que l'avion qui nous fut exhibé ici n'était pas muni de moteurs Orenda?—R. Non, monsieur. Je suis presque certain qu'on n'a jamais eu l'intention de munir de moteurs Orenda l'aérobus à réaction C-102. Je sais de source certaine que le prototype qui est actuellement en opération n'est pas muni de moteurs Orenda.

D. Je sais cela; mais, à cette époque, le 12 mars 1950, le CF-100 n'était pas non plus muni de moteurs Orenda. Cela est exact, n'est-ce pas?—R. Je ne peux répondre en ce qui touche la démonstration en question. Le CF-100 a volé avec des moteurs Orenda.

D. Mais vous vous rappelez qu'à cette époque il y avait des moteurs anglais?—R. Oui, mais j'ai l'impression, ou plutôt la certitude que le 102 n'était pas conçu en vue d'être actionné par des moteurs Orenda.

D. Dans ce cas, j'estime qu'il est d'un intérêt primordial pour le Comité de connaître les décisions de votre ministère sur cette question. Je ne veux pas parler la politique ministérielle, mais des raisons qui ont motivé cette décision de suspendre au moins virtuellement la construction de l'aérobus à réaction Avro. En effet, je me rappelle qu'on a insisté beaucoup sur le fait que nous ne devions pas compter sur les avions fabriqués hors du Canada et même hors de notre continent.

Comme illustration de cette manière de voir, je me rappelle un certain nombre de rapports de presse, et je vais vous en citer un qui a paru dans le *Daily Star* de Toronto le 20 avril 1949. Je cite:

"Si le Corps d'aviation royal canadien avait choisi le *Vampire* britannique comme l'élément principal de la première ligne d'attaque de son armée de l'air, le Canada se serait bientôt trouvé en possession d'un "pauvre orphelin", ont déclaré aujourd'hui les autorités du Corps d'aviation royal canadien. Dans les conditions qui s'imposent pour le maintien et l'expansion d'une force de combat suffisante, le *Vampire* le plus récent serait démodé aux yeux de l'Aviation des États-Unis et même de la R.A.F."

Je me rappelle un certain nombre d'occasions où l'on nous disait que la raison qui nous empêchait d'acheter de nouveaux modèles de *Vampires* était justement le fait qu'il n'était pas opportun de se procurer des modèles qu'on avait qualifiés d'orphelins. En quoi la décision générale concernant l'avion *Comet* de la Compagnie De Havilland diffère-t-elle de la décision prise au sujet des autres modèles d'avion?—R. Monsieur le président, c'est là une question qui relève essentiellement de la Défense nationale; mais je crois que je peux affirmer sans crainte d'erreur qu'il y a une grande différence entre l'achat de

deux avions de transport en vue d'acquérir de l'expérience dans l'emploi des quadrimoteurs à réaction, et la décision de se mettre à produire un modèle particulier d'avion de combat pour toute une armée aérienne. Il me semble qu'il y a là deux situations bien différentes.

D. Je pourrais peut-être poser une question qui jetterait un peu de lumière sur le sujet. L'une des raisons que vous avez données pour l'achat de ce modèle d'avion est que ce modèle pourrait servir à simuler les conditions de vol dans les cas de bombardement. A-t-on commandé des bombardiers à réaction?—R. Non, le Corps d'aviation canadien n'a pas commandé de ces bombardiers.

D. Et le ministère de la Production de défense en a-t-il commandés?—R. Je devrais dire le ministère de la Production de défense. Je désire ajouter que l'explication que j'ai lue au sujet de la décision d'acheter des avions, est celle qui a été fournie par le ministère de la Défense nationale; car, à notre ministère de la Production de défense, nous ne décidons pas ce qu'il faut acheter et nous ne discutons pas les raisons qui portent le ministère de la Défense nationale à vouloir ou à ne pas vouloir des avions de transport.

D. Je me rends bien compte de cela. Je voulais simplement savoir si le ministère de la Production de défense a commandé des bombardiers à réaction d'un modèle ou d'un autre.—R. Non, monsieur.

M. WEAVER: Pourrais-je demander au témoin quelle est la différence entre le rayon d'action de l'avion *Comet* et celui de l'aérobous *Avro*?

Le TÉMOIN: Je peux vous donner à ce sujet quelques renseignements, sans vouloir pour cela me poser devant le Comité en expert sur l'aviation ou sur les mérites respectifs des divers appareils. J'ai ici quelques notes qui m'ont été fournies par certains fonctionnaires de notre ministère. Le rayon maximum d'action de l'avion *Comet* est de 3,450 milles terrestres et celui de l'aérobous *Avro* est de 2,000 milles terrestres. Le chargement utile de l'avion *Comet* pour une envolée maximum est de 10,000 livres tandis que pour l'*Avro*, la charge utile pour un rayon d'action de 1,250 milles est de 10,000 livres. Je dois vous prier de ne pas me demander d'explications détaillées sur les rayons d'action parce que ce rayon dépend de la charge, de la vitesse, de l'altitude et de divers détails techniques.

M. Drew:

D. L'une des questions auxquelles vous ne pourrez peut-être pas répondre, mais dont la réponse devrait se trouver dans les questions que vous avez étudiées, est la suivante: pourquoi a-t-on décidé d'acheter l'avion *Comet* avec des moteurs *Ghost*, quand j'apprends que le *Mark II Comet* sera muni de *Rolls Royce Avon* d'une puissance beaucoup plus grande? Savez-vous si cette question a été prise en considération par votre ministère?—R. Je ne crois pas que la chose ait été discutée par notre ministère. Les devis de l'Aviation spécifiaient les moteurs *Ghost*.

D. Êtes-vous au courant du fait que le *Mark II* est muni de moteurs *Avon*?—R. J'avoue que c'est là un fait que j'ignore.

D. Je mentionne cela simplement parce que je crois que le *Mark II* est muni des moteurs *Avon*, qui sont beaucoup plus puissants.

M. McILRAITH: Il me semble que nous en sommes venus à un point où nous sommes en train d'établir une preuve. Si nous acceptons certains témoignages, il faut les accepter tous.

M. DREW: Je crois que nous serions heureux de les accepter tous.

M. McILRAITH: Voici ce dont il s'agit, monsieur le président. On nous dit que cet avion est maintenant muni de ce nouveau moteur. Il me semble que le point suivant à établir est celui-ci: quand ce changement a-t-il été effectué? Car, dans cette affaire, il y a une question de livraison. Dans toutes ces ques-

tions de production, les dates sont importantes. Si le chef de l'Opposition possède des renseignements sur ce point, il nous rendrait service en consentant à nous les communiquer.

M. DREW: Je ne peux, évidemment, citer les dates de livraison, mais *Janes Aircraft*, pour la semaine dernière, mentionne que le *Comet II* est muni de moteurs *Avon* et déclare qu'il est en voie de production.

M. McILRAITH: Il ne dit pas quand ces avions seront prêts pour la livraison.

M. DREW: C'est là un renseignement que le ministère de la Production de défense peut nous donner.

M. McILRAITH: Je m'oppose à ce qu'on inscrive au procès-verbal ce genre de témoignage, à moins qu'on ne l'inscrive en entier. Vous pouvez voir à quel danger on s'expose. Je ne crois pas que la chose se rapporte tout à fait à la question à l'étude; mais, en tout cas, s'il y a des renseignements au sujet de la date de livraison, nous devons obtenir ces renseignements.

M. DREW: Voilà peut-être l'une des raisons pour lesquelles on ne l'a pas fait. Je ne crois pas que le ministère de la Production de défense soit obligé de vérifier des faits de ce genre. La commande ne mentionnait que quatre avions de transport à long rayon d'action sans même demander des avions à réaction et les démarches qui ont suivi résultaient de la décision du ministère de la Production de défense à l'effet que l'avion en question était un modèle avantageux. Ma question se rapportait simplement à un nouveau modèle retranché depuis longtemps de la liste secrète. Je croyais que le ministère de la Production de défense pouvait nous dire la date de livraison de ce nouveau modèle.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris, M. Drew a posé une question. Mais je ne crois pas qu'il doive donner des renseignements. Les renseignements doivent être donnés par le témoin.

M. DREW: Exactement.

M. McILRAITH: C'est là le point que j'ai soulevé.

Le PRÉSIDENT: Avec raison. Nous ferons donc plus attention à l'avenir en ce qui concerne les questions que l'on pose.

M. DREW: Il ne peut y avoir beaucoup d'incertitude ou de secret au sujet des modèles qui sont actuellement en voie de production, d'après *Janes Aircraft*.

Le PRÉSIDENT: Évidemment.

M. Drew:

D. J'admets que le témoin ne peut faire mieux que de décrire les diverses mesures qui ont été prises. Je ne lui poserai pas de questions sur la politique de son ministère, ce qui n'est pas de son ressort et au sujet de quoi il ne lui est pas permis de répondre. Je voudrais seulement lui demander si, dans les discussions sur le coût des modèles et sur les dépenses, on a pris en considération, à sa connaissance, le nombre de millions de dollars engagés dans la mise au point de l'avion à réaction C-102, et si on s'est enquis de la date de production et de livraison de cet avion avec les nouveaux modèles de moteurs à réaction disponibles et si, avec l'installation de moteurs anglais, le gouvernement canadien songeait à se procurer de l'outillage anglais, car cela aurait influé sur le montant requis pour la mise en marche de la production. Y a-t-il eu, à votre connaissance, une discussion sur les dates respectives de livraison du C-102 et de l'avion *Comet* de la Compagnie De Havilland?—R. Je ne peux pas donner de dates précises, monsieur le président. Il est évident que la fabrication de deux avions *Avro* à réaction aurait été une fabrication hors série. Il n'y avait pas d'autres commandes dans les livres. Il aurait fallu mettre la production en branle, ajuster l'outillage voulu et produire deux avions spéciaux, ce qui est une toute

autre affaire que d'acheter un avion produit en série. Il est certain qu'il aurait fallu beaucoup plus de temps pour obtenir deux avions hors série que pour se procurer deux *Comets*, modèles parvenus à un degré de développement beaucoup plus avancé et qui étaient en voie de production et en vente dans tout l'univers. Vous avez demandé quels moteurs on emploierait pour les futures marques *Comet*. Tout ce que je sais, c'est que tous les fabricants de moteurs à réaction du monde travaillent au perfectionnement de leurs moteurs et à la production de nouveaux modèles. L'avenir seul nous dira quand il se produira de ces moteurs perfectionnés. Mais, ce qui était disponible, c'était deux avions munis de moteurs éprouvés répondant aux besoins pour lesquels le Corps d'aviation avait fait sa commande.

M. CAMPNEY: N'avez-vous pas dit qu'une autre raison principale de votre décision était la nécessité que l'Avro se spécialise dans la production des CF-100?

LE PRÉSIDENT: Les membres du Comité ne peuvent comprendre un mot de ce que vous dites, monsieur Campney. Voudriez-vous avoir la bonté de parler un peu plus fort? Posez de nouveau votre question de manière que tous les assistants puissent la comprendre.

M. CAMPNEY: Je demandais à M. Mackenzie si l'opportunité pour l'Avro de se spécialiser dans la fabrication des bombardiers à long rayon d'action CF-100 n'a pas été un autre facteur de la décision. J'ai compris que vous aviez dit quelque chose en ce sens.

LE TÉMOIN: C'est précisément en raison de ce facteur que la compagnie Avro fut priée et encouragée de concentrer tous ses efforts sur la production des avions de combat, ce qui eut pour résultat de retarder la réalisation de l'aérobous à réaction. Cela a eu des répercussions sur les possibilités de livraison.

M. DREW: Il y a un point que je voudrais préciser pour les fins du compte rendu. M. Campney a parlé de spécialisation dans la fabrication des bombardiers C-100.

LE PRÉSIDENT: Il voulait dire des avions de chasse.

M. CAMPNEY: Je voulais en effet parler des avions de chasse.

M. DREW: Voilà qui est mieux.

M. Adamson:

D. Le témoin a dit que la production de l'aérobous à réaction a ralenti. J'avais l'impression que cette production était complètement arrêtée. Où est la vérité?—R. Elle est virtuellement arrêtée. Il peut y avoir encore de petites dépenses qui se continuent, mais la production est virtuellement arrêtée, comme on peut le constater par le fait que le montant total fourni par le gouvernement canadien à cette fin au cours des sept mois de 1951-1952 s'élève à \$275,000.

D. Avez-vous une idée de ce que cet avion a coûté jusqu'ici?—R. J'ai donné le montant tout à l'heure.

D. Veuillez m'excuser.

M. Drew:

D. C'est là la part du gouvernement canadien. Savez-vous si la compagnie a dépensé d'autres sommes de son côté?—R. Oui.

D. Savez-vous quel est le total de ces sommes?—R. Oui, durant la période en question la compagnie a dépensé \$2,317,772, ce qui fait un grand total de \$8,886,135.

D. Il s'agit d'un montant imputable sur la fabrication de l'avion en question.—R. Oui, c'est le montant total qui a été dépensé pour la mise au point de l'aéronef en question.

M. Macdonnell:

D. M. Mazkenzie a rapporté comment on avait décidé d'arrêter le travail qui se poursuivait sur ce modèle d'avion et il a donné très clairement les raisons qui ont porté le ministère à commander les deux De Havillands. Cette raison, nous a-t-il dit, est que le produit canadien aurait dû être hors série, car il n'y avait pas d'autre commande. A-t-on pensé à cela quand on a pris la décision de contraster cette dépense considérable ou s'est-il présenté des circonstances nouvelles qui ont imposé l'abandon presque total (du moins, c'est mon impression) et pour un temps indéfini, du travail auquel on avait consacré des sommes si considérables?—R. Je crois que l'exposé que je vais faire répondra à la question soulevée par M. Macdonnell. La contribution du gouvernement canadien au développement du C-102 en 1950-1951,...

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous conseiller de décomposer ces chiffres? En ce faisant, vous aiderez les membres du Comité car ils ne verront pas ces chiffres avant quelque temps. Pourriez-vous les décomposer par année?

Le TÉMOIN: Je voudrais seulement faire remarquer que, pour les trois premières années, on a mis les montants en chiffres ronds. Ils sont plus précis pour les deux dernières années. Je vais lire d'abord les chiffres qui représentent la contribution du gouvernement canadien à cette entreprise.

1947-1948, \$1,500,000; 1948-1949, \$2,000,000; 1949-1950, \$1,500,000; 1950-1951, \$1,293,363.

Et 7 mois jusqu'à ce jour en 1951-1952, \$275,000. Total: \$6,568,363.

Voici maintenant la contribution de la compagnie A. V. Roe au cours des mêmes années:

1947-1948, \$580,000; 1948-1949, \$705,000; 1949-1950, \$585,000; 1950-1951, \$293,169.

Et 7 mois jusqu'à ce jour en 1951-1952, \$154,603; Total \$2,317,772.

On voit que la diminution des dépenses commence en 1950-1951 et que les montants dépensés sont très bas au cours des sept premiers mois de 1951-1952, tandis que l'achat des avions *Comet* n'a été décidé que durant les derniers mois. La décision date, comme je l'ai déjà expliqué, du fait que M. Howe a fait un voyage dans un avion *Comet* au cours du mois de septembre de cette année. Il lui a paru que cet avion pourrait répondre d'une manière très satisfaisante aux besoins du Canada.

M. MACDONNELL: Si je vous ai bien compris, la diminution rapide des déboursés date du début de la présente année financière. Il y avait déjà eu une diminution très prononcée. Est-ce que ces chiffres ont une signification précise? Est-ce que cette diminution indique qu'il y avait déjà un changement d'intention, ou est-ce que j'attribue à ce fait une signification qui ne correspond pas à la réalité? Est-ce que je me fais bien comprendre?

Le TÉMOIN: Je crois saisir le point que vous voulez soulever, monsieur Macdonnell. La diminution rapide des déboursés indique ici la pression croissante qui s'est exercée en faveur du développement de l'avion de chasse CF-100 au détriment de la mise au point de l'aérobuse de transport à réaction C-102.

M. WRIGHT: Pourrions-nous avoir ces chiffres de nouveau, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, monsieur Wright; mais nous ne pouvons les avoir.

M. WRIGHT: Pourriez-vous nous donner pour les avions de chasse des chiffres semblables à ceux que vous nous avez donnés pour les avions de transport?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas les chiffres ici. Du reste, c'est une tout autre question.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, puis-je poser une autre question? Vous avez déclaré que le travail aurait été interrompu en grande partie. Pourriez-vous nous dire si c'est à cause du manque d'espace dans les usines ou du manque de main-d'œuvre, ou pour quelle autre raison le travail n'a pu être continué?

Le TÉMOIN: Il y a plusieurs raisons. Je crois que la plus importante fut le manque d'ingénieurs experts et de directeurs d'entreprise compétents. De plus, on demanda aux directeurs de l'Avro de consacrer le gros de leur effort à la fabrication de l'avion de chasse, même s'il était nécessaire pour cela de suspendre la fabrication de l'aérobuse à réaction.

M. Drew:

D. D'après l'explication que vous venez de donner, je m'imagine, monsieur Mackenzie, que le manque d'espace n'a pas dû être une cause de la diminution de la production, car, vous en conviendrez, on a agrandi considérablement les usines pour la fabrication du CF-100. N'est-ce pas exact? Je veux dire au cours des derniers mois.—R. A ma connaissance, on n'a pas agrandi les usines de la Compagnie A. V. Roe en vue de fabriquer des fuselages.

D. Très bien. Mais n'est-il pas vrai que, pour en venir au stade de la production, on a construit ou on est en train de construire actuellement une usine à Malton?—R. On a construit à Malton une usine pour la fabrication des moteurs.

D. Exactement.—R. Pour préparer les plans des moteurs et procéder à leur fabrication, et non pour les plans et la fabrication des fuselages.

D. Évidemment, tout ce qui concerne un certain genre de travail doit être sous le même toit. Je m'imagine que, si vous aviez décidé de continuer ce programme de production, vous auriez été capables de faire ériger une usine plus grande à cette fin à Malton, comme vous avez fait ériger une nouvelle usine pour la fabrication des moteurs.—R. Non, monsieur. La fabrication des moteurs est une opération tout à fait distincte.

D. Je comprends cela.—R. Et il n'y aurait pas de place, j'en suis certain, pour les deux opérations dans l'usine de fuselage de la compagnie A. V. Roe.

D. Je ne prétends pas que ce pourrait être dans l'usine de fuselages ou dans la nouvelle usine pour la fabrication des moteurs. Je prétends simplement que, si on avait jugé à propos de continuer la fabrication du nouvel aérobuse à réaction tout en donnant l'ordre d'ériger la nouvelle usine à moteurs de Malton, les propriétaires ou le gouvernement auraient pu réclamer de l'espace additionnel pour la production du fuselage.—R. Je suppose que la chose aurait été possible si les circonstances avaient justifié cette mesure.

D. Oui. Je voudrais revenir à une autre question relative au développement de l'aviation. J'ai appris qu'on avait eu l'intention de se procurer des avions pouvant simuler les conditions de vol des bombardiers. Cela implique, naturellement, la formation d'équipage de bombardiers. Et cela m'amène à ma question. A-t-on l'intention, à l'heure actuelle, de commander des bombardiers à réaction? Je vous demande seulement ce que l'on se propose de faire ou si l'on a pris ou non une décision à ce sujet.—R. Monsieur le président, il ne m'appartient pas de répondre à cette question. Notre ministère celui de la Production de défense, ne fait que remplir les commandes qu'il reçoit.

D. Eh bien! vous a-t-on communiqué des décisions comportant une commande de bombardiers à réaction?—R. Non.

M. FULTON: Il me semble que la discussion sur l'arrêt de la fabrication des aérobuses à réaction indique peut-être une situation très semblable à celle qui, d'après ce que je peux voir, existe aux États-Unis, où il y a une divergence

d'opinion entre les dirigeants de la production de défense en général et les autorités de la défense proprement dite sur la question de savoir si on a suffisamment réduit la production civile pour permettre la production de défense réclamée par les divers services du département de la Défense. Je voudrais demander à M. Mackenzie quelle est la situation au Canada et si la décision de cesser la mise au point de l'aérobis à réaction pour centraliser nos efforts sur la production du CF-100, indique au moins une tendance vers la réduction de la production civile et une plus grande concentration d'efforts sur la production de défense.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Fulton, je crois que c'est là une question de politique ministérielle. Pensez-vous, réellement, que M. Mackenzie est l'homme qui doit répondre à cette question? Il est ici pour donner au Comité des renseignements sur des questions qui sont de la compétence du Comité. Ne pensez-vous pas que nous nous éloignons un peu trop de nos attributions?

M. FULTON: Monsieur le président, je présume que M. Mackenzie, qui est le sous-ministre du ministère chargé des questions qui touchent à la production de défense, est au courant des décisions qui ont été prises, s'il y en a eu, au sujet de l'émission d'instructions ou d'ordres, quels qu'ils soient, ayant pour but de diminuer la production civile et d'intensifier la production de défense?

LE PRÉSIDENT: Si une telle décision avait été prise, nous en aurions été avisés à la Chambre des communes.

M. FULTON: Mais, monsieur le président, les décisions ne sont pas toujours communiquées de cette façon.

LE PRÉSIDENT: Si une telle décision avait été prise, ç'aurait été une décision émanant de la plus haute autorité, une décision de politique ministérielle, qui nous aurait été communiquée de la manière ordinaire.

M. FULTON: Non, je ne le pense pas. Ce n'est pas nécessairement la conclusion qui s'impose.

LE PRÉSIDENT: Cela devrait être cependant, et, de fait, c'est ce qui arrive ordinairement.

M. MCILRAITH: Monsieur le président, je demande la parole. N'est-ce pas là une question de politique ministérielle? Assurément, le sous-ministre n'est pas la personne qui doit discuter une décision de politique ministérielle, ou qui doit se prononcer sur les décisions prises ou qui pourront être prises. Il me semble que ce sont là des questions sur lesquelles un sous-ministre n'est pas du tout autorisé à rendre témoignage.

LE PRÉSIDENT: Traitons d'abord la question à l'étude avant de prendre une décision sur les questions de M. Fulton.

M. FULTON: Quelle est la question que nous discutons?

LE PRÉSIDENT: La question à l'étude est celle qu'a posée M. Drew au sujet de l'achat de deux *Comet De Havilland*. En toute justice envers les autres membres du Comité qui ne sont pas aussi bien documentés sur cette question que certains de leurs collègues qui s'y sont intéressés davantage, je crois que ces membres devraient avoir la chance de lire le compte rendu avant que nous poursuivions l'étude de la question. Nous pourrions y revenir plus tard. Certains membres auraient-ils des questions à poser qui se rapportent directement à ce sujet?

M. Adamson:

D. J'aurais une question à poser au sujet de la mise au point de l'aérobis à réaction. J'avais l'impression, et je crois que le peuple canadien aussi avait l'impression, que l'aérobis à réaction constituait un immense progrès, qu'un bel avenir était réservé à ce genre d'avion et qu'il y aurait des commandes en

quantité. Et maintenant on donne à entendre aux membres du Comité qu'on n'en a commandé que deux.—R. Monsieur le président, il n'y a pas eu de commande, que je sache, pour des aérobuses à réaction. Si je comprends bien, la question que nous avons discutée est la suivante: Les deux avions de transport à réaction requis par le Corps d'aviation auraient-ils dû être du type *Avro* ou du type *Comet*? Je ne sais si je dois revenir sur cette question.

M. ADAMSON: Non.

LE TÉMOIN: Il n'y a pas eu de commande, que je sache, pour l'avion à réaction *Avro*. Cet avion n'est encore qu'un prototype et la production n'est pas commencée.

M. ADAMSON: Je me rends compte de la justesse de ces faits. Mais j'avais l'impression qu'il y avait des commandes possibles de quantités considérables de ce modèle.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Adamson, permettez-moi de faire une remarque avant que l'on pose d'autres questions. Pensez-vous qu'il est sage de poser ici des questions qui pourraient embarrasser l'industrie de l'aviation. N'est-il pas possible que certaines déclarations faites ici puissent inutilement nuire à cette industrie? Je laisse la question à votre bon jugement.

M. ADAMSON: J'espère que rien de ce qui se dit au sein du Comité ne nuira en quoi que ce soit à l'industrie de l'aviation. Rien ne me déplairait autant.

LE PRÉSIDENT: Vous savez sans doute, monsieur Adamson, que beaucoup de gens lisent les comptes rendus de nos séances. Je crains bien que quelques-unes des réponses données pourraient nuire à l'industrie. Quoi qu'il en soit, je laisse la question à votre discrétion.

M. ADAMSON: Monsieur le président, je ne crois pas que les questions discutées ici nuiront à l'industrie.

LE PRÉSIDENT: Très bien. Continuez.

LE TÉMOIN: D'après ce que je sais, on a étudié la possibilité de mettre au point et d'employer davantage l'aérobuse à réaction *Avro*. Sur la foi des renseignements que je possède, nous n'en sommes pas encore rendus, dans notre étude, au stade des commandes et il faudrait sans doute que les travaux d'expérimentation fussent plus avancés pour qu'il soit possible de donner des commandes. Le ralentissement de la mise au point a été imposé d'une part, par la nécessité de produire au plus tôt le CF-100. Le projet n'a pas été totalement abandonné. Il a simplement été mis de côté pour donner la préférence à la fabrication des avions de chasse.

M. ADAMSON: Voilà justement la réponse que je désirais: l'aérobuse à réaction n'est pas encore rendu au stade de la production, et les usines de la compagnie A. V. Roe n'étaient pas suffisantes pour procéder à la fois à la construction de l'aérobuse à réaction et de l'avion de chasse à réaction. Est-ce exact?

LE TÉMOIN: C'est exact.

M. Macdonnell:

D. Si ce travail a été en grande partie suspendu et mis de côté (ce ne sont pas là les mots de M. Mackenzie, mais c'est le sens de ses paroles), quel avantage retirerons-nous de la dépense de huit millions de dollars du trésor public? En posant cette question, je désire faire observer que cette expérience dure depuis cinq ans, de telle sorte qu'il y a eu amplement de temps pour prévoir les événements. Ma question précise est la suivante: quel avantage retirerons-nous de cette entreprise si on ne reprend pas le travail en vue de la production?—R. Nous possédons un avantage incontestable dans l'existence même de la compagnie A. V. Roe, qui a travaillé non seulement à la réaction

mais encore au perfectionnement des moteurs et des avions à réaction. Cependant, que cet aérobus à réaction soit fabriqué ou non, l'entreprise a amené la mise sur pied d'une industrie qui avance maintenant dans la voie de la production des avions de chasse à réaction et qui, si les circonstances le permettent, pourra revenir à la réalisation d'avions de transport civils à réaction.

D. Les personnes qui s'intéressent à cette industrie depuis des années doivent avoir pensé à ces deux types d'appareils. Je ne vois pas pourquoi nous nous arrêterions à ce problème maintenant.

M. GEORGE: Monsieur le président, au sujet de cette question, personne n'a signalé que les plans ont dû changer en raison de la situation internationale. Je voudrais poser une question à ce sujet. Si la guerre n'était pas survenue et s'il n'y avait pas une demande soudaine d'avions de combat, n'aurions-nous pas continué de perfectionner ces aérobus à réaction?

Le TÉMOIN: Je crois que oui.

M. GEORGE: N'est-ce pas là la réponse à la question?

M. STICK: Puis-je me permettre une observation?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Stick.

M. STICK: M. Macdonnell a dit qu'il y avait eu une dépense de huit millions de dollars de fonds publics.

Le TÉMOIN: Six millions.

M. STICK: M. Macdonnell a parlé de huit millions, et je voudrais que le compte rendu ne contienne pas d'inexactitudes.

M. MACDONNELL: Je crois que M. Mackenzie peut faire la correction voulue.

Le TÉMOIN: Le montant est de \$6,500,000 en deniers publics jusqu'au 31 octobre 1951 et \$2,300,000...

M. MACDONNELL: Et quels sont nos engagements? Un autre montant de \$750,000?

Le TÉMOIN: Le budget des dépenses de cette année prévoit un poste de \$1,000,000, mais ce n'est pas nécessairement un engagement de dépenser ce montant.

M. STICK: Je n'ai soulevé la question que pour m'assurer qu'il n'y aurait pas d'inexactitudes au compte rendu.

M. DREW: A moins que le travail ne soit arrêté complètement, on peut présumer que les \$750,000 seront dépensés, ce qui portera le total à plus de sept millions de dollars à même le trésor public. N'est-ce pas exact?

M. McILRAITH: Avant qu'on réponde à cette question, notons que la preuve indique qu'on a prévu un crédit pour cette année. Mais ce fait ne nous autorise pas à conclure que tout le montant sera dépensé, quand la preuve indique que le programme de mise au point a été en grande partie interrompu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nos délibérations doivent se borner aux dépenses et aux engagements financiers.

M. DREW: L'engagement financier est le montant qui a été voté et il sera dépensé. Peut-être que M. Mackenzie peut répondre à cette question. A moins que le travail ne soit presque absolument arrêté, il y aura évidemment des dépenses qui viendront épuiser le reste de ce poste.

Le TÉMOIN: Le crédit d'un million de dollars est une autorisation seulement. J'ai déjà fait observer que, dans les sept premiers mois de l'année, on n'a dépensé que \$275,000 de ce montant. Il me paraît très improbable qu'on dépense le solde dans les cinq mois qui restent.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, revenons maintenant à la question principale qui nous occupe.

M. Drew:

D. Je désire soulever un autre point, et je puis vous assurer que ce sera le dernier. Vous avez parlé, monsieur Mackenzie, des avantages qu'on a retirés de cette dépense, malgré l'interruption des travaux relatifs au C-102. Vous avez signalé l'expérience que nous avons acquise au pays dans la production des moteurs à réaction.—R. J'ai mentionné les moteurs à réaction et les aéronefs qui doivent être actionnés par...

D. Je voudrais vous rappeler que vous avez dit, il n'y a pas bien longtemps, que, d'après vous, l'aéronef en question ne sera pas mû par des moteurs fabriqués dans cette usine.—R. Si je me rappelle bien, j'ai parlé de la fabrication de moteurs à réaction et des aéronefs mûs par ces moteurs-là...

D. Alors, cet argent n'a contribué en rien au développement de ce moteur à réaction, s'il ne doit pas être employé comme moyen de propulsion de l'aéronef en question?—R. L'argent devait être employé à la fabrication d'aéronefs devant être mûs par des moteurs à réaction.

D. Monsieur Mackenzie, la question de M. Macdonnell portait sur les avantages qu'a pu rapporter cette dépense. Si le fuselage doit être obtenu de cette source-là, il doit y avoir quelque autre avantage. Vous avez mentionné l'avantage des moteurs à réaction.—R. Je crois avoir dit que le ministère s'intéresse au perfectionnement de l'avion dans son entier. Les deux choses ne sont pas sans rapports étroits.

LE PRÉSIDENT: Quand l'usine Avro a-t-elle été établie à Toronto?

LE TÉMOIN: Je ne sais pas exactement. Après la fin de la dernière guerre. C'est probablement vers 1945 ou 1946, mais je n'ai pas la date exacte.

M. DREW: Si personne ne s'y oppose, je pourrais vous dire, monsieur Mackenzie, que c'était en 1946.

M. WEAVER: Monsieur le président, puis-je poser une question?

LE PRÉSIDENT: Qu'on me permette d'abord d'élucider le point que j'ai soulevé. Pourriez-vous nous dire quel a été le nombre des personnes employées dans cette usine en 1948, 1949, 1950 et 1951?

LE TÉMOIN: Je ne puis répondre à cette question au pied levé.

LE PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Weaver.

M. WEAVER: Il me semble que ces deux avions sont construits pour des fins bien différentes, parce que, d'après les données de M. Mackenzie, l'un a presque trois fois le rayon d'action de l'autre. En d'autres mots, l'un pourrait survoler l'Atlantique et l'autre ne le pourrait pas. N'ai-je pas raison?

LE TÉMOIN: Ils sont tout à fait différents. Ils sont essentiellement destinés à des fins différentes.

LE PRÉSIDENT: Et cela clôt la discussion sur les deux avions De Havilland jusqu'à ce que vous ayez eu la chance de lire le compte rendu—ce qui n'arrivera pas de sitôt—peut être pas au cours de la présente session. Tout de même, vous avez les renseignements. Maintenant, revenons à nos délibérations antérieures et écoutons de nouveau M. Drury.

M. FULTON: Monsieur le président, n'allons-nous pas interroger M. Mackenzie davantage sur des sujets d'ordre général?

LE PRÉSIDENT: Pas pour le moment.

M. FULTON: Doit-il revenir?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. WRIGHT: Au cours de la présente session? J'ai une foule de questions qui seraient de la compétence de M. Mackenzie. Elles pourraient être consignées au compte rendu et étudiées plus tard.

LE PRÉSIDENT: Il ne peut pas répondre à vos questions pour le moment.

M. WRIGHT: Non.

LE PRÉSIDENT: Un peu plus tard, je proposerai au Comité une façon d'obtenir des réponses dans l'intervalle.

M. WRIGHT: Je voudrais faire inscrire mes questions afin d'obtenir les renseignements plus tard, au cours de la présente session.

LE PRÉSIDENT: Je vous promets que vous aurez l'occasion de le faire, monsieur Wright.

M. FULTON: Au cours des présentes séances?

LE PRÉSIDENT: Je l'ignore.

Maintenant, écoutons M. Drury.

M. C. M. Drury, sous-ministre de la Défense nationale, est appelé.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, j'ai l'intention de faire répondre aux questions dans l'ordre où elles ont été posées. A cet égard, je suis heureux de vous dire que nous avons une copie de chaque réponse pour tous les membres du Comité, de sorte que vous aurez le texte constamment devant vous. Nous pouvons donc procéder à nos discussions et vous pourrez poser des questions au fur et à mesure que nous avancerons.

Le premier document est, en réponse à une question du président, une liste des nominations aux postes supérieurs qui complète le tableau 2 déposé par M. Drury le 4 décembre. Vous avez la liste devant vous et, si vous le voulez bien, nous allons la verser au dossier.

M. CAMPNEY: Ne ferions-nous pas mieux de la faire imprimer dans les témoignages?

LE PRÉSIDENT: Est-il convenu que tout cela soit imprimé?

Convenu. (Voir Appendice B.)

Le deuxième document est la réponse à une question de M. Wright au sujet du Conseil de recherches pour la défense. Allons-nous le faire imprimer dans le compte rendu?

Convenu.

(Voir Appendice C.)

Ensuite, nous avons le tableau des soldes et indemnités mensuelles demandé par MM. Stick et Churchill. Nous reviendrons à ces documents dans quelques minutes.

(Voir Appendice D.)

Vient ensuite une déclaration sur le programme d'aide mutuelle de l'OTAN demandée par MM. Wright, Churchill et Macdonnell.

(Voir Appendice E.)

Ensuite, nous avons un relevé des prévisions budgétaires, attributions et dépenses, demandé par M. Macdonnell.

(Voir Appendice F.)

Puis vient un relevé cumulatif des dépenses (prévues et effectives) demandé par M. Macdonnell.

(Voir Appendice G.)

Une analyse, par organisme d'approvisionnement, des demandes d'adjudication (année financière 1951-1952, etc.), demandée par M. Macdonnell.

(Voir Appendice H.)

Un sommaire des dépenses, 1950-1951, etc., demandé par M. Macdonnell.
(Voir Appendice I.)

Et nous avons un relevé montrant: (1) le coût de l'instruction, de l'équipement et de l'entretien de la 25^e brigade servant maintenant en Corée, (2) le coût de la participation du CARC au pont aérien de Corée, et (3) le coût des opérations navales dans les eaux coréennes. Ce relevé a été demandé par M. Macdonnell.

(Voir Appendice J.)

Enfin, il y a un rapport montrant le coût de l'instruction, de l'équipement et de l'entretien de la 27^e brigade d'infanterie canadienne, aussi demandé par M. Macdonnell.

(Voir Appendice K.)

Le ministère n'a pas encore pu répondre à toutes les questions. Il est en train de préparer une demi-douzaine d'autres réponses qui nous seront transmises aussitôt que possible.

Je conçois que vous ne pourrez pas assimiler tous ces renseignements en une minute, que cela prendra quelque temps.

Je conseillerais à ceux qui auraient des questions à poser de le faire tout de suite. Ce ne sera pas votre dernière chance, mais c'est une occasion. Vous avez quelque chose à demander, monsieur Wright?

M. WRIGHT: Oui.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous plusieurs questions?

M. WRIGHT: J'en ai huit, monsieur le président.

M. BALCOM: Monsieur le président, ne devrions-nous pas prendre le temps de digérer tout cela? Je propose que nous levions la séance.

LE PRÉSIDENT: Je m'efforce d'employer utilement le temps du Comité en demandant à ceux qui ont des questions à poser de le faire maintenant. Cela ne devrait pas prendre de temps. Alors, monsieur Wright, avant que M. Drury commence à nous parler de ces relevés, voulez-vous poser vos questions? Vous avez dit que vous en aviez à poser?

M. WRIGHT: Oui.

LE PRÉSIDENT: Nous sommes à vous.

M. Wright:

D. Elles se rapportent à *Canadair*. Voici mes questions:

CONTRATS DE DÉFENSE

1. a) Combien de contrats le gouvernement (y compris tous les ministères du gouvernement et les compagnies de la Couronne) a-t-il adjugés à *Canadair*?
 - b) Quel produit, produits et (ou) services sont compris dans chaque contrat, et quel est le montant de chaque contrat?
2. a) Quel est le coût de chacun des avions F-86 (y compris fuselage, moteurs, radio, armement et accessoires spéciaux) en voie de construction à *Canadair*?
 - b) Quel était le coût de chacun des trente avions F-86 (y compris fuselage, moteurs, radio, armement et accessoires spéciaux) qui ont été construits en Californie?
3. a) Certains des sous-contrats pour la fabrication des pièces et de l'outillage des F-86 sont-ils adjugés par le gouvernement ou des compagnies de la Couronne plutôt que par *Canadair*?
 - b) Dans ce cas, quelles sont ces pièces? A qui les sous-contrats ont-ils été accordés et quel est le montant de chacun?
4. a) Le coût des moteurs GE-J-47 employés dans les F-86 que l'État fait construire par *Canadair* est-il à la charge du gouvernement fédéral ou de certaines compagnies de la Couronne?

- b) Quel est le prix de chacun des moteurs employés dans les F-86?
- c) Quel montant global a été dépensé pour ces moteurs au cours de la période à l'étude?
- d) De qui a-t-on acheté ces moteurs?
- 5. a) Le gouvernement a-t-il consenti des avances à *Canadair* pour dépenses d'immobilisations en vue de la production d'avions au cours de l'année financière à l'étude?
- b) Si tel est le cas, pour quel montant?
- c) Quel montant a été acquitté sur les avances consenties au cours de l'année précédente?
- d) A quelles fins ces capitaux d'immobilisation ont-ils été affectés?
- 6. a) *Canadair Limited* a-t-elle conclu une entente avec le gouvernement pour l'usage de l'aéroport de Cartierville?
- b) Quelles en sont les conditions?
- c) Combien *Canadair* paie-t-elle pour l'usage de l'aéroport?
- d) Y a-t-il d'autres compagnies ou d'autres ministères du gouvernement qui se servent de l'aéroport?
- 7. a) *Canadair* produit-elle des avions F-86 ou des pièces de ces avions pour d'autres pays?
- b) Si tel est le cas, pour quels pays?
- 8. a) Le gouvernement ou certaines compagnies de la Couronne détiennent-ils des actions dans l'*Electric Boat Corporation* ou dans *Canadair Limited*?

Voilà les questions que j'ai à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Vous ne vous fâchez pas, monsieur Wright, si vous n'obtenez pas bientôt des réponses à vos questions?

M. WRIGHT: Je n'attends pas une réponse aujourd'hui même.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit "bientôt".

M. STICK: Transformez la question en ordre de dépôt de documents, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. GAUTHIER: Pourquoi ne pas en faire un volume?

M. ADAMSON: Monsieur le président, je propose que le relevé de la capitalisation de *Canadair* soit versé au compte rendu après ce questionnaire, parce que ces questions se rapportent toutes à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: M. Drury aura probablement des remarques à faire au sujet de ces questions dont le Comité est saisi.

Le TÉMOIN: Peut-être que quelques mots d'explication aideraient les membres du Comité à "digérer" ces documents.

Tout d'abord, la liste des membres du Conseil de recherches et la liste des nominations à des postes supérieurs au quartier général de la Défense nationale ne demandent aucune explication.

M. Cavers:

D. Je remarque que le président des chefs d'état-major est le lieutenant-général C. Foulkes. De combien de membres se compose le comité des chefs d'état-major?—R. Le comité des chefs d'état-major comprend le président, le chef d'état-major de la marine, le chef d'état-major général, le chef de l'état-major de l'Air, plus le président du Conseil des recherches pour la défense.

D. Merci beaucoup.—R. Comme je l'ai dit à la dernière séance, il y a naturellement d'autres personnes qui assistent aux réunions.

Maintenant, messieurs, passons au tableau intitulé "Soldes et indemnités mensuelles des services armés". Vous voyez que les grades y sont indiqués

pour les trois services et vous remarquerez que les soldes de base sont les mêmes pour les grades équivalents dans les trois services. Le relevé a été disposé de façon à montrer l'équivalence des grades dans l'armée, la marine et l'aviation.

M. Stick:

D. Je crois comprendre que le grade de lieutenant-général et celui de vice-amiral appartiennent à des catégories différentes. Ai-je raison?—R. Il n'y a aucune disposition dans les règlements de paie à l'égard de la solde d'un lieutenant-général. Nous n'en avons que deux et la solde de chacun est établie par arrêté en conseil spécial.

D. C'est ce que je voulais dire. Et c'est pourquoi leur solde n'est pas indiquée ici?—R. C'est exact.

Le document suivant est intitulé "Programme d'aide mutuelle de l'OTAN". Les initiales OTAN signifient Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Le document renferme un résumé des transactions effectuées depuis l'inauguration du programme d'aide mutuelle au cours de l'année financière 1950-1951, grâce à un crédit spécial de 300 millions de dollars. Au cours de la présente année financière, cette attribution a été augmentée d'un nouveau crédit, de sorte que le crédit total pour l'aide mutuelle se chiffre, pour les deux années en question, à \$361,383,108, sans compter l'autorisation qui a été donnée d'anticiper de \$29,720,000 sur le crédit de l'an prochain.

M. MACDOUGALL: Pendant que nous en sommes sur ce point, monsieur le président, puis-je me permettre de poser, quant à la rubrique "Armement et munitions offerts mais non attribués", la question suivante: dois-je comprendre que les divers articles qui ont été offerts à l'OTAN n'ont été ni acceptés ni attribués.

Le TÉMOIN: C'est exact. Le groupe permanent est au courant de la chose.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous nous expliquer ce que vous entendez par "groupe permanent"?

Le TÉMOIN: Le groupe permanent est l'organisme militaire de l'OTAN qui est chargé par le Conseil de coordonner l'activité militaire de l'organisation. Il se compose de représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Le groupe permanent est le coordinateur militaire de l'OTAN. C'est l'organisme que nous avertissons lorsque nous avons du matériel militaire en disponibilité; c'est à lui que nous faisons connaître les dates où nous pouvons livrer ce matériel. Ce groupe permanent étudie les besoins de matériel des pays qui adhèrent au traité de l'Atlantique-Nord et c'est lui qui recommande au gouvernement canadien l'attribution du matériel aux divers pays de l'OTAN.

M. GEORGE: Qui est le président du conseil de l'OTAN?

Le TÉMOIN: Je crois que c'est le général Bradley, de l'armée américaine, qui est aussi président du groupe des chefs d'état-major des États-Unis.

M. ADAMSON: De combien de membres se compose ce groupe?

Le TÉMOIN: Vous voulez dire le groupe permanent?

M. ADAMSON: Oui.

Le TÉMOIN: De trois membres.

M. ADAMSON: Connaissez-vous les deux autres?

Le TÉMOIN: Je crois que ce sont le maréchal en chef de l'Air Slesson, du Royaume-Uni, et le général d'aviation Leclerc, de France. Les représentants du groupe à Washington sont le vice-amiral Gerault Wright, des États-Unis, le maréchal de l'Air sir William Elliott, du Royaume-Uni, et le lieutenant-général Paul Ély, de France.

M. Harkness:

D. Quant aux munitions destinées aux Pays-Bas, elles ont été évaluées à \$56,750,000 par le ministre de la Défense nationale. Est-ce bien cela?—R. C'est exact.

D. Et, lorsque le matériel a été livré, le montant d'argent devait être versé à un fonds spécial où le ministère de la Défense nationale pourrait puiser en vue d'acheter d'autre matériel?—R. C'est exact.

D. Et toutes ces sommes ont formé un montant rond de 220 millions de dollars. Ce montant a-t-il été versé à ce fonds spécial?—R. Non. Ce montant apparaît sous la rubrique "Sommes engagées", dans la deuxième série de colonnes, comme imputable sur le crédit voté. Oh! pardon, cela se trouve sous la rubrique "Dépensé jusqu'à ce jour". La dernière colonne montre le montant global qui a été versé au fonds spécial, soit 220 millions de dollars en chiffres ronds.

D. Tout cela a été versé au fonds spécial? C'est bien cela?

Le TÉMOIN: On a attiré mon attention sur la rubrique "Entraînement du personnel navigant". Les sommes affectées à ce service ne sont pas comprises dans le fonds spécial.

M. Harkness:

D. Vous voulez dire les 40,600,000 et quelques dollars?—R. Non, je veux dire les \$2,628,000 et les 22 millions et quelques dollars.

D. En tout 24 millions de dollars, plus précisément \$24,600,000?—R. C'est exact.

D. Et cela n'est pas passé au fonds spécial?—R. De plus, un transfert de matériel nouvellement fabriqué n'est pas compris dans le fonds spécial.

D. Alors le montant global du fonds est de \$195,417,000?—R. C'est là le montant global qui a été transféré au fonds spécial.

D. Quelles sommes, le cas échéant, a-t-on prélevées à même ce fonds?—R. J'ai des données là-dessus.

D. Peut-être que nous pourrions avoir un état de cela. Je voudrais que cet état de compte soit semblable à celui qui indique le montant qui a été tiré de ce fonds et ce à quoi il a été affecté.—R. J'ai les chiffres ici, mais je n'ai pas trente copies du compte.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Lisez-les afin qu'ils soient consignés au compte rendu.

Le TÉMOIN: En 1950-1951, on a dépensé à même ce fonds spécial, pour remplacer du matériel, \$19,885,625; c'était pour des armes et des munitions.

Au cours des premiers mois de la présente année financière, jusqu'au 31 octobre, on a dépensé en tout \$73,549,381, dont \$18,959,295 pour des armes et des munitions, afin de combler le montant consacré l'année précédente au remplacement du matériel transféré aux Pays-Bas. En plus de cela, il y avait un petit montant de \$8,546 pour outils, manuels et jeux d'outils qui vont avec le matériel. Pour remplacer le matériel expédié en Belgique au cours de la présente année financière, nous avons prélevé sur le fonds spécial \$11,368,645 pour des munitions et \$2,919,360 pour de l'armement; \$19,116,021 pour des tanks et des véhicules blindés et \$310,000 pour des outils et des trousseaux d'outils. Et ensuite, pour remplacer les articles énumérés dans le programme d'aide mutuelle, nous avons dépensé \$2,479,153 pour des munitions et \$18,388,361 pour des armes.

M. DREW: Qu'est-ce que cela comprend?

Le TÉMOIN: Des canons et des fusils, du matériel d'armement, des armes portatives et des mitrailleuses.

M. ADAMSON: Avez-vous les totaux?

Le TÉMOIN: J'ai donné les totaux au début; pour l'année financière écoulée, \$19,885,625 et pour cette année jusqu'à ce jour, \$73,549,381.

M. MACDOUGALL: Avez-vous les chiffres pour le reste de la présente année? Je veux dire la somme qui n'est pas encore dépensée?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas fait le calcul, mais c'est la différence entre \$195,417,215 et \$93,435,006.

Le PRÉSIDENT: Environ \$102,000,000.

Le TÉMOIN: Les articles qui tombent sous "transfert des stocks existants" sont ceux qui sont annoncés à l'occasion comme ayant été transférés. Comme je l'ai déjà dit, l'armement et les munitions offerts mais non attribués veulent dire les articles dont on annonce la disponibilité au groupe permanent en conformité de la ligne de conduite générale voulant que pareil matériel soit cédé à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. En même temps, on prie le groupe permanent de formuler des recommandations quant au pays ou aux pays à qui ce matériel devrait être attribué.

Quant à l'entraînement du personnel navigant, encore ici on demande au groupe permanent d'attribuer les places disponibles aux pays désireux ou ayant besoin de faire entraîner au Canada des sujets pour le service navigant. Jusqu'ici toutes ces recommandations ont été acceptées. Les frais de formation comprennent tout, sauf les soldes et indemnités des aspirants de l'OTAN. Le transfert de matériel nouvellement fabriqué...

M. WRIGHT: Pouvez-vous nous donner le nombre de ceux qui bénéficient ou qui ont bénéficié de ces cours?

Le TÉMOIN: J'ai des données là-dessus, si vous le désirez. Diplômés: formés pour la RAF, 25 pilotes, jusqu'à ce jour—l'RAF du Royaume-Uni; pour la Belgique, 10 pilotes et 4 navigateurs; pour la Hollande, 8 pilotes; pour la France, 24 pilotes et 20 navigateurs; pour la Norvège, 10 pilotes et 5 navigateurs; pour l'Italie, 9 pilotes et 8 navigateurs; un total de 86 pilotes et 37 navigateurs, soit 123 en tout.

M. Stick:

D. Voulez-vous me répéter les nombres pour l'Italie, s'il vous plaît?—

R. Neuf pilotes et 8 navigateurs.

D. Et pour la Hollande?—R. Pour les Pays-Bas, 8 pilotes.

D. Et pour la Belgique?—R. Dix pilotes et 4 navigateurs.

D. Merci.—R. A l'entraînement actuellement, pour le Royaume-Uni, 199 pilotes et 232 navigateurs.

M. MACDONNELL: Quel est ce chiffre encore une fois?

Le TÉMOIN: Actuellement à l'entraînement pour le Royaume-Uni, 199 pilotes et 232 navigateurs; pour la Belgique, 15 pilotes et 10 navigateurs; pour la France, 26 pilotes; pour les Pays-Bas, 3 pilotes; pour la Norvège, 4 pilotes; pour l'Italie, 15 navigateurs; soit un total de 247 pilotes et 257 navigateurs. Pour résumer, 123 diplômés et 504 à l'entraînement.

Le transfert de matériel nouvellement fabriqué indique l'attribution de 300 postes de radar anti-avions n° 4, Mark VI. La distribution de ces postes dans les divers pays se fait aussi selon les recommandations du groupe permanent. Les deniers sont versés directement du fonds spécial au ministère de la Production de défense qui à son tour les remet au manufacturier, qui, dans le cas présent, est la *Canadian Arsenals Limited*.

M. McCUSKER: Et d'où viennent les capitaux dont le manufacturier a besoin pour se procurer l'outillage nécessaire à la production?

Le TÉMOIN: Avant d'entreprendre la fabrication de ces postes de radar, le manufacturier a dû se procurer de nouvelles pièces d'outillage et aménager de nouveaux ateliers. Le ministère de la Production de défense procède de deux

façons à l'égard des capitaux d'aménagement: ou il permet au fabricant d'utiliser ses propres capitaux et d'inclure ses frais d'installation dans le prix coûtant de l'article fabriqué, ou il fournit les installations, qui, en général, demeurent en la possession de la Couronne tout en étant mises à la disposition du producteur. Dans le cas présent, et M. Mackenzie peut rectifier si je me trompe, les installations nécessaires ont été payées à même les \$2,500,000 et demeurent la propriété de la Couronne.

M. Stick:

D. En majorez-vous le prix? Le manufacturier se sert d'un outillage qu'il s'est procuré avec les fonds du gouvernement. Lui demandez-vous plus cher pour la dépréciation, et le reste?—R. Cela est de la compétence du ministère de la Production de défense; mais, selon moi, si l'outillage doit servir exclusivement à la fabrication d'articles requis par le gouvernement, il n'y aurait aucun avantage à majorer le prix, puisque le manufacturier se reprendrait ensuite en imputant ces dépenses sur le prix coûtant des articles.

D. Par contre, si le manufacturier se sert de son propre outillage, il peut demander plus cher au gouvernement?—R. S'il se sert de son propre outillage, alors c'est lui qui en assume les frais. Tout ce qu'il demande pour l'usage qu'il en fait est inclus dans le prix coûtant de l'article. Je crois que M. Mackenzie a traité de la question à fond l'autre jour, si vous voulez bien vous reporter à ses déclarations.

Le PRÉSIDENT: C'est que nous n'avons pas encore en main le compte rendu imprimé.

M. Harkness:

D. Monsieur le président, je voudrais demander si la marche à suivre lorsqu'il s'agit d'effectuer des versements à même ce fonds spécial est différente de celle que l'on suit pour les versements ordinaires, et y a-t-il des restrictions quant aux articles qui peuvent être achetés à même le fonds spécial?—R. La marche à suivre pour effectuer des versements à même le fonds spécial est à peu près la même que pour les autres versements tirés des crédits ordinaires. Lorsqu'il y a lieu d'acheter un article à même le fonds spécial au lieu d'un crédit ordinaire, la réquisition est envoyée au ministère de la Production de défense, qui la traite exactement de la même façon que n'importe quelle autre demande. Il demande l'autorisation du ministre de la Défense nationale, qui obtient autorisation par arrêté en conseil. Puis on procède comme à l'ordinaire pour la livraison, l'inspection et le paiement.

D. Y a-t-il des restrictions sur les articles qui peuvent être achetés à même ce fonds, ou l'argent peut-il être dépensé selon le bon plaisir du ministère de la Défense nationale?—R. Les fins pour lesquelles cet argent peut être dépensé sont mentionnées dans les clauses du crédit originel. Il peut être dépensé pour l'achat de matériel militaire à l'intention des forces canadiennes sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.

Le PRÉSIDENT: Vous remarquerez que le fonds est très limité, monsieur Harkness.

M. HARKNESS: C'est justement ce que je voulais faire ressortir.

M. Harkness:

D. Mais, si vous n'avez pas assez d'argent dans votre crédit pour acheter des canons, vous pouvez donc puiser dans ce fonds pour en acheter?—R. Je dirais plutôt que, s'il n'y a pas suffisamment d'argent dans le fonds spécial pour payer les canons, alors il nous faudrait essayer de compléter le montant par un nouveau crédit.

D. Ce qui revient à dire que, jusqu'à ce jour, vos achats de canons et d'autres armes viennent de ce fonds spécial, n'est-ce pas?—R. Pas tous, monsieur Harkness.

D. Il vous reste encore environ cent millions de dollars?

M. MACDOUGALL: Cent deux millions.

Le TÉMOIN: De ce fonds spécial qui s'élevait à \$272 millions nous avons déjà engagé \$206,698,176.

M. Harkness:

D. Vous avez adjugé des contrats pour ce montant. C'est cela que vous voulez dire?—R. Non, malheureusement. Cela représente le montant des engagements pris par le ministère de la Défense nationale et les deniers se trouvent réservés quand nous envoyons une réquisition portant attestation que les sommes nécessaires sont disponibles pour le ministère de la Production de défense. Il s'écoule nécessairement un certain temps entre la date où nous réservons les fonds en envoyant une réquisition au ministère de la Production de défense et la date où le gouvernement canadien place la commande.

D. Voici ce que cela veut dire: Lorsque vous aurez dépensé environ 93 millions, il vous restera dans le fonds environ 102 millions et vous aurez engagé de plus 140 autres millions environ.—R. Nous avons engagé \$206,700,000 de ces fonds et, sur ce montant, nous avons dépensé \$93,435,006 en espèces.

M. STICK: Il est une heure, monsieur le président. Je propose que nous levions la séance.

Le TÉMOIN: Vous avez une idée du temps qui doit s'écouler entre les demandes et les livraisons.

M. Harkness:

D. En d'autres mots, alors, votre crédit est presque épuisé et vous devrez puiser à votre autre crédit pour compléter le montant?—R. Non. Comme je l'ai dit, sur notre crédit de 272 millions, nous avons engagé spécifiquement près de 207 millions.

D. Votre fonds ne s'élevait qu'à 195 millions pour commencer et vous devez puiser à votre crédit régulier pour acheter des armes et des munitions.—R. En général, j'admets avec vous que nous devons puiser dans notre crédit régulier pour acheter des armes et des munitions. C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure. Pour votre gouverne, je vous conseillerais, d'ici à notre prochaine réunion, de réfléchir à ce qui vient d'être dit et aux renseignements que vous aimeriez obtenir des fonctionnaires du gouvernement à la prochaine séance. Vous pourrez préparer vos questions et les déposer de sorte que ces messieurs seront en mesure d'y répondre en temps opportun.

M. DREW: Je tiens à vous rappeler, monsieur le président, que ce que nous voulons obtenir, ce sont les réponses à nos questions au sujet des armes de toutes sortes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drew, ce n'est pas aussi facile que je l'aurais cru. On travaille justement là-dessus au ministère de la Production de défense. Ensuite, le tout sera soumis au ministère de la Défense nationale. Enfin, les réponses seront formulées et envoyées au Comité. Tout cela prend du temps.

M. DREW: Monsieur le président, M. Drury pourrait nous dire immédiatement combien de canons, de mitrailleuses, de bazookas ont été commandés. Pourquoi tous ces tâtonnements? Je me refuse à croire que les archives du ministère de la Défense nationale soient dans un tel état que les fonctionnaires ne puissent nous dire n'importe quand ce que le ministère a en mains et ce qu'il a commandé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drew, ils pourraient répondre à cette question en une seconde...

M. DREW: C'est ce que je pensais, en une seconde.

Le PRÉSIDENT: ...sauf qu'il leur faut être relevés de l'obligation de garder le secret avant de répondre à ces questions. C'est ce qu'ils essaient actuellement d'obtenir et vous savez aussi bien que moi que cela prend du temps. Toutes les données doivent être examinées et revues avant que nous puissions vous les livrer.

M. DREW: Vous voulez dire, par mesure de sécurité?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. DREW: Je m'explique difficilement pourquoi l'autorisation n'a pas encore été donnée; ces questions ont été soumises au Comité depuis quelque temps déjà.

Le PRÉSIDENT: Depuis quand?

M. DREW: Depuis la semaine dernière, jeudi, je crois.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! tout cela demande beaucoup de travail. Je puis vous dire, à vous et au Comité, que le personnel du ministère en question a travaillé hier soir jusqu'à minuit et demi afin de recueillir ces renseignements et de leur donner la forme voulue pour les présenter au Comité. Je trouve qu'il n'a pas perdu de temps.

M. DREW: Je ne suis pas satisfait des réponses données au sujet des armes que nous avons à fournir à nos armées de terre, de mer et de l'air. Après tout, ce sont les armes qui comptent dans la défense, pourvu qu'il y ait des hommes compétents pour les manier. Nous avons reçu des données générales, qui sont très importantes, mais tout de même c'est dans les armes que repose notre force dans la période critique que nous traversons et au cas où nous aurions à nous battre. Comme vous venez de le dire, le ministère pourrait nous donner une réponse à l'instant sur la production primitive. Quant à l'autorisation de révéler les détails, je comprends que c'est, comme vous l'avez dit, la tâche d'un autre groupe de personnes de passer les documents en revue et de décider si certaines mesures de sécurité entrent en jeu. Selon moi, cela ne devrait pas être tellement difficile à décider, étant donné que, puisque le personnel a travaillé jusqu'à minuit et demi hier soir, les documents devraient alors être prêts à passer à la révision au point de vue de la sécurité.

Le PRÉSIDENT: C'est exactement ce que j'ai dit. Un groupe de personnes a préparé les documents et les a transmis au ministère de la Défense afin qu'un autre groupe les passe en revue au point de vue sécurité. Dès que ce travail sera fait, les données seront fournies au Comité.

J'ajourne la séance à jeudi prochain à 11 heures.

M. DREW: Avant que vous quittiez le fauteuil, je propose que le Comité se réunisse demain à 11 heures.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée jusqu'à jeudi prochain à 11 heures.

M. DREW: Eh bien! monsieur le président, je veux quand même faire ressortir le fait que, si le Comité s'ajourne à jeudi prochain, cela veut dire qu'il ne recevra, avant la fin de la session, aucun renseignement lui permettant de se rendre compte de nos dépenses en armements et de nos moyens de défense. A mon avis, il doit y avoir une raison pour que la séance soit remise à jeudi prochain, alors que la session tire à sa fin et est même susceptible de se terminer cette semaine. Je n'ai entendu personne donner une seule bonne raison pour que nous ne nous réunissions pas demain à 11 heures.

M. McILRAITH: Puis-je ajouter quelque chose? Je désapprouve les énonciations de M. Drew quand il dit que nous n'avons pas fait assez de travail et

que nous n'avons pas procuré au Comité les renseignements nécessaires. Les données que nous avons fournies aujourd'hui ont sûrement une valeur réelle. Veut-il insinuer que ces renseignements n'ont aucune utilité?

M. DREW: Je n'ai jamais dit cela. M. Drury peut nous dire tout de suite combien de fusils, de mitrailleuses et de bazookas ont été commandés; il n'est pas besoin de faire tant d'histoires à ce sujet. Je ne puis croire que les archives de la Défense nationale soient dans un tel état que les fonctionnaires ne puissent nous dire quel matériel le ministère a en mains et quel matériel il a commandé.

Le PRÉSIDENT: On pourrait vous dire cela en une seconde.

M. DREW: C'est ce que je pensais.

Le PRÉSIDENT: Seulement, il faut obtenir l'autorisation de répondre à ces questions. On cherche maintenant à l'obtenir,—et vous savez aussi bien que moi de quoi il s'agit,—mais tant que cette autorisation n'aura pas été donnée...

M. DREW: Il ne semble y avoir aucune raison de différer l'autorisation. Ces questions ont été soumises au Comité...

Le PRÉSIDENT: Oui, la semaine dernière. Mais tout cela a demandé beaucoup de travail. Le personnel du ministère a travaillé jusqu'à minuit et demi hier soir afin de nous fournir ces renseignements essentiels.

M. DREW: Je ne suis pas satisfait de la manière dont on a répondu aux questions touchant les sortes d'armes que nous avons à fournir à nos armées de terre, de mer et de l'air. Après tout, ce sont les armes qui comptent dans la défense et les hommes formés au maniement de ces armes, et non simplement des chiffres. Les chiffres ont aussi leur importance, mais c'est sur les armes que repose notre défense. Au cas où la situation empirerait, ce sont les armes qui nous permettraient de nous défendre. Comme vous venez de le dire, le ministère pourrait répondre à n'importe laquelle de ces questions, quitte à s'assurer si la question de sécurité entre en jeu. C'est un autre groupe de personnes qui doit décider si la question de sécurité s'applique dans l'occurrence, et non celui qui a dû travailler jusqu'à minuit et demi hier soir.

Le PRÉSIDENT: Voilà exactement la situation. Un groupe de personnes a préparé les données, qui ont été communiquées au ministère de la Défense nationale pour décision de la part des autorités compétentes. Dès que l'autorisation de les publier sera donnée, nous les aurons. Voilà pourquoi j'ai l'intention de remettre cette discussion à jeudi prochain.

M. DREW: Monsieur le président, je veux simplement vous faire observer que si nous ajournons à jeudi, le Comité n'obtiendra aucun renseignement avant la fin de la session.

M. MACDONNELL: Puis-je me permettre une question dans le sens de celle de M. Drew? Pourquoi ne pourrions-nous pas nous réunir demain? Vous réglez l'affaire en disant que les renseignements ne seront pas prêts.

Le PRÉSIDENT: Il nous faut du temps pour assimiler ces renseignements, pour poser nos questions d'une manière intelligente, et il faut du temps au ministère pour établir ses relevés. Je trouve que ce sont là deux excellentes raisons.

M. MACDONNELL: Vous avez invoqué tantôt la question de sécurité; cela ne prend sûrement pas de temps.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que c'était là l'une des raisons. Les renseignements doivent être recueillis par un ministère et communiqués à un autre pour que ce dernier en autorise la divulgation. Il faut que les autorités procèdent selon certaines mesures de sécurité, ce qui ne se fait pas en un clin d'œil. C'est très important.

M. MACDONNELL: Ne perdez pas de vue que mercredi nous commençons à siéger à 11 heures.

Le PRÉSIDENT: Je sais que mercredi nous siégerons à 11 heures et que nous finirons probablement vendredi. Voilà pourquoi j'ai encouragé les membres du Comité à poser des questions. Voici ce à quoi je pensais: nombre des renseignements requis par le Comité ne pourront pas lui être fournis à la présente session. Ce qui restera sera compilé dans l'intervalle, de sorte que, lorsque le présent Comité ou un autre semblable se réunira au début de la prochaine session, les renseignements seront prêts à être consignés au compte rendu. Il sera alors possible de procéder plus rapidement et plus efficacement. Je crois que de cette façon il y aura moyen d'accomplir d'excellent travail.

M. HARKNESS: Monsieur le président, je trouve que vous insultez à l'intelligence du Comité lorsque vous dites que nous ne pouvons pas nous réunir demain et poser des questions sensées.

Le PRÉSIDENT: Je me rétracte, monsieur Harkness.

M. DREW: Monsieur le président, permettez-moi de répéter qu'il n'y a aucune différence entre aujourd'hui et demain matin. La décision finale, en ce qui concerne la question de sécurité, est entre les mains du gouvernement. Il n'y a aucune différence entre aujourd'hui et demain matin en ce qui concerne le ministère, et il ne peut être question de mesures de sécurité en ce qui concerne les armes. Je trouve bien étrange que nous ne puissions rien savoir à ce sujet, quand les États-Unis et la Grande-Bretagne ont publié des renseignements du même genre ces jours derniers.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drew, vous devez d'abord admettre avec moi que pas un membre du Comité ne s'est vu refuser la moindre bribe de renseignements. Tout ce que vous avez demandé, vous l'avez obtenu.

M. MACDONNELL: Personne n'a insinué cela.

M. DREW: Je veux simplement savoir pourquoi nous ne pourrions pas nous réunir demain.

Le PRÉSIDENT: Ce qui importe pour nous, c'est d'obtenir les renseignements, et tous les membres du Comité comptent qu'ils les obtiendront jusque dans les moindres détails. Et, parce que nous ne pouvons obtenir ces renseignements aussi rapidement que nous le voudrions, ou que vous le voudriez, il nous est impossible de nous réunir avant le milieu de la semaine.

M. DREW: Nous allons trancher cette question. Vous avez dit vous-même que le ministère pourrait répondre en un instant à la question portant sur les armes. Ce sont là vos propres paroles. Vous avez dit que ce qui retarde la réponse, c'est l'attente de l'autorisation de divulguer les chiffres, après s'être assuré que la sécurité du pays n'est pas en jeu, et il n'y a aucun doute que cette autorisation pourrait être donnée d'ici à demain; si ce n'est déjà fait. Nous savons tous qu'il y a des armes secrètes dont nous ne pouvons parler. Mais nous nous en tenons aux renseignements ordinaires, qui peuvent être donnés sur le champ. Voilà ce qui importe, puisque ce que nous faisons, ou que nous nous efforçons de faire ici, c'est d'étudier la défense de notre pays et de voir si nous sommes prêts à toutes les éventualités.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à ce que les renseignements demandés nous parviennent au complet. C'est pourquoi je vous assure que cela ne peut pas se réaliser en si peu de temps. Il faudra quelques jours au ministère pour en arriver à une conclusion qui, je l'espère, lui permettra de nous donner autant de renseignements que possible. J'ignore quelle sera cette décision, mais il vaut la peine que nous attendions à la prochaine séance du Comité pour la connaître.

M. DREW: Alors, je propose que le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain matin à 11 heures.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition. M. Drew, secondé par M. Macdonnell, propose que le Comité se réunisse de nouveau demain matin à 11 heures. Ceux qui sont en faveur? Contre? La proposition est rejetée.

M. DREW: Je demande que ce vote soit consigné, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Que tous ceux qui sont en faveur de la proposition de M. Drew disent "oui".

M. STICK: Monsieur le président, à la séance de l'autre jour, j'ai demandé que le vote soit consigné et l'on m'a dit qu'il fallait en faire la demande avant la mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Stick. Quand le vote est donné, il est trop tard pour demander qu'il soit consigné. La demande doit être faite avant la mise aux voix de la proposition.

La séance est levée.

APPENDICE A

C.P. 6171

COMPOSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR

Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 21 décembre 1950.

Le Comité du Conseil privé, sur l'avis conforme du très honorable Louis-S. St-Laurent, premier ministre, recommande:

1. Que les membres suivants du Conseil privé du Roi pour le Canada
 - Le très honorable J. G. Gardiner
 - L'honorable Alphonse Fournier
 - L'honorable J. J. McCann
 - L'honorable M. F. Gregg
 - L'honorable S. S. Garson

constituent, avec le ministre des Finances, le Conseil du Trésor, conformément aux termes de la Loi du ministère des Finances et du Conseil du Trésor, chapitre 71 des Statuts révisés du Canada, 1927:

2. Que les membres suivants du Conseil privé du Roi pour le Canada soient désignés comme substituts du Conseil du trésor:
 - L'honorable Brooke Claxton
 - L'honorable Lionel Chevrier
 - L'honorable R. W. Mayhew
 - L'honorable Hughes Lapointe
 - L'honorable Walter Harris

3. Que la présence de trois membres dudit Conseil du Trésor constitue le quorum des membres dudit Conseil.

Le greffier adjoint du Conseil privé,
A. M. HILL.

APPENDICE B

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(à lire en complément du tableau n° 2, déposé le 4 décembre)

Date: le 10 décembre 1951.

Demandé par M. Croll

NOMINATIONS AUX POSTES SUPÉRIEURS DU QUARTIER GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE NATIONALE, OTTAWA

I. BUREAU DU MINISTRE

Ministre	L'hon. Brooke Claxton, DCM, KC, BCL, LLD, M.P.
Adjoints parlementaires	M. J.-A. Blanchette, M.P. M. R. O. Campney, M.P.

II. BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Sous-ministre	M. C. M. Drury, CM, CBE, DSO
Sous-ministre adjoint	M. E. B. Armstrong (finances)
Conseiller en matière de biens immo- biliers	M. B. B. Campbell, OBE, ED
Sous-ministre adjoint	M. L. M. Chesley (demandes)
Juge-avocat général	Brigadier W. J. Lawson, EM
Directeur des relations extérieures	M. W. H. Dumsday
Secrétaire en chef	Poste vacant
Services d'inspection	M. P. Conroy, OBE, MC
Sous-ministre adjoint	M. J. A. Sharpe, OBE (administ. et personnel)

III. PRÉSIDENT, CHEFS D'ÉTAT-MAJOR

Président, chefs d'état-major	Lieut.-gén. C. Foulkes, CB, CBE, DSO, CD
-------------------------------------	---

IV. MARINE

Chef de l'état-major de la marine	Vice-amiral E. R. Mainguy, OBE, CD
Vice-chef de l'état-major de la marine .	Contre-amiral H. G. De Wolf, CBE, DSO, DSC
Chef des services techniques de la ma- rine	Contre-amiral (E) J. G. Knowlton, OBE
Chef du personnel de la marine	Commodore J. C. Hibbard, DSC
Chef adjoint de l'état-major de la ma- rine (Plans)	Poste vacant
Chef adjoint de l'état-major de la ma- rine (Air)	Commodore C. L. Keighly-Peach, DSO, OBE, RN

V. ARMÉE

Chef d'état-major général	Lieut.-gén. G. G. Simonds, CB, CBE, DSO, CD
Vice-chef d'état-major général	Major-général H. A. Sparling, CBE, DSO, CD
Adjudant général	Major-général W. H. S. Macklin, CBE
Quartier-maitre général	Major-général S. F. Clark, CBE, CD

VI. CORPS D'AVIATION

Chef de l'état-major de l'Air	Maréchal de l'Air W. A. Curtis, CB, CBE, DSC, ED
Vice-chef de l'état-major de l'Air	Vice-maréchal de l'Air F. R. Miller, CBE, CD
Directeur du personnel au Conseil de l'Air	Vice-maréchal de l'Air F. G. Wait, CBE, CD
Directeur des services techniques au Conseil de l'Air	Vice-maréchal de l'Air D. M. Smith, CBE, CD

VII. CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Président	Dr O. M. Solandt, OBE, MD, MRCP, MSRC
Chef de l'administration	M. G. W. Dunn, C.A.
Chef de la Division A	Dr G. S. Field, MBE, DSC, MSRC, FASA
Chef de la Division B	Dr J. J. Green, MBE, BSc, PhD, FRAe.S, FIAS
Chef de la Division C	Col. G. M. Carrie, OBE, ED, BSc, MEIC

APPENDICE C

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date: le 10 décembre 1951.

Demandé par M. Wright

COMPOSITION DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Président (à temps continu)

M. Omond McKillop Solandt, OBE, MA, MD, DSc., MRCP, MSRC

Vice-président (à temps continu)

M. Emlyn Llewelyn Davies, OBE, MSc.

Membres d'office

Le chef de l'état-major de la marine—Vice-amiral E. R. Mainguy, OBE, CD

Le chef d'état-major général—Lieut.-général G. G. Simonds, CB, CBE, DSO, CD

Le chef de l'état-major de l'Air—Maréchal de l'Air W. A. Curtis, CB, CBE, DSC, ED

Le sous-ministre de la Défense nationale—M. C. M. Drury, CBE, DSO

Le président du Conseil national de recherches—C. J. Mackenzie, CMG, MC, BE, MCE, DEng., DSc., LLD, MSRC, FRS

Membres par nomination (pour des périodes de trois ans)

M. R. F. Farquharson, MBE, MB, DSc., FPCP (C), professeur et doyen de la faculté de médecine de l'Université de Toronto, Toronto (Ont.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1952).

M. H. Greville Smith, CBE, MA, président de la *Canadian Industries Ltd.*, Montréal (P.Q.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1952.)

M. A. E. Cameron, MSc., DSc., président du Collège technique de la Nouvelle-Écosse, Halifax (N.-É.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1953.)

Le brigadier F. C. Wallace, DSO, MC, vice-président d'administration de la *Smith and Stone Ltd.*, Georgetown (Ont.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1953.)

M. A. R. Gordon, OBE, MA, PhD, MSRC, professeur et doyen de la faculté de chimie, Université de Toronto, Toronto (Ont.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1954.)

M. G. M. Shrum, OBE, MM, MA, PhD, MSRC, professeur et doyen de la faculté de physique, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.). (Durée d'office expirant le 31 mars 1954.)

Secrétaire

M. W. H. Barton, BA.

SOLDE ET INDEMNITÉS MENSUELLES, TOUS GRADES, DES SERVICES ARMÉS, 30 NOVEMBRE 1951

Demande par MM. Stick et Churchill

Date: 10 décembre 1951

GRADES			SOLDE		Solde de spécialité en sus de la solde de base et de celle de groupe d'augmentations	Indemnités de subsistance, de logement et de vivres				Allocation des hommes mariés				Allocations familiales				Indemnité de service à l'étranger	Indemnité de risque												
MARINE	ARMÉE	AVIATION	De base	Augmentations		Indemnité de subsistance	Indemnité de logement	Indemnité de vivres		Habitant au dehors	Occupant des logements temporaires d'hommes mariés		Occupant des logements permanents d'hommes mariés		Avec enfants		Sans enfants														
								Normale	Maximum sur approbation du ministre		Habitant au dehors	Occupant des logements temporaires d'hommes mariés	Occupant des logements permanents d'hommes mariés	Non dans logements d'hommes mariés	Dans logements d'hommes mariés	Non dans logements d'hommes mariés	Dans logements d'hommes mariés														
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.													
Matelot de 3 ^e cl. (recrue).	Recrue.....	Aviateur de 2 ^e cl.	79	00		57	00	24	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	57	00	20	00	42	00	5	00	9	00		
Matelot de 3 ^e cl. entraîné.	Simple soldat.....	Aviateur de 1 ^{re} cl.	83	00		57	00	24	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	57	00	20	00	42	00	5	00	9	00		
Matelot de 2 ^e cl.	Soldat de 1 ^{re} cl.	Aviateur-chef.....	90	00	Après 3 et 6 ans au même grade, ajouter \$3.00	57	00	24	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	57	00	20	00	42	00	5	00	9	00		
Matelot de 1 ^{re} cl.	Caporal.....	Caporal.....	103	00		I	57	00	24	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	57	00	20	00	42	00	5	00	9	00	
Maître de 2 ^e cl.	Sergent.....	Sergent.....	119	00	II	67	00	30	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	67	00	20	00	52	00	5	00	12	00		
Maître de 1 ^{re} cl.	Sergent d'état-major.	Sergent de section	139	00	12	75	00	35	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	75	00	20	00	60	00	5	00	15	00		Lorsqu'ils subissent un entraînement comme parachutistes d'aviation et dans un sous-marin, ou qu'ils remplissent un emploi exigeant des vols actifs et continus, pratiquent des sauts en parachute, ou sont affectés à un sous-marin, \$30 par mois.
Premier maître de 2 ^e cl.	Sous-off. breveté de 2 ^e cl.	Sous-off. breveté de 2 ^e cl.	161	00	Après 3 et 6 ans au même grade, ajouter \$5.00	75	00	35	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	75	00	20	00	60	00	5	00	15	00		
Premier-maître de 1 ^{re} cl.	Sous-off. breveté de 1 ^{re} cl.*	Sous-off. breveté de 1 ^{re} cl.	180	00	III	85	00	40	00	20	00	45	00	30	00	27	50	20	00	85	00	20	00	70	00	5	00	16	50		
Aspirant de marine.			97	00	IV	57	00	24	00	20	00	45	00																		
Sous-lieut. intérim.	Sous-lieutenant.....	Officier-pilote.....	162	00		61	00	25	00	20	00	45	00	40	00	37	50	30	00	61	00	20	00	46	00	5	00	13	50		
Sous-lieutenant.....	Lieutenant.....	Sous-lieutenant d'aviation	195	00		79	00	43	00	20	00	45	00	40	00	37	50	30	00	79	00	20	00	64	00	5	00	16	50		
Officier.....			234	00		79	00	43	00	20	00	45	00	40	00	37	50	30	00	79	00	20	00	64	00	5	00	18	00		
Lieutenant.....	Capitaine.....	Lieutenant de section	234	00		79	00	43	00	20	00	45	00	40	00	37	50	30	00	79	00	20	00	64	00	5	00	18	00		
Lieut.-commander..	Major.....	Chef d'escadrille..	312	00	Après 3 et 6 ans, ajouter \$15.00	98	00	53	00	20	00	45	00	40	00	37	50	30	00	98	00	20	00	83	00	5	00	24	00		

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

COMITÉ SPÉCIAL
APPENDICE D

Commander.....	Lieut.-colonel.....	Commandant	367 00	Après 3 et 6 ans dans le même grade ajouter \$25.00	108 00	58 00	20 00	45 00	40 00	37 50	30 00	108 00	20 00	93 00	5 00	27 00
Capitaine de vaisseau	Colonel.....	Capitaine de groupe	517 00	Après 3 et 6 ans dans le même grade ajouter \$35.00	119 00	64 00	20 00	45 00	40 00	37 50	30 00	119 00	20 00	104 00	5 00	37 50
Commodore.....	Brigadier.....	Commodore de l'Air	689 00		128 00	68 00	20 00	45 00	40 00	37 50	30 00	128 00	20 00	113 00	5 00	49 50
Contre-amiral.....	Major-général.....	Vice-maréchal de l'Air	686 00		135 00	70 00	20 00	45 00	40 00	37 50	30 00	135 00	20 00	120 00	5 00	55 50

APPENDICE E

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD—PROGRAMME D'AIDE MUTUELLE

Demandé par MM. Wright, Churchill et Macdonell

(1950-1951 et 1951-1952)

Date: le 10 décembre 1951

	Crédits		Sommes engagées		Dépensé jusqu'à ce jour
	Au comptant	A l'avenir	Au comptant	A l'avenir	
	\$	\$	\$	\$	\$
Transféré de réserves existantes					
1950-1951 Armement et munitions pour 1 division aux Pays-Bas.....	56,750,000		56,750,000		56,750,000
Armement et munitions pour 1 division à la Belgique.....	56,750,000		56,750,000		56,750,000
Armement et munitions pour 1 division à l'Italie (remplacements peu importants).....	50,000,000		50,000,000		50,000,000
100 canons de 3-7"—62,000 obus—25 radars de repérage—25 radars de pointage—25 appareils régleurs de tir—25 génératrices. (Canons attribués à la France, 60; à l'Italie, 16; aux Pays-Bas, 16 et au Portugal, 8).....	31,245,000		31,245,000		31,245,000
24 canons de 25 au Luxembourg.....	672,216		672,216		672,216
1951-1952 49 canons de 17 à l'Italie, avec 8,370 obus.....	5,250,000		5,250,000		
Armement et munitions à la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège.....	6,030,960		6,030,960		
Armement et munitions, offerts mais non attribués					
108 canons de 25, avec munitions.....	5,593,527				
200 canons antiaériens de 3-7" (canons seulement).....	11,526,000				
700 lance-bombes anti-chars d'infant. et 32 canons de 6.....	591,284				
36 canons de 17 et pièces d'armes pour 1 année.....	1,399,680				
Armement et munitions à remettre en janvier 1952.....	7,243,002				
Armement et munitions à remettre en mars 1952.....	36,562,482				
Armement et munition—reste disponible pour remise.....	3,052,975				
	272,667,126		206,698,176		195,417,216
Entraînement du personnel navigant					
Frais d'entraînement.....	15,114,244		2,628,967		2,628,967
Dépenses en immobilisations.....	40,685,756		22,011,808		22,011,808

Transfert de matériel nouvellement fabriqué

300 postes de radar antiaériens, marque VI, attribués comme suit: (y compris aide principale sous la forme de \$2,500,000 en argent)	Belgique..... 18					
	Danemark..... 28					
	Italie..... 48					
	Pays-Bas..... 43	25,000,000	15,000,000	25,000,000	15,000,000	749,208
	Norvège..... 13					
	Royaume-Uni... 150					
	<u>300</u>					
180 obusiers de 155 mm, modèle des É.-U.....		2,435,982	6,500,000	2,435,982	1,564,018
45,000 postes émetteurs et récepteurs de T.S.F. portatifs.....		5,480,000	8,220,000	5,480,000	8,220,000
		361,383,108	29,720,000	264,254,933	24,784,018	220,807,199

APPENDICE F

 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 RELEVÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, ATTRIBUTIONS ET DÉPENSES

ANNÉE FINANCIÈRE 1950-1951

Demandé par M. Macdonell

Date: 10 décembre 1951.

	Prévisions	Attribution définitive	Dépenses réelles
MARINE			
01 Traitements et salaires civils.....	12,056,688	10,955,331	10,955,330
02 Allocations civiles.....	12,000	11,615	11,615
03 Soldes et indemnités.....	24,055,850	23,770,442	23,770,440
04 Services professionnels et spéciaux—			
Corps des commissionnaires.....	412,036	479,877	479,877
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	100,000	97,108	97,108
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux.....	101,700	152,705	152,704
Frais de cours spéciaux.....	463,350	398,437	398,436
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	2,653,150	2,794,084	2,794,083
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	550,000	620,589	620,588
07 Affranchissement.....	35,000	35,067	35,067
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	497,500	228,546	228,545
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	230,000	186,203	186,203
10 Films, étalages, émissions radiophoniques, publicité et autres moyens d'information.....	180,000	231,788	231,788
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	466,000	448,560	448,559
12 Matériaux et fournitures:			
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	1,391,300	1,108,568	1,108,568
Habillement et équipement personnel.....	2,385,636	1,488,666	1,488,666
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, avions et matériel mécanique.....	3,035,989	2,021,870	2,021,870
Denrées alimentaires.....	3,018,524	2,646,119	2,646,118
Matériel naval.....	6,760,710	4,038,700	4,038,699
Fournitures médicales et dentaires.....	118,028	108,420	108,420
Munitions et bombes.....	7,650,000	3,961,443	3,961,443
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	1,544,500	949,725	949,725
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—			
Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments).....	138,000	74,715	74,715
Construction—contrats de projets de première importance.....	12,951,000	8,521,810	8,434,776
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	3,658,500	3,818,501	3,818,501
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	65,000	23,331	23,331
16 Acquisition de gros matériel:—			
Navires et aéronefs.....	11,940,000	7,922,684	7,922,684
Matériel mécanique, y compris le transport.....	796,000	321,662	321,662
Matériel d'armement.....	11,008,000	8,498,430	8,498,429
Matériel de transmissions et de T.S.F.....	11,725,175	3,621,325	3,621,324
Matériel spécial pour instruction.....	156,000	67,643	67,642
17 Réparation et entretien du matériel—			
Réparation et entretien des navires et aéronefs.....	10,022,286	8,169,134	8,169,133
Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	538,250	412,459	412,458
18 Loyer de matériel.....			
19 Services municipaux ou publics.....	814,700	817,619	817,619
20 Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	68,547	50,674	50,674
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	107,407	132,272	132,272
22 Toutes autres dépenses—			
Blanchissage et nettoyage.....	50,000	49,180	49,180
Dépenses non prévues ailleurs.....	930,000	700,828	700,828
	132,731,826		
Moins—Montant approximatif pour les engagements devant théoriquement échoir au cours de l'année financière 1950-1951, mais non requis pour les dépenses réelles de cette année.....	21,195,696		
TOTAUX.....	111,536,130	99,936,130	99,849,086

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

Relevé des prévisions budgétaires, attributions et dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE 1950-1951

	Prévisions	Attribution définitive	Dépenses réelles
ARMÉE			
01 Traitements et salaires civils.....	17,216,490	19,762,284	19,762,282
02 Allocations civiles.....	145,500	186,501	186,500
03 Soldes et indemnités.....	65,693,119	64,998,906	64,998,903
04 Services professionnels et spéciaux—			
Corps des commissionnaires.....	356,950	420,302	420,301
Honoraires professionnels—architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	200,000	403,000	402,374
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux	653,155	787,058	787,058
Frais de cours spéciaux.....	206,000	130,665	130,664
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	6,657,517	8,007,578	8,007,574
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	5,516,290	4,598,612	4,598,608
07 Affranchissement.....	127,532	139,484	139,483
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	800,987	929,191	929,190
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	319,820	643,000	642,090
10 Films, étalages, émissions radiophoniques, publicité et autres moyens d'information.....	1,100,000	1,082,094	1,082,093
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	1,160,366	1,151,771	1,444,246
12 Matériel et fournitures—			
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	5,916,800	5,836,916	5,836,916
Habillement et équipement personnel.....	14,450,092	9,970,894	9,760,893
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, avions et matériel mécanique.....	2,868,413	2,149,842	2,149,840
Denrées alimentaires.....	7,036,583	7,075,813	7,075,811
Fournitures médicales et dentaires.....	847,979	1,225,602	1,225,602
Munitions et bombes.....	2,000,000	941,226	941,225
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	8,346,640	6,507,517	6,507,516
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—			
Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments).....	700,000	680,000	678,667
Construction—contrats de projets de première importance.....	30,527,908	27,795,041	27,512,867
Construction—main-d'œuvre à la journée, contrats d'importance secondaire.....	5,600,000	5,425,000	5,424,314
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	8,333,385	11,771,087	11,771,084
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	481,050	481,650	481,649
16 Acquisition de gros matériel:			
Matériel mécanique, y compris le transport.....	6,270,140	12,581,277	12,581,276
Matériel d'armement.....	2,282,240	1,534,304	1,434,303
Matériel de transmissions et de T.S.F.....	1,792,170	1,490,932	1,490,931
Matériel spécial pour instruction.....	135,500	114,628	114,628
17 Réparation et entretien du matériel—			
Pièces de rechange pour tanks et blindés.....	1,289,600	2,060,690	1,960,690
Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	9,612,070	4,745,525	4,745,524
Réparations à forfait.....	2,151,300	2,384,999	2,384,998
19 Services municipaux et publics.....	1,688,262	2,111,723	2,111,723
20 Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	722,437	989,496	989,495
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	158,616	188,337	188,336
22 Toutes autres dépenses—			
Éducation des enfants à charge.....	229,807	215,716	215,716
Blanchissage et nettoyage.....	376,900	470,730	470,728
Dépenses non prévues ailleurs.....	409,615	521,842	492,978
	214,381,233		
Moins—Montant approximatif pour les engagements devant théoriquement échoir au cours de l'année financière 1950-1951, mais non requis pour les dépenses réelles de cette année.....	13,000,000		
TOTAUX.....	201,381,233	212,301,233	211,779,076

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite
 Relevé des prévisions budgétaires, attributions et dépenses
 ANNÉE FINANCIÈRE 1950-1951

	Prévisions	Attribution définitive	Dépenses réelles
AVIATION			
01 Traitements et salaires civils.....	9,054,655	9,949,626	9,870,325
02 Allocations civiles.....	241,524		
03 Soldes et allocations.....	48,483,464	44,218,477	44,218,474
04 Services professionnels et spéciaux—			
Corps des commissionnaires (40).....	37,000	44,296	44,296
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats (41).....	1,165,000	926,440	926,437
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux (42).....	451,357	667,342	676,341
Frais de cours spéciaux (43).....	250,000	266,471	266,470
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	4,192,600	7,199,462	7,199,459
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	2,525,400	1,728,906	1,728,904
07 Affranchissement.....	65,000	82,866	82,865
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	885,000	740,019	740,108
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	784,240	572,132	568,722
10 Films, étalages, émissions radiophoniques, publicité et autres moyens d'information.....	710,000	648,460	648,457
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	540,760	619,575	619,574
12 Matériel et fournitures—			
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie (50).....	4,407,905	3,627,097	3,627,096
Habillement et équipement personnel (51).....	9,472,796	5,184,092	5,184,091
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, avions et matériel mécanique (53).....	8,833,027	6,255,592	6,255,589
Denrées alimentaires (54).....	3,145,000	3,148,808	3,148,806
Divers matériaux et fournitures (55).....	6,568,512	2,553,720	2,553,718
Fournitures médicales et dentaires (57).....	348,261	365,438	365,437
Munitions et bombes (58).....	2,008,199	1,568,037	1,568,037
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers (59).....	4,768,644	2,501,016	2,501,014
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—			
Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments) (80).....		1,063,750	1,063,741
Construction—contrats de projets de première importance (81).....	51,785,407	36,682,007	36,756,416
Construction—main d'œuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire (82).....		3,661,210	3,661,205
14 Répartition et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	8,200,020	6,353,927	6,346,560
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	414,382	339,362	339,362
16 Acquisition de gros matériel—			
Aéronefs et moteurs (62).....	46,597,598	56,443,239	56,443,237
Matériel mécanique, y compris le transport (63).....	1,139,132	1,722,960	1,722,959
Matériel d'armement (64).....	771,200	243,616	243,615
Matériel de transmissions et de T.S.F. (65).....	18,915,300	10,164,851	10,164,848
Matériel spécial pour instruction (66).....	276,670	193,685	193,682
Matériel divers (67).....	1,191,889	2,017,205	2,017,204
17 Réparation et entretien du matériel—			
Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport (73).....	1,409,868	1,314,564	1,314,563
Remise en état des aéronefs et pièces de rechange (76).....	32,850,654	15,557,226	15,557,224
Réparations diverses (77).....	3,549,532	8,940	8,938
19 Services municipaux et publics.....	865,000	1,338,833	1,338,832
20 Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	88,000	39,797	39,795
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	66,557	87,233	87,233
22 Toutes autres dépenses—			
Éducation des enfants à charge (90).....	481,650	178,125	178,123
Blanchissage et nettoyage à sec (91).....	94,300	171,558	171,556
Dépenses non prévues ailleurs (92).....	447,334	144,577	110,170
<i>Moins</i> —Montant recouvrable du M. des M. et R. T.....	278,082,837		
	940,000		
	277,142,837		
<i>Moins</i> —Montant approximatif pour les engagements devant théoriquement échoir au cours de l'année financière 1950-1951, mais non requis pour les dépenses réelles de l'année.....	45,450,000		
TOTAUX.....	229,692,837	230,592,837	230,553,393

APPENDICE G

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

RELEVÉ CUMULATIF DES DÉPENSES, PRÉVUES ET EFFECTIVES

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

Demandé par M. Macdonnell

10 décembre 1951

Catégories	au 30 juin 1951	au 31 juill. 1951	au 31 août 1951	au 30 sept. 1951	au 31 oct. 1951	au 30 nov. 1951
MARINE						
Traitements et salaires civils						
Prévision initiale.....	3,250	4,750	6,270	7,470	8,670	9,870
Prévision révisée.....					7,900	9,000
Dépense effective.....	3,802	5,074	5,924	6,910	7,692	
Soldes et allocations						
Prévision initiale.....	8,200	10,870	13,580	16,380	19,100	21,900
Prévision révisée.....					19,500	22,000
Dépense effective.....	8,065	10,788	13,725	16,415	18,858	
Acquisition de gros matériel, navires et aéronefs—						
Prévision initiale.....	3,500	7,530	12,300	16,300	21,300	27,300
Prévision révisée.....					17,000	22,000
Dépense effective.....	2,623	6,454	9,495	12,844	15,389	
Matériel mécanique, y compris le transport						
Prévision initiale.....	150	260	370	450	600	700
Prévision révisée.....					300	400
Dépense effective.....	095	105	121	145	181	
Matériel d'armement						
Prévision initiale.....	200	400	700	1,200	2,300	3,500
Prévision révisée.....					3,000	4,000
Dépense effective.....	59	196	1,575	1,713	2,525	
Transmissions et TSF						
Prévision initiale.....	500	1,080	1,750	3,200	3,880	5,500
Prévision révisée.....					1,700	2,300
Dépense effective.....	365	650	1,060	1,157	1,534	
Autres dépenses						
Prévision initiale.....	15	30	60	100	160	260
Prévision révisée.....					30	40
Dépense effective.....	7	9	10	14	17	
Matériel et fournitures						
Habillement et équipement personnel						
Prévision initiale.....	450	950	1,550	2,250	3,000	4,000
Prévision révisée.....					2,600	3,800
Dépense effective.....	443	634	1,194	1,505	2,230	
Munitions et bombes						
Prévision initiale.....	800	1,150	1,500	2,000	3,000	4,000
Prévision révisée.....					1,500	2,200
Dépense effective.....	357	606	766	1,001	1,122	
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers						
Prévision initiale.....	600	9,000	1,200	1,600	2,000	2,500
Prévision révisée.....					800	1,000
Dépense effective.....	243	336	518	635	741	
Matériel naval						
Prévision initiale.....	1,500	1,800	2,300	3,300	4,500	5,000
Prévision révisée.....					3,200	3,600
Dépense effective.....	1,293	1,712	2,092	2,479	3,020	

RELEVÉ CUMULATIF DES DÉPENSES, PRÉVUES ET EFFECTIVES—Suite

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

Catégories	au 30 juin 1951	au 31 juill. 1951	au 31 août 1951	au 30 sept. 1951	au 31 oct. 1951	au 30 nov. 1951
MARINE						
Approvisionnements divers (Vivres, combustibles, etc.)						
Prévision initiale.....	1,000	1,500	2,000	2,500	3,200	4,000
Prévision révisée.....					3,200	3,800
Dépense effective.....	898	1,355	2,120	2,646	3,426	
Réparation et entretien des navires et aéronefs						
Prévision initiale.....	1,000	1,500	2,000	3,000	5,000	7,000
Prévision révisée.....					4,100	5,200
Dépense effective.....	469	1,440	2,402	3,211	4,521	
Matériel mécanique						
Prévision initiale.....	50	70	100	150	200	250
Prévision révisée.....					150	200
Dépense effective.....	43	56	77	94	118	
Bâtiments et ouvrages						
Prévision initiale.....	400	600	900	1,300	1,700	2,100
Prévision révisée.....					1,700	2,100
Dépense effective.....	237	578	946	1,222	1,779	
Autres dépenses						
Prévision initiale.....	20	30	50	150	300	500
Prévision révisée.....					50	80
Dépense effective.....		10	23	29	40	
Acquisition de biens et construction						
Prévision initiale.....	1,500	2,300	3,250	5,250	7,250	9,250
Prévision révisée.....					5,600	6,800
Dépense effective.....	1,440	2,405	3,437	4,261	6,194	
Services divers						
Prévision initiale.....	1,400	1,900	2,500	3,200	4,000	5,000
Prévision révisée.....					4,000	4,600
Dépense effective.....	1,175	1,697	2,486	3,151	3,930	
Totaux						
Prévision initiale.....	24,535	45,720	52,380	69,800	90,160	112,630
Prévision révisée.....					76,330	94,020
Dépense effective.....	21,614	34,105	47,971	59,432	73,317	
ARMÉE						
Traitements et salaires civils, etc.						
Prévision initiale.....	5,300	7,050	8,825	10,600	12,375	14,150
Prévision révisée.....					13,900	15,700
Dépense effective.....	5,289	7,523	9,940	12,111	14,680	
Soldes et allocations—						
Prévision initiale.....	20,500	27,500	35,500	44,000	53,000	63,000
Prévision révisée.....					52,000	61,000
Dépense effective.....	20,480	29,474	37,127	43,955	51,374	
Acquisition de gros matériel						
Tanks et engins blindés						
Prévision initiale.....						
Prévision révisée.....						
Dépense effective.....						
Matériel mécanique, y compris le transport						
Prévision initiale.....	500	1,000	1,500	2,000	3,000	4,000
Prévision révisée.....					5,000	7,000
Dépense effective.....	498	659	2,385	3,030	3,640	

RELEVÉ CUMULATIF DES DÉPENSES, PRÉVUES ET EFFECTIVES—Suite

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

Catégories	au 30 juin 1951	au 31 juill. 1951	au 31 août 1951	au 30 sept. 1951	au 31 oct. 1951	au 30 nov. 1951
ARMÉE						
Matériel d'armement						
Prévision initiale.....	15,000	16,000	17,000	18,000	19,000	20,000
Prévision révisée.....					17,000	18,000
Dépense effective.....	15,627	15,973	16,009	16,096	16,483	
Transmissions et TSF						
Prévision initiale.....	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500	3,000
Prévision révisée.....					2,000	2,500
Dépense effective.....	1,051	1,131	1,193	1,449	1,650	
Matériel spécial pour instruction						
Prévision initiale.....	25	25	50	50	50	75
Prévision révisée.....					100	125
Dépense effective.....	21	46	67	81	95	
Matériel et fournitures						
Habillement et équipement personnel						
Prévision initiale.....	6,000	7,500	9,000	11,000		15,500
Prévision révisée.....					16,500	20,500
Dépense effective.....	5,912	7,915	10,595	12,407	15,241	
Munitions et bombes						
Prévision initiale.....	1,500	1,750	2,000	3,000	4,000	5,000
Prévision révisée.....					4,000	5,000
Dépense effective.....	1,474	1,481	1,868	3,232	3,366	
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers						
Prévision initiale.....	2,500	3,000	3,500	4,000	5,500	7,500
Prévision révisée.....					8,500	10,500
Dépense effective.....	2,426	3,430	4,883	6,835	9,139	
Fournitures diverses						
Vivres, combustibles, p., h. et l., fournitures médicales et dentaires						
Prévision initiale.....	2,900	4,650	6,575	8,650	10,625	12,550
Prévision révisée.....					12,300	15,100
Dépense effective.....	3,351	5,411	6,883	9,560	12,225	
Réparation et entretien						
Tanks et engins blindés						
Prévision initiale.....	200	300	400	500	750	1,000
Prévision révisée.....					1,000	1,475
Dépense effective.....	228	427	730	798	1,114	
Matériel mécanique						
Prévision initiale.....	2,350	3,000	3,650	4,800	6,000	7,250
Prévision révisée.....					6,000	7,000
Dépense effective.....	2,285	3,540	4,505	5,195	6,112	
Bâtiments et ouvrages						
Prévision initiale.....	3,100	4,375	5,650	6,925	8,200	9,475
Prévision révisée.....					12,000	13,000
Dépense effective.....	2,988	4,704	6,905	9,074	11,615	
Acquisition de biens et construction						
Prévision initiale.....	5,100	7,650	11,200	15,250	20,300	25,350
Prévision révisée.....					19,200	24,600
Dépense effective.....	5,295	8,550	12,148	15,495	19,516	
Services divers						
(Services professionnels, frais de déplacement, transport à petite vitesse, communications, impressions, etc.)						
Prévision initiale.....	3,900	4,775	6,125	7,675	9,300	11,125
Prévision révisée.....					15,500	18,500
Dépense effective.....	3,552	5,902	8,467	12,641	15,269	
Totaux						
Prévision initiale.....	69,875	89,825	112,475	138,450	167,600	198,975
Prévision révisée.....					185,000	220,000
Dépense effective.....	70,477	95,986	123,705	151,959	181,519	

RELEVÉ CUMULATIF DES DÉPENSES, PRÉVUES ET EFFECTIVES—Suite

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

	Jun	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre
AVIATION						
Traitements et salaires civils, etc.						
Prévision initiale.....	3,209	4,289	5,387	6,555	7,720	8,935
Prévision révisée.....					7,400	8,700
Dépense effective.....	2,639	3,684	4,952	6,083	7,310	8,563
Soldes et allocations						
Prévision initiale.....	13,844	19,790	25,905	32,748	38,888	45,244
Prévision révisée.....					32,000	38,000
Dépense effective.....	14,565	20,012	26,241	30,626	36,473	41,568
Acquisition de gros matériel						
Aéronefs et moteurs						
Prévision initiale.....	24,756	45,190	61,330	80,020	102,920	127,417
Prévision révisée.....					125,000	144,000
Dépense effective.....	34,309	66,941	81,970	101,368	122,140	143,372
Matériel mécanique, y compris le transport						
Prévision initiale.....	1,433	1,606	2,063	3,071	4,500	5,917
Prévision révisée.....					3,000	5,000
Dépense effective.....	644	831	1,010	1,145	1,868	2,453
Matériel d'armement						
Prévision initiale.....	303	389	550	724	985	1,227
Prévision révisée.....					300	500
Dépense effective.....	061	107	159	187	225	276
Transmissions et TSF						
Prévision initiale.....	3,261	5,611	6,861	8,211	9,611	11,011
Prévision révisée.....					6,600	8,000
Dépense effective.....	1,871	2,687	3,613	5,354	6,310	7,635
Autres dépenses						
Prévision initiale.....	644	1,252	1,773	2,991	4,369	5,762
Prévision révisée.....					3,000	4,000
Dépense effective.....	738	1,173	1,536	2,053	2,709	3,362
Matériel et fournitures						
Habillement et équipement personnel						
Prévision initiale.....	3,535	5,792	8,052	10,426	13,139	15,906
Prévision révisée.....					7,000	9,500
Dépense effective.....	2,644	3,625	4,362	4,995	5,770	7,213
Bombes et munitions						
Prévision initiale.....	856	1,323	1,649	2,130	2,282	2,496
Prévision révisée.....					1,000	1,500
Dépense effective.....	476	485	502	563	818	1,055
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers						
Prévision initiale.....	1,383	1,946	2,567	3,223	3,972	4,626
Prévision révisée.....					2,300	3,500
Dépense effective.....	867	1,116	1,384	1,722	2,013	2,450
Fournitures diverses						
Prévision initiale.....	2,361	3,791	4,939	7,490	9,683	13,425
Prévision révisée.....					8,500	12,500
Dépense effective.....	2,119	2,620	5,156	6,111	6,614	9,728
Autres dépenses						
Prévision initiale.....	2,241	2,810	3,711	4,397	5,313	5,972
Prévision révisée.....					2,000	2,800
Dépense effective.....	347	663	1,115	1,466	1,696	2,006

RELEVÉ CUMULATIF DES DÉPENSES, PRÉVUES ET EFFECTIVES—Fin

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

	Jun	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre
AVIATION						
Réparation et entretien—Fin						
Aéronefs et moteurs						
Prévision initiale.....	9,418	12,694	16,445	20,181	24,350	29,047
Prévision révisée.....					19,000	23,500
Dépense effective.....	5,579	7,897	10,854	16,042	19,109	22,889
Matériel mécanique						
Prévision initiale.....	042	075	100	197	314	464
Prévision révisée.....					300	600
Dépense effective.....	057	080	100	113	128	151
Bâtiments et ouvrages						
Prévision initiale.....	1,422	2,165	3,147	4,100	5,227	6,882
Prévision révisée.....					6,000	7,500
Dépense effective.....	1,368	2,395	3,558	5,420	7,528	10,294
Autres dépenses						
Prévision initiale.....	124	253	677	1,341	2,314	3,492
Prévision révisée.....					2,000	3,400
Dépense effective.....	419	917	1,220	1,606	2,404	3,325
Acquisition de biens et construction						
Prévision initiale.....	14,091	24,053	35,411	48,710	62,508	75,312
Prévision révisée.....					42,000	51,000
Dépense effective.....	10,314	17,306	25,091	34,571	45,167	55,228
Services divers						
Prévision initiale.....	3,081	3,145	4,424	5,780	7,381	9,494
Prévision révisée.....					13,000	14,000
Dépense effective.....	3,458	5,509	8,934	11,382	14,835	18,358
Grands totaux						
Prévision initiale.....	86,024	136,184	184,991	242,295	305,476	372,629
Prévision révisée.....					280,400	338,000
Dépense effective.....	82,475	138,048	180,784	230,807	283,117	339,926

NOTE.—Les chiffres ci-dessus comprennent les frais d'instruction aérienne imputables sur les crédits spéciaux à l'égard de l'OTAN, comme suit:

Prévision initiale (jusqu'à la fin de l'année).....	\$ 55,800,000
Prévision révisée (jusqu'à la fin de l'année).....	44,774,000
Frais effectifs (accumulés au 31 octobre 1951).....	24,640,775

APPENDICE H

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

ANALYSE DES DEMANDES D'ADJUDICATION DE CONTRATS PAR ORGANISME
D'APPROVISIONNEMENT

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

Demandé par T. M. Macdonnell

10 décembre 1951

	Demandes de contrats au 31 oct. 1951	Analyse par organisme d'approvisionnement		
		MPD	DCL	SCHL
MARINE				
Acquisition de gros matériel				
Navires et aéronefs.....	189,871	189,871		
Matériel mécanique, y compris le transport.....	1,484	1,484		
Matériel d'armement.....	110,554	110,554		
Transmissions et TSF.....	34,908	34,908		
Autres dépenses.....	193	193		
Matériel et fournitures				
Habillement et équipement personnel.....	17,939	17,939		
Munitions et bombes.....	29,395	29,395		
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	5,264	5,264		
Matériel naval.....	13,679	13,679		
Fournitures diverses.....	7,985	7,985		
Entretien et réparations				
Navires et aéronefs.....	9,839	9,892		
Matériel mécanique.....	360	360		
Bâtiments et ouvrages.....	1,106	1,106		
Acquisition de biens et construction	27,057		18,054	9,003
TOTAUX	449,634	422,577	18,054	9,003

ANALYSE DE DEMANDES D'ADJUDICATION DE CONTRATS PAR ORGANISME
D'APPROVISIONNEMENT—Suite

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

	Demandes de contrats au 31 oct. 1951	Analyse par organisme d'approvisionnement		
		MPD	DCL	SCHL
ARMÉE				
Acquisition de gros matériel				
Tanks et véhicules blindés.....	42,243	42,243		
Matériel mécanique, y compris le transport.....	45,507	45,507		
Matériel d'armement.....	31,006	32,006		
Transmissions et TSF.....	16,187	16,187		
Matériel et fournitures				
Habillement et équipement personnel.....	112,029	112,029		
Munitions et bombes.....	115,231	115,231		
Matériel: caernes, hôpitaux, camps et divers.....	48,508	48,508		
Fournitures diverses.....	23,527	23,537		
Entretien et réparations				
Tanks et véhicules blindés.....	4,307	4,307		
Matériel mécanique.....	18,198	18,198		
Acquisition de biens et construction	88,630	10,308	49,606	28,716
TOTAUX	546,373	468,051	49,606	28,716

ANALYSE DES DEMANDES D'ADJUDICATION DE CONTRATS PAR ORGANISME
D'APPROVISIONNEMENT—Fin

ANNÉE FINANCIÈRE 1951-1952

(Milliers de dollars)

	Demandes de contrats au 31 oct. 1951	MPD	Analyse par organisme d'approvisionnement		
			DCL	SCHL	DEOA
AVIATION					
Acquisition de gros matériel					
Aéronefs et moteurs.....	1,159,704	1,159,703			
Matériel mécanique, y compris le transport.....	21,110	21,110			
Matériel d'armement.....	2,243	2,243			
Transmissions et TSF.....	48,059	48,059			
Autres dépenses.....	16,634	16,634			
Matériel et fournitures					
Habillement et équipement personnel	41,535	41,535			
Munitions et bombes.....	29,884	29,884			
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	18,252	18,252			
Fournitures diverses.....	18,710	18,710			
Autres dépenses.....	11,437	11,437			
Entretien et réparations					
Aéronefs et moteurs.....	111,759	111,759			
Matériel mécanique.....	2,457	2,457			
Bâtiments et ouvrages.....	13,215	13,215			
Autres dépenses.....	12,573	12,573			
Services divers	6,161	1,657	4,504		
Acquisition de biens et construction	189,653	6,807	114,322	35,272	33,252
TOTAUX	1,703,385	1,516,035	118,826	35,272	33,252

APPENDICE I

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

MARINE—1950-1951

10 décembre 1951

Demandé par M. Macdonnell

	Dépenses 1950-1951	ANALYSE DES DÉPENSES						
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	MAAC	Approv. local
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	10,955,330	10,932,719				22,611		
02 Allocations civiles.....	11,615	11,615						
03 Soldes et allocations.....	23,770,440	23,770,440						
04 Services professionnels et spéciaux—								
Corps des commissionnaires.....	479,877	479,877						
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	97,108		70,410	26,698				
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux.....	152,704	107,470					45,234	
Frais de cours spéciaux.....	398,436	398,436						
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	2,794,083	2,792,509		737		837		
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	620,588	607,326	12,602			660		
07 Affranchissement.....	35,067	35,067						
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	228,545	151,799	68,533			2,573		5,640
09 Impression des rapports et autres publications du ministè- re.....	186,203	186,203						
10 Films, étalages, émissions radiophoniques, publicités et autres moyens d'information.....	231,788	231,788						
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	448,559	427,398	18,494					2,667
12 Matériel et fournitures—								
Combustible pour le chauffage, cuisine et usines d'é- nergie.....	1,108,568		1,100,188					8,380
Habillement et équipement personnel.....	1,488,666		1,418,544					70,122
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, aéronefs et matériel mécanique.....	2,021,870		1,606,431					415,439
Denrées alimentaires.....	2,646,118		2,357,958					288,160
Matériel naval.....	4,038,699		4,005,162			986		32,551
Fournitures médicales et dentaires.....	108,420		106,029					2,391
Munitions et tombes.....	3,961,443		3,961,443					
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	949,725		946,402					3,323

13	Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain— Achat de biens immobiliers (Terrains et bâtiments). Construction—Contrats de projets de première importance.	74,715 9,434,776	72,098			2,617 6,086			
14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.	3,818,501	1,739,049	2,008,146				71,306	
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.	23,331	23,331						
16	Acquisition de gros matériel— Navires et aéronefs. Matériel mécanique, y compris le transport. Matériel d'armement. Matériel de transmissions et de TSF. Matériel spécial pour instruction.	7,922,684 321,662 8,498,429 3,621,324 67,642		7,922,684 321,662 8,498,429 3,606,430 58,888				14,894 7,854	
17	Réparation et entretien du matériel— Réparation et entretien des navires et aéronefs. Réparation du matériel mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.	8,169,133 412,458 817,619	2,351,247	5,817,886 402,449		358		9,651	
19	Services municipaux et publics.	817,619	817,619						
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.	50,674	50,674						
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.	132,272	132,272						
22	Toutes autres dépenses. Blanchissage et nettoyage. Dépenses non prévues ailleurs.	49,180 700,828		41,450 151,184				7,730	
	Totaux.	99,849,080	45,868,581	46,451,138	26,698	6,479,693	36,728	45,234	841,008

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

 RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

 MARINE—1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCT.)

	Dépenses 1 ^{er} avril au 31 oct. 1951	ANALYSE DES DÉPENSES						
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	MTP	Approv. local
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	7,619,826	7,605,683				14,143		
02 Allocations civiles.....	8,976	8,976						
03 Soldes et allocations.....	18,959,098	18,858,098						
04 Services professionnels et spéciaux—								
Corps des commissionnaires.....	230,252	230,252						
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	348,194			348,194				
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux.....	46,448	46,448						
Frais de cours spéciaux.....	8,588	8,588						
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	1,682,304	1,682,068				236		
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	312,246	312,246						
07 Affranchissement.....	8,435	28,435						
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	126,432	74,196	49,684			645		1,907
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	78,704	68,704						
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information.....	119,261	119,261						
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bu- reau.....	128,001	109,025	17,975					1,001
12 Matériel et fournitures—								
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'é- nergie.....	325,476		323,775					1,701
Habillement et équipement personnel.....	2,230,751		2,224,164					8,587
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, aéronefs et matériel mécanique.....	1,105,120		760,253					334,867
Denrées alimentaires.....	1,736,100		1,452,136					283,964
Matériel naval.....	3,019,385		2,987,183			455		31,747
Fournitures médicales et dentaires.....	52,758		51,146					1,612
Munitions et bombes.....	1,122,210		1,122,210					
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	740,271		738,544					1,727
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition de terrain—								
Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments)...	59,901	59,901						
Construction—contrats de projets de première im- portance.....	6,121,262			2,420,372	3,693,419	782	6,689	
Construction—main-d'oeuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire.....	13,079	325	12,754					

14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	1,764,227	960,061	781,351				22,815	
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	14,216	14,216						
16	Acquisition de gros matériel—								
	Navires et aéronefs.....	15,389,043		15,389,043					
	Matériel mécanique, y compris le transport.....	181,203		181,203					
	Matériel d'armement.....	2,524,486		2,524,486					
	Matériel de transmissions et de TSF.....	1,534,153		1,534,153					
	Équipement spécial pour instruction.....	17,120		17,120					
17	Réparation et entretien du matériel—								
	Réparation et entretien des navires et aéronefs.....	4,521,224	1,761,957	2,759,267					
	Réparation du matériel mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	118,069		115,059				3,010	
	Réparation et entretien du matériel d'armement naval.....	40,000		40,000					
18	Location de matériel.....								
19	Services municipaux et publics.....	350,517	359,517						
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	30,736	30,736						
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	63,358	63,358						
22	Toutes autres dépenses—								
	Blanchissage et nettoyage.....	23,242		21,334				1,908	
	Dépenses non prévues ailleurs.....	674,521	588,734	85,787					
34	Moins les économies prévues et les montants recouvrables.....	59,642Cr	59,642Cr						
	Totaux.....	73,317,551	32,941,143	33,188,627	2,768,566	3,693,419	16,261	6,689	702,846

NOTA: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

ARMÉE—1950-1951

	Dépenses Année fin. 1950-1951	Analyse des dépenses							
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	Travaux publics	Autres minist.	Approv. local
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	19,762,282	19,762,282							
02 Allocations civiles.....	186,500	186,500							
03 Soldes et allocations.....	64,998,903	64,998,903							
04 Services professionnels et spéciaux—									
Corps des commissionnaires.....	420,301	420,301							
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	402,374		286,894	115,480					
Médecins et dentistes consultants et ser- vices spéciaux.....	787,058	197,693					589,365		
Frais de cours spéciaux.....	130,664	130,664							
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	8,007,574	7,674,768	332,075						731
06 Transport: petite vitesse, messageries et ca- mion.....	4,598,608	4,300,668						297,730	210
07 Affranchissement.....	139,483	139,483							
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	929,190	713,921	212,450						2,819
09 Impression des rapports et autres publica- tions du ministère.....	642,090							642,900	
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information.....	1,082,093	1,076,774							5,319
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ame- blement de bureau.....	1,144,246		22,438					1,114,512	7,296
12 Matériel et fournitures—									
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	5,836,916		5,836,916						
Habillement et équipement personnel.....	9,760,893		9,758,138						2,755
Essence, mazout et lubrifiants pour na- vires, aéronefs et matériel mécanique.....	2,149,840		2,083,782						66,058
Denrées alimentaires.....	7,075,811		6,663,966						411,845
Fournitures médicales et dentaires.....	1,225,602		1,209,625						15,977
Munitions et bombes.....	941,225		941,225						
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	6,507,516		6,384,047						123,469

13	Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—									
	Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments).....	678,667				678,667				
	Construction—contrats de projets de première importance.....	27,512,867	743,461	7,390,293	1,035,272	18,343,841				
	Construction—main-d'œuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire.....	5,424,314	358,484	3,662,157	1,318,512		85,161			
14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	11,771,684	3,636,993	7,914,844					219,247	
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	481,649	481,649							
16	Achat de gros matériel—									
	Matériel mécanique, y compris les véhicules.....	12,581,276		12,581,276						
	Matériel d'armement.....	1,434,303		1,415,126					19,177	
	Matériel de transmissions et de TSF.....	1,490,931		1,462,562					28,369	
	Matériel spécial pour instruction.....	114,628		89,065					25,563	
17	Réparation et entretien du matériel—									
	Pièces de rechange pour tanks et engins blindés.....	1,960,690		1,960,690						
	Réparation du matériel mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	4,745,524		4,467,351					278,173	
	Réparations à forfait.....	2,384,998		2,180,486					204,512	
19	Services municipaux et publics.....	2,111,723	2,111,650						64	
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	989,495	989,495							
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	188,336	188,336							
22	Toutes autres dépenses—									
	Éducation des enfants à charge.....	215,716	215,716							
	Blanchissage et nettoyage.....	470,728		470,728						
	Dépenses non prévues ailleurs.....	492,978	492,891						87	
	Totaux.....	211,779,076	108,820,641	77,326,134	2,409,264	18,343,841	678,667	85,161	2,642,697	1,411,671
	Autres ministères de l'État—									
04	Ministère des Affaires des anciens combattants 09-11—Imprimeur de la Reine.....									
06	Commission maritime canadienne.....									

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)ARMÉE—1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCT.)

	Dépenses 1 ^{er} avril au 31 oct. 1951	ANALYSE DES DÉPENSES							
		MDN	MPD	DCL	SCHL	Transport	Travaux publics	Autres ministères	Approv. local
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	14,280,206	14,280,206							
02 Allocations civiles.....	229,219	229,219							
03 Soldes et allocations.....	51,374,184	51,374,184							
04 Services professionnels et spéciaux—									
Corps des commissaires.....	263,261	263,261							
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	386,707			386,707					
Médecins et dentistes consultants et ser- vices spéciaux.....	242,746	242,746							
Frais de cours spéciaux.....	22,349	22,349							
05 Frais de déplacement et de déménagement..	6,289,512	6,137,359	151,193						960
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	4,496,047	3,865,057					630,049		941
07 Affranchissement.....	121,225	121,255							
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	505,043	392,399	111,224						1,420
09 Impression des rapports et autres publica- tions du ministère.....	126,397						126,397		
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information.....	821,297	798,938							22,359
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ame- blement de bureau.....	1,004,618		18,693				977,345		8,580
12 Matériel et fournitures—									
Combustible pour le chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	1,929,444		1,928,807						637
Habillement et équipement personnel....	15,241,379		15,220,881						20,498
Essence, mazout et lubrifiants pour na- vires, aéronefs et matériel mécanique	1,131,104		1,094,647						36,457
Dnerées alimentaires.....	6,860,021		6,656,498						293,523
Fournitures médicales et dentaires.....	1,174,513		1,163,112						11,401
Munitions et bombes.....	3,365,824		3,365,824						
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	9,138,641		8,938,166						200,475

13	Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—									
	Achat de biens immobiliers (Terrains et bâtiments).....	598,357				585,482	12,875			
	Construction—contrats de projets de première importance.....	17,803,071	490,397	2,592,339	10,275,149	4,442,605	2,581			
	Construction—main-d'œuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire.....	1,114,679	279,354	349,246	451,293		24,976		9,810	
14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	11,397,213	5,045,727	5,858,608					132,878	
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	217,520	217,520							
16	Acquisition de gros matériel—									
	Matériel mécanique, y compris le transport.....	3,640,326		3,640,326						
	Matériel d'armement.....	16,483,483		16,467,421					16,041	
	Matériel de transmissions et de TSF.....	1,649,662		1,623,271					26,391	
	Matériel spécial pour instruction.....	94,844		70,093					24,751	
17	Réparation et entretien du matériel—									
	Pièces de rechange pour tanks et engins blindés.....	1,111,248		1,111,248						
	Réparation du matériel mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	4,323,303		4,101,652					221,651	
	Réparations à forfait.....	1,789,327		1,563,841					225,486	
19	Services municipaux et publics.....	1,035,600	1,035,550						50	
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	81,293	81,293							
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	171,285	171,285							
22	Toutes autres dépenses—									
	Éducation des enfants à charge.....	97,317	97,317							
	Blanchissage et nettoyage.....	222,031		221,933					98	
	Dépenses non prévues ailleurs.....	538,686	538,631						55	
34	Diverses sommes recouvrables et avances de frais.....	80,629	80,629							
	Autres ministères—Compte d'ordre.....	63,611	63,611							
	Totaux.....	181,519,201	86,190,257	76,159,023	11,113,149	4,442,605	585,482	40,432	1,733,791	1,254,462

Autres ministères de l'État—

05 Commission maritime canadienne 09-11—Imprimeur de la Reine.

NOTA: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 et de 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

AVIATION—1950-1951

	Dépenses 1950-1951	Analyse des dépenses					
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	Approv. local
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	9,870,325	9,704,926				165,399	
02 Allocations civiles.....							
03 Soldes et allocations.....	44,218,474	44,218,474					
04 Services professionnels et spéciaux—							
Corps des commissionnaires.....	44,296	44,296					
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	926,437	500,281		422,502		3,654	
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux.....	676,341	304,423					371,918
Frais de cours spéciaux.....	266,470	263,526					2,944
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	7,199,459	7,189,374				10,085	
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	1,728,904	1,728,531				373	
07 Affranchissement.....	82,865						82,865
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	740,018		380,848			29,257	329,913
09 Impression des rapports et autres publications du ministère (a).....	568,722	568,722					
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres forces de renseignements (a).....	648,457	558,952					89,505
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau (a).....	619,574	376,372	236,050			4,126	3,026
12 Matériel et fournitures—							
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	3,627,096		3,627,096				
Habillement et équipement personnel.....	5,184,091		4,978,491				205,600
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, aéronefs et équipement mécanique.....	6,255,589		5,454,701				800,888
Denrées alimentaires.....	3,148,806	2,791,419					357,387
Divers matériaux et fournitures.....	2,553,718		1,598,295			17,825	937,598
Fournitures médicales et dentaires.....	365,437	331,905	33,532				
Munitions et bombes.....	1,568,037		1,567,548				489
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	2,501,014		2,320,868				180,146
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—							
Achat de biens immobiliers (terrains et bâtiments).....	1,063,741					1,063,741	
Construction—contrats de projets de première importance.....	36,756,416			11,231,543	25,431,915	92,958	
Construction—main-d'œuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire.....	3,661,205		3,588,486				72,719

14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.	6,346,560		3,184,614				3,161,946
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.	339,362	268				48,142	290,952
16	Acquisition de matériel de première importance—							
	Aéronefs et moteurs.	56,443,237		56,443,237				
	Matériel mécanique, y compris le transport.	1,722,959		1,722,959				
	Matériel d'armement.	243,615		237,834				5,781
	Matériel de transmissions et de TSF.	10,164,848		10,103,296				61,552
	Matériel spécial pour instruction.	193,682		191,489				2,193
	Matériel divers.	2,017,204		1,978,795				38,409
17	Réparation et entretien du matériel—							
	Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.	1,314,563		114,979				1,199,584
	Remise en état des aéronefs, y compris les pièces de rechange.	15,557,224		15,387,449				169,775
	Réparations diverses.	9,838		8,938				
18	Location de matériel.							
19	Services municipaux et publics.	1,338,832		154,998				1,183,834
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.	39,795	23,832					15,963
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.	87,233	87,233					
22	Toutes autres dépenses—							
	Éducation des enfants à charge.	178,123		24,206				153,917
	Blanchissage et nettoyage.	171,556		11,831				159,725
	Dépenses non prévues ailleurs.	110,170	44,400					65,770
	Totaux.	230,553,393	68,736,934	113,350,540	11,654,045	25,431,915	1,435,560	9,944,399 (b)

NOTES: (a) Ordinairement disponibles chez l'Imprimeur de la Reine.

(b) Comprend les achats sur place, directement du vendeur, les articles obtenus sur demande des bureaux locaux du MPD, ainsi que la main-d'œuvre engagée à la journée pour des travaux d'entretien.

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)AVIATION—1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCT.)

	Dépenses 1 ^{er} avril au 31 oct. 1951	ANALYSE DES DÉPENSES					
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	Approv. local
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires civils.....	7,165,431	7,055,470				109,961	
02 Allocations civiles.....	74,577	74,577					
03 Soldes et allocations.....	36,473,423	36,473,323					100
04 Services professionnels et spéciaux—							
Corps des commissaires.....	45,164	42,784					2,380
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, estimateurs de terrains et avocats.....	1,375,870	8,296		1,364,184			3,390
Conseillers médicaux et dentaires et services spéciaux.....	231,990	12,065					219,925
Frais de cours spéciaux.....	235,070	233,287					1,783
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	5,626,754	5,023,193				2,773	788
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	1,388,977	1,370,027				3,420	15,630
07 Affranchissement.....	65,722						65,722
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	422,702	140	190,458			9,215	222,889
09 Impression des rapports et autres publications du ministère(a).....	55,023	53,137					1,886
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information(a).....	525,648	451,661					73,987
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau(a).....	661,199	344,261	274,874			1,275	40,789
12 Matériel et fournitures—							
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	1,442,232		1,421,445				20,787
Habillement et équipement personnel.....	5,909,566	70,204	5,699,976				139,386
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, aéronefs et équipement mécanique.....	3,398,873		2,972,514				426,359
Denrées alimentaires.....	1,281,912	1,109,075					172,837
Divers matériaux et fournitures.....	2,409,750	34,807	1,655,593			6,899	712,451
Fournitures médicales et dentaires.....	448,822	400,000	37,379				11,443
Munitions et bombes.....	818,334	66,770	751,281				283
Matériel: casernes, hôpitaux, camps et divers.....	2,348,730	772	2,012,208				335,750
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain—							
Achat de biens immobiliers (Terrains et bâtiments).....	859,215	220,290				638,578	347
Construction—contrats de projets de première importance.....	43,903,810		1,921,053	31,443,226	8,213,788	2,325,743	
Construction—main-d'oeuvre à la journée et contrats de projets d'importance secondaire.....	404,694	161,705	242,556				433

14	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain	7,434,913		7,427,920				6,993
15	Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages	111,584	110,170					1,414
16	Acquisition de matériel de première importance—							
	Aéronefs et moteurs	122,150,684	4,447,634	117,692,468				10,582
	Matériel mécanique, y compris le transport	1,934,188	72,319	1,795,752				66,117
	Matériel d'armement	232,544	45,942	179,086				7,516
	Matériel de transmissions et de TSF	6,367,353	71,564	6,238,223				57,566
	Matériel spécial pour instruction	122,126	6,138	113,060				2,328
	Matériel divers	2,949,807	78,055	2,510,862				360,890
17	Réparation et entretien du matériel—							
	Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport	798,086	670	127,206				670,210
	Remise en état des aéronefs, y compris les pièces de rechange	19,173,697	199,944	18,909,595				64,158
	Réparations diverses	2,462,249	5,052	2,398,900				58,297
18	Location de matériel							
19	Services municipaux et publics	802,749	771,355					31,394
20	Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs	31,221	19,412					11,809
21	Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels	70,024	70,020					4
22	Toutes autres dépenses—							
	Éducation des enfants à charge	154,174	63,467	77,077				13,630
	Blanchissage et nettoyage	102,248						102,248
	Dépenses non prévues ailleurs	564,700	404,567					160,133
	Ajustement—Montants divers et autres montants recouvrables de l'État	80,939	80,939					
	Totaux	283,116,774 (c)	60,253,092	174,650,086	32,807,410	8,213,788	3,097,864	4,094,534 (b)

NOTES: a) Ordinairement disponibles chez l'Imprimeur de la Reine.

b) Comprend les achats sur place, directement du vendeur, ainsi que les articles obtenus sur demande des bureaux locaux du MPD (Attributions locales seulement).

c) Le total des dépenses comprend les provisions comptables.

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

NOTE: Les dépenses ci-dessus comprennent les frais accumulés au sujet de l'entraînement aérien des forces de défense de l'OTAN qui doivent être imputés sur le crédit spécial à l'égard de l'OTAN (Crédit parlementaire S246). Ces frais s'élevaient à \$24,640,775 le 31 octobre 1951.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—*Suite*

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (1950-1951)

	Dépenses 1950-1951	Analyse des dépenses					
		MDN	MPD	SCHL	CNR minist.	Autres	Approv. local
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires des civils.....	3,744,927	3,730,334				14,593	
02 Allocations civiles.....	48,983	48,893					
03 Soldes et allocations.....	75,891	75,891					
04 Services professionnels et spéciaux.....	131,016	15,279	107,560				8,177
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	328,602	308,746	19,856				
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	42,615	42,615					
07 Affranchissement.....	2,291	2,291					
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	30,793	23,990	3,032			3,771	
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	67,039					67,039	
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information.....	7,121					7,121	
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	105,682					105,682	
12 Matériel et fournitures.....	1,063,587	26,534	671,085		35,300	83	330,585
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain.....	2,109,264	344,090	1,104,725	552,466			107,983
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	302,680	114,461	84,398				103,821
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	11,596	11,596					
16 Acquisition de matériel de première importance.....	11,631,365	51,287	11,194,841		76,280		308,957
17 Réparation et entretien du matériel.....	324,899	61,248	200,408				63,243
19 Location de matériel.....							
19 Services municipaux et publics.....	27,235	10,268	8,720		7,184		1,063
20 Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	1,345,453	1,345,453					
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	43,368	43,368					
22 Toutes autres dépenses.....	1,043,367	104,074	628,204		27,978	275,595	7,516
89 Recherches en matière de communications.....	927,555	149,658	750,861			25,960	1,076
Totaux.....	23,415,329	6,510,166	14,773,690	552,466	146,742	499,844	932,421

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite
RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)
CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE—1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCT.)

	Dépenses 1 ^{er} avril au 31 oct. 1951	Analyse des dépenses							
		MDN	MPD	DCL	SCHL	DEOA	CNR	Autres minist.	Approv. local
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires des civils.....	2,970,611	2,965,330				5,281			
02 Allocations civiles.....	37,034	36,622						412	
03 Soldes et allocations.....	41,735	41,735							
04 Services professionnels et spéciaux.....	140,289	15,060		125,229					
05 Frais de déplacement et de déménagement..	275,045	219,682	55,181			182			
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion.....	13,826	13,826							
07 Affranchissement.....	1,793	1,793							
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	25,753	24,474				1,279			
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	27,035	26,997					38		
10 Films, étalages, émissions radiophoniques et autres moyens d'information.....	14,095	14,095							
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	68,240	64,828						3,412	
12 Matériel et fournitures.....	669,003	5,477	269,064				20,262	6,425	367,775
13 Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris l'acquisition du terrain.....	1,438,909	8,549	39,701	1,092,244	193,395				105,020
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	97,669	47,141	23,279						27,249
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	4,042	1,482							2,560
16 Acquisition de matériel de première importance.....	6,306,888	29,928	6,122,963						154,097
17 Réparation et entretien du matériel.....	92,072	684							91,388
18 Location de matériel.....	10		10						
19 Services municipaux et publics.....	11,238	5,327	5,286						625
20 Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....	692,908	642,908					50,000		
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels..	14,794	14,794							
22 Toutes autres dépenses.....	312,752	17,742	247,144			160	18,631	28,567	508
89 Recherches en matière de communication...	602,987	70,504	531,933						550
Totaux.....	13,858,628	4,268,878	7,294,561	1,217,473	193,395	6,902	88,931	38,816	749,772

NOTE: Le but de cette analyse est de fournir une approximation de la répartition des dépenses par organisme d'approvisionnement. Les montants indiqués dans certains cas sont des évaluations et n'ont pas été obtenus à la suite d'un examen détaillé de toutes les factures.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Suite

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)

ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE—1950-1951

	Dépenses 1950-1951	ANALYSE DES DÉPENSES		
		MDN	MPD	Approv. local
	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires des civils.....	2,141,970	2,141,970		
02 Allocations civiles.....	620	620		
04 Services professionnels et spéciaux— Honoraires professionnels—Architectes, ingé- nieurs, estimateurs de terrains et avocats..	5,029	5,029		
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	262,448	262,448		
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion..	1,967	1,967		
07 Affranchissement.....	24,926	24,926		
08 Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication.....	23,991	23,991		
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	63,586	63,586		
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	72,090	72,090		
12 Matériel et fournitures— Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie.....	3,149			3,149
Essence, mazout et lubrifiants pour navires, aéronefs et équipement mécanique.....	1,905			1,905
Divers matériaux et fournitures.....	40,213		40,213	
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain.....	65,405	94	64,043	1,268
16 Acquisition de matériel de première importance— Matériel mécanique, y compris le transport... Matériel divers.....	8,114 46,384		8,114 46,384	
17 Réparation et entretien du matériel— Réparation du matériel mécanique et pièces de rechange, y compris le transport.....	294			294
19 Services municipaux et publics.....	2,251	2,251		
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	4,584	4,584		
22 Toutes autres dépenses— Dépenses non prévues ailleurs..... Commission impériale des sépultures de guerre	215,535 466,099	215,535 466,099		
Totaux.....	3,450,560	3,285,190	158,754	6,616

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—Fin

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1950-1951 ET DE 1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE 1951)ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE—1951-1952 (1^{er} AVRIL AU 31 OCT.)

	Dépenses 1 ^{er} avril au 31 oct. 1951	ANALYSE DES DÉPENSES		
		MDN	MPD	Approv. local
	\$	\$	\$	\$
01 Traitements et salaires des civils.....	1,939,265	1,939,265		
04 Services professionnels et spéciaux— Honoraires professionnels—Architectes, ingé- nieurs, estimateurs de terrains et avocats	74,086		74,086	
05 Frais de déplacement et de déménagement.....	257,466	257,466		
06 Transport: petite vitesse, messageries et camion..	1,603	1,603		
07 Affranchissement.....	28,601	28,601		
08 Service téléphonique, télégraphique et autres ser- vices de communication.....	15,318	15,318		
09 Impression des rapports et autres publications du ministère.....	32,468	32,468		
11 Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	54,496	54,496		
12 Matériel et fournitures— Divers matériaux et fournitures.....	25,542		25,542	
14 Réparation et entretien des bâtiments et ouvra- ges, y compris le terrain.....	18,068		18,068	
15 Loyers: terrains, bâtiments et ouvrages.....	472	472		
16 Acquisition de matériel de première importance— Matériel divers.....	66,914		66,914	
17 Réparation et entretien du matériel— Réparation de l'équipement mécanique et pièces de rechange, y compris le transport	48			48
18 Location de matériel.....	3	3		
19 Services municipaux et publics.....	910	910		
20 Cotisations, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs.....				
21 Pensions, pensions de retraite et autres prestations à l'égard de services personnels.....	5,710	5,710		
22 Toutes autres dépenses— Dépenses non prévues ailleurs.....	32,537	32,537		
Divers montants recouvrables.....	5,887	5,887		
	2,559,394	2,374,736	184,610	48

APPENDICE J

Relevé montrant:

1. Le coût de l'instruction, de l'équipement et de l'entretien de la 25^e brigade servant maintenant en Corée;
2. Le coût de la participation du CARC au pont aérien en Corée;
3. Le coût des opérations navales de la marine dans les eaux coréennes.

COÛT DE LA 25^e BRIGADE CANADIENNE D'INFANTERIE

Demandé par M. Macdonnell

1. Solde et indemnités

Le total de la solde et des indemnités de la 25^e brigade d'infanterie, pour les militaires de tous grades portés à l'effectif, s'élève à \$17,364,714 au 30 novembre 1951:

Année financière 1950-1951	\$8,479,033
Année financière 1951-1952 (8 mois)	8,885,681
Total	\$17,364,714

2. Aide en matière d'entretien à Fort-Lewis (Washington) et transport vers l'intérieur jusqu'à Fort-Lewis

- a) Les frais déboursés par l'armée des États-Unis comme aide pour l'entretien de l'armée canadienne à Fort-Lewis s'élèvent à \$2,655,753.46 (\$2,519,883.78 en fonds des États-Unis), et se décomposent ainsi:

Denrées alimentaires	\$1,171,986.17
Réparation et entretien de bâtiments	162,152.10
Combustible—chauffage, cuisine, fonctionnement du matériel mécanisé, y compris les véhicules; lubrifiants	438,307.27
Matériel: caserne, hôpital, camp et divers	125,230.64
Blanchissage et nettoyage à sec; entretien de l'habillement	113,247.37
Entretien du matériel—pièces de rechange et réparations à forfait	216,022.90
Fournitures sanitaires et services médicaux	289,973.72
Divers—services de communication, instruction, munitions	138,833.29
Total	<u>\$2,655,753.46</u>

- b) Le transport, jusqu'à Fort-Lewis, initial seulement, de l'école d'instruction au Canada (non compris le retour au point de destination après congé d'embarquement) s'élève à \$798,420.

- c) Total—aide de l'armée des États-Unis et transport initial jusqu'à Fort-Lewis:

(i) Aide de l'armée des États-Unis	\$2,655,753.46
(ii) Transport initial jusqu'à Fort-Lewis	798,420.00
Total	<u>\$3,454,173.46</u>

3. *Dépenses visant à parfaire le matériel de la 25^e brigade canadienne d'infanterie (achats seulement, NON compris les articles tirés des magasins).*

Matériel mécanique—véhicules porte-armes, camions-trac-	\$ canadien
teurs à chenilles, remorques, équipages d'approvisionnement d'eau,	
machines frigorifiques, unités mobiles de bains	\$8,567,068
Armement—mortiers, lance-fusées, lance-flamme	242,863
Tanks	3,045,000
Matériel de transmissions	442,884
Fourneaux de campagne, équipages de cuisine, barils inflam-	
mables, bidons à gaz	112,868
Habillement—chaussettes, culottes de campagne	495,020
Accessoires et fournitures de bureau	89,898
Installations et fournitures médicales	45,646
Matériaux de démolition, mines et fusées éclairantes	15,333
Total	\$13,056,580

4. *Coût de la 25^e brigade canadienne d'infanterie en Corée et au Japon, jusqu'au 30 novembre 1951*

	\$ canadiens
Solde et indemnités	9,086,697
Aide pour l'entretien*	
Traitements et salaires des civils	24,500
Denrées alimentaires	2,915,911
Combustible—chauffage, cuisine, fonction-	
nement de génératrices et du matériel mé-	
cannique y compris les véhicules lubrifiants	423,523
Matériel: caserne, hôpital, camp et divers ...	1,296,412
Blanchissage et nettoyage à sec	162,074
Entretien de l'habillement et de l'équipement	
personnel	3,168,991
Munitions et bombes	11,253,476
Entretien du matériel mécanique—pièces de	
rechange, réparations à forfait	5,566,400
Services et fournitures médicaux et dentaires	2,227,032
Entretien de l'armement	538,259
Entretien du matériel de transmission et de	
T.S.F.	153,587
Services de communication—télégraphique,	
etc.	31,700
Salaires de divers travailleurs	17,000
Entretien et réparation de bâtiments	20,237
Transport: petite vitesse, messageries et	
camion#	1,564,900
Fournitures et accessoires de bureau	300,500
Total	29,644,506
	38,751,203

*Comprend le coût de toutes les fournitures et tous les approvisionnements reçus dans l'extrême Orient, y compris les articles provenant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie.

#Comprend les frais relatifs à l'aide pour l'entretien, non compris dans l'opération principale de transport océanique mentionné au paragraphe 5 ci-dessous.

5. *Frais de transport à travers le Pacifique et sur ces eaux*

a) Personnel—en direction de l'ouest	1,711,522	
—en direction de l'est	70,153	1,781,675
b) Fret—transport océanique	1,444,032	
Au port: déchargement et arrimage, manœuvre ferroviaire, visite, des cargaisons	237,860	1,681,892
Total		<u>3,463,567</u>

Ø Coût jusqu'au 1^{er} décembre 1951 de tous les services rendus par le Service de transport maritime militaire des États-Unis, y compris le coût de l'affrètement et de l'exploitation des cargos affectés au contingent dudit Service de transport.

COÛT ESTIMATIF DU PONT AÉRIEN DE CORÉE PENDANT LA PÉRIODE
TERMINÉE LE 31 OCTOBRE 1951

(1) Solde et indemnités	\$1,603,651
(2) Frais de déplacement	269,204
(3) Logement, rations, service de gares aériennes	475,829
(4) Transport: petite vitesse et messageries	23,156
(5) Approvisionnements divers sur place	36,138
(6) Essence et huile pour avions	831,883
(7) Remise en état et entretien d'avions	1,210,255
(8) Avions affrétés pour le pont aérien, Lignes aériennes du Pacifique-Canadien	4,501,218
Total	<u>\$8,951,334</u>

BASE DES CALCULS

Solde et indemnités

Dépenses réelles en solde et indemnités, pendant le temps où l'escadrille 426 avait pour base Tacoma, août 1950 à juin 1951.

Le coût estimatif de la solde et des indemnités pendant le reste de la période, du fait de dépenses réelles, forme une partie des frais de la station de Lachine. Le coût mensuel estimatif est inférieur aux frais réels subis à Tacoma, parce que l'escadrille remplit d'autres tâches à laquelle elle a été affectée et parce que le nombre des avions affectés au pont aérien de Corée a été réduit.

Frais de déplacement

Dépenses réelles, pendant le temps où l'escadrille 426 a eu pour base Tacoma. Le coût estimatif, pendant le reste de la période, est calculé de la même manière que pour le poste (1).

Logement, rations, service de gares aériennes

Les dépenses réelles, pendant le temps où l'escadrille 426 a eu pour base Tacoma, sont conformes au montant par tête calculé d'accord avec le corps d'aviation des États-Unis. Le total englobe le coût des rations distribuées au personnel pendant le reste de la période.

Transport: petite vitesse et messageries

Dépenses réelles subies pendant la période où l'escadrille a eu pour base Tacoma.

Approvisionnements divers sur place

Dépenses réelles inscrites par le délégué en chef du trésor, ministère de la Défense nationale.

Essence et huile pour l'aviation

Comprend les dépenses réelles subies pendant la période terminée le 31 mars 1951, pendant laquelle on a acheté de l'essence et de l'huile au corps d'aviation des États-Unis. Pendant le reste de la période, le coût estimatif s'applique aux heures de vol effectuées, d'après la rapidité de consommation pendant la période d'achat direct.

Remise en état et entretien d'avions

Coût estimatif calculé d'après des tables de frais de remise en état et d'entretien par heure de vol, pour les modèles d'avions utilisés. Ces tables ont été établies à l'aide de statistiques couvrant un certain laps de temps, conformément à des formules établies par des lignes d'avions commerciaux des États-Unis et par le ministère des Transports.

Avions affrétés pour le pont aérien—Lignes aériennes du Pacifique-Canadien

Dépenses subies du fait du contrat pour le pont aérien, conclu avec les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et autorisé par des arrêtés en conseil.

**COÛT DES OPÉRATIONS NAVALES DANS LES EAUX CORÉENNES
JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1951**

Solde et indemnités des officiers et hommes	\$2,841,792
Denrées alimentaires	799,364
Mazout	1,221,372
Munitions	1,200,000
Petites réparations et radoub de navires	541,317
Matériel	33,577
Habillement	2,181
	<hr/>
	\$6,639,803

Les chiffres ci-dessus ont trait au service des destroyers suivants:

Navire	Du	Au	Officiers	Hommes
<i>Cayuga</i>	5 juillet 1950	7 avril 1951	14	265
	19 juin 1951	31 oct. 1951	14	243
<i>Athabaskan</i>	5 juillet 1950	17 mai 1951	15	259
	2 août 1951	31 oct. 1951	15	254
<i>Sioux</i>	5 juillet 1950	4 fév. 1951	15	237
	8 avril 1951	31 oct. 1951	15	227
<i>Nootka</i>	25 nov. 1950	21 août 1951	15	248
<i>Huron</i>	22 janv. 1951	21 sept. 1951	16	248

Le chiffre de la solde et des indemnités représente celles payées réellement aux officiers et aux hommes de chaque destroyer, à partir du moment où le navire a quitté Esquimalt jusqu'à son retour au port d'attache canadien.

Le chiffre des denrées alimentaires est calculé sur le coût de l'alimentation des troupes dans le théâtre de la guerre en Corée, fixé à \$1.75 par jour.

Le chiffre des réparations et de l'entretien représente celui de divers destroyers, après leur retour du théâtre de la guerre.

Le coût du mazout est calculé d'après la quantité de combustible brûlée par les destroyers jusqu'au 30 septembre 1951.

Le coût des munitions est calculé d'après les relevés de consommation établis jusqu'au mois de mai 1951 et d'après les données disponibles relatives à la consommation des munitions jusqu'au 31 octobre 1951.

Les chiffres de l'habillement et du matériel représentent le coût des articles achetés par des navires en guerre. Ils ne comprennent pas le coût des articles fournis à même des magasins pendant que les navires restent à leur port d'attache.

APPENDICE K

COÛT DE L'INSTRUCTION, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN DE
LA 27^e BRIGADE D'INFANTERIE CANADIENNE, JUSQU'AU
30 NOVEMBRE 1951

1. <i>Solde et indemnités jusqu'au 30 novembre 1951</i>	
Total pour les militaires de tous grades portés à l'effectif de la brigade (personnel de recomplètement non compris), de la date de sa formation jusqu'au 30 novembre 1951	\$ 4,889,375
2. <i>Coût de l'occupation du camp de Valcartier</i>	
Remise en état et réparation de bâtiments du temps de guerre, afin qu'ils soient prêts à être occupés	1,020,020
Combustible supplémentaire de chauffage et de cuisine	36,400
Services supplémentaires d'utilité publique	18,200
Traitements et salaires des civils, employés en sus	42,885
Frais d'essence et d'huile lourde, fonctionnement du matériel mécanique, y compris les véhicules	91,020
Denrées alimentaires et service de cantine	505,824
	<hr/>
	\$ 1,714,349
3. <i>Dépenses visant à parfaire le matériel et les approvisionnements (non compris les objets tirés des magasins)</i>	
Véhicules—autos tous terrains, camions	835,388
Tanks	248,900
Armes	7,500
Matériel de transmissions	258,323
Munitions—provenant des États-Unis	1,009,342
Matériel et fournitures sanitaires	23,046
Accessoires et fournitures de bureau	56,075
Habillement	187,264
	<hr/>
Total	\$ 2,625,838
4. <i>Frais de transport</i>	
Dépenses faites au Canada (y compris les dépenses touchant des postes de remplacement non disponibles séparément)	
Frais de déplacement et de déménagement	1,151,776
Transport: petite vitesse, messageries et camion	916,543
	<hr/>
	2,068,319
Transport océanique	
Personnel	445,235
Fret	1,032,344
	<hr/>
	1,477,579
Total	\$ 3,545,898

CHAMBRE DES COMMUNES

Cinquième session de la vingt et unième législature

1951

(Seconde session)

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. DAVID A. CROLL

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 4

SÉANCE DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 1951

TÉMOIN:

M. M. W. Mackenzie, C.M.G., sous-ministre, ministère de la Production de défense.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

97447—1

PROCEEDINGS OF THE

CONFERENCE OF THE

...

...

REPORT OF THE

...

...

...

...

...

...

...

...

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 13 décembre 1951.

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 11 h. 30 du matin sous la présidence de M. David A. Croll.

Présents: MM. Adamson, Balcom, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Drew, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), George, Harkness, Henderson, Hunter, James, Jones, Macdonnell (*Greenwood*), MacDougall, McCusker, McIlraith, Power, Pinard, Quelch, Stick et Wright. (24)

Aussi présents: MM. M. W. Mackenzie, T.-N. Beaupré, G. W. Hunter et M^{lle} Ruth E. Addison, du ministère de la Production de défense.

MM. C. M. Drury, E. B. Armstrong, R. J. Sutherland, G. W. Dunn et A. S. Duncan, du ministère de la Défense nationale.

M. R. Keith, du ministère des Finances.

Avant d'entamer les délibérations, M. Macdonnell signale au Comité une demande de soumission de la part du ministère de la Production de défense. Il cite le document S-20-K-909, du 22 octobre 1951, et expose ses vues sur la quantité de matériel qui fait l'objet de cette soumission.

A ce sujet, M. McIlraith propose qu'à l'avenir les questions de ce genre soient soumises au sous-comité du programme.

Le président produit les documents suivants, préparés par le ministère de la Défense nationale, et dont le Comité a ordonné l'impression en *appendices* aux témoignages d'aujourd'hui, à savoir:

Appendice L

Construction de casernes et de mess pour les forces armées depuis le 1^{er} avril 1950, avec indication de la localité, du nombre, du genre, du coût total et du coût par tête.

Appendice M

Rapport indiquant les achats de terrains et de bâtiments depuis le 1^{er} avril 1950 jusqu'au 31 octobre 1951, de même que les baux visant la location de terrains et de bâtiments, en vigueur le 1^{er} décembre 1951.

M. M. W. Mackenzie est appelé et produit, en réponse à une question de M. Wright, un document sur lequel on l'interroge.

Appendice N

Commandes données par la Corporation commerciale canadienne et le ministère de la Production de défense pour le compte du ministère de la Défense nationale pour certains articles d'équipement de service, depuis le mois d'avril 1950 jusqu'en novembre 1951.

Il est ordonné que les documents ci-dessus soient imprimés.

Relativement à l'*Appendice N*, M. Drew demande que des renseignements supplémentaires lui soient fournis au sujet de la date des commandes et de la date et de l'endroit de leur livraison.

Après une discussion sur le mode de procéder, le président cite l'ordre de renvoi.

Il est décidé d'adjoindre au compte rendu, et cela pour la commodité des membres du Comité, des fonctionnaires intéressés ou de n'importe quel autre comité similaire, une liste des questions que les membres dudit Comité aimeraient soumettre au président d'ici samedi le 15 décembre.

Le président remercie MM. Drury et Mackenzie de leur coopération et de leur aide. Ces derniers se retirent.

Après discussion, M. Drew propose "qu'au moment de l'ajournement du Comité, il soit décidé que les membres reviendront siéger samedi matin, à une heure laissée à la discrétion du président".

Mise aux voix, la proposition de M. Drew est rejetée par le vote suivant:

Pour: MM. Adamson, Churchill, Drew, Harkness et Macdonnell. (5)

Contre: MM. Blanchette, Campney, Cavers, Gauthier (*Portneuf*), George, Henderson, Hunter, James, Jones, MacDougall, McCusker, McIlraith, Stick et Wright. (14)

La question de présenter un rapport ayant été soulevée, il est décidé qu'il ne sera pas fait de rapport à la Chambre.

A 1 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne *sine die*.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 13 décembre 1951

11 h. 30 du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, puis-je me permettre de demander des renseignements au ministère de la Production de défense au sujet d'une soumission demandée pour une certaine fourniture. Je crois que le moment est très bien choisi pour le faire. J'ai en ma possession ce que je crois être une demande de soumission du ministère de la Production de défense en date du 22 octobre 1951; il s'agit d'une quantité de 63,000 articles décrits comme "fourchettes pour le service". Mais voilà, un de ceux à qui l'on avait demandé de présenter une soumission à cet effet a été fort surpris de cette commande et a considéré la chose comme fort étrange. M'ayant fait voir un spécimen de l'objet mentionné dans la demande de soumission, j'ai cru tout d'abord qu'il s'agissait là d'un genre d'arme mystérieuse. J'en ai une devant moi, monsieur le président, la voici. (Il montre une longue fourchette de service à manche de bois). Je me suis informé à ce sujet auprès des hôteliers et des quincailliers et ils m'assurent qu'il est impossible même avec une large dose d'imagination qu'une telle quantité soit nécessaire. Je veux dire par là qu'un grand hôtel pourrait en commander peut-être une vingtaine.

M. MACDOUGALL: A quelle fin emploie-t-on cet instrument?

M. MACDONNELL: Pour servir. Je suis devenu un expert en la matière. C'est une fourchette pour le service et apparemment elle sert au garçon de table pour distribuer la viande qu'il porte dans un plateau lorsqu'il a plusieurs convives à servir. On m'a dit que cet objet n'était pas ce que l'on considère généralement comme une fourchette à service. Ce n'est pas ce que l'on m'a montré dans les hôtels quand je me suis renseigné et je suis sûr, d'après le témoignage d'une personne responsable, que cette fourchette-ci est bien le type d'ustensile qui a été exhibé au ministère en réponse aux renseignements demandés par les soumissionnaires. Il y a d'ailleurs un autre point sur lequel le jourrai m'étendre. Il semble y avoir quelque différence entre les exigences du ministère en ce qui concerne la quantité requise car, à une question posée en Chambre à cet effet, il a été répondu qu'il fallait 40,000 fourchettes et non 63,000. Mais je pense quand même que le fait de demander des soumissions pour une fourchette de cette taille et bien plus de commander, peut-être pas 63,000, mais bien 40,000 de ces dangereux instruments ou autres ustensiles du genre constitue à mon avis une maladresse peu ordinaire. J'ai pensé monsieur le président que j'agissais bien en mentionnant ce fait. Je dois ajouter que la personne de qui je tiens ce renseignement était convaincue elle-même de la négligence et de l'exagération qui caractérisent certaines de ces soumissions et je suis porté à croire que ce fait n'est pas isolé. A propos, le numéro de cette soumission est S-20-K-909 et elle est datée du 22 octobre 1951.

M. MACDOUGALL: Cette fourchette pourrait aussi servir de baïonnette de rechange.

M. MCILRAITH: Monsieur le président, avant de nous engager plus avant, puis-je me permettre un mot? Ne pourrions-nous pas instituer une procédure au sein de ce comité en vertu de laquelle nous connaîtrions d'avance le numéro des

soumissions. Nous pourrions alors savoir de quoi il s'agit. Il n'y a vraiment pas moyen de discuter cette question maintenant car nous n'avons pas eu l'avantage de jeter un coup d'œil sur le document en question. Il est très facile d'autre part d'obtenir ce genre d'information et de nous renseigner à fond si nous sommes avertis d'avance; je crois que le comité directeur devrait être mis au courant de ce genre de question. Ce serait une procédure plus méthodique et le Comité dans l'ensemble trouverait le travail plus facile. Nous sommes en face d'une question qui vient d'être mise à jour et au sujet de laquelle des éléments de preuve doivent être inscrits au compte rendu alors que nous n'en connaissons pas le premier aspect. Il aurait été plus avantageux de présenter ces faits d'une façon plus méthodique et de réunir toute la preuve en même temps. Je propose que le comité directeur institue une procédure comportant préavis des questions de ce genre en sorte qu'elles puissent être réglées à une seule et même séance.

M. MACDONNELL: J'aurais du regret d'avoir manqué de méthode, mais il me semble que nous avons beaucoup de temps devant nous; j'ai cru comprendre que nous devrions siéger plusieurs semaines encore.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que nous devrions marcher un peu à tâtons à mesure que nous progresserons. Je n'avais aucune idée de ce que M. Macdonnell allait nous entretenir et par conséquent nous n'avons eu aucune chance de décider si la question était opportune ou non; de toute façon nous tâcherons d'éviter de telles répétitions dans le futur.

Je puis répondre à trois questions restées en suspens. La première a été amenée sur le tapis par M. Wright. Il s'agit de la construction de casernes et de mess ainsi que d'installations récréatives depuis le premier avril 1950, de leur nombre et du coût par unité. Voulez-vous faire circuler cette réponse parmi vous s'il vous plaît? Elle sera annexée au compte rendu.

(Voir Appendice L)

Construction de casernes et de mess.

Pendant que ce document circule, j'ai une autre réponse à une question de MM. Jones, Stick et Churchill au sujet des terrains achetés ou loués par le ministère de la Défense nationale depuis le 1^{er} avril 1950 ainsi que les baux des terrains et des édifices en vigueur le 1^{er} décembre 1951. Cette dernière sera aussi annexée au compte rendu.

(Voir Appendice M: Terrains achetés et loués par le ministère de la Défense nationale.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez maintenant en votre possession les copies des deux rapports qui seront incorporés dans le compte rendu. La dernière question en suspens qui nous reste est celle dans laquelle M. Macdonnell demande des renseignements au sujet des armes. Je demanderai à M. Mackenzie de répondre à cette question.

Pour que la chose soit plus méthodique, nous avons pensé que la déclaration de M. Mackenzie devrait être incluse dans le compte rendu. Il a quelques explications à donner en surplus et après cela nous appellerons M. Drury et continuerons où nous avions laissé. (Voir Appendice "N": Commandes placées par la Corporation commerciale canadienne et le ministère de la Production de défense au nom du ministère de la Défense nationale.)

M. M. W. Mackenzie, sous-ministre de la Production de défense est rappelé.

Le TÉMOIN: En saisissant le Comité de cette liste de commandes passées au nom du ministère de la Défense nationale, je me permettrai quelques commentaires explicatifs. Au moment où le ministère de la Production de défense a

été établi, en avril de cette année, vu l'expansion peu ordinaire du programme de ravitaillement, on a institué une classification statistique beaucoup plus détaillée qu'il n'avait été nécessaire jusqu'à ce moment. Le système adopté est à peu de chose près le même que celui des États-Unis. Ce programme impliquait par conséquent une forte expansion de notre organisation statistique et l'usage d'un système de cartes poinçonnées. Le ministère a vu le jour le 1^{er} avril mais le nouveau système statistique n'a commencé à être employé qu'en juillet. Je n'essaierai pas de décrire le système de classification en détail, mais pour vous donner un exemple, je vous dirai qu'avant son inauguration, nous avions une classe de "véhicules"; maintenant nous en avons quelque 24 sous-classes. Je le mentionne simplement pour que le Comité sache que, relativement aux commandes qui sont passées aujourd'hui, nous serons en mesure de faire une analyse plus complète que nous ne l'aurions pu à l'égard de contrats correspondants adjugés en 1950. Maintenant, si nous avons interprété correctement les questions qui ont été soumises, nous voyons qu'elles embrassent ce qui pourrait être décrit comme du matériel d'opérations, ce qui, par exemple dans le cas des véhicules, pourrait inclure les chars de combat, les missiles autoguidés et les véhicules militaires autres que les véhicules du type civil, tels que ceux qui transportent des voyageurs ou des charges ou les véhicules non routiers. Dans le but de fournir, comme demandé maintenant, les détails des commandes passées et des paiements de ces achats, non seulement au sujet des commandes courantes mais aussi de toutes celles qui remontent à avril 1950, nous avons dû examiner tous les contrats d'importance à partir d'avril 1950. Ils ont été catalogués de telle sorte que les dépenses relevant de quelque contrat que ce soit y sont indiquées. Les chiffres qui ont été préparés seront agréés par le Comité, je l'espère, mais je veux qu'il reste bien clair que les relevés établis ne comprennent pas un grand nombre de commandes relativement de peu d'importance. Les totaux des catégories diverses sont les totaux des grands seulement. Je suis convaincu qu'aucun article important n'a été oublié, mais nous n'avons pas eu le temps de faire une vérification détaillée, qui demanderait l'examen d'une dizaine de milliers de contrats de très peu d'importance. Je devrais dire que la liste en question représente environ 62 p. 100 du nombre total des contrats passés durant cette période. Le reste, naturellement, comprend surtout les contrats de construction, le programme d'achat de produits textiles, principalement les vêtements et les chaussures, l'acquisition de combustible, de vivres et de fournitures de magasins militaires, et le reste. Les valeurs estimatives données sont trop basses à certains points de vue, mais il est impossible pour le moment de les reviser de façon déterminée.

M. Harkness:

D. Qu'entendez-vous par valeurs estimatives ici? Si je comprends bien, vous avez avec vous une liste des contrats qui ont été passés.—R. C'est exact.

D. Ce n'est pas une estimation n'est-ce pas?—R. La première colonne de chiffres dans chaque cas représente la valeur approximative du contrat.

D. En d'autres termes, ce ne sont pas des contrats à prix ferme alors?—R. Oui, ce sont des contrats à prix ferme.

D. Je veux dire, en regard du prix total?—R. Beaucoup de ces contrats ne sont pas à prix ferme.

D. C'est ce que je veux dire—j'aurais dû dire prix ferme.—R. Nous avons dû évaluer ce que serait le coût final.

M. MACDONNELL: Est-ce que le mot "valeur"...

Le PRÉSIDENT: Un instant, messieurs. Jusqu'à présent, nous avons toujours laissé un témoin achever sa déclaration; quand il aura terminé, si vous désirez quelques éclaircissements, il répondra à vos questions. Poursuivez s'il vous plaît, monsieur Mackenzie.

Le TÉMOIN: La première colonne représente la valeur approximative, c'est-à-dire l'estimation du montant accepté au moment où le contrat a été adjugé. Comme je l'ai expliqué, quelques-unes de ces estimations ne sont plus justes. Quelques-unes sont trop basses. Nous savons que les prix ont augmenté depuis que ces contrats ont été passés mais nous n'avons pu les reviser tous. Dans d'autres cas, quelques estimations étaient trop élevées, et nous avons pu accomplir du meilleur travail avec ces derniers, mais il faut se rendre compte que ces chiffres ne sont que des estimations et que c'est tout ce que nous puissions citer à l'heure actuelle. Quelques-uns de ces contrats sont, comme je l'ai dit dans une déclaration antérieure, des contrats en régie intéressée dont nous ne savons pas ce que le coût final pourra être.

M. MACDONNELL: Puis-je vous interrompre, monsieur Mackenzie? Monsieur le président, est-ce que vous décidez réellement, maintenant que le sous-ministre est en train d'élaborer sa déclaration avec des chiffres détaillés, que nous ne pourrions pas l'interroger sur ces mêmes chiffres?

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez traiter de ces chiffres dans quelques minutes. M. Mackenzie fait sa déclaration justement pour expliquer ces chiffres. Quand il aura terminé, vous pourrez l'interroger.

Le TÉMOIN: Au sujet des paiements effectués à l'égard de chaque contrat, ces paiements sont classifiés sous le nom de dépenses. Je dois vous faire remarquer que la somme globale des paiements effectués pour le programme complet donne un indice certains de progrès total. Si vous limitez ces informations à des types déterminés, et encore plus, à des contrats particuliers, il devient plus difficile de tirer des conclusions précises de ces chiffres. Par exemple, quelques contrats impliquent un premier versement. D'autres prévoient des paiements échelonnés. Dans certains cas, les paiements ne sont pas faits avant la livraison. Il faut aussi noter que certaines commandes en commun ont été placées. J'ai expliqué dans ma déclaration précédente, que nous avons au moyen du fonds de renouvellement du ministère, passé des commandes en commun, par exemple, pour la machinerie à réaction destinée aux navires d'escorte; incidemment, ce contrat a été adjugé à la *John Inglis Co.* Les paiements effectués à cette compagnie ne s'appliquent pas à chacun des sous-contrats individuels relatifs aux navires mais bien au contrat global consenti à un chantier maritime.

M. WRIGHT: A la quatrième page, monsieur le président, aux toutes dernières lignes, il y a un paragraphe au sujet d'un contrat accordé à la *Sorel Industries Limited*, pour 138 howitzers de 105 mm d'une valeur de \$846,197, et plus loin, je remarque un autre article au sujet d'un contrat accordé cette fois-ci au gouvernement des États-Unis pour la fabrication de 88 howitzers de même calibre mais d'une valeur de \$1,457,646. Pourquoi y a-t-il une si grande différence?

Le PRÉSIDENT: Si vous permettez au témoin de terminer sa déclaration, monsieur Wright, je vous donnerai la parole.

Le TÉMOIN: Maintenant, je voudrais parler d'un domaine où nous n'avons pas pu effectuer une analyse convenable des commandes accordées; c'est celui de l'électronique, en raison du caractère technique de l'équipement et le fait qu'il est le plus souvent, sans que ce soit une règle générale, partie intégrante d'un autre article d'équipement. Il est alors très difficile d'en faire une analyse statistique. De plus, dans ce domaine, plus que dans les autres, une grande partie du travail doit être tenue secrète pour raisons de sécurité. Conséquemment, je ne possède pas de liste des commandes importantes d'équipement électronique, quoiqu'il faille remarquer que les chiffres mentionnés à la section avions, représentent en même temps tous les appareils électroniques de l'aéronef. Il est impossible en effet d'en faire une classe à part. Mais si je devais hasarder

une estimation, je dirais que l'équipement électronique employé dans ce programme pourrait représenter une valeur approximative de 200 à 300 millions de dollars. Mais il est impossible de séparer la partie du tout dans ce cas. Il faut donc classifier l'équipement électronique, au point de vue valeur, sous la rubrique avions.

Toutefois, dans le cas des navires, les chiffres indiqués ne comprennent pas l'équipement électronique spécial qui doit y être installé ultérieurement. A part ces complications, il y a un nombre important de commandes d'équipement électronique qui a été classifié, comme je l'ai déjà dit. Dans ce domaine le principal appareil est connu comme le poste mobile de radar N° 4 mark VI. Cette commande a été passée à la *Canadian Arsenal Limited* et la valeur approximative est de 35 millions de dollars. Par ailleurs, trois cents de ces postes sont en construction et feront partie de notre quote-part au programme d'aide mutuelle de l'OTAN.

Les sommes des paiements que nous produirons, nous sont naturellement fournies par le ministère de la Défense nationale, vu que les paiements sont effectués par son intermédiaire. Mais les chiffres des commandes données nous proviennent des fiches du ministère de la Production de défense. Je ferai une autre remarque. Dans le haut de la première page, il y a un résumé. Pour que la question soit bien claire, je vais vous le lire.

La liste comprend toutes les commandes importantes d'équipement de service données pour le compte du ministère de la Défense nationale, à l'exclusion de certains appareils électroniques de spécialisation. Les chiffres inscrits sous la rubrique aéronefs comprennent cependant la valeur de tous les appareils électroniques faisant partie de l'aéronef. La valeur approximative des commandes et le chiffre des dépenses s'appliquent seulement aux contrats relatifs à la production; ils ne comprennent pas l'aide en immobilisation ni l'assistance relative au perfectionnement. La période visée s'étend d'avril 1950 à novembre 1951.

Voici un autre article qui revêt beaucoup d'importance. A la fin du résumé vous verrez ce qui suit: "Dépenses pour commandes en gros d'équipement divisionnaire placées auprès du gouvernement américain", au montant de 46 millions de dollars.

Il est impossible de départager ces 46 millions de dollars parmi les différentes commandes individuelles, car les paiements sont faits pour une commande en bloc, et crédités au gouvernement des États-Unis. Cette somme s'applique principalement aux catégories 2, 3 et 4. Les commandes accompagnées d'une astérisque sont celles auxquelles le paiement de 46 millions de dollars s'applique. Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il est entendu que nous prendrons quelque temps pour l'interrogatoire du témoin, puis nous reviendrons à M. Drury. Je crois que vous avez une question, monsieur Wright?

M. WRIGHT: Oui, je voudrais poser une question au sujet de la page 2 de la liste de prix miméographée.

Le PRÉSIDENT: Vous devez préciser, monsieur Wright. Vous dites que votre question se trouve en page 2?

M. WRIGHT: C'est exact, sur la page 2 du document miméographé.

Le PRÉSIDENT: A la page 2 du rapport de M. Mackenzie?

M. WRIGHT: C'est exact. Vous y verrez un article au sujet de *Sorel Industries Limited* pour une commande de 138 howitzers de 105 mm d'une valeur d'environ \$1,500,000.

Le PRÉSIDENT: Ce serait au milieu de la page environ?

M. WRIGHT: Vers le bas de la page.

M. Wright:

D. Je vois aussi qu'on a commandé au gouvernement des États-Unis 38 howitzers de 105 mm d'une valeur d'environ \$1,457,646. Si nous faisons une comparaison, la même somme est payée pour 88 de ces canons seulement, achetés du gouvernement des États-Unis contre \$1,500,000 à *Sorel Industries Limited* pour 138 de ces mêmes engins. Pourrions-nous avoir une explication à ce sujet?—R. Cela vous démontre bien ce que je vous disais, à savoir que les valeurs approximatives peuvent être bien trompeuses parfois. Les 88 howitzers ont été achetés du gouvernement des États-Unis et cette estimation est celle que nous avons reçue de lui comme étant la somme que nous devrions payer. Ce n'est pas un prix fixe contractuel. C'est une estimation que nous avons reçue à l'époque. Maintenant, en plus de l'achat de 88 howitzers au gouvernement des États-Unis, il a été décidé de produire un certain type de howitzer au Canada et il avait été calculé à ce moment que la commande s'élèverait à \$1,500,000, mais seul le temps nous prouvera si tel est le cas.

D. Alors ces chiffres ne veulent réellement pas dire grand chose?—R. Quand j'ai parlé des commandes d'équipement destiné à être fabriqué pour la première fois au Canada, j'ai fait bien attention de mentionner le fait qu'il était pratiquement impossible d'émettre une opinion catégorique sur le coût probable de ces effets.

D. Vous voyez qu'il y a une différence notable entre le prix de ces deux commandes?—R. Cela peut être.

D. Il semble qu'il en coûterait beaucoup moins cher de faire fabriquer cet équipement au Canada plutôt que de placer des commandes à l'étranger.—R. Il se peut que les achats effectués aux États-Unis ne s'élèvent pas à une somme aussi considérable et il est encore possible que le coût de production à *Sorel* soit plus élevé.

M. MACDOUGALL: C'est un autre risque n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, c'est un autre risque et je ne puis dire que le prix actuel sera le prix final.

M. Drew:

D. A la première page du résumé, le premier article mentionne des armes portatives et des mitrailleuses de calibre .60 (15.2mm) et de calibre inférieur; est-ce que cette nomenclature comprend aussi les fusils?—R. Vous pourrez voir les détails de l'article à la deuxième page. Chacun de ces articles est expliqué de façon détaillée.

D. Alors, il n'y a pas de fusil qui ne soit pas inscrit à la deuxième page?—R. Non, seulement les armes mentionnées. Mais vous remarquerez le dernier item de la page qui traite de "pièces composantes, accessoires et pièces de rechange pour fusils .303".

D. Que pensez-vous de cet article au sujet de 20,951 fusils de calibre .30?—R. Excusez-moi. Il y a quatre commandes ici en regard desquelles on a écrit, "en partie suspendues"; et vous noterez l'explication du haut de la page qui dit:

Ce chiffre comprend les commandes d'armes portatives du type américain évaluées à \$1,103,621 et dont l'acquisition a été suspendue jusqu'à ce que la question de l'uniformisation ait été réglée.

D. Alors, il serait exact de dire que les commandes totales passées à *Canadian Arsenals Limited* s'établissent à 1,176 fusils de calibre .22 et qu'il n'y a pas eu de commandes passées pour des fusils auparavant?—R. C'est exact. Et les commandes qui ont été données ont été suspendues.

D. Très bien. Maintenant parlons des mitrailleuses. Où sont les mitrailleuses dans cet article? Je vois qu'il y a ici 12,291 mitrailleuses Browning de calibre .5 et qu'il y a une commande passée à *Canadian Arsenals Limited* pour laquelle une somme de \$26,620 a été dépensée. Pouvez-vous me dire maintenant quand cette commande a été placée?—R. Je ne trouve pas mention de la date ici, monsieur Drew.

D. Pourriez-vous vous procurer cette information et diriez-vous, pour que nous comprenions ces chiffres, que les dépenses sont faites couramment à mesure que les livraisons sont complétées?—R. Cela dépend des stipulations du contrat. Comme je l'ai dit précédemment, quelques contrats exigent un premier versement et d'autres, des paiements échelonnés...

D. Oui?—R. Quelques contrats prévoient le paiement seulement au moment de la livraison. On en trouve un bon exemple dans les contrats pour les camions et les véhicules de type militaire.

D. Oui?—R. Dans la catégorie 3, vous verrez au dernier article une commande de camions de deux tonnes et demie donnée à *General Motors of Canada*. Les dépenses sont néant mais le montant de la commande est de 13 millions de dollars.

Ces camions sont réellement sur un plan de production maintenant; il y a donc eu du travail accompli, mais dans ce dernier cas nous n'avons pas reçu d'état de compte de la part de *General Motors*, parce que—et je suis au courant de cette question en particulier—les paiements ne sont versés qu'à la réception définitive. Nous n'avons rien payé à la *General Motors* dans ce dernier cas.

D. Ma foi, je m'intéresse surtout aux armes nécessaires à un bataillon d'infanterie. Les mitrailleuses qui sont en commande sont des mitrailleuses Browning de calibre .5 et devons-nous croire que ce sont les seules mitrailleuses qui aient été commandées jusqu'ici?—R. Cette liste renferme tous les items d'importance sans exception, aussi bien que l'autre.

D. Si c'est le cas, je crois que nous devons penser que ces mitrailleuses sont les seules à avoir été commandées jusqu'ici—dans le cas des mitrailleuses de type standard n'est-ce pas? Je vois maintenant un item de 2,045 mitrillettes de calibre .45 commandées au gouvernement des États-Unis et pour lesquelles aucune somme n'a été versée; je vois inscrit en marge que cette commande a été suspendue en partie. De la sorte, il n'y a présentement aucune commande de mitrailleuses?—R. Comme je l'ai expliqué plus tôt, toutes les inscriptions surmontées d'une astérisque font partie d'un total d'articles pour lesquels une somme de 46 millions de dollars a été dépensée. Cette somme ne peut cependant être assignée à aucune commande particulière.

D. Mais la note portant suspension de la commande vaut pour tous ces articles?—R. Oui, mais il se peut qu'ils aient été livrés en partie. Il n'est pas impossible qu'on ait partiellement exécuté la commande.

M. MACDONNELL: Vos registres n'en font-ils pas mention?

M. Drew:

D. Vous pourriez sans doute établir le fait?—R. Je n'ai pas cette donnée en mains.

D. Pouvez-vous nous obtenir ce renseignement?—R. A savoir...

D. Combien de mitrillettes ont été livrées.

Je note une commande de 734 mitrailleuses de calibre .50. Connaissez-vous cette arme? On n'en mentionne pas le genre.—R. Je ne puis vous donner de précisions.

D. Ce qui m'intrigue, c'est que les calibres .5 et .50 étant identiques, la liste fait mention de 12,291 mitrailleuses Browning de calibre .5—R. Il m'est impossible de vous éclairer sur ce point.

D. Pourriez-vous vous enquérir de ce détail?

Il s'agit, naturellement, d'une des commandes qui ont été suspendues, mais puisque vous devez aller aux informations, il vaudrait aussi bien élucider cette question.

Plus loin, figure une commande de 4,440 armes de survivance passée à la *Harrington and Richardson Arms Company Limited*. Connaissez-vous la nature de ces armes?—R. Je crois savoir qu'elles sont distribuées par exemple, aux membres du personnel naviguant pour leur servir au cas où ils tomberaient en forêt.

D. Ce sont des fusils de calibre .22?—R. Oui, je crois.

D. Où est établie cette fabrique d'armements?—R. A Drummondville.

D. Eh! bien, monsieur Mackenzie, devons-nous conclure qu'il n'y a aucune commande de lance-bombes antichars d'infanterie ou d'armes semblables?—R. Les armes de ce genre apparaissent au chapitre des lance-fusées; des listes distinctes ont été dressées pour chaque catégorie.

D. Réservons alors la question. Mais qu'est-ce à dire des bazookas? En est-il fait mention sous la rubrique des lance-fusées?—R. Oui.

D. Et les canons sans recul, où figurent-ils?—R. Désignés comme fusils sans recul, ils apparaissent dans la catégorie des pièces d'artillerie et des canons de bord.

D. Les canons antichars de six livres prennent place dans la catégorie des pièces d'artillerie, n'est-ce pas?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Mackenzie nous communique là un important document. A mon sens, nous devrions nous y arrêter quelque peu avant de poursuivre l'interrogatoire, à moins que certains détails ne vailent d'être élucidés immédiatement.

M. DREW: Je comprends. Je voulais simplement qu'on m'indique où se trouvent, sur la liste, ces pièces d'infanterie.

Le PRÉSIDENT: Des questions de ce genre me paraissent opportunes.

M. Drew:

D. Avant que nous terminions l'examen de la première page, pourriez-vous nous dire, monsieur Mackenzie, à titre de sous-ministre de la Production de défense, si on en est venu à une décision en ce qui touche le calibre des fusils et des mitrailleuses dont doivent se servir les militaires de nos forces armées?—R. Je regrette de ne pouvoir vous répondre.

D. Quoi qu'il en soit, pour qu'il ne subsiste aucun doute dans les esprits, vous êtes peut-être en mesure de nous donner l'assurance qu'on n'a pas commandé de fusils, mitraillettes, mitrailleuses et autres pièces d'infanterie qui ne figurent pas sur cet état?—R. Autant que je sache, c'est là la liste complète des commandes importantes placées durant la période indiquée.

D. Alors, nous passons à la page suivante?

M. MACDOUGALL: A quelle page sommes-nous maintenant, monsieur Drew?

M. DREW: A la deuxième page du sommaire.

Je note à la page suivante une demande de 59 mortiers de 4.2 po.; cette commande est-elle suspendue?

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

M. Drew:

D. L'astérisque indique alors quelque chose de différent?—R. Non, monsieur, les commandes remises à plus tard sont rapportées comme "suspendues"

ou "en partie suspendues" et l'astérisque a trait aux articles pour lesquels les 46 millions de dollars ont été versés mais qui ne peuvent être imputés sur les commandes particulières.

D. Alors, une commande a été passée pour 59 mortiers de 4.2 po., mais on n'indique pas la dépense afférente et je déduis de vos explications qu'il est difficile d'imputer sur un poste le montant particulier qui serait approprié à cette fin. Ces mortiers ont-ils été livrés?—R. Je ne saurais vous le dire, monsieur Drew.

D. Voudriez-vous vous enquérir de la date à laquelle la commande a été placée et vous informer si la livraison a été faite ou demander quand on peut s'attendre à recevoir ces articles?

M. McILRAITH: J'aimerais obtenir, pour les fins du compte rendu, une explication plus précise de l'astérisque qui accompagne la mention de ces 59 mortiers. Si je comprends bien, les 46 millions de dollars inscrits au sommaire figurent dans la colonne des dépenses et ont été dépensés et il se peut que la commande des mortiers ait été acquittée à même cette somme et livrée. Est-ce exact?

Le TÉMOIN: Oui, mais je ne sais si ces pièces ont été reçues.

M. McILRAITH: Mais elles peuvent avoir été livrées et payées.

M. HARKNESS: En somme, ni le compte des dépenses ni quelque autre donnée ne peuvent nous fournir une indication des livraisons effectuées? C'est à cela que se résume la question?

Le TÉMOIN: Exactement. Cet état n'englobe pas les livraisons de matériel.

M. HENDERSON: Monsieur Mackenzie, certains articles peuvent avoir été expédiés en Corée et vous ignorez ceux que le Canada pourrait avoir reçus?

Le TÉMOIN: Je parlais de livraisons pour désigner celles qui ont été faites au ministère de la Défense nationale, peu importe l'endroit de réception.

M. HENDERSON: Vous ne teniez pas compte du point de destination?

Le TÉMOIN: Non.

M. Drew:

D. Il se peut donc que certaines commandes aient été exécutées aux fins de pourvoir nos troupes en Corée de matériel américain. Qu'en pensez-vous?—R. C'est fort possible.

D. Mais cela n'indique pas nécessairement les canons que nous destinons à nos soldats au pays ou à l'armée européenne.—R. Si j'ai bien compris la question, il s'agissait des commandes et livraisons concernant ces effectifs.

M. DREW: Bien sûr, mais nous ne pouvons nous faire une idée nette de la situation à moins de connaître la date des commandes, de façon générale celle des livraisons et, dans les cas où les armes n'ont pas été livrées, la date à laquelle on s'attend qu'elles le seront.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drew, je dois dire, en toute équité pour le témoin, que ce dernier a répondu à la question qu'on lui avait posée. S'il en est d'autres, d'un caractère plus particulier, je suis sûr qu'il s'y prêtera volontiers.

M. MACDONNELL: J'aimerais formuler une remarque. Il importe, à mon sens, de bien connaître le lieu de destination de ces armes, c'est-à-dire de savoir si elles doivent servir en Corée ou ailleurs. Il est regrettable qu'on ne puisse répondre aux questions posées à ce sujet de façon à préciser si les armements seront utilisés au Canada. Cette question des livraisons est de la plus haute importance, celle aussi des crédits affectés, naturellement. Mais il me semble que nous devrions savoir quelles dispositions ont été prises pour assurer des livraisons d'armes au Canada. Le véritable problème doit porter sur les armements destinés à nos troupes stationnées au pays. Il me paraît important que

nous sachions ce qu'est le régime des envois d'armements. C'est même là, selon moi, une question d'intérêt majeur dont nous devrions connaître les divers aspects.

Le PRÉSIDENT: Lors de notre dernière réunion, la nature des armes achetées par le Canada a surtout retenu notre attention et c'est sur ce sujet qu'il vous est fourni aujourd'hui des renseignements. Quant aux questions relatives aux livraisons, on y répondra en temps opportun.

M. DREW: Je désire faire ici une brève mise au point. Vous vous rappelez que, d'après son mandat, le Comité a été chargé d'examiner la façon dont les deniers publics sont affectés à la défense, et ce qui est pour nous de la plus haute importance, c'est de connaître la nature des commandes, lesquelles doivent être envisagées intégralement en fonction des préparatifs de défense et des besoins de nos forces armées. A cet égard, les livraisons constituent une donnée de premier plan parce qu'elles sont comme la clef du problème. Le second point que je voulais signaler, c'est que l'état et les explications qu'on nous a fournis ne révèlent pas ni la destination de ces munitions, ni le nombre d'armes mises à la disposition de nos militaires au Canada. C'est sur cet aspect du problème que portait ma question et si le témoin n'est pas en mesure de nous communiquer maintenant les renseignements pertinents, je le prierais de bien vouloir le faire aussitôt que possible.

M. MACDONNELL: Nous devons être mis au courant des envois d'armes au Canada. Des données relatives aux expéditions en Corée et en Europe ne suffisent pas; nous demandons à connaître également la situation des envois effectués au Canada.

M. DREW: Nous restons assez mal renseignés sur ce que reçoit le Canada. Le fait que 59 mortiers de 4.2 po. aient été expédiés en Corée n'éclaire guère la question de savoir combien d'armes de ce genre sont disponibles pour les fins de préparatifs de défense au Canada ou d'équipement de nos forces domestiques. C'est le point que j'envisageais en posant cette question.

M. McILRAITH: Tout cela n'est-il pas en relation avec la question des dépenses aux fins de la défense? Nous sommes à examiner ces dépenses et le débat s'amorce précisément autour du problème en cause. J'estime que le point soulevé par M. Drew surgira de la discussion.

M. DREW: C'est précisément dans ce sens que j'essaie d'orienter le débat.

M. McILRAITH: Je sais, mais nous devons commencer par l'étude des contrats qui ont été adjugés, des dépenses réelles contractées à leur égard ainsi que des engagements de dépense. C'est autour de ces données, je pense, que doit pivoter le débat. Naturellement, ce n'est pas là tout ce qui intéresse M. Drew, mais c'est une entrée en matière.

M. DREW: Monsieur McIlraith, il nous faudra, logiquement, analyser tous les éléments du problème: le détail des contrats, la question de savoir quand les commandes ont été passées et quand les livraisons seront vraisemblablement effectuées. Voilà exactement ce que j'avais en vue.

M. McILRAITH: L'état qu'on a déposé renferme précisément ces données.

M. DREW: J'en sais gré aux autorités.

M. McILRAITH: On nous a communiqué ce matin une abondante documentation et il me semble que nous en poursuivons l'examen très rapidement. Je ne crois pas que la tâche se résume à présenter des tableaux bien ordonnés. Il s'agit d'une affaire considérable; certains de ces contrats ont une vaste portée et il reste à obtenir de nombreux détails. Cependant, le problème ne me paraît pas soulever trop de difficultés.

M. HUNTER: M. Drew désire savoir de façon précise si les 59 mortiers de 4.2 po. ont été livrés. Il veut ainsi, je crois, obtenir une idée exacte de l'équi-

pement dont disposent les forces armées du Canada. Une fois mis au courant des livraisons, notre collègue ne sera pas, à mon sens, mieux renseigné sur la question qui l'intéresse d'abord, parce qu'on ne peut se faire une vue juste de la situation à moins de posséder une liste complète des mortiers qui servent déjà à nos militaires. J'estime donc qu'à défaut de cette donnée supplémentaire, que notre mandat ne nous permet pas d'obtenir, le renseignement qui intéresse M. Drew ne serait guère utile.

M. DREW: Ce n'est pas mon avis, monsieur Hunter. J'estime que M. McIlraith a clairement exposé les aspects de la situation. Il a signalé que les données en cause se relient au problème des contrats. Je note qu'il est question de 65 armes de 75 mm.

Le PRÉSIDENT: Le Ministère a déposé des documents en manière de réponse à une douzaine de questions fort complexes. J'ai pensé qu'il serait bon de faire tenir au Comité le plus de renseignements possible avant la prorogation. J'ai donc instamment prié les autorités du Ministère de nous fournir toutes les données qu'elles pouvaient rassembler, avec le résultat qu'une documentation abondante a été déposée à notre intention. Ceux qui désirent obtenir de nouveaux renseignements feraient bien de le faire savoir au plus tôt parce que le nombre de nos séances sera maintenant fort limité, si toutefois nous nous réunissons de nouveau. Pour cette raison, un tel interrogatoire peut être utile. Mais il reste qu'aux termes de son mandat—et j'estime que les observations de M. Hunter sur ce point valent d'être retenues—le Comité a été institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins depuis le 31 mars 1950.

M. MACDONNELL: Et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Oui, au sujet des dépenses. Voilà notre tâche. Je ne prétends pas qu'à cette phase du débat les questions soient irrégulières; mais j'estime qu'il faut éviter de nous perdre dans des discussions et nous en tenir pour le moment à la question des dépenses. Nous aurons peut-être une autre occasion de parvenir à certaines conclusions.

M. DREW: Sans prétendre conclure dans un sens ou l'autre, puis-je vous demander, monsieur Mackenzie, si, à votre connaissance, les 65 fusils de 55 mm. ont été livrés.

Le TÉMOIN: Je n'ai en mains, monsieur Drew, aucune donnée à ce sujet. C'est encore au ministère de la Défense nationale qu'il faudra demander ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: On a déposé un autre question portant sur certains articles spéciaux d'équipement utilisés au cours des opérations. Désirez-vous connaître à l'égard de tous ces effets, les dates des commandes et celles des livraisons? Ces données vous satisferont-elles?

M. DREW: Oui, ce qui m'intéresse, ce sont les dates des demandes et des livraisons ainsi que la destination.

Le PRÉSIDENT: Les deux premiers points ne soulèvent pas de difficulté mais il faudrait en rester là. C'est, naturellement, au quartier général que sont expédiés ces articles.

M. DREW: Je tiens à préciser ma pensée. On sait que les troupes canadiennes dirigées vers la Corée ont reçu leur dernier entraînement aux États-Unis et qu'elles furent pourvues d'armes américaines. Il est fort important, je crois, que nous sachions si certains de ces articles représentent les armes qui ont servi à équiper notre contingent spécial. Si tel est le cas, nous pouvons déduire immédiatement les montants affectés à l'armement des troupes de l'active et de la réserve qui s'entraînent actuellement au pays ainsi que des régiments que

nous envoyons en Europe. La dernière question que j'ai posée, monsieur le président, a trait aux 65 fusils de 55 mm. lesquels s'apparentent aux pièces de campagne.

Le PRÉSIDENT: Après avoir posé une question d'ordre général sur le sujet, M. Drew demande maintenant à connaître la date à laquelle les commandes ont été passées, les dates et la destination des livraisons.

M. McILRAITH: Si je comprends bien, la dernière demande de M. Drew a trait à la destination de ces armes, c'est-à-dire à la question de savoir si elles ont oui ou non été expédiées à notre contingent en Corée. Le témoin n'en sait probablement rien. La question peut se révéler embarrassante et il faudrait sans doute recourir à une autre source de renseignements.

M. DREW: Je conviens de la difficulté, mais le témoin sera du moins en mesure de nous fournir la date des contrats et celle à laquelle on s'attend qu'ils soient exécutés.

Le PRÉSIDENT: Ainsi que la date des livraisons déjà effectuées.

M. DREW: Et celle des envois à venir. En d'autres termes, je désire connaître les données essentielles des contrats sous ce rapport.

Le PRÉSIDENT: Précisons davantage, de façon qu'il ne persiste aucun malentendu entre nous. Vous voulez savoir quand les contrats ont été adjugés, quand et vers quel endroit les expéditions ont été effectuées.

M. DREW: Et comme corollaire, je désire connaître la date à laquelle le reste de la commande sera vraisemblablement livré.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Je doute fort que nous puissions répondre intégralement à ces questions. Il est possible de déterminer la date des commandes de même que les quantités d'armes effectivement expédiées au ministère de la Défense nationale. Quant à la destination exacte de celles-ci, les autorités du ministère de la Production de défense l'ignorent évidemment. Pour ce qui est de prévoir la date des arrivages, c'est là chose fort compliquée, sinon impossible. Certes, nous pourrions le faire à l'endroit de certains articles, mais, relativement à un grand nombre d'entre eux, il reste très difficile d'en fixer la date de production: les prévisions varient en fonction de la situation des approvisionnements.

M. Macdonnell:

D. Certaines variations admises, chaque contrat doit quand même renfermer, n'est-il pas vrai, quelques indications quant à la date à laquelle on espère effectuer la livraison?—R. Parlez-vous des termes mêmes du contrat?

D. Reportons-nous plutôt aux négociations.—R. Celles-ci nous permettent de savoir de façon approximative quand commenceront les arrivages en ce qui concerne certaines commandes.

M. Drew:

D. Monsieur Mackenzie, n'est-il pas évident que ce qui importe d'abord à l'État-major, c'est de savoir—compte tenu des variations inévitables—quand seront vraisemblablement expédiées les armes commandées? C'est en effet sur cette donnée que seront fondés les plans relatifs à l'instruction et à l'envoi des troupes.—R. Nous pouvons indiquer la date estimative des livraisons.

D. Sûrement, et c'est tout ce que je veux savoir—R. Il ne s'agit pas de dates fixes. On a laissé entendre que cette donnée ressort des ententes contractuelles.

M. MACDONNELL: J'ai peut-être employé un terme impropre. Vous affirmiez il y a un instant, que vous tablez sur une date probable.

M. Drew:

D. Vous pouvez nous indiquer d'après vos registres, la date à laquelle vous vous attendez à recevoir ces articles?—R. Il me serait très difficile de le faire particulièrement en ce qui touche les contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis.

D. Je n'ai signalé ce point que pour mettre en relief l'importance de la question et la nécessité d'obtenir certains renseignements selon la formule qui paraît la plus pratique. Il serait impossible de dresser des plans à moins de connaître un peu d'avance la date des livraisons.—R. Nous prenons note de la question et verrons quels éclaircissements il est possible d'apporter.

Le PRÉSIDENT: Le témoin affirme qu'il essaiera de répondre aux questions.

M. DREW: Les fusils de 75 mm. seraient des pièces d'artillerie légère?

Le TÉMOIN: Ce sont des fusils sans recul.

M. DREW: Vous dites que ce sont des fusils sans recul?

Le PRÉSIDENT: A quelle page sommes-nous?

M. HARKNESS: A la page 2 du document polycopié.

M. DREW: Oui. Dans le cas des 138 obusiers de 105 mm. je constate qu'aucun paiement n'a été fait. Je n'interrogerai donc pas davantage le témoin à ce sujet parce que les renseignements que j'ai demandés englobent la question. A présent, que penser des 88 obusiers de 105 mm.?

M. STICK: Le coût de ces armes s'élève à \$1,457,646. L'astérisque ne signifie pas qu'aucun paiement ne puisse être incorporé dans le montant de 46 millions de dollars qui figure au bas de la page. C'est exact, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: C'est juste.

M. Drew:

D. Je faisais allusion aux 138 obusiers de 105 mm. mentionnés juste au-dessus de l'article pour lequel on indique qu'il n'y a pas de paiement d'effectué.

M. STICK: Mais du coût des 88 obusiers de 105 mm., rien n'est acquitté.

M. Drew:

D. Ainsi par des achats auprès du gouvernement des États-Unis et de manufacturiers canadiens on veut combler une demande globale d'obusiers répartis comme il suit: 138 de 105 mm., 88 du même calibre et 47 de 155 mm.?—R. Exactement.

D. En fait de pièces de campagne, que comprend la commande?—R. Les obusiers de 105 mm., ainsi que je l'ai dit.

D. Il n'y en a pas d'autres?—R. Vous en avez la liste, monsieur Drew.

Le PRÉSIDENT: L'obusier de 155 mm. est également une pièce de campagne, et un peu au-dessous de la mention de ces armes figurent trois articles similaires.

M. Drew:

D. Comme il n'apparaît pas d'autres armes sur la liste, je ne vois pas l'utilité d'interroger le témoin à propos des canons antichars. Mais voudra-t-il nous dire si on fait mention d'une commande de canons de D.C.A.?—R. Reportez-vous au dernier article de la liste.

D. A la page 2?—R. Oui et vous y noterez que le montant des commandes groupées sous une rubrique générale pour des raisons de sécurité s'élève à \$14,130,154.

D. Oui.—R. Et comme on l'indique, cette somme a été acquittée en entier.

D. Oui.—R. Mais il est impossible d'obtenir un état détaillé de ce poste.

D. Voulez-vous dire que l'article comprend des canons de D.C.A.

M. CAMPNEY: Le témoin a déclaré qu'on avait adopté une rubrique générale pour des raisons de sécurité.

M. DREW: Je serais curieux de savoir pourquoi nous n'avons pas le droit de connaître ce que renferme la commande en fait de canons de D.C.A.

M. GEORGE: Ne croyez-vous pas que le Comité devrait s'ajourner de façon à permettre aux membres d'étudier la question?

M. MACDONNELL: Avons-nous, ou encore mieux, pourrions-nous obtenir les chiffres établissant la valeur de ce qui est en main actuellement, à l'exclusion de ce que nous achetons? Peut-être que cela réglerait la question.

Le PRÉSIDENT: Cette question a déjà été posée; on a demandé au témoin de fournir ce renseignement.

M. MACDONNELL: Cette information pourrait nous être facilement donnée.

M. HENDERSON: Où est située l'usine de la *Firestone Tire and Rubber Company*? Au Canada ou aux États-Unis?

Le TÉMOIN: C'est une compagnie canadienne.

M. HENDERSON: La Magnavox est-elle aussi une compagnie canadienne?

Le TÉMOIN: Il faudra que je vérifie cela.

Le PRÉSIDENT: Sous réserve des instructions que je pourrais recevoir du Comité, je pense que cette réunion sera la dernière de l'année. Le premier ministre a laissé entendre que le Comité sera de nouveau convoqué au début de la prochaine session.

Les divers membres du Comité avaient demandé des renseignements au sujet de quelque treize questions auxquelles il a été répondu. Peut-être les renseignements n'étaient-ils pas complets pour certains sujets, mais l'impossible a été fait en regard des informations en main à ce moment. Nous avons l'intention de les verser au compte rendu dont vous pourrez disposer au Comité, l'an prochain. J'entretiens l'espoir que les mêmes membres soient présents au Comité à la prochaine session.

Il serait avantageux que les membres du Comité puissent, dans l'intervalle, parcourir le compte rendu afin que nous soyons en mesure de commencer la besogne dès que le Comité sera appelé à siéger. Le premier ministre a dit que cela se produirait au tout début de la session. En vous rappelant bien ceci, je suggère que vous produisiez dès maintenant les questions au sujet desquelles vous aimeriez avoir des éclaircissements. Les ministères pourraient entretemps préparer les réponses pour que nous les ayons sous la main à la prochaine session, en janvier ou au commencement de février.

M. DREW: Nous avons maintenant en main des listes qui viennent d'être préparées et nous pourrions certainement, avec beaucoup de profit, poser des questions au sujet de ces dernières, maintenant que nous avons eu le loisir d'en prendre connaissance. Je préconise fortement la tenue d'au moins une réunion supplémentaire, qui pourrait avoir lieu demain matin ou samedi matin.

Au cours de la discussion on est revenu plusieurs fois sur le point qu'il faudrait un peu de temps pour revoir ces listes et les examiner. J'admets volontiers qu'avec la session en marche et les heures de travail actuelles, certains pourraient suggérer de reporter cette question à samedi matin; aussi, je demande qu'il y ait réunion samedi matin, dans le cas où d'autres questions seraient posées à ce sujet, simplement dans l'intérêt d'une plus grande clarté, quoique je reconnaisse qu'il existe d'autres questions auxquelles on ne pourra répondre que plus tard.

M. MACDONNELL: Puis-je me permettre une observation? Nous avons posé un grand nombre de questions ce matin, et sans vouloir attribuer la faute à

qui que ce soit, nous n'avons obtenu que des réponses incomplètes de sorte que nous restons en suspens. M. Mackenzie a été assez aimable de nous dire qu'il pourra compléter en majeure partie ces réponses...

Le PRÉSIDENT: Permettez. Je suis prêt, si le Comité me donne son approbation, à suspendre le compte rendu jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne, et si quelqu'un veut présenter des questions dans l'intervalle, je les ferai parvenir aux personnes intéressées pour en obtenir les réponses.

M. DREW: Monsieur le président, puis-je faire la remarque suivante? Il existe un bon nombre de questions laissées en plan, comme on l'a mentionné d'ailleurs, et vous avez fait observer très justement que les réponses en question ne peuvent être fournies que par le ministère de la Défense nationale. On nous a présenté ce matin un exposé qui jette beaucoup de lumière sur la situation, mais qui devrait être élaboré. Nous avons posé certaines questions et les réponses nous ont éclairés. Je puis vous citer un exemple: les fusils de 75 millimètres de calibre. Voici une expression décrivant les canons de campagne de 75 mm. ou armes sans recul. Dans ce cas-ci, l'interrogatoire a révélé qu'il s'agissait de fusils sans recul.

Il y a des questions similaires que nous pourrions poser et il en est que nous avons déjà soumises au sous-ministre de la Production de défense, mais il s'en trouve d'autres que j'aurais aimé à poser. Nous devrions tenir au moins une autre séance afin que le sous-ministre de la Défense nationale puisse répondre aux questions qui ont été soumises. Il semble être l'homme qualifié pour y répondre et pour cette raison, je propose qu'à l'ajournement du Comité, l'on décide de se réunir samedi matin à 10 heures ou à une autre heure de la matinée, à la discrétion du président.

M. JONES: Serait-il possible d'avoir une idée approximative des sommes dépensées pour la publicité et les annonces dans des buts de défense?

Le PRÉSIDENT: M. Jones a demandé des questions, c'est inscrit au compte rendu; les hauts fonctionnaires l'ont noté et il y sera répondu.

M. WRIGHT: J'ai une autre question. Certains de ces chiffres manquent certainement de justesse et il doit y avoir à cela une explication logique. Ainsi, à la page 4, nous voyons que la *Canadian Arsenal* détient un contrat pour la fabrication de 24,000 obus de 75 mm. au coût de \$11,580 et, d'autre part, le gouvernement des États-Unis détient une commande de 31,300 obus de même calibre d'une valeur de \$804,122.

Sûrement, les obus sont une fourniture dont nous pouvons avoir une idée du coût approximatif, avant de passer la commande. Conséquemment, ces chiffres me paraissent au moins un peu ridicules.

Le TÉMOIN: J'admets que de prime abord ces données paraissent nécessiter une vérification sérieuse. J'ajouterai toutefois qu'elles ont été compilées en vitesse.

M. WRIGHT: Ce que je voudrais d'abord, monsieur le président, c'est une comparaison entre le coût des différentes armes qui sont fabriquées au Canada, soit à Sorel soit à la *Canadian Arsenal*, et aussi le coût de ces mêmes armes lorsque nous les achetons aux États-Unis ou ailleurs.

Le TÉMOIN: Très bien.

M. WRIGHT: Je crois que nous devrions avoir ces données pour pouvoir discuter de façon intelligente.

Le PRÉSIDENT: Nous les aurons.

M. CHURCHILL: Pourrions-nous obtenir les mêmes chiffres comparés au sujet du char de combat américain dont le prix semble surpasser de \$100,000 celui du char de combat Centurion de fabrication anglaise?

Le PRÉSIDENT: Ce ne sont pas des chars de même type. Il faudrait avoir des engins de même type pour pouvoir en comparer le prix.

M. CHURCUILL: Le char de combat américain Sherman et le Centurion se ressemblent beaucoup. J'ai pu voir l'intérieur du Sherman et du Centurion et ils sont tous les deux ce qu'il est convenu d'appeler un char moyen.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose? Ces chiffres que je vous ai fournis ne devraient pas servir à établir des comparaisons entre le coût des différents éléments de l'équipement. Si le Comité désire obtenir le coût relatif d'une pièce d'équipement, alors nous pourrions produire les chiffres du coût réel. C'est possible. J'ai pris bien soin de dire, au début de la séance et aussi de souligner en réponse à une question, que tout ce que je cherchais en ce moment, c'était de démontrer quel genre d'équipement et quel genre de choses étaient en commande. On nous a demandé des valeurs approximatives et nous avons répondu dans ce sens, mais nous tombons dans l'erreur si l'on tente de diviser ces valeurs entre les articles en question, et d'extraire le prix coûtant par unité.

M. CHURCHILL: Nos attributions nous commandent d'essayer de signaler en particulier quelles économies, s'il y en a, peuvent être réalisées. Il est raisonnable de vous demander, n'est-ce pas, monsieur Mackenzie, quelle est la différence de prix entre le char de combat Centurion et le char de combat américain.

Le PRÉSIDENT: Tout ce que le témoin peut faire est de vous donner le prix; vous devrez en tirer vos propres conclusions.

Le TÉMOIN: Mon intention n'est pas de refuser de vous renseigner; je ne veux pas dire non plus que je ne répondrai pas à cette question. Je veux plutôt dire que vous ne trouverez pas dans cette liste réponse à votre question, car elle n'a pas été préparée à cet effet.

M. ADAMSON: Monsieur le président, il y a une question que j'aimerais poser à ce sujet. Le ministère paie-t-il des droits de douane quelconque?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. ADAMSON: Je crois qu'il serait intéressant de posséder ces chiffres pour savoir quel est le montant des droits à acquitter sur ces différents articles, si cela pouvait être indiqué de façon générale. La seconde question est la suivante: quels sont les item de type américain, de type britannique et de type canadien dans cet équipement et existe-t-il des plans du char de combat Centurion qui en permettent la fabrication au Canada? Ces item sont-ils tous de type américain?

Le TÉMOIN: Non, monsieur, je n'ai jamais dit cela.

M. ADAMSON: Je sais que vous n'avez pas dit cela, mais la question que je désire vous poser est la suivante: dans quelle proportion ces item sont-ils de fabrication américaine, anglaise ou canadienne?

Le PRÉSIDENT: Il y a une proposition d'ajournement.

M. DREW: Juste avant de mettre cette proposition aux voix, je désirerais poser une question pour ma propre gouverne.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. DREW: J'ai remarqué à la page 2 des documents miméographiés, monsieur Mackenzie, une remarque à propos de lance-fusées. Il y a ici trois item au sujet de lance-fusées de 3.5 po. de calibre. De quoi s'agit-il exactement?

Le TÉMOIN: On m'a dit qu'il s'agissait de bazookas, engin servant à lancer des fusées antichars.

Le PRÉSIDENT: C'est une arme d'infanterie contre les chars de combat.

M. DREW: Voici un point sur lequel je voudrais des précisions. Combien de ces engins ont été livrés? Il y a aussi une proposition faite au Comité, monsieur le président, vous l'avez d'ailleurs devant vous. Cette proposition demande qu'au moment de l'ajournement, il soit décidé de se réunir de nouveau samedi à l'heure que vous déterminerez.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. DREW: Je veux simplement dire ceci avant que vous mettiez la proposition aux voix. Nous avons reçu des réponses à nombre de questions, mais je voudrais faire remarquer qu'il est impossible à M. Mackenzie de fournir des renseignements quant à certains des points soulevés. Conséquemment, je crois que nous devrions au moins avoir l'occasion d'interroger M. Drury, qui pourrait nous donner des explications très simples sur les questions au sujet desquelles M. Mackenzie a très franchement avoué son ignorance. Il a dû en plusieurs occasions demander l'assistance de M. Drury. Pour cette raison, j'insiste sur ma proposition et j'espère qu'elle sera adoptée, de telle sorte que nous puissions obtenir des renseignements à ce sujet en nous réunissant de nouveau samedi matin.

Le PRÉSIDENT: Pour être juste envers le Comité, je devrais dire que la somme de renseignements qui nous a été fournie est presque—quelqu'un a dit effarante—j'irais jusqu'à dire fantastique.

M. DREW: J'ai cru que vous alliez dire renversante, et c'est bien le terme qui convient.

Le PRÉSIDENT: Vous avez obtenu des renseignements qu'aucun autre comité n'a jamais eus en sa possession. Ces informations vous sont données librement sans que rien ne soit retranché; elles sont mises à votre disposition et vous pouvez vous en servir à votre discrétion. Il faut du temps pour les digérer et les étudier. Nous ne sommes pas tous aussi rompus que M. Drew et quelques autres à ce genre de travail et je pense qu'en toute justice...

M. DREW: Je ne m'attribue pas de connaissances spéciales. Ma digestion est suffisamment bonne; je serai prêt samedi matin à poser des questions qui pourront nous être utiles.

Le PRÉSIDENT: A toutes fins pratiques, nous espérons bien ne pas être ici samedi matin.

M. DREW: Je n'oserais pas compter sur cette chance.

M. JONES: Avant que vous mettiez la motion aux voix, monsieur le président, serait-il possible aux membres du Comité de visiter les camps et les autres installations pendant les jours de congé?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jones, je ne suis pas au courant de cette question.

M. MACDOUGALL: Est-ce que cela fait partie de nos attributions?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas assez travaillé pour mériter de faire un voyage, ne croyez-vous pas? Je veux seulement plaisanter.

M. DREW: Voici une déclaration à laquelle je me rallie entièrement, à savoir que nous n'avons pas assez travaillé.

M. WRIGHT: M. Jones s'est enquis de la chose, monsieur le président, pour que ceux dont les circonscriptions électorales comprennent des établissements militaires, ou encore ceux qui visitent les endroits où lesdits établissements sont situés, puissent avoir l'occasion de se documenter en vue d'être plus au point quand le Comité reprendra ses séances. On n'a pas demandé la question dans le but de faire absorber les dépenses de voyage par le gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que j'ai laissé entendre non plus. Je plaisantais et j'espère que M. Jones et les autres l'ont compris. M. Drury me dit qu'il sera enchanté de faciliter les choses à ceux de nos membres qui représentent les territoires où se trouvent ces installations. Si, par conséquent, l'un de vous réside dans une telle localité et veut visiter lesdites installations, M. Drury lui facilitera la chose.

M. DREW: Pour me conformer à la procédure, puis-je consigner ma proposition au compte rendu? Je propose qu'au moment de l'ajournement, il soit décidé que les membres reviendront siéger samedi matin à une heure laissée à la discrétion du président, et qu'un vote soit pris sur ma proposition.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition. Que ceux qui sont en faveur disent oui et les autres, non.

La proposition est rejetée. Puis-je me permettre un mot? Tout d'abord, je veux vous remercier de votre assiduité et de votre application à suivre nos séances. Je veux aussi remercier de leur coopération les représentants des ministères de la Défense nationale et de la Production de défense, ainsi que MM. Drury et Mackenzie

J'ai dit auparavant que si vous aviez quelques questions à soumettre aux ministères, je verrais à ce que le compte rendu reste en suspens jusqu'à samedi. Je crois que c'est l'ultime délai que je puisse vous accorder. De cette façon, nous aurons certaines réponses prêtes quand nous reviendrons à la fin de janvier ou au commencement de février.

M. McILRAITH: Avant que nous ajournions, monsieur le président, je tiens à faire observer que le Comité termine ses travaux en même temps que ceux de la session, mais il est entendu que nous les reprendrons, il n'y a aucun doute à ce sujet. En pareil cas, allons-nous présenter un rapport de quelque sorte? Je suppose qu'un tel rapport pourrait recommander la reconstitution du Comité à la prochaine session.

Le PRÉSIDENT: Je vous ai cité les paroles du premier ministre. Il a dit, lors de la formation du Comité, que celui-ci pourrait être rétabli au commencement de l'année suivante.

M. McILRAITH: Je voulais seulement que cela soit clair.

M. DREW: Vu que nous admettons tous que ce travail ne constitue qu'une base préliminaire à de nouvelles recherches, je ne vois pas la nécessité de présenter un rapport. Les chiffres s'expliquent d'eux-mêmes, si je m'en tiens à ceux que nous avons obtenus. Puis-je m'associer aux paroles qui ont été dites au sujet du ministère qui a préparé les données? Mais je veux qu'il ne subsiste aucun doute sur le fait que j'apprécie à sa juste valeur les efforts des fonctionnaires du ministère qui ont collaboré avec le Comité en lui fournissant ces renseignements.

M. McILRAITH: Mon seul but en soulevant ce point était de consigner au compte rendu que les membres savent qu'aucun rapport ne sera présenté.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, messieurs.

APPENDICE L

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(Demandé par M. Wright)

Sujet: Casernes et mess construits à forfait pour les forces armées depuis le 1^{er} avril 1950, avec indication de la localité, du nombre, du genre, du coût total et du coût par tête.

(Les chiffres ne représentent que le coût de la construction; ils ne comprennent aucun service municipal ou d'utilité publique)

MARINE—CASERNES DE MATELOTS CLASSÉS (CLASSE I)

LOCALITÉ	Nombre d'unités et genre	Date d'ad- judication	Coût total	Nombre d'occupants prévu	Coût par tête	OBSERVATIONS
Dartmouth.....	1 Matelots classés	11- 4-51	2,683,437	760		Casernes, mess et installations récréatives sous le même toit.
Halifax.....	1 Matelots classés	20- 9-49	1,845,617	800		
TOTAL.....	2 Matelots classés		4,529,054	780	2,919 moy.	

ARMÉE—CASERNES D'HOMMES DE TROUPE (250 HOMMES)

Barrie (Ont.).....	2 Cl I	28-12-50	1,074,872	250		
Barrie (Ont.).....	1 Cl I	7- 7-51	610,775	250		
Calgary (Alberta).....	1 Cl I	21- 7-50	499,200	250		
Camp-Borden (Ontario).....	1 Cl I	21-11-50	583,210	250		
Camp-Borden (Ontario).....	1 Cl I	29-12-50	609,316	250		
Camp-Borden (Ontario).....	1 Cl I	4-10-51	663,339	250		
Camp-Borden (Ontario).....	1 Cl I	7-11-51	663,339	250		
Chilliwack (Colombie-Britannique).....	1 Cl I	28- 9-50	482,493	250		
London (Ontario).....	1 Cl I	1-11-51	630,097	250		
Petawawa (Ontario).....	1 Cl I	12- 1-51	555,079	250		
Pieton (Ontario).....	1 Cl I	9-10-51	641,145	250		
St-Jean (P.Q.).....	1 Cl I	22-10-51	555,124	250		
Shilo (Manitoba).....	2 Cl I	21-12-50	1,646,630	250		
TOTAL.....	15 Cl I		9,214,619	250	2,457 moy.	

ARMÉE—CASERNES D'HOMMES DE TROUPE (212 HOMMES)

LOCALITÉ	Nombre d'unités et genre	Date d'ad- judication	Coût total	Nombre d'occupants prévu	Coût par tête	OBSERVATIONS
Calgary (Alberta).....	1 Cl I	9- 7-51	566,078	212		
Calgary (Alberta).....	1 Cl I	6- 2-51	544,705	212		
TOTAL.....	2 Cl I		1,110,783		2,619	

ARMÉE—CASERNES D'HOMMES DE TROUPE (180 HOMMES)

Chilliwack (Colombie-Britannique).....	1 Cl I	12- 1-51	434,335	180		
Petawawa (Ontario).....	1 Cl I	23- 8-50	377,713	180		
Petawawa (Ontario).....	1 Cl I	12- 1-51	504,893	180		
Pictou (Ontario).....	1 Cl I	9-10-51	377,255	180		
Shilo (Manitoba).....	2 Cl I	5- 9-51	1,154,252	180		
Victoria (Colombie-Britannique).....	1 Cl I	17-10-51	454,488	180		
TOTAL.....	7 Cl I		3,203,936	180	2,543 moy.	

ARMÉE—CASERNES D'HOMMES DE TROUPE (SPÉCIALES)

Québec (P.Q.).....	1 Cl I	6-12-50	233,049	100		
Whitehorse (Territoire du Yukon).....	1 Cl I	24-11-50	619,792	166		
Wainwright (Alberta).....	1 semi-permanente	5- 9-51	165,890	228		
TOTAL.....	3		1,018,731	185 moy.	2,062 moy.	

ARMÉE—QUARTIERS D'OFFICIERS

Wainwright (Alberta).....	2 semi-permanents	19- 4-51	169,098	50	1,691	
---------------------------	-------------------	----------	---------	----	-------	--

AVIATION—CASERNES DE SOLDATS D'AVIATION (180 HOMMES)

Camp-Borden.....	2	CI I	9- 6-51	984,468	180	
St-Hubert.....	1	CI I	11- 5-51	370,500	180	
St-Hubert.....	1	CI I	14-11-51	458,882	180	
Winnipeg.....	2	CI I	25- 5-51	709,142	180	
TOTAL.....	6	CI I		2,522,992	180	2,336 moy.

AVIATION—CASERNES DE SOLDATS D'AVIATION (180 HOMMES)

Bagotville.....	1	CI II	14- 5-51	355,700	180	
Clinton.....	1	CI II	19- 1-51	387,771	180	
Clinton.....	2	CI II	30- 4-51	774,100	180	
Moose-Jaw.....	4	CI II	10- 5-51	1,466,032	180	
North-Bay.....	2	CI II	26- 4-51	837,288	180	
Penhold.....	2	CI II	1- 5-51	782,046	180	
TOTAL.....	12	CI II		4,602,937	180	2,131 moy.

AVIATION—CASERNES DE SOLDATS D'AVIATION (252 HOMMES)

Camp-Borden.....	4	CI I	9- 6-51	2,614,656	252	
Winnipeg.....	2	CI I	25- 5-51	956,183	252	
TOTAL.....	6	CI I		3,570,839	252	2,369 moy.

AVIATION—CASERNES DE SOLDATS D'AVIATION (252 HOMMES)

Bagotville.....	1	CI II	15- 3-51	461,090	252	
Centralia.....	1	CI II	7- 3-51	506,988	252	
Penhold.....	1	CI II	24- 1-51	529,622	252	
Saskatoon.....	1	CI II	26- 4-51	488,360	252	
TOTAL.....	4	CI II		1,986,060	252	1,970 moy.

AVIATION—QUARTIERS DE SOUS-OFFICIERS (30 HOMMES)

Bagotville (P.Q.).....	2	CI II	4- 5-51	236,200	30	
North-Bay (Ont.).....	2	CI II	26- 4-51	354,686	30	
Portage-la-Prairie (Man.).....	1	CI II	18- 4-51	134,609	30	
TOTAL.....	5	CI II		725,495	30	4,836 moy.

AVIATION—QUARTIERS DE SOUS-OFFICIERS (60 HOMMES)

LOCALITÉ	Nombre d'unités et genre	Date d'ad- judication	Coût total	Nombre d'occupants prévu	Coût par tête	OBSERVATIONS
Camp-Borden (Ont.).....	2 Cl I	14- 5-51	581,070	60		
St-Hubert (P.Q.).....	1 Cl I	11- 5-51	225,225	60		
TOTAL.....	3 Cl I		806,295	60	4,479 moy.	

AVIATION—QUARTIERS DE SOUS-OFFICIERS (60 HOMMES)

Chatham (N.-B.).....	1 Cl II	10- 5-51	201,300	60		
Clinton (Ont.).....	1 Cl II	30- 4-51	198,326	60		
Moose-Jaw (Sask.).....	1 Cl II	10- 5-51	186,364	60		
Penhold (Alb.).....	1 Cl II	1- 5-51	202,804	60		
TOTAL.....	4 Cl II		788,794	60	3,286 moy.	

AVIATION—QUARTIERS D'OFFICIERS (30 HOMMES)

St-Hubert.....	1 Cl I	11- 5-51	155,325	30		
Winnipeg.....	1 Cl I	25- 5-51	159,649	30		
TOTAL.....	2 Cl I		314,974	30	5,266 moy.	

AVIATION—QUARTIERS D'OFFICIERS (30 HOMMES)

Bogotville.....	1 Cl II	14- 5-51	118,100	30		
Centralia.....	1 Cl II	19- 4-51	141,655	30		
Moose-Jaw.....	1 Cl II	10- 5-51	126,802	30		
North-Bay.....	1 Cl II	26- 4-51	177,343	30		
Total.....	4 Cl II		563,900	30	4,689 moy.	

AVIATION—QUARTIERS D'OFFICIERS (60 HOMMES)

St-Hubert.....	2	Cl I	11- 5-51	450,450	60	
Trenton.....	1	Cl I	1-11-51	325,657	60	
Winnipeg.....	1	Cl I	25- 5-51	234,454	60	
TOTAL.....	4	Cl I		1,010,561	60	4,210 moy.

AVIATION—QUARTIERS D'OFFICIERS (60 HOMMES)

Bagotville.....	1	Cl II	14- 5-51	168,900	60	
Centralia.....	1	Cl II	19- 4-51	203,082	60	
Chatham.....	2	Cl II	10- 5-51	402,000	60	
Clinton.....	3	Cl II	30- 4-51	594,978	60	
Cornox.....	2	Cl II	5- 9-51	408,092	60	
Moose-Jaw.....	2	Cl II	10- 5-51	371,596	60	
North-Bay.....	1	Cl II	26- 4-51	272,396	60	
Penhold.....	2	Cl II	1- 5-51	405,608	60	
Saskatoon.....	1	Cl II	26- 4-51	190,582	60	
TOTAL.....	15	Cl II		3,017,234	60	3,353 moy.

ARMÉE—MESS D'HOMMES DE TROUPE

Barriefield.....	1	Cl I	3- 8-51	207,900	500	
Calgary.....	1	Cl I	6- 2-51	215,221	500	
Camp-Borden.....	1	Cl I	29-12-50	218,900	500	
Camp-Borden.....	1	Cl I	1- 8-51	203,734	500	
Chilliwack.....	1	Cl I	9- 8-50	141,339	500	
Petawawa.....	1	Cl I	12- 1-51	222,814	500	
Petawawa.....	1	Cl I	20- 7-51	237,361	500	
St-Jean (P.Q.).....	1	Cl I	22-10-51	220,510	500	
Picton.....	1	Cl I	9-10-51	216,500	500	
Shilo.....	1	Cl I	21-12-50	179,885	500	
Shilo.....	1	Cl I	21-12-50	185,885	500	
Victoria.....	1	Cl I	17-10-51	205,525	500	Centrale de chauffage comprise
Whitehorse.....	1	Cl I	11- 7-51	366,840	500	
TOTAL.....	13	Cl I		2,822,414	500 moy.	434 moy.

AVIATION—MESS DE SOLDATS D'AVIATION

Camp-Borden.....	1	Cl I	23-11-51	553,788	1,000	554
Clinton.....	1	Cl II	15-11-51	521,698	1,000	522

LOCALITÉ	Nombre d'unités et genre	Date d'ad- judication	Coût total	Nombre d'occupants prévu	Coût par tête	OBSERVATIONS
AVIATION—MESS COMBINÉS						
St-Hubert.....	1 Cl I*	30- 3-51	404,999	*390	1,038	* Pour 130 sous-off. et 260 aviateur Cuisine pouvant servir 1,000 personnes
Bagotville.....	1 Cl II*	13- 3-51	453,400	*390	* Pour 130 sous-off. et 260 aviateurs Cuisine pouvant servir 1,000 personnes
Chatham.....	1 Cl II	29- 2-51	445,221	390		
Moose-Jaw.....	1 Cl II	10- 5-51	434,397	390		
North-Bay.....	1 Cl II	2- 2-51	522,263	390		
Penhold.....	1 Cl II	26- 4-51	411,374	390		
Saskatoon.....	1 Cl II	19- 5-51	439,023	390		
TOTAL.....	6 Cl II		2,705,678	390	1,156 moy.	
AVIATION—MESS D'OFFICIERS						
Bagotville.....	1 Cl II	4- 5-51	218,100	75-150		
Chatham.....	1 Cl II	10- 5-51	253,400	75-150		
North-Bay.....	1 Cl II	27- 4-51	272,266	75-150		
TOTAL.....	3 Cl II		743,766	75-150	1,653 moy.	

APPENDICE M

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Document CDE/DND.
13 décembre 1951.

Sujet: Ministère de la Défense nationale—Terrains et bâtiments achetés depuis le 1^{er} avril 1950 jusqu'au 31 octobre 1951 et baux visant la location de bâtiments et de terrains, en vigueur le 1^{er} décembre 1951.

PARTIE 1—TERRAINS ET BÂTIMENTS ACHÉTÉS DU 1^{er} AVRIL 1950 AU 31 OCTOBRE 1951.

Endroit	Service	Prix d'achat	Acheté de	Date de l'achat	Objet
		\$ c.			
TERRE-NEUVE— Saint-Jean.....	Marine.....	130,000 00	Prop. de McLea Est.....	7 oct. 1950	Quartier général mixte des Services armés de la province.
Corner-Brook.....	Armée.....	1 00	Bowaters' Paper Mills.....	16 mai 1950	Démolition, déménagement et reconstruction d'un hangar.
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD— Summerside.....	Aviation....	1,500 00 2,000 00	K. Mills..... E. Mills.....	21 fév. 1951 21 fév. 1951	Emplacement de TSF Emplacement de TSF
NOUVELLE-ÉCOSSE— Greenwood.....	Aviation....	500 00 100 00	J. Dolliver..... D. Dolliver.....	1 ^{er} sept. 1951 1 ^{er} sept. 1951	Emplacement de TSF Emplacement de TSF
Hammond-Plains.....	Armée.....	937 50 1,320 00 224 00 2,227 50 105 00	J. Thomas..... M. Eisenhauer..... F. Thomas..... B. & A. Thomson..... L. & W. Haverstock.....	21 juin 1950 23 juin 1950 8 janv. 1951 23 janv. 1951 8 août 1950	Emplacement de TSF Emplacement de TSF Emplacement de TSF Emplacement de TSF Emplacement de TSF
Loch-Broom.....	Armée.....	104 00 1,000 00	G. Corkum et son épouse..... M. Patterson.....	12 sept. 1950 11 sept. 1950	Champ de tir Champ de tir
NOUVEAU-BRUNSWICK— Chatham.....	Aviation....	175 00 126 00 57 00 100 00 50 00 104 00 59 00 1,200 00	J. Foley..... D. Elkin..... T. Phalen..... J. Vanstone..... W. Delaney..... H. White..... S. Jardine..... C. Breau.....	16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950 16 déc. 1950	Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer Voie de service de chemin de fer

Endroit	Service	Prix d'achat	Acheté de	Date de l'achat	Objet
NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin		\$ c.			
		546 00	Dr C. Sproul.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		324 00	Collège St-Thomas.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		100 00	N. Maher.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		1,035 00	J. Gordon.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		78 00	M. Keating.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		102 00	J. Jardine.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		488 00	R. Pyne.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		20 00	Mme J. Connors.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		720 00	W. Lane.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		832 00	J. S. Wrigley.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		967 00	S. Hay.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		964 00	J. Hay.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		325 00	Mme J. Simpson.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		1,000 00	Sœurs de l'Hôtel-Dieu.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		150 00	E. Kelly.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		548 00	J. Thompson.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		13,500 00	J. Flynn.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		270 00	Municipalité de Northumberland.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		11,000 00	J. Keating.....	23 oct. 1950	Prolongement de piste d'envol
		1,000 00	W. Traer.....	5 janv. 1951	Logements permanents d'hommes mariés
		8,000 00	D. McLean.....	5 janv. 1951	Logements permanents d'hommes mariés
		2,122 00	Collège St-Thomas.....	16 déc. 1950	Logements permanents d'hommes mariés
		5,000 00	J. J. Hackett.....	6 avr. 1951	Emplacement de TSF
		100 00	J. H. MacDonald.....	7 mai 1951	Phare radiogoniométrique
Fredericton.....	Armée.....	Non réglé.....	Exproprié.....	14 mai 1951	Emplacement de TSF
Gunningsville.....	Marine.....	4,000 00	J. G. Ayles.....	1 ^{er} nov. 1950	Emplacement de TSF
Moneton.....	Armée.....	775 00	D. & A. Steves.....	6 juin 1950	Terrain additionnel pour champ de tir
		237 50	E. Matthews.....	30 mai 1950	Terrain additionnel pour champ de tir
		1 35	John W. Steeves.....	6 juin 1950	Terrain additionnel pour champ de tir
		237 50	Z. Steeves.....	6 juin 1950	Terrain additionnel pour champ de tir
Saint-Jean.....	Armée.....	225,000 00	Atlantic Wholesalers Ltd.....	30 janv. 1951	Édifce devant être transformé en salle d'armes
QUÉBEC—					
Bagotville.....	Aviation.....	Non réglé.....	J. Bouchard.....	12 fév. 1951	Dépotoir
Farnham.....	Armée.....	500 00	A. Delorme.....	16 avr. 1951	Échange de terrain
Lac St-Joseph.....	Aviation.....	1,500 00	M. Clément.....	15 mai 1950	Emplacement de TSF
		3,000 00	J. E. Seale.....	15 mai 1950	Emplacement de TSF
		5,800 00	C. Raymond.....	15 mai 1950	Emplacement de TSF
		1,100 00	O. Tontini.....	23 fév. 1951	Emplacement de TSF
		1,500 00	G. Cox.....	23 fév. 1951	Emplacement de TSF

QUÉBEC—						
LaSalle.....	Marine.....	200,000 00	LaSalle Land Co. en liquidation.....	13 déc.	1950	Aménagement de magasins
Mont-Joli.....	Aviation.....	14,800 00	P. Roussel.....	29 sept.	1950	Espace libre pour les envolées
Montréal.....	Armée.....	3,700 00	J. Cadieux.....	30 juin	1950	Terrain de manœuvres
		75,000 00	Paroisse St-Alban.....	28 juin	1951	Salle d'armes
New-Richmond.....	Armée.....	3,000 00	Commissaires d'école.....	23 août	1950	Érection de huttes Quonset
Québec.....	Marine.....	15,600 00	A. Perrault.....	8 août	1951	Commission d'inspection
Québec.....	Armée.....	175,000 00	Bell Telephone Co.....	2 mai	1951	Bureaux
	Non réglé.....		Divers propriétaires.....	21 sept.	1951	Logements d'hommes mariés
Saint-Hubert.....	Aviation.....	Non réglé.....	P. Brosseau.....	16 juin	1950	Logements pour le personnel marié
		27,300 00	F. Charron.....	11 juin	1950	Prolongement de piste d'envol
		23,200 00	M. Bouthillier.....	11 juil.	1950	Prolongement de piste d'envol
		38,878 00	R. Charron.....	11 juil.	1950	Prolongement de piste d'envol
		9,000 00	C. Marcel.....	13 août	1951	Prolongement de piste d'envol
		18,500 00	O. Dubuc.....	13 août	1951	Prolongement de piste d'envol
Saint-Hubert.....	Aviation.....	Non réglé.....	Propriétaire inconnu.....	18 nov.	1950	Aménagement d'une station
Sherbrooke.....	Armée.....	4,800 00	Henry McBain.....	9 nov.	1950	Zone d'entraînement des tanks
Sherbrooke.....	Aviation.....	75,000 00	T. Bryant, Ltd.....	13 août	1951	Bureaux
ONTARIO—						
Almonte.....	Armée.....	9,000 00	Succession de Robert Patterson.....	7 sept.	1950	Salles d'armes
Cedar-Springs.....	Armée.....	3,400 00	J. McLachlan.....	15 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
		1,400 00	C. S. Eberts.....	26 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
		6,000 00	S. A. Curtis.....	27 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
		14,000 00	A. & J. Hebblethwaite.....	27 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
		12,500 00	M. F. Nichols.....	12 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
		50 00	V. C. McGuigan.....	13 mai	1950	Aménagement d'un champ de tir
Centralia.....	Aviation.....	325 00	J. Reeder.....	24 nov.	1950	Fossé d'égouttement
		5,650 00	J. & H. Hunter.....	22 mai	1951	Emplacement de TSF
Centralia.....	Aviation.....	1,240 00	H. & M. Hirtzel.....	12 déc.	1950	Emplacement de TSF
Clinton.....	Aviation.....	2,875 00	J. Clegg.....	25 avr.	1951	Bâtiment additionnel
		500 00	E. O'Brien.....	22 avr.	1951	Bâtiment additionnel
Cobourg.....	Armée.....	1 00	Municipalité de Cobourg.....	5 juin	1951	Dépôt de munitions et de matériel de guerre
Downsview.....	Aviation.....	Non réglé	S. Boake.....	24 juil.	1950	Agrandissement de l'aérodrome
		Non réglé	G. Jackson.....	24 juil.	1950	Agrandissement de l'aérodrome
		325,000 00	Dufferin Const. Co.....	Contrat non reçu		Espace libre pour les envolées
		75,000 00	J. Franceschini.....	Contrat non reçu		Espace libre pour les envolées
Downsview.....	Aviation.....	Non réglé	F. & C. Hubert.....	24 juil.	1950	Agrandissement de l'aérodrome
		Non réglé	Divers lots dans le township d'York.....	19 oct.	1950	Espace libre pour les envolées
		Non réglé	Ville de Toronto.....	29 sept.	1950	Prolongement de l'aérodrome
		12,775 71	L. Lloyd.....	8 janv.	1951	Prolongement de l'aérodrome
		Non réglé	Particuliers—lots dans le township d'York.....	24 mars	1951	Prolongement de l'aérodrome
		13,500 00	Laura Price.....	1 ^{er} août	1951	Prolongement de l'aérodrome
Edgar.....	Aviation.....	900 00	J. Bertram.....	30 sept.	1950	Emplacement de TSF
		1,350 00	R. Healey.....	30 sept.	1950	Emplacement de TSF
		350 00	P. J. Shannahan.....	30 sept.	1950	Emplacement de TSF
		850 00	H. Mackay.....	23 oct.	1950	Emplacement de TSF
		575 00	Ville de Simcoe.....	30 sept.	1950	Emplacement de TSF

Endroit	Service	Prix d'achat	Acheté de	Date de l'achat	Objet
		\$ c.			
ONTARIO—Fin					
Falconbridge.....	Aviation...	3,000 00	L. Labrie.....	11 mai 1951	Emplacement de TSF
		Non réglé	E. Demore.....	11 mai 1951	Emplacement de TSF
		700 00	R. Dubrau.....	11 mai 1951	Emplacement de TSF
		400 00	Province d'Ontario.....	11 mai 1951	Emplacement de TSF
Fort-Francis.....	Armée.....	3,500 00	Keyes-Green Investors.....	15 mai 1950	Hangar à canons et garage
Foymount.....	Aviation.....	3,500 00	W. O'Connor.....	8 nov. 1950	Emplacement de TSF
		100 00	W. Gallagher.....	8 nov. 1950	Emplacement de TSF
		210 00	A. Holly.....	8 nov. 1950	Emplacement de TSF
		400 00	J. O'Connor.....	8 nov. 1950	Emplacement de TSF
		3,050 00	G. & H. Granzie.....	4 janv. 1951	Emplacement de TSF
				22 juin 1951	
Gananoque.....	Armée.....	1,500 00	Exproprié.....	2 oct. 1950	Pistes de roulement
Goderich.....	Armée.....	1 00	Municipalité de Goderich.....	15 janv. 1951	Salles d'armes
Kitchener.....	Armée.....	5,062 42	Ville de Kitchener.....	13 janv. 1950	Salle d'armes
Leitrim.....	Armée.....	137 50	M. A. McAllister.....	24 juin 1950	Terrain supplémentaire pour mâts
London.....	Armée.....	30,000 00	The Medway Properties Limited.....	3 oct. 1950	Logements d'hommes mariés
Long-Branch.....	Armée.....	68,320 00	Belle Aire Dev't Co.....	28 déc. 1950	Dépôt de munition et de matériel de guerre
North-Bay.....	Aviation.....	12,000 00	W. Carmichael.....	21 nov. 1950	Logements d'hommes mariés
		1,600 00	C. H. Dennison.....	27 août 1951	Emplacement de transmetteur
		5,000 00	J. Novakuski.....	19 sept. 1951	Prolongement de piste d'envol
Winchester.....	Aviation.....	10,500 00	J. St-Pierre.....	23 juin 1951	Champ de tir
		3,250 00	A. SPierre.....	23 juin 1951	Champ de tir
		3,000 00	B. C. Hough.....	23 juin 1951	Champ de tir
		4,500 00	A. St-Pierre.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,500 00	L. & M. Hay.....	23 juin 1951	Champ de tir
		7,000 00	A. Blaine.....	23 juin 1951	Champ de tir
		900 00	C. & B. Acres.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,400 00	L. Acres.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,520 00	L. & E. Carlyle.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,000 00	G. & H. Carlyle.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,800 00	J. Cameron.....	23 juin 1951	Champ de tir
		5,000 00	E. & H. Dockstader.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,132 00	E. & H. Dockstader.....	23 juin 1951	Champ de tir
		2,875 00	A. Kerr.....	23 juin 1951	Champ de tir
		1,500 00	S. W. Kerr.....	23 juin 1951	Champ de tir
		125 00	J. J. Kerr.....	23 juin 1951	Champ de tir
		700 00	R. & R. Porteous.....	23 juin 1951	Champ de tir
		2,100 00	A. St-Pierre & H. Rozen.....	23 juin 1951	Champ de tir
		4,500 00	O.-J. St-Pierre.....	23 juin 1951	Champ de tir
Ottawa.....	Armée.....	Non réglé	Commission scolaire d'Ottawa.....	17 avr. 1951	Locaux du Corps de réserve

Ottawa.....	Aviation.....	43,000 00	Expropriation.....	17 avr.	1951	Locaux du Corps de réserve
		16,500 00	Bronson Co.....	16 août	1951	Terrain de construction
		40,000 00	J. Omanique.....	2 fév.	1951	Achat de bâtiment
		16,500 00	W. Thompson.....	oct.	1951	Terrain de construction
Picton.....	Armée.....	36,980 00	Expropriation.....	17 avr.	1950	Logements d'hommes mariés
Point-Petite.....	Armée.....	1,238 00	G. & C. McCaw.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		1,000 00	W. C. Haggerty.....	29 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		2,000 00	Nelson Moore.....	10 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		1,000 00	J. G. Walker.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		2,055 00	G. Wood.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		2,975 00	W. M. Walmsley.....	10 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		4,871 00	P. Collier.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		5,250 00	F. Frost.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		1,245 00	H. Wood.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		4,000 00	G. Rose.....	10 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		4,395 00	A. D. Collier.....	10 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		1,695 00	C. Bartman.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		975 00	A. McCrimmon.....	29 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		1,125 00	W. F. Demore.....	29 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
		2,500 00	W. O. Striker.....	2 août	1951	Champ de tir de D.C.A.
Ramsayville.....	Marine.....	2,500 00	F. Tomlinson.....	24 juil.	1950	Poste d'expérimentation naval
Rockcliffe.....	Aviation.....	Non réglé	Propriétaires inconnus.....	9 déc.	1950	Espace libre pour les envolées
St-Marys.....	Armée.....	1 00	Municipalité de St-Mary.....	28 juin	1950	Salle d'armes
Toronto.....	Armée.....	30,000 00	R. Roy.....	13 nov.	1950	Terrain de stationnement
		1,500 00	Victaulic Co.....	6 déc.	1950	Terrain de stationnement
Woodbridge.....	Armée.....	Non réglé	Divers propriétaires.....			
Trenton.....	Aviation.....	2,295 00	F. M. Reid.....	11 oct.	1950	Emplacement de TSF
Uplands.....	Aviation.....	1,359,228 00	Divers propriétaires.....	7 sept.	1950	Agrandissement de l'aérodrome
MANTOBA—						
MacDonald.....	Aviation.....	Non réglé		18 oct.	1951	Agrandissement de l'aérodrome
Rivers.....	Aviation.....	Non réglé	Propriétaires inconnus.....	29 août	1950	Conduite d'approvisionnement d'eau
Stevenson-Field.....	Aviation.....	2,600 00	V. Smythe.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		4,541 00	H. Smith.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		4,565 00	P. Tarapasky.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		2,200 00	A. Trottier.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		4,790 00	T. Clarke.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		4,400 00	W. Dutka.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		5,500 00	F. Courtney.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		3,800 00	R. & R. King.....	30 avr.	1951	Zone de construction
		23,760 00	Municipalité de St-James.....	30 avr.	1951	Zone de construction
Virde.....	Armée.....	6,000 00	Succession de H. Hoover.....	11 mai	1950	Garage temporaire pour le transport
Winnipeg.....	Armée.....	7,016 77	Ville de Winnipeg.....	12 oct.	1950	Terrain de manœuvres et de jeu
		75,456 11	Ville de Winnipeg.....	19 juil.	1950	Aménagement d'un poste
Winnipeg.....	Aviation.....	720 00	W. Rodgers.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF
		6,300 00	J. V. Weir.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF
		65 00	Succession de D. Oxley.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF
		65 00	C. M. Brown.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF
		2,677 00	A. Cameron.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF
		750 00	Municipalité d'Assiniboia.....	10 avr.	1950	Emplacement de TSF

Endroit	Service	Prix d'achat	Acheté de	Date de l'achat	Objet
		\$ c.			
SASKATCHEWAN—					
Aneroid.....	Armée.....	3,800 00	C. Dougherty.....	31 oct. 1950	Locaux, Corps de réserve
Moose-Jaw.....	Aviation.....	Non réglé.....		17 oct. 1951	Logements d'hommes mariés
ALBERTA—					
Calgary.....	Aviation.....	9,000 00	F. S. Sanderson.....	13 nov. 1950	Logements d'hommes mariés
Edmonton.....	Marine.....	7,000 00	Navy League of Canada.....	13 août 1951	Hangar à bateaux et embarcadère pour la Réserve navale
Edmonton.....	Armée.....	3,000 00	Ville d'Edmonton.....	3 juil. 1950	Expansion de la division navale
		38,500 00	A. Bloomey.....	1 ^{er} sept. 1951	Terrain supplémentaire pour la zone du nouveau dépôt
Edmonton.....	Aviation.....	250 00	J. Grant.....	7 sept. 1952	Emplacement de TSF
		4,342 00	F. Rustemeir.....	7 sept. 1950	Emplacement de TSF
		200 00	E. Yeake.....	7 sept. 1950	Emplacement de TSF
		24,000 00	J. Wall.....	29 avril 1950	Emplacement de TSF
		100 00	A. D. Carruthers.....	7 sept. 1950	Emplacement de TSF
Fort-Chipewyan.....	Armée.....	200 00	Edmonton Fur Sales.....	24 nov. 1950	Emplacement de TSF
Lethbridge.....	Armée.....	1,500 00	Provincial Marketing Board.....	22 juin 1951	Salle d'armes
Namoo.....	Aviation.....	Non réglé	Propriétaire inconnu.....	16 août 1951	Agrandissement de l'aérodrome
Strathmore.....	Armée.....	10,000 00	M. Kobasiuk.....	21 fév. 1951	Espace libre pour les envolées
Wabumun.....	Marine.....	1 00		26 sept. 1951	Salle d'armes
		400 00	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour la bande d'Indiens Paul	12 janv. 1951	Camp d'été
COLOMBIE-BRITANNIQUE—					
Chilliwack.....	Armée.....	2,400 00	F. W. Ingham.....	9 janv. 1951	Droit de passage
Coquitlam.....	Armée.....	192,000 00	Expropriation.....	9 août 1951	Emplacement pour entrepôt
Esquimalt.....	Marine.....	30,000 00	Jessie Murial St. Clair Keith	20 mai 1951	Logements permanents d'hommes mariés
Kamloops.....	Marine.....	100 00	Ville de Kamloops.....	10 déc. 1950	Emplacement de magasin naval
		25 00	Eva E. Power.....	10 déc. 1950	Emplacement de magasin naval
		2,201 00	Province de Colombie-Britannique.....	15 mai 1950	Emplacement de magasin naval
		600 00	Eva E. Power.....	12 janv. 1951	Emplacement de magasin naval
		1,000 00	Ville de Kamloops.....	18 janv. 1951	Emplacement de magasin naval
		400 00	D. Bowers & G. Bowers.....	1 ^{er} mai 1951	Emplacement de magasin naval

COLOMBIE-BRITANNIQUE—(Fin)—

Masset.....	Marine.....	3,000 00	Buckley Securities Ltd.....	2 janv. 1951	Emplacement de TSF
Mission.....	Armée.....	900 00	J. Turner & E. MacFadden.....	6 juil. 1951	Terrain de stationnement
Nanoose-Bay, Ile Vancouver.....	Marine.....	75,000 00	A. Johnstone.....	15 août 1951	Champ d'entraînement
Rocky-Point, district de Metchosis		35,000 00	W. Keller.....	30 août 1951	Magasin naval
Ile Vancouver.....	Marine.....	8,000 00	C. & K. Wood.....	30 août 1951	Magasin naval
		10,500 00	N. Cann.....	30 août 1951	Magasin naval
		27,550 00	A. C. Burdick.....	30 août 1951	Magasin naval
		65,000 00	David Hunter Miller.....	30 août 1951	Magasin naval
		7,000 00	V. Lunt.....	30 août 1951	Magasin naval
		5,500 00	A. Brownlee.....	30 août 1951	Magasin naval
		3,000 00	Dorothy Parker.....	30 août 1951	Magasin naval
		35,000 00	A. & D. Parker.....	30 aout 1951	Magasin naval
		12,100 00	Miss K. Johnson.....	30 août 1951	Magasin naval
		4,750 00	J. MacKenzie.....	30 août 1951	Magasin naval
		1,665 00	J. B. Edwards.....	30 août 1951	Magasin naval
		1,665 00	C. Foster.....	30 août 1951	Magasin naval
		11,000 00	M. Brock Chisholm.....	30 août 1951	Magasin naval
		11,000 00	C. McClosky.....	30 août 1951	Magasin naval
		5,500 00	G. Davey.....	30 août 1951	Magasin naval
		11,000 00	Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	30 août 1951	Magasin naval
		5,700 00	P. Davidson.....	30 août 1951	Magasin naval
		28,500 00	W. & W. Haolland.....	30 août 1951	Magasin naval
		4,750 00	Russell Hensworth.....	30 août 1951	Magasin naval
		150 00	C. & C. Ball.....	30 août 1951	Magasin naval
		24,700 00	Rettick.....	31 oct. 1951	Magasin naval
Trail.....	Armée.....	8,000 00	Rotary Club de Trail.....	28 juil. 1950	Salle d'armes
Victoria.....		105,000 00	F. Begg.....	27 juin 1951	Quartier général de la Réserve
TERRITOIRE DU YUKON—					
Aklavik.....	Marine.....	4,000 00	Hudson's Bay Co.....	16 nov. 1951	Maison sur poutres
		6,000 00	Kenneth Anderis.....	4 avr. 1951	Lots avec maison et hangar
Dawson.....	Armée.....	100 00	Edwin Low.....	11 mai 1951	Logement d'hommes mariés
		4,000 00	A. C. Duncan.....	6 avr. 1951	Logement d'hommes mariés
		4,400 00	E. Fournier et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	14 mai 1951	Logement d'hommes mariés
		4,500 00	H. Wunen.....	6 avr. 1951	Logements d'hommes mariés
		3,200 00	M. McCuaig.....	6 avr. 1951	Logement d'hommes mariés
Grand route d'Alaska, point milliaire 1167		8,500 00	K. O'Harra.....	5 avr. 1951	Camp d'entretien
HORS DU CANADA—					
ANGLETERRE—					
Londres.....		£24,000 00	Southcourt Ltd.....	12 janv. 1951	Bureaux

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)	Date et termes du bail	Objet
TERRE-NEUVE— Grand-Falls.....	Armée	\$ 1 00	7 fév. 1950 99 ans	Emplacement de salle d'armes
ÎLE DU PRINCE- ÉDOUARD— Charlottetown.....	Armée	180 00	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
Montague.....	Armée	750 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Souris.....	Armée	360 00	1 ^{er} mai 1948 5 ans	Salle d'armes, Réserve
NOUVELLE-ÉCOSSE— Amherst.....	Armée	20 00	1 ^{er} avr. 1940 15 ans	Champ de tir
Bridgetown.....	Armée	2,400 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Chebucto-Bay.....	Armée	5 00	1 ^{er} oct. 1942 ann.	Emplacement de batterie
	Armée	10 00	1 ^{er} oct. 1942 ann.	Emplacement de batterie et de TSF
Church-Point.....	Armée	250 00	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
Dartmouth.....	Armée	600 00	1 ^{er} avr. 1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
Debert.....	Armée	154 76	15 mai 1941 ann.	Voie de service de ch. de fer
		94 77	1 ^{er} déc. 1949 ann.	Voie de service de ch. de fer
		16 00	15 août 1940 ann.	Emplacement de magasin militaire
Deep-Brook.....	Marine	1 00	1 ^{er} oct. 1943 21 ans	Emplacement de gare de ch. de fer, Marine
Flandrum.....	Armée	1 00	12 mars 1942 ann.	Emplacement, poste d'obs. à l'avant
Glace-Bay.....	Armée	10 00	1 ^{er} mars 1948 ann.	Emplacement de bâtiment, Réserve
	Armée	1,656 00	15 sept. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	720 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Garage, Réserve
Halifax.....	Armée	500 00	1 ^{er} avr. 1949 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
		174 78	1 ^{er} janv. 1949 ann.	Voie de service de ch. de fer, parc Willow
		74 83	1 ^{er} janv. 1944 ann.	Voie de service de ch. de fer, Parc Willow
		76 42	1 ^{er} déc. 1942 ann.	Voie de service de ch. de fer, Parc Willow
		41 90	2 juil. 1942 ann.	Voie de service, magasins du Génie royal can.
Halifax.....	Armée	752 50	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
		10 00	1 ^{er} mai 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
	Marine	360 00	28 déc. 1944 mens.	Terrain de stationnement, véhicules de la Marine
Lunenburg.....	Armée	50 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Champ de tir
	Armée	100 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Champ de tir
Mahone Bay.....	Armée	600 00	26 mai 1951 1 an	Dépôt d'effectif n° 1 QG
New-Glasgow.....	Armée	2,400 00	8 juin 1942 mens.	Salle d'armes, Réserve
		150 00	1 ^{er} oct. 1940 mens.	Emplacement de salle d'exercice
		72 00	1 ^{er} fév. 1942 mens.	Emplacement de salle d'exercice
		1,980 00	1 ^{er} août 1951 1 an	Poste de recrutement
New-Waterford....	Armée	840 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Pictou.....	Armée	120 00	1 ^{er} mai 1950 ann.	Garage, Réserve
River-Herbert.....	Armée	300 00	19 fév. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Scotchtown.....	Armée	36 00	1 ^{er} avr. 1943 ann.	Emplacement de radiogoniométrie
Springhill.....	Armée	5 00	1 ^{er} nov. 1943 10 ans	Champ de tir
Stellarton.....	Armée	1,800 00	1 ^{er} sept. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Stewiacke.....	Armée	360 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	240 00	15 mai 1951 1 an	Garage, Réserve
Sydney-Mines.....	Armée	1,200 00	1 ^{er} oct. 1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
West-Paradise.....	Armée	700 00	1 ^{er} avr. 1949 25 ans	Terrain et TSF
Wolfville.....	Armée	1,200 00	15 mai 1942 mens.	Salle d'armes, Réserve
		1,200 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Garage, Réserve
		500 00	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
Yarmouth.....	Armée	1,800 00	14 août 1951 1 an	Poste de recrutement

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—Suite

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)		Date et termes du bail		Objet
		\$	c.			
NOUVEAU-BRUNSWICK— Bathurst.....	Armée	600 00		1 ^{er} août 1940	mens.	Salle d'armes, Réserve
		300 00		1 ^{er} août 1947	mens.	Salle d'armes, Réserve
		144 00		1 ^{er} avr. 1948	ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
Berry-Mills..... Campbellton.....	CARC Armée	240 00		1 ^{er} juin 1951	1 an	Garage, Réserve
		1 00		1 ^{er} janv. 1946	ann.	Emplacement de station
		2,400 00		1 ^{er} juin 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Chatham.....	Armée	1 00		1 ^{er} avr. 1950	ann.	Salle d'armes, Réserve
		1,050 00		1 ^{er} janv. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
		2,400 00		1 ^{er} sept. 1950	ann.	Salle d'armes, Réserve
Clifton.....	Armée	180 00		1 ^{er} avr. 1948	ann.	Locaux, Corps-école d'officiers canadiens
		CARC	94 50	1 ^{er} avr. 1949	période requise	Emplacement de TSF
			10 00	18 juin 1949	"	Emplacement de TSF
Dalhousie.....	Armée	15 00		20 juil. 1949	"	Emplacement de TSF
		25 00		12 fév. 1948	"	Poste de radiogoniométrie
		360 00		1 ^{er} mai 1947	mens.	Salle d'armes, Réserve
Edmundston..... Fredericton.....	Armée	240 00		1 ^{er} avr. 1951	1 an	Garage, Réserve
		600 00		1 ^{er} sept. 1946	mens.	Salle d'armes, Réserve
		420 00		15 juin 1949	1 an ensuite au mois	Garage, Réserve
Grand-Falls..... Hampton.....	Armée	1 00		1 ^{er} juin 1946	5 ans	Salle d'armes, Réserve
		900 00		10 fév. 1951	1 an	Garage, Réserve
		720 00		1 ^{er} janv. 1951	1 an	Dépôt d'approv. et d'essence
Havelock..... McGivney.....	Armée	2,000 00		1 sept. 1950	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can. et Unités univ. d'inst. navale
		2,400 00		15 sept. 1950	mens.	Garage, Intendance royale can.
		1,800 00		1 ^{er} sept. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Moncton..... Newcastle.....	Armée	480 00		1 ^{er} déc. 1946	ann.	Salle d'armes, Réserve
		120 00		1 ^{er} avr. 1947	mens.	Garage, Réserve
		144 00		15 juin 1944	mens.	Salle d'armes, Réserve
Petitcodiac.....	Armée	752 20		1 ^{er} oct. 1942	mens.	Voie de service de ch. de fer, pour dépôt de munitions
		2,847 00		1 ^{er} avr. 1947	ann.	Casernes de garnison
		1,800 00		1 ^{er} août 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Plaster-Rock..... Pointe-du-Chêne... Saint-Jean.....	Armée	1,200 00		1 ^{er} nov. 1946	mens.	Salle d'armes, Réserve
		540 00		1 ^{er} janv. 1950	ann.	Salle d'armes, Réserve
		120 00		15 fév. 1948	mens.	Garage, Réserve
Saint-Martin..... St-Stephen.....	Armée	420 00		15 nov. 1946	mens.	Salle d'armes, Réserve
		250 00		4 nov. 1950	ann.	Dépôt de carburant
		5 00		1 ^{er} juin 1941	ann.	Partie de l'emplacement de Fort-Dufferin
Sackville.....	Armée	10 00		1 ^{er} juin 1945	ann.	Partie de l'emplacement de Fort-Dufferin
		1 00		15 juil. 1942	ann.	Emplacement, locaux pour la Réserve
		600 00		1 ^{er} oct. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Salisbury..... Shediac..... Sussex.....	Armée	600 00		15 juil. 1950	ann.	Salle d'armes, Réserve
		2,700 00		15 nov. 1948	3 ans	Salle d'armes, Réserve
		1,800 00		1 ^{er} janv. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Utopia.....	Armée	2,400 00		1 ^{er} sept. 1950	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can. et Unités univ. d'inst. navale
		480 00		1 ^{er} fév. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
		1,500 00		1 ^{er} juin 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Sussex.....	Armée	101 49		1 ^{er} sept. 1939	ann.	Voie de service de ch. de fer, camp de Sussex
		75 00		1 ^{er} nov. 1942	ann.	Voie de service de ch. de fer, camp de Sussex
		122 00		1 ^{er} nov. 1942	ann.	Voie de service de ch. de fer, camp de Sussex
Utopia.....	Armée	190 00		9 déc. 1946	ann.	Partie de l'emplacement du camp
		25 00		1 ^{er} avr. 1946	ann.	Partie de l'emplacement du camp
		15 00		28 oct. 1943	ann.	Partie de l'emplacement du camp
		6 00		16 oct. 1943	ann.	Partie de l'emplacement du camp
		2 50		27 oct. 1943	ann.	Partie de l'emplacement du camp

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—*Suite*

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)		Date et termes du bail		Objet
		\$	c.			
QUÉBEC—						
Arvida.....	Armée	2,400 00		1 ^{er} déc. 1948	mens.	Salle d'armes, Réserve
		4,800 00		1 ^{er} mai 1951	mens.	Bâtiment, Réserve
Bouchard.....	Armée	11,692 00		6 déc. 1947	bi-mens.	Voies de service de ch. de fer
		3,152 46		22 avr. 1942	sur avis	Voies de service de ch. de fer
Bury.....	Armée	36 00		1 ^{er} juil. 1943	mens.	Garage, Réserve
		360 00		1 ^{er} nov. 1951	1 an	Garage, Réserve
Cap-de-la-Madeleine.....	Armée	1 00		3 oct. 1946	tri-mest.	Emplacement de hangar, Réserve
Cartierville.....	CARC	2,400 00		1 ^{er} juin 1947	ann.	Bureaux
Coaticook.....	Armée	516 00		1 ^{er} déc. 1950	ann.	Garage, Réserve
					2 ans	
Cookshire.....	Armée	600 00		15 juin 1942	mens.	Salle d'armes, Réserve
Cowansville.....	Armée	1,500 00		1 ^{er} oct. 1945	5 ans	Salle d'armes, Réserve
Danville.....	Armée	1,320 00		1 ^{er} janv. 1952	1 an	Salle d'armes, Réserve
Drummondville.....	Armée	1,200 00		1 ^{er} oct. 1951	1 an	Garage, Réserve
Gaspé.....	Armée	25 00		1 ^{er} nov. 1943	ann.	Terrain pour champ de tir
Joliette.....	Armée	2,400 00		1 ^{er} juin 1947	5 ans	Locaux, Réserve
Jonquière.....	Armée	600 00		avr. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Lachine.....	CARC	1,500 00		19 nov. 1942	ann.	Zone de la station
Matane.....	Armée	3,300 00		1 ^{er} sept. 1951	1 an	Bureaux, Réserve
Montmagny.....	Armée	200 00		1 ^{er} août 1951	1 an	Champ de tir, Réserve
	Armée	480 00		15 nov. 1949	mens.	Garage, Réserve
Montréal.....	Armée	8,280 00		1 ^{er} mai 1949	ann.	Dépôt de l'Intendance royale can.
	Armée	4,200 00		1 ^{er} déc. 1951	1 an	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	7,480 00		1 ^{er} oct. 1951	1 an	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	5,112 00		1 ^{er} mars 1951	1 an	Garage, Réserve
	Armée	9,000 00		1 ^{er} avr. 1948	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	900 00		1 ^{er} mai 1950	mens.	Terrain de stationnement, Armée active
	Armée	1,800 00		1 ^{er} avr. 1948	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	50 00		1 ^{er} janv. 1945	ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	5,367 05		1 ^{er} sept. 1942	ann.	Voies de service de ch. de fer
	Armée	10 00		1 ^{er} avr. 1946	ann.	Clôture sur la propriété du chemin de fer
	Armée	56 00		1 ^{er} août 1950	ann.	Terrain pour aménagement de route
	CARC	360 00		1 ^{er} déc. 1949	ann.	Locaux, Réserve
	CARC	17,500 00		15 juin 1950	5 ans	Unité de Radio-communication
	CARC	200 00		1 ^{er} sept. 1950	ann.	AMES 11
New-Carlisle.....	Armée	96 00		1 ^{er} fév. 1950	mens.	
		1,200 00		1 ^{er} sept. 1945	mens.	
Noranda.....	Armée	750 00		1 ^{er} nov. 1951	ann.	Locaux, Réserve
	Armée	1,500 00		1 ^{er} sept. 1950	Garage, Réserve
	Armée	3,300 00		1 ^{er} nov. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1,500 00		1 ^{er} mai 1951	Locaux, Réserve
North-River.....	Armée	180 00		1 ^{er} juil. 1951	Hangar pour tanks (Réserve)
	Armée	120 00		1 ^{er} janv. 1951	Entrepôt de matériel d'artillerie (Réserve)
Outremont.....	Marine	2,500 00		1 ^{er} juil. 1951	2 ans	Entrepôt temporaire de la Marine
Plessisville.....	Armée	264 00		1 ^{er} nov. 1948	ann.	Bâtiment de tir (Réserve)
	Armée	960 00		1 ^{er} août 1951	1 an	Locaux, Réserve
Port-Alfred.....	Armée	3,600 00		1 ^{er} janv. 1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Québec.....	Armée	1 00		1 ^{er} juil. 1951	10 mois	Emplacement de salle d'exercice
	Armée	10,000 00		1 ^{er} sept. 1951	3 ans	Salle d'armes, Réserve
	CARC	900 00		1 ^{er} juin 1950	ann.	Escadrille universitaire de réserve
Rock-Island.....	Armée	300 00		1 ^{er} déc. 1951	
Ste-Anne de Bellevue.....	Armée	360 00		1 ^{er} juil. 1951	Locaux, Réserve
St-Jérôme.....	Armée	500 00		1 ^{er} nov. 1947	15 ans	Locaux, Réserve
Ste-Marie de Beauce.....	Armée	600 00		1 ^{er} août 1950	mens.	Locaux d'entraînement, Réserve
St-Romuald.....	Armée	4,200 00		1 ^{er} nov. 1948	5 ans	Locaux, Réserve

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—Suite

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)	Date et termes du bail	Objet
		\$	c.	
QUÉBEC—Fin				
Scotstown.....	Armée	300 00	1 ^{er} avr. 1951	Salle d'armes, Réserve
	Armée	96 00	1 ^{er} nov. 1951	Garage, Réserve
	Armée	96 00	1 ^{er} nov. 1951	Garage, Réserve
	Armée	120 00	1 ^{er} sept. 1950	Champ d'entraînement, Réserve
Shawinigan-Falls..	Armée	2,700 00	1 ^{er} mars 1951	Salle d'armes, Réserve
	Armée	3,000 00	9 déc. 1950 mens.	Salle d'armes, Réserve
Sherbrooke.....	Armée	4,200 00	1 ^{er} janv. 1951	Locaux, Réserve
	Armée	2,000 00	1 ^{er} sept. 1951	
	Armée	2,000 00	1 ^{er} sept. 1951	
	Armée	6,300 00	1 ^{er} juin 1951	Atelier et garage, Réserve
Sorel.....	Armée	3,840 00	1 ^{er} avr. 1951	Entraînement et emmagasinement, Réserve
Thedford-Mines...	Armée	156 00	15 nov. 1949 mens.	Garage, Réserve
Windsor-Mills.....	Armée	840 00	1 ^{er} avr. 1947	Salle d'armes
ONTARIO—				
Ajax.....	Armée	900 00	1 ^{er} déc. 1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
Bancroft.....	Armée	594 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	108 00	1 ^{er} fév. 1950 mens.	Garage, Réserve
Belleville.....	Armée	7,200 00	21 fév. 1951 5 ans	Salle d'armes, Réserve
Brampton.....	Armée	25 00	1 ^{er} juil. 1950 ann.	Champ de tir
	Armée	1,200 00	1 ^{er} fév. 1951 1 an	Garage, Réserve
Brockville.....	Armée	35 00	21 nov. 1942 ann.	Camp militaire
	Armée	25 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Camp militaire
	Armée	200 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Camp militaire
	Armée	2 00	1 ^{er} juil. 1943 ann.	Camp militaire
	Armée	175 00	1 ^{er} janv. 1943 mens.	Champ de tir
	Armée	15 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Champ de tir
	Armée	21 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Champ de tir
	Armée	10 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Champ de tir
	Armée	55 00	1 ^{er} janv. 1947 mens.	Champ de tir
	Armée	84 00	1 ^{er} janv. 1947 mens.	Champ de tir
	Armée	400 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Champ de tir
Burke-Falls.....	Armée	45 00	1 ^{er} août 1941 mens.	Champ de tir
Camp-Borden.....	Armée	1,500 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Carleton-Place....	Armée	700 00	25 août 1950 3 ans	Terrain et gravière
	Armée	180 00	1 ^{er} mars 1946 mens.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	300 00	1 ^{er} mai 1948 ann.	Entrepôt de matériel d'artillerie
Edwards.....	Marine	105 00	15 nov. 1942 mens.	Emplacement, station navale de TSF
Fort-Érié.....	Armée	1,020 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Fort-Francis.....	Armée	2,640 00	1 ^{er} fév. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	120 00	1 ^{er} fév. 1947 mens.	Garage, Réserve
Fort-William.....	Armée	150 00	1 ^{er} juin 1951 1 an	Entreposage
Frankford.....	Armée	400 00	1 ^{er} janv. 1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	840 00	1 ^{er} juil. 1951 mens.	Garage, Réserve
	Armée	60 00	1 ^{er} juil. 1950 1 an	Garage, Réserve
Galt.....	Armée	1,044 00	1 ^{er} mai 1948 5 ans	Salle d'armes, Réserve
Goderich.....	Armée	360 00	1 ^{er} nov. 1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
Guelph.....	Armée	500 00	1 ^{er} avr. 1947 mens.	Locaux, Corps-école d'off. can.
Hagersville.....	Armée	510 11	6 janv. 1942	Voie de service de ch. de fer
	Armée	366 18	1 ^{er} août 1946	Voie de service de ch. de fer
Hamilton.....	Armée	475 00	1 ^{er} avr. 1949 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
		(+\$2. par période par salle de cours)		
Kingston.....	Armée	1,200 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Garage, Intendance roy. can.
	Armée	400 00	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	720 00	1 ^{er} juil. 1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
	CRD	3,500 00	1 ^{er} avr. 1947 ann.	Laboratoire
Kenora.....	Armée	1 00	1 ^{er} juil. 1950 7 ans	Bâtiment de tir
Kitchener.....	Armée	120 00	1 ^{er} avr. 1947 mens.	Terrain de manœuvres
London.....	Armée	1,500 00	1 ^{er} avr. 1950 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
		(\$1 par membre de l'unité)		

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—*Suite*

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)		Date et termes du bail		Objet	
		\$	c.				
ONTARIO— <i>Suite</i>							
	Armée	152	00	12 nov.	1942	Voie de service, Dépôt cen. des magasins mil.	
	Armée	258	00	12 déc.	1940	Voie de service de ch. de fer, Dépôt en. des magasins mil.	
Madoc.....	Armée	108	00	1 ^{er} nov.	1949	1 an ensuite mens.	Garage, Réserve
Malton.....	Armée	339	04	21 déc.	1947	ann.	Usage d'égoût d'assèchement
Marathon.....	Armée	1,500	00	1 ^{er} sept.	1949	mens.	Salle d'armes, Réserve
Merrickville.....	Armée	1	00	5 août	1947	99 ans	Salle d'armes, Réserve
Midland.....	Armée	600	00	1 ^{er} juin	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Mohawk.....	CARC	2,508	50	1 ^{er} sept.	1940	ann.	Emplacement d'aéroport
Morrisburg.....	Armée	1	00	1 ^{er} mars	1950	99 ans	Vacant
North-Bay.....	Armée	1,140	00	1 ^{er} mai	1951	1 an	Bureau de recrutement
Oshawa.....	Armée	2,400	00	1 ^{er} nov.	1950	1 an	Salle d'armes, Réserve
Ottawa.....	Armée	560	00	1 ^{er} sept.	1950	1 an	Terrain de stationnement, Intendance roy. can.
	Armée	9,000	00	1 ^{er} mai	1948	5 ans	Division historique
	Armée	781	20	31 oct.	1949	mens.	Comm. imp. des sépultures de guerre
	Armée	600	00	15 avr.	1942	ann.	Emplacement de magasins mixtes
	Armée	193	81	1 ^{er} oct.	1943	ann.	Voie d'évitement, parc Plouff
	Armée	8,220	00	1 ^{er} mars	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1	00	18 déc.	1940	mens.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	15,000	00	25 mars	1951	5 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	7,800	00	11 mai	1949	3 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1,560	00	1 ^{er} avr.	1948	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	900	00	1 ^{er} avr.	1951	5 mois	Locaux, Corps-école d'off. can.
Owen-Sound.....	Armée	1,020	00	1 ^{er} déc.	1950	1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	4,800	00	15 déc.	1950	1 an	Salle d'armes, Réserve
Paris.....	Armée	1,200	00	1 ^{er} nov.	1950	1 an	Salle d'armes, Réserves
Parry-Sound.....	Armée	360	00	1 ^{er} sept.	1950	mens.	Entreposage, Réserve
Perth.....	Armée	720	00	1 ^{er} sept.	1950	1 an	Garage, Réserve
Petawawa.....	Armée	25	00	3 juil.	1950	1 an	Enlèvement de gravier
	Armée	198	00	1 ^{er} juil.	1929	ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	127	00	1 ^{er} nov.	1925	ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	1	00	1 ^{er} mai	1941	ann.	Zone d'entraînement
	Armée	42	00	2 juin	1942	ann.	Embranchement à charbon
	Armée	1	00	1 ^{er} mars	1943	ann.	Zone d'entraînement
Port-Colborne.....	Armée	1,200	00	1 ^{er} fév.	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Port-Credit.....	Armée	600	00	1 ^{er} janv.	1942	ann.	Salle d'armes, Réserve
Port-Hope.....	Armée	1	00	1 ^{er} juil.	1948	ann.	Emplacement de salle d'armes
	Armée	834	00	15 déc.	1949	ann.	Salle d'armes, Réserve
Renfrew.....	Armée	144	00	30 sept.	1950	1 an	Salle d'armes, Réserve
Sarnia.....	Armée	840	00	1 ^{er} sept.	1951	1 an	Garage, Réserve
Sault-Ste-Marie.....	Armée	1	00	15 oct.	1943	ann.	Mess des sergents
Smith-Falls.....	Armée	600	00	15 mai	1940	mens.	Salle d'armes, Réserve
Strathroy.....	Armée	300	00	1 ^{er} déc.	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
St-Marys.....	Armée	540	00	1 ^{er} janv.	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	408	00	15 juin	1950	ann.	Garage, Réserve
Stouffville.....	Armée	739	60	1 ^{er} juin	1950	2 ans	Zone d'entraînement, Réserve
	Armée	900	00	15 nov.	1949	ann.	Salle d'armes, Réserve
Sudbury.....	Armée	480	00	7 déc.	1948	ann.	Remise, véhicules
	Armée	4,200	00	1 ^{er} juin	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Terrace-Bay.....	Armée	3,000	00	1 ^{er} mars	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
Tillsonburg.....	Armée	900	00	12 déc.	1940	ann.	Salle d'armes, Réserve
Toronto.....	Armée	6,000	00	1 ^{er} sept.	1949	5 ans	Garage et atelier
	Armée	11,520	00	1 ^{er} fév.	1949	5 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	6,375	00	1 ^{er} janv.	1951	1 an	Bâtiment d'entraînement
	Armée	1,515	00	16 janv.	1951	mens.	Locaux, transport
	Armée	1,200	00	15 mars	1943	mens.	Terrain de stationnement
	Armée	6,200	00	1 ^{er} mai	1951	1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	2,139	00	15 sept.	1950	ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	764	80	13 mars	1951	mens.	Bureaux, Off. du mouvement ferroviaire
	Armée	2,091	00	1 ^{er} avr.	1951	1 an	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	90	00	Période de loyer indéfinie			Terrain de stationnement
	Marine	1	00	1 ^{er} oct.	1944	99 ans	Emplacement, divisions navales
	Marine	900	00	15 nov.	1949	ann.	Hangar, avions d'entraînement naval

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—Suite

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)	Date et termes du bail	Objet
		\$ c.		
ONTARIO—Fin				
Welland.....	Armée	1 00	1 ^{er} juil. 1947 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	600 00	5 oct. 1948 ann.	Garage, Réserve
Weston.....	CARC	5 00	1 ^{er} janv. 1946 99 ans	Dépôt d'approvisionnement
Windsor.....	Armée	3,600 00	1 ^{er} mai 1950 ann.	Emplacement de baraquements Réserve
Wingham.....	Armée	240 00	1 ^{er} mai 1948 5 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1 00		Terrain de stationnement, Réserve
Woodstock.....	Armée	180 00	1 ^{er} mai 1951 1 an	Zone d'entraînement, Réserve
MANITOBA—				
Birtle.....	Armée	480 00	1 ^{er} oct. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Brandon.....	Armée	1 00	1 ^{er} juil. 1947 ann.	Zone d'entraînement, véhicules
Carman.....	Armée	840 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Churchill.....	Armée	555 14	1 ^{er} fév. 1945 ann.	Voie de service de ch. de fer
Clear-Lake.....	Armée	10 00	1 ^{er} avr. 1945 21 ans	Emplacement de camp de cadets
Dauphin.....	Armée	120 00	1 ^{er} nov. 1947 mens.	Garage, Réserve
Dryden.....	Armée	1,440 00	1 ^{er} nov. 1949 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	120 00	1 ^{er} nov. 1951 1 an	Garage, Réserve
Flin-Flon.....	Armée	1,800 00	1 ^{er} mai 1945 mens.	Salle d'armes, Réserve
Rivers.....	CARC	2,508 50	1 ^{er} sept. 1940 ann.	Emplacement d'aéroport
Shilo.....	Armée	1 00	31 juil. 1942 ann.	Dépotoir
	Armée	1 00	4 nov. 1942 ann.	Entrepôt et magasin isolé
	Armée	659 13	26 sept. 1934 ann.	Deux voies de serv. de ch. de fer
Swan-River.....	Armée	420 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Le Pas.....	Armée	300 00	1 ^{er} juin 1949 5 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	120 00	14 fév. 1947 mens.	Salle d'armes, Réserve
Winnipeg.....	Armée	5,700 00	1 ^{er} avr. 1946 10 ans	Emplacement de casernes
	Armée	338 84	1 ^{er} déc. 1951 ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	101 57	10 juin 1940 ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	480 00	1 ^{er} avr. 1948 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	CARC	2,500 00	1 ^{er} sept. 1942 ann.	Emplacement d'aéroport
	CARC	6 00	1 ^{er} août 1950 au mois	Terrain de stationnement
SASKATCHEWAN—				
Abbey.....	Armée	300 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Assiniboia.....	Armée	900 00	1 ^{er} nov. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	120 00	1 ^{er} déc. 1951 1 an	Garage, Réserve
Climax.....	Armée	336 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Fond-du-Lac.....	Armée	1 00	1 ^{er} nov. 1932 ann.	Base d'hydravion et de TSF
Frontier.....	Armée	220 08	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Goldfield.....	Armée	1 00	1 ^{er} mai 1938 20 ans	Poste de TSF
	Armée	1 00	1 ^{er} mai 1938 21 ans	Poste de TSF
Gravelbourg.....	Armée	360 00	1 ^{er} juin 1945 mens.	Salle d'armes, Réserve
Gravelle.....	Armée	260 00	16 mars 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	540 00	1 ^{er} janv. 1951 mens.	Salle d'armes, Réserve
Herbert.....	Armée	284 00	1 ^{er} avr. 1945 mens.	Salle d'armes, Réserve
Humboldt.....	Armée	900 00	1 ^{er} sept. 1947 ann.	Salle d'armes, Réserve
Indian-Head.....	Armée	144 00	1 ^{er} fév. 1949 mens.	Remise à véhicules, Réserve
Kamsack.....	Armée	365 00	1 ^{er} avr. 1951 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	120 00	1 ^{er} oct. 1950 ann.	Remise à véhicules, Réserve
Langham.....	Armée	200 00	26 oct. 1950 ann.	Remise à véhicules, Réserve
	Armée	960 00	1 ^{er} oct. 1948 ann.	Salle d'armes, Réserve
Limerick.....	Armée	420 00	1 ^{er} nov. 1948 ann.	Salle d'armes, Réserve
Melville.....	Armée	900 00	1 ^{er} juin 1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
Melfort.....	Armée	102 50	1 ^{er} avr. 1949 ann.	Remise à véhicules, Réserve
Moose-Jaw.....	Armée	900 00	1 ^{er} juin 1950 mens.	Dépôt d'effectif et poste de recrutement
	Armée	5,000 00	1 ^{er} nov. 1946 ann.	Dépôt de réparation de tanks
Nipawin.....	Armée	840 00	4 fév. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Outlook.....	Armée	600 00	1 ^{er} nov. 1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
Prince-Albert.....	Armée	1 00	1 ^{er} déc. 1948 ann.	Terrain de stationnement
	Armée	1,620 00	1 ^{er} juin 1951 1 an	Dépôt d'effectif

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—Suite

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)	Date et termes du bail	Objet
		\$ c.		
SASKATCHEWAN—Fin				
Regina.....	Armée	746 64	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1,814 40	1 ^{er} juil. 1950 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	50 00	27 août 1942 ann.	Emplacement, logements d'urgence d'hommes mariés
	Armée	1 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Terrain de manœuvres
	Marine	1,634 33	6 fév. 1942 ann.	Bâtiments, Division navale
Saskatoon.....	Armée	6,000 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	2,600 00	1 ^{er} avr. 1950 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can., services combinés
Shaunavon.....	Armée	600 00	1 ^{er} juin 1951 3 ans	Salle d'armes, Réserve
Saskatoon.....	Armée	2,400 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes et remise véhicules
Swift-Current.....	Armée	1,200 00	1 ^{er} mai 1951 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	1,800 00	1 ^{er} juin 1948 ann.	Salle d'armes, Réserve
	Armée	600 00	1 ^{er} nov. 1947 mens.	Salle d'armes, Réserve
Tompkins.....	Armée	200 00	1 ^{er} déc. 1951 1 an	Remise, véhicules et entraînement
Weyburn.....	Armée	1,750 00	10 oct. 1938 au 10 oct. 1953	Salle d'armes, Réserve
	Armée	109 00	1 ^{er} déc. 1948 mens.	Remise à véhicules, Réserve
Wakaw.....	Armée	420 00	1 ^{er} nov. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
ALBERTA—				
Bassano.....	Armée	1 00	26 avr. 1949 ann.	Emplacement, salle d'armes
Big-Valley.....	Armée	60 00	1 ^{er} oct. 1941 ann.	Salle d'armes, Réserve
Blackie.....	Armée	1 00	1 ^{er} juin 1951 1 an	Emplacement, salle d'armes
Brooks.....	Armée	720 00	1 ^{er} janv. 1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
Calgary.....	Armée	14 00	1 ^{er} août 1937 ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	3,000 00	24 août 1942 mens.	Garage
	Armée	180 00	1 ^{er} sept. 1942 mens.	Terrain de stationnement
	Armée	300 00	1 ^{er} janv. 1947 mens.	Local de récréation, Réserve
	Armée	2,400 00	1 ^{er} nov. 1948 ann.	Atelier, Réserve
	CARC	1,000 00	1 ^{er} fév. 1945 ann.	Local, fonctions de l'état-major
Condor.....	Armée	120 00	1 ^{er} août 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Didsbury.....	Armée	300 00	8 juin 1948 mens.	Salle d'armes, Réserve
Drumheller.....	Armée	1,500 00	1 ^{er} nov. 1953 3 ans	Salle d'armes, Réserve
Edmonton.....	Armée	648 00	1 ^{er} oct. 1946 ann.	Emplacement, dépôt d'approvisionnement
	Armée	100 00	1 ^{er} janv. 1948 10 ans	Emplacement d'entrepôt
	Armée	540 00	1 ^{er} mai 1951 1 an	Emplacement, logements d'urgence d'hommes mariés et ateliers
	Armée	1 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Emplacement de baraquements, armée
	Armée	1,200 00	1 ^{er} avr. 1950 ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
	Armée	400 00	18 mai 1942 10 ans	Champ de tir
	CARC	1,500 00	9 fév. 1948 ann.	Logements d'hommes mariés
	CARC	60 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Poste de transformation
	CARC	1,848 00	1 ^{er} avr. 1949 ann.	Logements d'hommes mariés
	CARC	1 00	29 déc. 1947 10 ans	Zone de construction
Grande-Prairie....	Armée	1 00	21 fév. 1951 1 an	Emplacement de salle d'armes
High-River.....	Armée	2,400 00	1 ^{er} juil. 1949 5 ans	Salle d'armes, Réserve
	Armée	600 00	1 ^{er} juil. 1951 1 an	Garage, Réserve
Lake-Chestermere	Marine	90 00	22 août 1951 50 ans	Emplacement, division navale
Lethbridge.....	Armée	600 00	1 ^{er} avr. 1951 3 ans	Salle d'armes, Réserve
Lacombe.....	Armée	1,080 00	1 ^{er} nov. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	15 00	30 avr. 1951 1 an	Garage, Réserve
Medicine-Hat.....	Armée	300 00	24 sept. 1947 10 ans	Mess des officiers
Nanton.....	Armée	1,020 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Okotoks.....	Armée	510 00	1 ^{er} mai 1943 mens.	Salle d'armes, Réserve
Olds.....	Armée	120 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Bureau régimentaire, Réserve
	Armée	1 00	9 nov. 1947 ann.	Salle d'armes, Réserve
Pincher-Creek....	Armée	1 00	1 ^{er} mars 1951 1 an	Emplacement de salle d'armes Réserve
Redcliffe.....	Armée	60 00	1 ^{er} nov. au 30 avr. 1952	Garage, Réserve
Rocky Mt. House	Armée	720 00	1 ^{er} janv. 1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Sarcee.....	Armée	2,000 00	1 ^{er} avr. 1951 1 an	Emplacement de camp, zone d'entraînement, Réserve

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—*Suite*

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)		Date et termes du bail		Objet
		\$	c.			
ALBERTA—Fin						
	Armée	3,000	00	1 ^{er} oct.	1951 1 an	Zone d'entraînement
Turner-Valley.....	Armée	1,440	00	1 ^{er} fév.	1951 2 ans	Salle d'armes, Réserve
Vermilion.....	Armée	1	00	1 ^{er} juil.	1951 5 ans	Emplacement de salle d'armes
Vulcan.....	Armée	150	00	6 juil.	1941 mens.	Salle d'armes, Réserve
Wainwright.....	Armée	20,000	00	1 ^{er} avril	1949 ann.	Zone d'entraînement et emplacement de camp
	Armée	503	98	13 nov.	1942 ann.	Embranchement pour emplacement du camp
Wetaskiwin.....	Armée	50	00	1 ^{er} avr.	1950 ann.	Enclos pour chargement
Wetaskiwin.....	Armée	1	00	1 ^{er} avr.	1951 1 an	Salle d'armes, Réserve
Lamont.....	Armée	180	00	1 ^{er} juill.	1945 mens.	Salle d'armes, Réserve
COLOMBIE-BRITANNIQUE—						
Chilliwack.....	Armée	6	00	15 mai	1951 1 an	Zone d'entraînement, en science navale
	Armée	5	00	5 oct.	1942 1 an	Champ de tir
	Armée	248	00	1 ^{er} nov.	1951 1 an	Champ de tir
	Armée	240	00	1 ^{er} nov.	1951 1 an	Champ de tir
	Armée	208	00	10 fév.	1951 1 an	Champ de tir
	Armée	20	00	8 oct.	1942 mens.	Zone d'entraînement pontage
	Armée	1	00	19 oct.	1942 mens.	Zone d'entraînement, pontage
	Armée	21	00	9 oct.	1943 ann.	Terrain de stationnement, véhicules, Réserve
Comox.....	Marine	150	00	1 ^{er} janv.	1940 21 ans	Champ de tir, Marine
Dawson-Creek.....	Armée	269	12	8 sept.	1947 ann.	Voie de service de ch. de fer pour dépôt d'app.
	CARC	3,000	00	1 ^{er} fév.	1951 1 an	Entreposage
Duncan.....	Armée	5	00	1 ^{er} jan.	1948 20 ans	Emplacement de poste de TSF
	Armée	5	00	1 ^{er} mars	1949 20 ans	Emplacement de poste de TSF
	Armée	1,200	00	1 ^{er} sept.	1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
Esquimalt.....	Marine	1	00	14 oct.	1943 10 ans	Emplacement, partie de la base navale
Kamloops.....	Armée	50	00	20 juil.	1944 10 ans	Zone d'approvisionnement d'eau
	Armée	360	00	1 ^{er} oct.	1945 mens.	Remise à véhicules, Réserve
Kimberley.....	Armée	1,680	00	31 oct.	1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	540	00	1 ^{er} oct.	1946 mens.	Remise à véhicules, Réserve
New-Westminster	Armée	1	00	11 mars	1943 ann.	Champs de tir d'artillerie
	Armée	1	00	21 avr.	1943 1ann.	Champs de tir d'artillerie
Port-Alberni.....	Armée	284	29	1 ^{er} janv.	1948 ann.	Champ de tir
Prince-George.....	Armée	1	00	1 ^{er} nov.	1948 ann.	Emplacement, salle d'armes
	Armée	218	00	1 ^{er} avr.	1948 ann.	Emplacement, salle d'armes
Prince-Rupert.....	Armée	41	96	9 janv.	1939 ann.	Voie de service de ch. de fer
	Armée	25	00	1 ^{er} nov.	1944 ann.	Emplacement de batterie de DCA
	Armée	200	00	16 mars	1947 mens.	Champ de tir
	Armée	110	00	1 ^{er} avr.	1951 1 an	Emplacement de garage, Réserve
	Armée	1	00	1 ^{er} avr.	1951 1 an	Champ de tir
	Marine	25	00	1 ^{er} oct.	1949 ann.	Emplacement naval, défense du large
	Marine	1	00	22 déc.	1942 21 ans	Bâtiment et emplacement de base navale
Salmon-Arm.....	Armée	360	00	19 déc.	1950 1 an	Salle d'armes, Réserve
	Armée	180	00	1 ^{er} août	1951 1 an	Remise à véhicules, Réserve
Sea-Island.....	CARC	1,108	80	1 ^{er} juil.	1949 ann.	Entrepôt d'explosifs
Trail.....	Armée	1,200	00	1 ^{er} janv.	1949 ann.	Salle d'armes, Réserve
Tsawwassen.....	CARC	50	00	1 ^{er} juin	1944 temps nécessaire	Champ de bombardement

PARTIE II—BAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE VISANT LA LOCATION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS, EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 1951—Fin

Endroit	Service	Loyer annuel (sauf indication contraire)		Date et termes du bail		Objet	
		\$	c.				
COLOMBIE-BRITANNIQUE—Fin							
Vancouver.....	Armée	160	00	1 ^{er} déc.	1949	25 ans	Tunnel de chauffage sous la 4 ^e Avenue
	Armée	300	00	1 ^{er} mars	1949	mens.	Emplacement de baraquement, Réserve
	Armée	13,942	00	1933		20 ans	Emplacement de salle d'armes
	Armée	2,000	00	1 ^{er} avr.	1948	ann.	Locaux, Corps-école d'off. can.
Vernon.....	Marine	75	00	15 juin	1951	mens.	Poste de recrutement naval
	Armée	182	00	1 ^{er} janv.	1943	ann.	Emplacement, salle d'armes et magasins
	Armée	1,450	00	15 août	1951	1 an	Centre d'entraînement
Victoria.....	Armée	25	00	1 ^{er} sept.	1939	30 ans	Route d'accès au poste d'obs. à l'avant
	Armée	180	00	1 ^{er} août	1950	5 ans	Emplacement de batterie
	Armée	55	56	1 ^{er} juil.	1941	mens.	Emplacement de batterie de projecteur
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—							
Fort-Resolution....	Armée	1	00	D'année en année			Poste de TSF, Corps des transm. r. can.
Fort-Simpson.....	Armée	50	00	1 ^{er} juin	1946	10 ans	Poste de TSF, Corps des transm. r. can.
Norman-Wells.....	Armée	6,350	00	23 avr.	1949	3 ans	Approvisionnement aérien
Yellowknife.....	Armée	8,100	00	11 août	1948	ann.	Salle d'armes, Réserve
ANGLETERRE—							
Londres.....	Armée	16,800	00	25 mars	1951	1 an	Locaux, Services combinés
	Armée	1,050	00	1 ^{er} avr.	1951	1 an	Garage, Services combinés
ÉTATS-UNIS—							
Washington.....	Armée	5,347	00	1 ^{er} juin	1951	Garages, états-majors inter-armes
	Armée	14,400	00	1 ^{er} sept.	1931	au 31 oct. 1953	Bureau, états-majors inter-armes

PARTIE III—TERRAINS ET BÂTIMENTS LOUÉS DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 1950 SELON DES BEAUX MAINTENANT EXPIRÉS*(Partie III substituée à la suite d'une lettre du secrétaire, le 14 décembre.)*

Endroit	Service	Total du loyer		Date du bail		Fin du bail		Objet
		\$	c.					
Georgetown (Î.P.É.).....	Armée	100	00	7 mai	1950	6 oct.	1951	Salle d'armes, Réserve
Sherbrooke (P.Q.).....	CARC	8,125	00	3 août	1950	31 août	1951	
Grimsby (Ont.).....	Armée	900	00	1 ^{er} juin	1950	31 mai	1951	Salle d'armes, Réserve
Toronto (Ont.).....	Armée	1,391	00	1 ^{er} juin	1950	13 mars	1951	Off. du mouvement ferrov.
Winnipeg (Man.).....	Armée	300	00	1 ^{er} juin	1950	31 mai	1951	Emplacement, entrepôt à charbon
Midland (Ont.).....	Armée	2,850	00	15 avr.	1950	15 oct.	1951	Salle d'armes, Réserve
Corner-Brook (T.-N.).....	Armée	480	00	28 avr.	1950	28 oct.	1950	Salle d'armes, Réserve
Owen-Sound (Ont.).....	Armée	666	66	1 ^{er} oct.	1950	31 déc.	1950	Salle d'armes, Réserve
Calgary (Alb.).....	Armée	3,665	04	1 ^{er} nov.	1950	1 ^{er} mars	1951	Armée can. (Contingent spécial)
Ottawa, Colisée, Parc Lansdowne	Armée	1,000	00	2 mai	1951	30 mai	1951	Dortoir
Victoria (C.-B.).....	Marine	700	00	9 mai	1951	9 oct.	1951	Entrepôt
Victoria (C.-B.).....	Marine	1,550	00	15 mai	1950	31 août	1951	Champ d'entraînement
Aklavik (T.N.-O.).....	Marine	120	00	1 juil.	1951	1 oct.	1951	Entrepôt

APPENDICE N

COMMANDES D'ARTICLES SPÉCIAUX D'ÉQUIPEMENT DE SERVICE

DONNÉES PAR

LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

ET LE

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

POUR LE COMPTE DU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

AVRIL 1950—NOVEMBRE 1951

La liste comprend toutes les commandes importantes d'équipement de service données pour le compte du ministère de la Défense nationale, sauf certains appareils électroniques de spécialisation. Les chiffres inscrits sous la rubrique aéronefs comprennent cependant la valeur de tous les appareils électroniques faisant partie de l'aéronef. La valeur approximative des commandes et le chiffre des dépenses s'appliquent seulement aux contrats relatifs à la production; ils ne comprennent pas l'aide en immobilisations ni l'assistance relative au perfectionnement. La période visée s'étend d'avril 1950 à novembre 1951.

SOMMAIRE

Catégorie	Valeur estimative	Dépenses
	\$	\$
1. Armes portatives et mitrailleuses, calibre .60 (15.2 mm) et calibre inférieur.....	19,282,262	308,300
2. Canons d'artillerie et de bord, calibre supérieur à .60 (plus de 15.2 mm), mortiers et lances-projectiles.....	45,729,565	21,458,232
3. Tanks, missiles autoguidés et autres véhicules militaires.....	93,265,436	7,283,654
4. Munitions.....	103,039,505	6,875,508
5. Fusées.....	14,379,311	1,882,329
6. Munitions diverses et produits connexes.....	5,498,635	622,148
7. Pièces et matériel d'artillerie divers.....	396,381	266,677
8. Aéronefs.....	788,585,635	157,044,557
9. Navires.....	167,653,448	23,858,316
Dépenses pour commandes en bloc d'équipement divisionnaire placées auprès du gouvernement américain.....		46,495,890
TOTAUX.....	1,237,830,178	266,055,611

1.—ARMES PORTATIVES ET MITRAILLEUSES DE CALIBRE .60 (15.2 MM) ET DE CALIBRE INFÉRIEUR

Les commandes importantes pour les services armés données entre avril 1950 et novembre 1951 s'élèvent à \$19,282,262. Ce chiffre comprend les commandes d'armes portatives du type américain évaluées à \$1,103,621 et dont l'acquisition a été suspendue jusqu'à ce que la question de l'uniformisation ait été réglée. Les dépenses relatives à ces articles comprennent les livraisons reçues avant la suspension des commandes. Les commandes principales sont énumérées plus bas.

Canadian Arsenals Limited.....	12,291 mitrailleuses Brownig .5 ..	14,601,228	26,620
Gouvernement américain.....	208 mitrailleuses pour avions et pièces de rechange.....	493,740	18,000
Canadian Arsenals Limited.....	1,176 fusils, calibre .22.....	77,584	45,404
Gouvernement américain.....	2,025 mitraillettes, de calibre .45.	93,357* (en partie suspendue)	
Gouvernement américain.....	734 mitrailleuses, calibre .50.....	513,514* (en partie suspendue)	
Gouvernement américain.....	20,951 fusils, calibre .30.....	2,329,287* (en partie suspendue)	
Gouvernement américain.....	1,234 mitrailleuses, calibre .30....	308,900* (en partie suspendue)	
Harrington and Richardson Arms Co. Limited.....	4,440 armes de survivance (.22)...	240,781	néant
Canadian Arsenals Limited.....	Pièces composantes, accessoires et pièces de rechange pour fusils .303.....	623,871	218,276
		19,282,262	308,300

* Voir note au bas de la dernière page.

2.—CANONS D'ARTILLERIE ET DE BORD DE CALIBRE SUPÉRIEUR À -60
(PLUS DE 15 MM), MORTIERS ET LANCE-PROJECTILES

La valeur des commandes importantes de canons de calibre supérieur à -60, y compris les mortiers et les lance-projectiles, s'élève à \$45,729,565 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. L'acquisition de lance-grenades, d'une valeur estimative de \$30,343, a été suspendue, même si cette somme est incluse dans le total. Les commandes principales sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Dominion Bridge Company.....	73 affûts de mortiers antissous-marins.....	500,000	néant
Dominion Bridge Company.....	33 mortiers de bord.....	400,000	néant
Gouvernement du Royaume-Uni.....	Mortiers antissous-marins.....	458,940	néant
Sorel Industries Ltd.....	11 affûts de mortiers antissous-marins.....	400,000	néant
Gouvernement américain.....	10 canons de bord, calibre 3"/50..	3,751,068	3,748,068
Sorel Industries Ltd.....	44 canons de bord, calibre 3"/50..	13,000,000	2,730,514
Gouvernement américain.....	267 mortiers de 60mm avec affûts et 98 mortiers de 81mm avec affûts.....	411,319*	
Gouvernement américain.....	59 mortiers 4.2"	141,070*	
Gouvernement américain.....	4,093 lance-grenades.....	30,343*	
		(suspendue)	
Gouvernement américain.....	1,345 lance-fusées 3.5"	114,095*	
Gouvernement américain.....	81 fusils de 57 mm.....	100,440*	
Firestone Tire & Rubber Company.....	3,750 lance-fusées 3.5"	255,274	néant
Magnovox Co.....	Pièces de rechange de lance-grenades 3.5"	48,019	3,299
Gouvernement américain.....	65 fusils de 75mm.....	110,500*	
Gouvernement américain.....	64 affûts de canons.....	2,052,490*	
Gouvernement américain.....	34 canons de 40mm.....	846,197	846,197
Sorel Industries Ltd.....	138 obusiers de 105mm.....	1,500,000	néant
Gouvernement américain.....	88 obusiers de 105mm.....	1,457,646*	
Gouvernement américain.....	47 obusiers de 155mm.....	1,412,010	
Sorel Industries Ltd.....	29 obusiers de 155mm.....	650,000	néant
Sorel Industries Ltd.....	180 obusiers de 155mm.....	3,960,000	néant
Commandes calssées pour raisons de sécurité.....		14,130,154	14,130,154
		45,729,565	21,458,232

* Voir note au bas de la dernière page.

** Destiné à d'autres membres de l'OTAN.

3.—TANKS, MISSILES AUTOGUIDES ET AUTRES VÉHICULES MILITAIRES

Les plus importantes commandes de véhicules militaires de tous genres se sont chiffrées à \$93,265,436 au cours de la période d'avril 1950 à novembre 1951. Les principales commandes données durant cette période sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Gouvernement américain.....	1,136 véhicules militaires.....	7,272,727	7,272,727
Gouvernement américain ¹	220 tanks moyens.....	51,134,957*	
Gouvernement américain.....	Pièces d'assemblage de 34 tanks-niveleurs et pièces de rechange..	268,753*	
Gouvernement américain.....	11 remorqueurs de tanks.....	1,527,900*	
Gouvernement américain.....	9 tanks légers.....	1,070,640*	
Gouvernement américain.....	Affûts automobiles T 141 et pièces de rechange.....	6,048,000*	
Gouvernement américain.....	9 tanks T41E1 et pièces de rechange.....	1,803,069*	
Ford Company of Canada.....	1,911 camions 4 x 4, un quart de tonne.....	4,933,000	néant
Chrysler Corporation of Canada.....	933 camions, 4 x 4, trois-quarts de tonne.....	5,669,940	10,927
General Motors of Canada.....	1,978 camions, 6 x 6, 2½ tonnes.....	13,536,450	néant
		93,265,436	7,283,654

¹ L'acquisition de ces tanks a été suspendue. Dans l'intervalle, une demande de contrats pour 40 tanks Centurion d'une valeur de \$5,236,000, devant être achetés au Royaume Uni, a été reçue. On s'attend que des demandes additionnelles de contrats pour tanks Centurion soient présentées prochainement.

* Voir note au bas de la dernière page.

4.—MUNITIONS

Les plus importantes commandes de munitions se sont chiffrées à \$103,039,505 durant la période d'avril 1950 à novembre 1951. L'acquisition de munitions évaluées à \$1,097,775, pour armes portatives a été suspendue jusqu'à ce que la question de l'uniformisation ait été réglée. Pour éviter la répétition, les commandes de pièces composantes, données en commun par le ministère de la Production de défense, ne sont pas comprises dans le présent tableau. Les principales commandes de munitions sont indiquées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Canadian Arsenals Limited.....	286,100 cartouches de 20 mm.....	308,680	74,980
Canadian Industries Ltd.....	28,680,000 cartouches .22.....	212,538	201,731
Gouvernement américain.....	9,991,200 cartouches .30.....	935,162*	
		en partie suspendue	
Gouvernement américain.....	8,823,950 cartouches .50.....	2,737,900*	
		en partie suspendue	
Canadian Arsenals Limited.....	14,000,000 cartouches .50.....	5,700,000	8,106
Canadian Arsenals Limited.....	808,240 cartouches de 40 mm.....	8,590,795	1,079,462
Canadian Arsenals Limited.....	21,000 douilles de 40 mm.....	27,720	27,720
Gouvernement du Royaume-Uni...	68,776 cartouches de 40 mm.....	317,619	293,257
Gouvernement américain.....	19,300 obus de 37 mm.....	100,340	100,340
Gouvernement américain.....	18,144 cartouches de 57 mm.....	329,842*	
Canadian Arsenals Limited.....	24,000 obus de 75 mm.....	11,580	11,580
Gouvernement américain.....	31,300 obus de 75 mm.....	804,122*	
Gouvernement américain.....	15,924 cartouches de 75 mm.....	459,935*	
Gouvernement américain.....	9,000 obus de 76 mm.....	196,142	196,142
Canadian Arsenals Limited.....	30,000 obus de 76 mm.....	14,490	4,790
Canadian Arsenals Limited.....	Modification de projectiles de 75 et 76 mm.....	133,910	107,630
Gouvernement du Royaume-Uni....	10,896 cartouches de 4" et amorces.	647,134	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	8,560 cartouches de 4".....	244,314	151,965
Gouvernement du Royaume-Uni....	11,500 cartouches de 4.5".....	622,328	néant
Canadian Arsenals Limited.....	200,000 cartouches de 5.5".....	138,888	138,888
Canadian Arsenals Limited.....	2,500 obus de 5.5".....	57,886	néant
E. Leonard & Sons Ltd.....	1,500 pièces de munitions d'exer- cice.....	69,844	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	5,856 cartouches, 3 livres.....	49,922	néant
Canadian Arsenals Limited.....	12,000 cartouches, 17 liv.....	1,303,186	593,134
Canadian Arsenals Limited.....	27,512 cartouches, 25 liv.....	166,169	62,687
Gouvernement américain.....	91,368 obus de mortiers de 60 mm.	819,332*	
Gouvernement américain.....	93,925 obus de mortiers de 81 mm.	1,728,761*	
Gouvernement américain.....	24,624 projectiles de mortiers 4.2".	727,688*	
Canadian Arsenals Limited.....	238,315 obus de 105 mm.....	18,745,656	1,822
Gouvernement américain.....	166,364 obus de 105 mm.....	5,025,345*	
Gouvernement américain.....	43,851 obus de 155 mm.....	2,437,853	
Canadian Arsenals Limited.....	104,700 obus de 155 mm.....	12,542,347	néant
Canadian Arsenals Limited.....	86,400 cartouches et 20,530 amor- ces d'obus de 3"/50.....	8,487,650	19,282
Canadian Arsenals Limited.....	13,437 cartouches de 3"/50.....	632,789	152,986
Gouvernement américain.....	20,450 cartouches de 3"/50.....	1,383,440	1,383,440
Gouvernement américain.....	14,000 cartouches de 3" 50, tanks...	50,225	50,225
Commandes classées pour raisons de sécurité.....		26,277,973	2,215,334
		103,039,505	6,875,508

* Voir note au bas de la dernière page.

5.—FUSÉES

Les plus importantes commandes de fusées et pièces composantes se sont chiffrées à \$14,379,311 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. Les principales commandes comprises dans cette catégorie sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Aerojet Engineering Corp.....	5,000 fusées d'aéronefs.....	195,585	195,585
Canadian Arsenals Limited.....	70,000 fusées d'aéronefs de 2-25"...	3,208,700	néant
Gouvernement américain.....	25,000 fusées de 2-36".....	240,209	240,209
Canadian Arsenals Limited.....	209,759 fusées H.E. de 3-5".....	8,079,591	néant
Gouvernement américain.....	90,302 fusées H.E. et fumigènes, 3-5".....	1,130,690*	
Gouvernement américain.....	400 fusées de 5".....	43,672	43,672
Gouvernement américain.....	Fusées diverses et pièces com- posantes.....	1,402,864	1,402,864
Commandes classées pour raisons de sécurité.....		78,000	néant
		14,379,311	1,882,330

6.—MUNITIONS DIVERSES ET PRODUITS CONNEXES

Les plus importantes commandes d'articles de cette catégorie se sont chiffrées à \$5,498,635 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. Les principales commandes comprises dans cette catégorie sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Canadian Arsenals Limited.....	12,500 grenades sous-marines Mk7*	1,701,210	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	3,600 coupoirs "T" (appareils de démolition).....	123,200	31,289
Gouvernement du Royaume-Uni....	120,000 détonateurs, peruteurs et divers appareils pour le dragage de mines.....	116,697	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	2,776 obus H.E., 971 bombes H.E., 10,410 moteurs à fusées et autres munitions d'avions.....	455,987	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	1,818 projectiles antisous-marins et autres munitions.....	409,024	75,426
Gouvernement du Royaume-Uni....	Munitions diverses et produits connexes.....	73,143	52,369
Gouvernement du Royaume-Uni....	510 mines, pièces composantes et accessoires.....	267,896	néant
Canadian Arsenals Limited.....	3,000 grenades sous-marines.....	433,410	104,460
Canadian Arsenals Limited.....	20,660 projectiles antisous-marins.	1,205,552	néant
Gouvernement américain.....	200 grenades sous-marines.....	34,918	31,600
Gouvernement américain.....	3,000 obus fumigènes.....	39,079	39,079
Gouvernement américain.....	25,000 signaux flottants indica- teurs de dérive.....	115,500	115,500
Gouvernement américain.....	6,000 grenades à main.....	45,156	45,156
T. W. Hand Fireworks Co. Ltd.....	27,864 grenades.....	138,428	50,068
Gouvernement du Royaume-Uni....	5,100 pièces pyrotechniques.....	35,843	néant
Gouvernement du Royaume-Uni....	Matériel de destruction et de démolition.....	40,000	néant
T. W. Hand Fireworks Co. Ltd.....	70,096 cartouches de signalisation.	74,950	néant
T. W. Hand Fireworks Co. Ltd.....	54,240 cartouches de signalisation et autres pièces pyrotechniques.	160,552	néant
T. W. Hand Fireworks Co. Ltd.....	40,000 cartouches d'artifice.....	28,080	17,201
		5,498,635	622,148

* Voir note au bas de la dernière page.

7.—PIÈCES ET MATÉRIEL D'ARTILLERIE DIVERS

Les plus importantes commandes de matériel d'artillerie divers se sont chiffrées à \$396,381 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. Les principales commandes comprises dans cette catégorie sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Gouvernement américain.....	57 lance-flammes portatifs et accessoires.....	68,176	68,176
Gouvernement américain.....	50 machines à raccordement.....	53,932	53,932
Gouvernement américain.....	12,332 baïonnettes avec fourreau et 9,480 couteaux.....	129,704*	
Gouvernement américain.....	670 bombes sous-marines Mk 54.....	144,569	144,569
		396,381	266,677

8.—AÉRONEFS

Les plus importantes commandes relatives au programme d'approvisionnement d'aéronefs, y compris les réparations, la remise en bon état et les modifications, se sont chiffrées à \$788,585,635 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. Certaines commandes principales sont énumérées plus bas:

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Gouvernement du Royaume-Uni....	20 avions Dakota.....	840,000	néant
Babb Company.....	7 avions Dakota.....	664,125	131,250
Leeward Aeronautical Corp.....	2 avions Dakota.....	190,000	357,000
Gouvernement américain.....	48 avions Fairchild C119c, 72 moteurs Pratt and Whitney 3350-30W.....	38,633,280	1,234,322
DeHavilland Aircraft Co. Ltd.....	2 avions de transport Comet à réaction.....	3,500,000	841,687
Bristol Aeroplane Company of Canada.....	3 avions Bristol, type 107 Mk 31.....	714,750	488,412
Canadian Pratt and Whitney Aircraft Co.....	1 hélicoptère Sikorski S-55.....	218,320	54,580
Bell Aircraft Corp.....	3 hélicoptères Bell.....	110,989	89,619
Gouvernement américain.....	6 hélicoptères Piasacki.....	2,436,000	néant
Canadian Car & Foundry Ltd.....	200 avions d'entraînement Harvard IV.....	13,050,000	4,493,956
Canadian Car & Foundry Ltd.....	300 avions d'entraînement Harvard T6J.....	22,800,000	néant
Canadian Pratt and Whitney Aircraft Co.....	1,000 moteurs d'avions R1340.....	15,000,000	néant
Aircraft Industries of Canada Ltd.....	10 fuselages d'avion d'entraînement Harvard.....	220,000	208,080
Gouvernement américain.....	20 avions T-33A et 100 moteurs de rechange.....	4,874,976	4,874,976
Canadair Limited.....	576 avions T-33A.....	69,000,000	néant
Rolls Royce Limited.....	900 moteurs Nene.....	33,355,350	néant
Gouvernement américain.....	88 avions d'entraînement Mitchell B-25 à double commande et 12 avions Mitchell B-25J A1.....	14,049,300	12,984,246
Beech Aircraft Corp.....	100 avions Expeditor 3N.....	9,291,968	7,353,099
Beech Aircraft Corp.....	53 avions Expeditor 3NM et 47 Expeditor 3TM.....	7,985,940	2,992,912
Beech Aircraft Corp.....	80 avions Expeditor 3NM.....	5,763,511	572,920
DeHavilland of Canada.....	37 avions d'entraînement Chipmunk.....	524,956	524,956
Commandes classées pour raisons de sécurité.....		545,372,261	119,802,542
		788,585,635	157,004,557

* Voir note au bas de la dernière page.

9.—NAVIRES

Les plus importantes commandes relatives au programme de construction de navires se sont chiffrées à \$167,653,448 pour la période d'avril 1950 à novembre 1951. La liste ne comprend pas les commandes en commun données par le ministère, mais la valeur approximative couvre les articles comme les appareils de propulsion commandés d'un même fournisseur pour tous les navires d'escorte. Les principales commandes sont énumérées plus bas.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Burrard Drydock Co. Ltd.	3 navires d'escorte antisous-marins	24,000,000	1,357,888
Canadian Vickers Ltd.	3 navires d'escorte antisous-marins	24,000,000	2,159,250
Davie Shipbuilding & Repair Company Limited.	1 navire d'escorte antisous-marin.	8,000,000	néant
Halifax Shipyards Ltd.	3 navires d'escorte antisous-marins	24,000,000	1,172,824
Marine Industries Ltd.	2 navires d'escorte antisous-marins	16,000,000	115,515
Victoria Machinery Depot.	1 navire d'escorte antisous-marin.	8,000,000	49,429
Yarrows Limited.	1 navire d'escorte antisous-marin.	8,000,000	néant
Canadian Shipbuilding & Engineering.	1 dragueur de mines	925,000	349,357
Canadian Vickers Limited.	1 dragueur de mines	925,000	925,000
Geo. T. Davie & Sons Ltd.	1 dragueur de mines	925,000	494,735
Davie Shipbuilding & Repair Company Ltd.	3 dragueurs de mines	2,775,000	2,065,441
Davie Shipbuilding & Repair Company Ltd.	Plan et détails de construction d'un dragueur de mines	250,000	250,000
Marine Industries Ltd.	1 dragueur de mines	925,000	562,967
Port Arthur Shipbuilding Co.	2 dragueurs de mines	1,850,000	1,010,600
Victoria Machinery Depot.	2 dragueurs de mines	1,850,000	1,175,152
Yarrows Limited.	1 dragueur de mines	925,000	414,639
Marine Industries Ltd.	1 brise-glaces	12,750,000	6,237,009
Burrard Drydock Co. Ltd.	1 vaisseau de barrage	500,000	466,062
Geo. T. Davie & Sons Ltd.	1 vaisseau de barrage	500,000	432,630
Saint John Drydock Co. Ltd.	2 dragueurs de mines	1,850,000	900,435
Pictou Foundry & Machine Co. Ltd.	1 vaisseau de barrage	500,000	284,492
Victoria Machinery Depot.	1 vaisseau de barrage	500,000	420,496
Saint John Drydock Co. Ltd.	1 mouilleur de câbles-détecteurs et remorqueur	2,400,000	néant
Geo. T. Davie & Sons Ltd.	1 mouilleur de câbles-détecteurs	700,000	néant
Pacific Drydock Co. Ltd.	1 péniche	500,000	néant
Halifax Shipyards Ltd.	Transformation et radoub d'un dragueur de mines et d'un navire patrouilleur	537,948	44,418
Marine Industries Ltd.	Achat de 16 frégates et de 18 dragueurs de mines	1,982,500	202,018
Canadian Vickers Ltd.	Transformation et radoub de 3 frégates	2,439,000	469,895
Saint John Drydock Co. Ltd.	Transformation et radoub de 3 frégates	2,439,000	342,191
Canadian Vickers Ltd.	Transformation et radoub d'un dragueur de mines	475,000	84,665
Davie Shipbuilding Co.	Réparation et radoub d'un dragueur de mines	475,000	néant
Geo. T. Davie & Sons Ltd.	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines	950,000	292,164
Geo. T. Davie & Sons Ltd.	Transformation et radoub de 2 frégates	1,626,000	40,725
Davie Shipbuilding & Repair Co. Ltd.	Transformation et radoub de 2 frégates	1,626,000	188,378
Halifax Shipyards Ltd.	Transformation et radoub de 3 frégates	2,439,000	250,136
Marine Industries Ltd.	Transformation et radoub de 3 frégates et 3 dragueurs de mines	3,864,000	442,291
Montreal Drydocks Ltd.	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines	950,000	164,610
Pictou Foundry & Machine Co. Ltd.	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines	950,000	83,829

9.—NAVIRES—Fin.

Fournisseur	Article	Valeur estimative	Dépense
		\$	\$
Saint John Drydock Co. Ltd.....	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines.....	950,000	111,545
Steel and Engine Products Ltd.....	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines.....	950,000	146,018
Lunenburg Foundry Co. Ltd.....	Remise en état de 2 dragueurs de mines.....	500,000	88,228
Bruce Stewart Co. Ltd.....	Transformation et radoub de 2 dragueurs de mines.....	950,000	63,284
		167,653,448	23,858,316

* Des paiements s'élevant à \$46,495,890 ont été versés au gouvernement américain à l'égard des commandes en bloc de ces articles. Ces paiements ne peuvent être entièrement répartis entre les articles particuliers, actuellement.

APPENDICE O

(Question de M. ADAMSON)

1. Quels sont les frais de douane acquittés directement par le ministère de la Production de défense, ou par les entrepreneurs qui fournissent du matériel de défense à l'état brut, comme pièces composantes ou comme articles ouvrés, pour l'entrée de ce matériel au Canada?
2. Quelle somme a été versée sous forme d'impôt indirect ou de taxe de vente pour ledit matériel?

(Lettre du 13 décembre 1951)

